

2018-2019

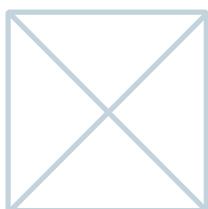
Master 1 Histoire, civilisations, patrimoine
Parcours Pratiques de la recherche historique



La ville de Saumur et son académie protestante au XVII^e siècle

Piedfort Élise

Sous la direction de Mme
Sarrazin Véronique



2018-2019

Master 1 Histoire, civilisations, patrimoine
Parcours Pratiques de la recherche historique

La ville de Saumur et son académie protestante au **XVII^e siècle**

Piedfort Élise

Sous la direction de Mme
Sarrazin Véronique

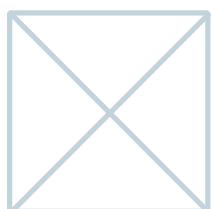


Illustration de couverture : Hôtel de ville de Saumur au XIX^e siècle. Le point de vue serait celui de l'académie protestante au XVII^e siècle. ©Archives Municipales de Saumur.

REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier tout d'abord Véronique Sarrazin, ma directrice de mémoire, pour m'avoir guidée tout au long de l'année avec rigueur, patience et énergie.

J'adresse également mes remerciements aux personnes qui ont fourni des ressources utiles à ma recherche : Didier Boisson, Éric Cron et Stéphane Hue. Je tiens à saluer plus particulièrement Thomas Guillemin, toujours disponible pour partager avec moi des sources, des articles et des idées.

Je remercie enfin ma famille et mes amis qui ont su me soutenir et m'apporter leur aide. Merci notamment à Perrine Desfrançais et Nathalie Piedfort, mes diligentes relectrices, et à Marc Paschoud et Victorine Schluck qui ont été une source de motivation.

Sommaire

Introduction.....	7
Historiographie	9
I – Histoire du protestantisme et de l'éducation protestante	9
II – Histoire des villes et des institutions urbaines.....	15
État des sources	23
I - Sources manuscrites	23
II – Sources imprimées.....	27
Étude de cas.....	31
I – Saumur au début du XVII ^e siècle	32
II – La cohabitation au quotidien.....	50
III – L'académie, une bonne affaire ?	70
IV – Prestige culturel, honte religieuse	92
Conclusion	115
Table des annexes	119
Annexes	120
Bibliographie-Sitographie	143
Table des matières	151

Introduction

« Les habitans de vostre ville de Saumur remonstrent tres humblement à vostre Majesté que vostre zelle leur a accordé la destruction de l'accademie et du temple de ceux de la RPR qu'ils ont sollicité depuis plusieurs années mais que le concours de la noblesse françoise et estrangers qui y faisoient les exercisses et estudes s'estant retirés (...), l'esloignement des uns et des autres a rendu cette ville qui, selon son estandue estoit l'une des plus considerable du royaume pour le traficq, presque deserte et sans negoce. » (Projet de supplique au roi par les habitants de Saumur, A.D.M.L, E 4393, ca. 1686.)

Les villes à l'époque moderne possèdent une place particulière dans la société française d'Ancien Régime alors qu'elles ne représentent qu'environ 10% de la population totale. Si le phénomène urbain débute dès le Moyen Âge, aux environs du XI^e et XII^e siècles, la ville moderne voit le développement d'une identité et de pouvoirs spécifiques. Elle constitue une phase de construction et de consolidation de la civilisation urbaine.

Les villes modernes se définissent comme une concentration de population sur des territoires délimités spatialement et politiquement, possédant des franchises et des droits particuliers. Elles regroupent une grande variété de fonctions et des activités touchant à tous les domaines. Elles ont ainsi un poids économique, juridique, politique et culturel décisif pour la France d'Ancien Régime.

Tandis que les modes de vie et les pratiques restent relativement homogènes dans les campagnes, les villes amènent des populations et des institutions variées à se côtoyer quotidiennement en dépit d'intérêts et d'attentes parfois divergents. La ville doit réussir à faire coexister cette pluralité en évitant autant que possible les conflits alors même que les obstacles à la concorde urbaine sont nombreux. La reconnaissance du culte protestant par l'édit de Nantes entre 1598 et 1685 notamment représente un défi pour les villes françaises dans la mesure où la religion est un élément-clé de l'identité urbaine, en unissant les hommes autour de pratiques, de rites et de cérémonies partagés. Comment vivre ensemble quand la communauté de foi, à la base de l'Ancien Régime, est elle-même divisée ?

Une autre difficulté pour la ville réside dans le fait qu'elle regroupe un certain nombre d'institutions sur lesquelles elle n'a pas toujours le contrôle et dont l'influence peut parfois s'étendre bien au-delà de son territoire. Les relations entre la ville et les institutions qu'elle héberge peuvent s'avérer conflictuelles, partagées entre compétition de pouvoir et intérêts réciproques. C'est le cas notamment des établissements d'enseignement supérieur (collèges, universités, académies). Leur

présence hausse considérablement le prestige de la ville mais amène également de nombreuses tensions portant sur leur financement, leur gestion ou sur les troubles étudiants. Le poids de ces institutions est particulièrement significatif pour les petites villes qui abritent rarement plus d'un collège.

Certaines villes cumulent plusieurs de ces problématiques. C'est le cas notamment de Saumur, petite ville à majorité catholique. Elle héberge entre 1599 et 1685 l'une des académies protestantes les plus réputées de son temps et doit réussir à situer ses intérêts religieux, culturels et économiques face à celle-ci. Ce mémoire a ainsi pour objectif d'étudier la façon dont la présence d'une académie protestante a été reçue et perçue par les habitants et les institutions saumuroises et d'analyser les relations qui ont pu être construites.

Après une étude historiographique qui présentera les travaux déjà produits et les questionnements qu'ils soulèvent, les sources mobilisées pour cette étude seront présentées. Une étude autour de la ville de Saumur et son académie protestante sera ensuite proposée.

Historiographie

Le croisement de plusieurs historiographies est nécessaire afin d'étudier un phénomène de cohabitation comme celui qui a eu lieu à Saumur. Il s'agit de prendre en compte les études concernant les deux groupes qui ont été amenés à se rencontrer, la ville de Saumur d'un côté et les protestants et leur académie de l'autre. Une première partie sera ainsi consacrée à l'histoire du protestantisme et une seconde à l'histoire urbaine.

I – Histoire du protestantisme et de l'éducation protestante

L'étude du protestantisme est un domaine historique ancien. De nombreux ouvrages ont été écrits sur la question dès le XVII^e siècle et traitent de thématiques très diverses (pratiques religieuses, milieux socio-professionnels, modes de vie...). Les plus significatifs pour comprendre la situation saumuroise sont les études autour du protestantisme au XVII^e siècle, de la coexistence et des académies protestantes.

A) Le « siècle de l'édit de Nantes », un classique historiographique.

Le « siècle de l'édit de Nantes¹ » est une époque très étudiée en raison de la rupture qu'elle constitue. L'autorisation du protestantisme par le pouvoir royal français entre 1598 et 1685 permet la mise en place durable d'une coexistence entre protestants et catholiques, même si ces derniers restent privilégiés. Les expériences s'avèrent cependant plus ou moins bien vécues selon les espaces et les périodes. Les premiers travaux sur la question sont produits dès le XVII^e siècle, et plus encore après 1685 par les protestants du Refuge. L'un des ouvrages les plus célèbres, intitulé *Histoire de l'Édit de Nantes*², est rédigé par Élie Benoist en 1693 : la Révocation est présentée comme le nécessaire aboutissement d'un siècle de brimades croissantes pour les réformés. Dès la fin du XVII^e siècle, les réformés, exilés ou nouveaux convertis, ont conscience de la nécessité de garder une trace de cette époque afin de perpétuer leur identité de protestants français désormais officiellement interdite, ce qui donne naissance aux premières études historiques sur le protestantisme français au XVII^e siècle.

Au XVIII^e siècle, pendant la période dite du « Désert », ces travaux se font plus rares et plus épars. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que l'histoire de ce « siècle de l'édit de Nantes » prend un véritable

¹ COTTRET Bernard, *Le siècle de l'édit de Nantes*, CNRS éditions, Paris, 2018.

² BENOIST Elie, *Histoire de l'edit de Nantes, contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées en France avant & après sa publication, à l'occasion de la diversité des religions : et principalement les contraventions, inexecutions, chicanes, artifices, violences, & autres injustices, que les reformez se plaignent d'y avoir souffertes, jusques à l'edit de revocation, en octobre 1685. Avec ce qui a suivi ce nouvel edit jusques à present*, chez Adrien Beman, Delft, 1693.

essor, notamment dans le cadre des sociétés savantes. La Société d'Histoire du Protestantisme Français (SHPF) voit par exemple le jour en 1852. Cette société, encore en activité aujourd'hui, produit de nombreux travaux sur l'histoire du protestantisme, régulièrement publiés dans ses *Bulletins*. Les sociétés savantes d'histoire locale permettent également un renouveau de l'étude du protestantisme dans les régions qui avaient des majorités ou des minorités réformées au XVII^e siècle. La *Revue d'Anjou et de Maine-et-Loire* par exemple, qui paraît à partir de 1849, montre un regain d'intérêt pour le protestantisme saumurois. Les travaux produits à cette époque ont souvent permis l'apport de nouvelles données et des premières études historiques complètes sur le sujet. Néanmoins, ils demeurent fortement marqués par un point de vue partisan, leurs auteurs étant le plus souvent eux-mêmes de confession protestante. Les thèses présentées insistent le plus souvent sur le caractère profondément moderne et novateur du protestantisme face à un catholicisme qui peine à se renouveler.

Au XX^e siècle, les milieux universitaires s'emparent de l'histoire du siècle de l'édit de Nantes, plus particulièrement dans la deuxième moitié du siècle. En ce qui concerne l'Anjou, ce sont les années 1980 et 1990 qui marquent un réel tournant. Alors que l'Ouest français était considéré comme une terre catholique, les minorités protestantes qui y étaient présentes sont redécouvertes³. C'est dans ce cadre que l'on s'intéresse de nouveau à la minorité protestante saumuroise : en 1991 est organisé un colloque intitulé « Saumur, capitale européenne du protestantisme » qui montre l'importance et la force de cette communauté⁴. Les ouvrages publiés à ce moment portent alors essentiellement sur la vie politique, à savoir les rapports entre le pouvoir royal et les protestants en insistant toujours sur les brimades subies, et sur la vie intellectuelle des grandes figures protestantes dans le cadre de la « République des Lettres ».

C'est à la fin du XX^e siècle que l'on commence à s'intéresser davantage à la vie quotidienne des protestants. Le quadricentenaire de l'édit de Nantes, en 1998, est ainsi l'occasion d'une multitude d'études sur le protestantisme qui renouvèlent le regard porté sur ce siècle : si les limites de cet édit continuent à être présentées, ces nouveaux travaux tentent de comprendre comment cet édit a été reçu et appliqué en tenant compte de la diversité des situations. Parmi les travaux publiés, on peut citer notamment le colloque *L'acceptation de l'autre, de l'Édit de Nantes à nos jours*⁵. Celui-ci questionne le contexte de l'édit de Nantes, en établissant notamment des parallèles avec la situation dans les autres pays européens, et insiste sur le fait que les violences vis-à-vis des protestants n'étaient

³ LAPLANCHE François, « Le protestantisme en Anjou au temps de l'Edit de Nantes », *Archives d'Anjou*, n°2, 1998, p. 77-92.

⁴ LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne du protestantisme au XVII^e siècle*, 3e Cahier de Fontevraud, Abbaye Royale de Fontevraud, 1991.

⁵ DELUMEAU Jean (dir.), *L'acceptation de l'autre de l'Édit de Nantes à nos jours*, Fayard, Paris, 2000.

pas systématisées : « Tout ou presque est fonction du moment, du lieu, des circonstances et des personnes⁶. »

Parmi les angles d'étude récents, la culture protestante dans la vie courante a fait l'objet d'un regain d'intérêt. On peut par exemple citer *Les protestants à l'époque moderne, une approche anthropologique* sous la direction d'Olivier Christin et d'Yves Krumenacker⁷. La multiplication des études locales, débutée dès les années 1960 et se poursuivant encore aujourd'hui, a également permis d'apporter des nuances sur la diversité de situations au XVII^e siècle⁸.

Le « siècle de l'édit de Nantes » constitue donc un classique historiographique majoritairement étudié sous l'angle de la politique royale et de la vie intellectuelle. Des renouvellements récents ont toutefois permis l'apport de nouvelles approches, tenant davantage compte de la diversité des situations et des thématiques pouvant être abordées.

B) Coexistence et tolérance

Parmi les aspects plus spécifiques du protestantisme au XVII^e siècle, la question de la tolérance comme concept et comme pratique revient régulièrement dans les études historiques. Un colloque organisé à l'université de Nantes en 1998 a ainsi appelé à réfléchir sur la façon dont la tolérance avait évolué depuis le XVI^e siècle en Europe, avec une attention particulière portée au XVII^e siècle⁹. Il s'agit de savoir comment est appliquée dans les faits la tolérance imposée par l'édit de Nantes. Toutefois, l'étude de la tolérance impose de la mettre en relations avec une autre notion proche et néanmoins différente, celle de la coexistence.

Si l'histoire de la tolérance (et de l'intolérance) date des débuts de l'édit de Nantes, dans l'introduction de l'ouvrage *La coexistence confessionnelle à l'épreuve*, Myriam Yardeni insiste sur le fait que la coexistence est « un champ de recherche peu exploité, peut-être parce que tous croient savoir ce qu'est la coexistence¹⁰ ». Elle explique ainsi que la fusion entre coexistence et tolérance a souvent été faite dans l'historiographie alors même que celle-ci n'a pas lieu d'être, comme elle le montre en s'appuyant notamment sur les travaux de Robert Sauzet et de Gregory Hanlon¹¹. Elle opère ainsi une

⁶ THEIS Laurent, « La France de l'édit de Nantes » in Delumeau Jean (dir.), *L'acceptation de l'autre...*, op. cit., p. 35-44.

⁷ CHRISTIN Olivier, KRUMENACKER Yves (dir.), *Les protestants à l'époque moderne. Une approche anthropologique*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2017.

⁸ Yves Krumenacker insiste sur l'importance des études locales dans son article « L'histoire du protestantisme dans les mémoires d'étudiants à Lyon », *Chrétiens et sociétés*, n°16, 2009, p. 97-16.

⁹ FABRE Rémi, LAUNAY Marcel, SAUPIN Guy (dir.), *La Tolérance. Actes du colloque international de Nantes, 1998*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999.

¹⁰ BOISSON Didier, KRUMENACKER Yves (dir.), *La coexistence confessionnelle à l'épreuve. Études sur les relations entre protestants et catholiques dans la France moderne*, Université Jean Moulin Lyon III, Lyon, 2009, p. 7.

¹¹ SAUZET Robert, *Contre-Réforme et réforme catholique en Bas-Languedoc, le diocèse de Nîmes au XVII^e siècle*, Paris-Louvain, Nauwelaerts, 1979 ; HANLON Gregory, *Confession and Community in Seventeenth-Century France : Catholic and Protestant Coexistence in Aquitaine*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1993.

différence entre la tolérance, qui consiste en des rapports cordiaux et une intégration réciproque au sein de la communauté, et la coexistence, qui implique de vivre ensemble mais n'amène pas nécessairement une intégration. Cette distinction récente est nécessaire pour comprendre la façon dont est vécu au quotidien le protestantisme : si l'édit de Nantes contraint légalement à la coexistence, puisque les protestants ne doivent en théorie pas faire l'objet d'une discrimination, la tolérance ne peut être que de façade entre les deux communautés confessionnelles. Faire cette distinction permet de mieux comprendre la diversité des situations. Cette question est centrale dans le cas d'une étude des relations entre catholiques et protestants à Saumur. L'édit de Nantes fait de Saumur un lieu de culte légalement reconnu et les catholiques n'ont d'autres choix que d'accepter la coexistence¹². Néanmoins, la tolérance est-elle effective ? Pour certains comme François Lebrun, la réponse est plutôt non¹³ ; pour d'autres, comme Bruno Maes, Saumur constitue un modèle de la tolérance en dépit des quelques conflits présents¹⁴. Le point de vue des historiens sur la tolérance a un impact sur la façon dont est étudiée la situation saumuroise.

Si l'on considère néanmoins la tolérance et la coexistence comme appartenant à un même ensemble historiographique dans la mesure où elles impliquent un rapport à l'autre confession, un autre problème subsiste. La tolérance et la coexistence ont le plus souvent été abordées exclusivement selon l'idée d'une réduction progressive et constante des droits accordés aux protestants au cours du XVII^e siècle et une complexification des relations entre les deux confessions. Cette réalité est indéniable ; néanmoins, elle n'est pas suffisante pour comprendre les situations locales, souvent beaucoup plus nuancées que si l'on considère la France dans son ensemble. Même s'il traite du XVI^e siècle, l'ouvrage d'Olivier Christin intitulé *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVIIe siècle* montre bien que l'intolérance n'est pas une fatalité et que les situations locales de coexistence résultaient avant tout d'un compromis échappant en partie à l'État¹⁵. C'est le cas par exemple à Saumur : tandis que la situation se dégrade dès les années 1660 à l'échelle nationale, ce n'est qu'à partir des années 1670 que les protestants saumurois sont véritablement touchés par la réduction des droits. Les études locales appellent donc à nuancer l'idée d'une France unanimement antiprotestante à partir du règne personnel de Louis XIV.

Les notions de tolérance et de coexistence apparaissent donc comme essentielles pour analyser l'intégration des protestants dans les villes françaises : s'il y a de fait une cohabitation entre

¹² Une procédure judiciaire remet toutefois en cause la légalité de Saumur comme lieu de culte protestant à partir de 1669.

¹³ LEBRUN François, « Saumur au XVII^e siècle : les limites d'une cohabitation confessionnelle » in FABRE Rémi, LAUNAY Marcel, SAUPIN Guy, *La Tolérance...*, op. cit., p. 41-47.

¹⁴ MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs de l'académie de Saumur : une « République des Lettres » au XVII^e siècle ? » in LÉONARD Julien, *Prêtres et pasteurs : Les clergés à l'ère des divisions confessionnelles (XVI^e-XVII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 263-274.

¹⁵ CHRISTIN Olivier, *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVIIe siècle*, Seuil, Paris, 1997.

les deux religions dans les villes, dans quelle mesure sont-elles des espaces de tolérance, et avec quelles singularités ? Le fait d'étudier les spécificités de chaque ville permet de mieux appréhender cette diversité. À Saumur, la présence d'une académie protestante est l'un de ces éléments singuliers qui joue sur les relations entre catholiques et protestants.

C) Les académies protestantes

L'éducation représente un enjeu particulièrement important pour les réformés au XVII^e siècle, pour des raisons de croyances tout d'abord, puisque la lecture personnelle et l'interprétation de la Bible constituent l'un des cœurs de la Réforme, mais également dans un but prosélytique : une bonne éducation permet de produire des pasteurs et des fidèles plus aptes à montrer la solidité et la force du culte protestant face à la majorité catholique. Les académies, établissements d'enseignement supérieur protestants, représentent donc un enjeu particulier pour l'histoire protestante ; pourtant, les études sur la question restent assez limitées.

Les premières études globales sur la question apparaissent à la fin du XIX^e siècle et début du XX^e siècle. L'un des grands classiques est l'ouvrage publié par Pierre-Daniel Bourchenin, *Étude sur les académies protestantes en France au XVI^e et au XVII^e siècles*¹⁶. Encore aujourd'hui, il s'agit de l'une des meilleures synthèses existantes : l'auteur a produit un immense travail de dépouillement des sources des académies françaises et présente rigoureusement l'organisation et la doctrine de chacune d'elles. Une absence de mise en perspective des académies pourrait lui être reprochée, entre elles et dans le territoire sur lequel elles sont implantées, ainsi qu'une tendance à glorifier la supériorité de la culture protestante. Il n'en demeure pas moins que peu d'études aussi complètes ont été produites autour des académies et aucune synthèse récente ne peut voir le jour sans s'y référer, en dépit de quelques données un peu datées. Les études sur l'académie de Saumur plus spécifiquement commencent à apparaître à la même période, souvent produites par des érudits locaux¹⁷. La plus célèbre est la synthèse de Louis-Jean Méteyer, *L'Académie protestante de Saumur*¹⁸. Elle présente les mêmes avantages et inconvénients que celle de Bourchenin : une tendance à survaloriser la supériorité protestante, l'auteur étant lui-même pasteur, des sources qui ne sont pas toujours citées, mais également une connaissance approfondie des archives et des explications complètes et précises¹⁹.

¹⁶ BOURCHENIN Pierre-Daniel, *Étude sur les académies protestantes en France au XVI^e et au XVII^e siècle*, Slatkine Reprints, Genève, 1969 [1^{ère} éd. : 1882].

¹⁷ Par exemple MARCHEGAY Paul, « L'académie des protestants à Saumur », *Revue de l'Anjou*, n°2, 1852, p. 343-356 ; DUMONT Jacques, *Histoire de l'Académie de Saumur*, Angers, 1862 ; CHAVIGNY Desmé de, *L'Église et l'Académie protestante de Saumur*, Imprimerie Paul Godet, Saumur, 1914.

¹⁸ MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie protestante de Saumur*, La Cause, Carrières-sous-Poissy, 2005 [1^{ère} éd. : 1933].

¹⁹ Dans sa préface à cet ouvrage, Didier Poton souligne parfaitement les apports et les limites de ce travail. MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie protestante...*, op. cit., p. 9-25.

Les académies protestantes disparaissent ensuite pour quelques temps des études historiques, écrasées par le poids des universités catholiques. Un certain nombre d'ouvrages traitant de l'éducation en France à l'époque moderne voient ainsi le jour sans même les mentionner²⁰. Ce n'est qu'à la fin des années 1970 que l'importance qu'elles avaient pour le monde protestant à l'époque moderne est redécouverte et elles réapparaissent dans des ouvrages généraux²¹. Quelques articles sont de temps à autre publiés dans les bulletins de la SHPF sur les académies, mais ceux-ci restent relativement limités. On peut en remarquer deux particulièrement, produits par Jean-Paul Pittion en 1986 et par Solange Deyon en 1989, suivis ensuite de plusieurs années sans étude globale²². Des ouvrages parus récemment redonnent une place plus importante à l'éducation protestante²³, mais aucune synthèse globale ne remplace pour le moment celle de Pierre-Daniel Bourchenin. Les études produites concernent le plus souvent une seule académie et dépendent des sources disponibles ainsi que de l'intérêt des chercheurs locaux. Contrairement aux académies de Sedan ou encore d'Orange, l'académie de Saumur bénéficie à ce titre d'un double avantage : elle a laissé de nombreux fonds et attire les chercheurs. Parmi les travaux les plus récents, on peut citer l'histoire de l'académie rédigée par Jean-Paul Pittion, accessible en ligne sur le site des archives municipales de Saumur²⁴. Des études et des mémoires sont également régulièrement produits sur la question. Un colloque autour de l'académie aura par exemple lieu en septembre 2019 à Saumur.

Toutes ces études restent concentrées sur la vie interne des académies : enseignement qu'on y recevait, courants de pensée, organisation, gestion des étudiants... Les académies sont le plus souvent étudiées comme des organismes indépendants du milieu de leur implantation. Or celui-ci est indispensable à la bonne compréhension des contingences matérielles de l'établissement : Saumur était une ville catholique, l'académie de Montauban était gérée par le conseil municipal, celle de Sedan dépendait grandement de la volonté princière... De même, si quelques travaux ont commencé à paraître sur la question de la vie matérielle des étudiants et des professeurs, ils ne sont pas encore systématiques pour les académies alors qu'ils commencent à l'être pour les universités.

²⁰ « [Historians] have largely ignored their role (...) as contributors to the intellectual climate in France generally. » DRAY J.-P., « The Protestant Academy of Saumur and its relation with the Oratorians of Les Ardilliers », *History of European Ideas*, volume 9, n°1, 1988, p.465-478.

²¹ Elles sont par exemple mentionnées dans les ouvrages de Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia sur les institutions scolaires à l'époque moderne : *Les collèges français, 16e-18e siècles*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1984 ; *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Société d'édition d'enseignement supérieur, Paris, 1976.

²² PITTON Jean-Paul, « Les académies réformées de l'édit de Nantes à la Révocation », hors-série du *Bulletin de la SHPF : La Révocation de l'édit de Nantes et le protestantisme français en 1685*, SHPF, Paris, 1986 ; DEYON Solange, « les académies protestantes en France », *BSPF*, t.127, 1989.

²³ KRUMENACKER Yves et NOGUÈS Boris (éd.), *Protestantisme et éducation dans la France moderne*, LARHRA RESEA, Lyon, 2014 ; ASTOUL Guy, « Enseignement et pédagogie dans les académies protestantes au XVII^e siècle », *Les Cahiers de Framespa* [en ligne], n°28, 2018, URL : <http://journals.openedition.org/framespa/4807>.

²⁴ PITTON Jean-Paul, *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015. URL : <http://archives.ville-saumur.fr/a/752/consulter-l-histoire-de-l-academie-par-jean-paul-pittion/>.

Les académies protestantes sont donc un champ historiographique ancien mais inégalement exploité, autant dans sa globalité que dans les aspects qui ont été traités.

L'historiographie protestante est ancienne et propose une grande variété de travaux et d'analyses, sur le XVII^e siècle, la tolérance et les académies protestantes. Les études produites restent toutefois majoritairement concentrées sur des aspects religieux, intellectuels et politiques. Une analyse plus systématique des conditions de coexistence entre protestants et catholiques prenant en compte les réalités locales permettrait d'enrichir celles-ci. L'académie protestante de Saumur doit ainsi être rattachée à son environnement urbain.

II – Histoire des villes et des institutions urbaines

Bien que plus récente que l'histoire du protestantisme, puisqu'elle n'émerge véritablement que dans les années 1980, l'histoire urbaine propose elle aussi un large panel d'études. La ville est un terrain d'expérimentation pour la société d'Ancien Régime : c'est là que se développent la culture, les expériences de cohabitation, l'économie marchande, les politiques publiques ou encore les contestations politiques. Des historiens ont tenté de proposer des synthèses globales surtout à partir des années 2000 : on peut citer les ouvrages de Jean-Pierre Poussou, Guy Saupin ou plus récemment Olivier Zeller²⁵. Pour étudier la situation dans la ville de Saumur, il est nécessaire de comprendre les éléments structurants de celle-ci. Les pouvoirs de la ville seront étudiés dans un premier temps, puis leur rapport avec les universités ainsi qu'avec les minorités présentes sur le territoire urbain. Une dernière sous-partie proposera une réflexion sur les limites et champs d'approfondissement possibles pour l'histoire urbaine.

A) Les institutions urbaines et leur champ d'action

La ville à l'époque moderne est un espace complexe en termes de pouvoir. Le pouvoir municipal, consubstantiel à la ville moderne, n'est pas le seul à agir. Diverses institutions s'y entrelacent et sont amenés à interagir, parfois à se confronter en raison de prérogatives et de champs d'actions souvent mal définis. En dépit de certaines similitudes, toutes les villes n'hébergent pas les mêmes institutions et les prérogatives d'une même fonction peuvent varier d'un territoire à l'autre.

²⁵ POUSSOU Jean-Pierre (dir), *Les sociétés urbaines au XVII^e siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, 2007 ; SAUPIN Guy, *Les villes en France à l'époque moderne (XVIIe-XVIIIe)*, Belin, Paris, 2002 ; PINOL Jean-Luc (dir.), ZELLER Olivier, *Histoire de l'Europe urbaine. Tome 3. La ville moderne (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Seuil, Paris, 2012.

Pour mieux comprendre la façon dont s'organise une ville, il est ainsi nécessaire de s'intéresser aux institutions qu'elle regroupe.

Dans un ouvrage paru en 2013 portant sur le pouvoir municipal, Guy Saupin s'intéresse à la façon dont a évolué l'étude des pouvoirs urbains²⁶. Il distingue trois grandes périodes. Dans un premier temps, le pouvoir municipal n'est étudié que par le biais de monographies locales et d'après l'organisation de ses institutions. À partir des années 1980, ces études se renouvèlent : une perspective sociale étudiant les agents du pouvoir municipal est introduite et le développement des institutions urbaines, en tant que relais du pouvoir royal, est mis en relation avec celui de l'État moderne. Enfin, l'arrivée de la micro-histoire a récemment permis de relégitimer les études locales, en montrant la complexité des enjeux de pouvoir et les stratégies d'adaptation propres à chaque ville.

La plupart des études produites depuis les années 1980 se concentrent sur les liens entre les institutions urbaines et le renforcement du pouvoir monarchique. L'État moderne s'est en effet construit en réduisant ou limitant le pouvoir urbain et en renforçant le contrôle des officiers royaux. C'est ce que montre Jacques Maillard dans son ouvrage *L'Ancien Régime et la Révolution en Anjou*²⁷ : toutes les institutions de pouvoir, intendance, gouverneurs mais également municipalités et échevinages sont comprises dans la partie intitulée « L'Anjou et le pouvoir royal ». Toutefois, si la perte d'indépendance urbaine est réelle, les institutions urbaines ne peuvent pas être pensées sous le seul prisme étatique, de là la nécessité des études locales. La multiplication et l'importance croissante des officiers royaux ne signifient en rien une soumission totale au pouvoir central : sénéchaux, avocats royaux et même, à plus large échelle, intendants ou parlementaires, peuvent s'impliquer dans la ville et défendre les intérêts de celle-ci face au pouvoir royal²⁸. Il faut donc prendre en compte le poids décisifs de ces officiers agissant parfois en décalage voire en opposition avec la volonté royale, en défendant avant tout l'intérêt de leur ville.

Même si le contrôle royal se renforce sur les municipalités et que leur pouvoir politique diminue, elles n'en demeurent pas moins des acteurs importants dans la ville, en termes de valeurs et de symboles notamment. Elles ont, en tant que gardiennes de l'identité urbaines, les moyens d'influer sur les mentalités et les modes de vie des habitants²⁹. De plus, la municipalité n'est qu'une des

²⁶ SAUPIN Guy, « Le pouvoir municipal en France à l'époque moderne. Bilan historiographique des vingt dernières années », in Hamon Philippe et Laurent Catherine (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2012, p. 15-58. Même si cette étude porte sur la municipalité, le constat historiographique qui y est fait est applicable à l'ensemble des institutions urbaines.

²⁷ MAILLARD Jacques, *L'Ancien régime et la révolution en Anjou*, Picard, Paris, 2011.

²⁸ EMMANUELLI François-Xavier, *Un mythe de l'absolutisme bourbonien : l'Intendance, du milieu du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle (France, Espagne, Amérique)*, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1981.

²⁹ « [Le système de valeur] reflétait les besoins de l'époque et les désirs des détenteurs du pouvoir. » BAETENS Roland, « Le rôle d'Anvers dans la transmission de valeurs culturelles au temps de son apogée (1500-1650) » in NARMON François (dir.), *La ville et la transmission des valeurs culturelles au bas Moyen Âge et aux temps modernes*, Crédit Communal, Bruxelles, 1996, p. 43.

institutions présentes dans la ville. Toutes ne sont pas exclusivement politiques et les pouvoirs urbains peuvent s'appuyer sur elles. L'économie, avec les marchands et les corps de métier, la religion, par les paroisses ou les consistoires, la justice, par les présidiaux ou les sénéchaussées, produisent des institutions de pouvoir qui comptent dans la ville. Cette imbrication institutionnelle appelle nécessairement à des oppositions, des accords ou des compromis, qui peuvent prendre des aspects différents selon le territoire et les acteurs impliqués. Ces confrontations entre les différentes institutions restent pour le moment assez peu étudiées : les études tendent à privilégier l'histoire de l'une d'entre elles indépendamment des rapports qu'elle entretient avec l'ensemble du réseau institutionnel urbain.

La complexité des institutions exerçant un contrôle sur la ville légitime donc les études locales. Chaque ville possède des institutions différentes, aux pouvoirs plus ou moins étendus, aux acteurs plus ou moins impliqués dans la défense de ses intérêts, ce qui mène à des situations parfois en décalage avec les attentes du pouvoir royal. La ville est ainsi un lieu de compromis institutionnel qui doit être appréhendé dans sa singularité.

B) L'université et la ville

Parmi les autres acteurs qui peuvent avoir une influence sur la gestion urbaine, les universités occupent une place particulière³⁰. Celles-ci sont encore rares à l'époque moderne et, en France, ne sont présentes que dans un nombre restreint de villes. L'histoire institutionnelle des universités est relativement ancienne : généralement produites par les universités elles-mêmes, une abondante documentation et l'intérêt des universitaires pour leur institution ont permis d'avoir des monographies complètes aussi bien que des ouvrages généraux de qualité sur la question³¹. Toutefois, l'écueil mentionné pour les académies protestantes est le même pour les universités : celles-ci ont longtemps été considérées comme des organismes indépendants de leur lieu d'installation, peut-être en raison de l'apparition plus tardive de l'histoire urbaine ou peut-être parce que les universités se sont longtemps elles-mêmes considérées comme des microcosmes autonomes³².

Ce même désintérêt s'observe du côté de l'histoire urbaine : Olivier Zeller, Jean-Luc Pinol, ou encore Peter Clark, grands historiens des villes, ne traitent pas dans leurs ouvrages des universités dans les villes³³. Seuls quelques rares chercheurs associent les deux institutions au cours du XX^e siècle.

³⁰ Dans la mesure où les académies protestantes sont également des établissements d'enseignement supérieur, elles seront ici assimilées aux universités.

³¹ Entre autres exemples : VERGER Jacques (dir.), *Histoire des universités en France*, Privat, Toulouse, 1986 ; COMPÈRE Marie-Madeleine, JULIA Dominique, *Les collèges français, 16e-18e siècles*, Institut national de recherche pédagogique, Paris, 1984.

³² BOURILLON Florence, GOROCHOV Nathalie, NOGUÈS Boris, VADELORGE Loïc (dir.), *L'université et la ville*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2018, p. 7-10.

³³ *Ibid*, p. 12.

C'est le cas notamment de Jacques Le Goff qui propose de les étudier selon trois phénomènes-clefs : le développement simultané des milieux urbains et universitaires, la dépendance réciproque face à une économie de l'échange et l'inscription des universités dans le mouvement corporatif propre aux villes³⁴. Cette exception reste relativement isolée au XX^e siècle et les rares études produites se concentrent surtout sur la façon dont la ville a pu faire la promotion de son université³⁵.

L'histoire unissant villes et universités se développe surtout à partir des années 2010, en proposant une étude plus approfondie des relations qui ont pu exister entre ces deux organismes. Deux des ouvrages les plus reconnus sont *Les universités dans la ville : XVI^e-XVIII^e siècle*, sous la direction de Thierry Amalou et Boris Noguès, et *L'université et la ville*, sous la direction de Florence Bourillon, Nathalie Gorochov, Boris Noguès et Loïc Vadelorge³⁶. Ces ouvrages réunissent les contributions d'un grand nombre de chercheurs, concentrés chacun sur une ville et une période différentes, afin de montrer les disparités qui peuvent exister d'une ville à l'autre. Des conclusions générales ressortent néanmoins. Il est possible de souligner la complexité des liens entre universités et villes, en permanente tension entre concurrence et dépendance réciproque. Si les deux institutions se considèrent indépendantes l'une de l'autre, l'université a des conséquences sociales, spatiales, culturelles ou encore économiques sur la ville. À l'inverse, la politique locale peut faire basculer le destin des universités, en s'investissant financièrement ou en favorisant l'enseignement. Leur coopération est nécessaire, les deux institutions tendant vers le même but : un accroissement de leur prestige et une cohabitation qui se déroule dans les meilleures conditions pour les deux parties.

La dépendance entre ville et université est donc forte bien que teintée de tensions. Il s'agit de savoir jusqu'à quel point la ville s'adapte et favorise l'université, et quelles perturbations celle-ci peut produire sur le territoire urbain. La ville essaie le plus souvent d'exercer un contrôle sur ce qui est susceptible de perturber sa cohésion et son pouvoir : c'est également le cas pour les minorités.

C) Les minorités dans les villes

L'étude des minorités s'est imposée dès les débuts de l'histoire urbaine dans la mesure où la cohabitation de groupes éclectiques dans un espace restreint est l'un des éléments les plus caractéristique de la ville. Au Moyen Âge, les minorités font l'objet d'un rejet systématique et d'une hostilité marquée dans la mesure où elles sont perçues comme une menace à l'ordre établi³⁷. Cependant, l'époque moderne admet, de façon plus ou moins formalisée et officielle, la présence de

³⁴ LE GOFF Jacques, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Edition Points-Seuil, 1985 [1^{ère} éd. : 1957].

³⁵ BOURILLON Florence, GOROCHOV Nathalie, NOGUÈS Boris, VADELORGE Loïc (dir.), *L'université...*, op. cit., p. 9.

³⁶ Ibid ; AMALOU Thierry, NOGUÈS Boris (dir), *Les Universités dans la ville : XVI^e-XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2013.

³⁷ MUCHEMBLED Robert, « Les minorités : mythes et réalités » in NARMON François (dir.), *La ville et la transmission des valeurs culturelles au bas Moyen Âge et aux temps modernes*, Crédit Communal, Bruxelles, 1996, p. 207-223.

certains groupes minoritaires. Elle cherche toutefois à les contrôler et à supprimer les comportements qui peuvent nuire à l'équilibre urbain. Il revient à la ville de « définir les figures de l'altérité supportable³⁸ », c'est-à-dire de déterminer ce qu'elle, le groupe majoritaire, est prête à tolérer sur l'espace qu'elle contrôle et jusqu'à quel point *l'autre* peut se permettre d'être différent.

Ces minorités peuvent être de différentes natures et plusieurs peuvent se côtoyer au sein de l'espace urbain. Les différences d'origine géographique, de religion ou de langue sont les trois grands éléments qui engendrent une fracture entre un groupe majoritaire et un groupe minoritaire³⁹. À Saumur au XVII^e siècle, ce sont les deux premiers qui créent une rupture entre la ville et l'académie protestante. Le facteur religieux a déjà été évoqué dans la partie sur la tolérance et la coexistence. Il convient toutefois de rappeler que le protestantisme était un phénomène essentiellement urbain et donc que la présence d'une minorité protestante était un enjeu particulier pour les municipalités catholiques. L'article d'Yves Krumenacker intitulé « Masquer le protestantisme dans les villes françaises au XVII^e siècle⁴⁰ » montre bien que la solution choisie le plus souvent était de cacher cette minorité au maximum : « Empêcher les protestants d'habiter en ville n'est même pas envisagé. Mais il ne faut pas qu'on puisse les voir en tant que tels⁴¹. » De façon générale, la question de la visibilité est essentielle pour appréhender une minorité dans une ville, car elle permet de comprendre à quel point celle-ci est présente et puissante. À l'exception d'Éric Cron, dont les travaux prennent en compte la présence spatiale et architecturale des protestants, peu d'historiens ont étudié cette visibilité pour Saumur⁴².

Pour ce qui est des étrangers dans les villes, ceux-ci peuvent être divisés en deux groupes : ceux qui s'installent dans la ville de façon plus ou moins permanente, et ceux dont le séjour n'est que temporaire. À Saumur, ce sont surtout ces derniers qui ont une importance en raison de l'arrivée d'étudiants et de touristes liés à l'académie dont la présence développe une économie de l'accueil. Même s'il ne concerne que Paris, l'ouvrage *La ville promise* dirigé par Daniel Roche est l'un des grands classiques historiographiques sur le sujet⁴³. Il se concentre cependant presque exclusivement sur les conditions socio-économiques des logeurs et sur la gestion par les autorités des étrangers, et ne traite en définitive qu'assez peu des interactions humaines générées et de la façon dont la présence

³⁸ ROCHE Daniel (dir.), *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris, fin XVII^e-début XIX^e siècle*, Fayard, Paris, 2000, p. 13.

³⁹ MUCHEMBLED Robert, « Les minorités... », *op. cit.*, p. 207.

⁴⁰ KRUMENACKER Yves, « Masquer le protestantisme dans les villes de France au XVII^e siècle » in DUMONS Bruno, HOURS Bernard (dir.), *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2010, p. 229-242.

⁴¹ *Ibid.*, p. 242.

⁴² CRON Éric, *Saumur. Architecture, urbanisme, société*, Revue 303, Nantes, 2010 ; « L'hôtel de ville de Saumur : de l'émancipation des élites urbaines aux enjeux de pouvoir » in SALAMAGNE Alain (dir.), *Hôtels de ville. Architecture publique à la Renaissance*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2015, p. 137-157.

⁴³ ROCHE Daniel (dir), *La ville promise...*, *op. cit.*

d'étrangers impacte l'espace et les populations. D'autres études plus récentes ont toutefois permis de compléter ces approches. Pour Saumur, ces cinq dernières années ont été particulièrement productives sur cette question, avec les études sur les Britanniques et les Néerlandais produites respectivement par Jean-Paul Pittion et Willem Frijhoff⁴⁴, qui étudient de façon complète les conséquences financières, culturelles et sociales de la présence de ces élites étrangères protestantes.

Les minorités dans les villes peuvent donc être étudiées de plusieurs manières, au travers de leur réception par les pouvoirs urbains, de leur visibilité ou encore de leur conséquence sur l'organisation urbaine. L'historiographie a fait une grande place à l'étude de ces minorités dans la ville, au risque parfois de ne présenter que les conflits qu'elles ont pu engendrer.

D) Limites et champs d'approfondissement de l'histoire urbaine

L'histoire urbaine apporte beaucoup pour une étude sur Saumur et son académie protestante au XVII^e siècle. Toutefois, certains aspects demeurent encore mal balisés par l'historiographie et pourraient faire à l'avenir l'objet d'un approfondissement et d'une attention plus particulière de la part des chercheurs. En ce qui concerne Saumur, deux grands manques se trouvent dans le fait que les petites villes françaises restent assez mal connues et que l'étude des conflits a souvent été privilégiée au détriment des situations de paix.

1. Une étude des conflits privilégiée

Le pluralisme des villes explique le nombre et la diversité des conflits qui ont lieu sur l'espace urbain. Ceux-ci sont généralement bien connus par les chercheurs car les conflits laissent des traces, aussi bien dans la mémoire collective que dans les archives. Cependant, on pourrait reprocher à l'historiographie de leur avoir donné une sur-visibilité, occultant parfois les espaces et périodes pendant lesquels la cohabitation se passe bien. Dans *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique*, Olivier Christin présente bien ce problème historiographique pour le XVI^e siècle : les guerres de religion font l'objet d'une attention constante tandis que les paix de religion restent majoritairement ignorées⁴⁵. Il précise par ailleurs que les villes ont beaucoup plus intérêt que les États à chercher l'apaisement car elles sont les premières victimes des troubles qui attaquent leur territoire et leurs prérogatives. Les conflits naissent donc majoritairement en ville mais cette dernière peut proposer des expériences de paix et de cohabitation parfois inédites car, pour elle, il est absolument nécessaire de préserver la concorde urbaine. Cette tendance à privilégier une étude des conflits

⁴⁴ PITTION Jean-Paul, « Saumur et les voyageurs britanniques au XVII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°121-3, 2014, p. 97-117 ; FRIJHOFF Willem. « L'Académie protestante de Saumur et les Néerlandais », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 123-4, 2016, p. 61-91.

⁴⁵ CHRISTIN Olivier, *La paix de religion...*, op.cit.

s'observe dans tous les champs historiques mais reste particulièrement prégnante en ce qui concerne les villes. Dans l'introduction de *L'université et la ville*, les auteurs précisent que les études conflictuelles des relations entre université et ville dominant et qu'il est nécessaire d'aller plus loin ; pourtant, c'est bel et bien ce paradigme qui domine dans le reste de l'ouvrage⁴⁶. Les villes calmes intéressent peu, ce qui peut s'avérer problématique pour comprendre Saumur : même si la tolérance peut être remise en doute, pendant presque un siècle, l'académie et les protestants à Saumur sont rarement au centre de conflits violents. Les petites villes sont en effet des espaces moins marqués par les conflits.

2. Les petites villes, une historiographie limitée

Si l'histoire urbaine a pris un essor considérable depuis les années 1980, l'étude des petites et moyennes villes reste encore peu fréquente. Certains pays comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne ont commencé à s'y intéresser mais en raison de hiérarchies urbaines différentes, les modèles dégagés ne peuvent pas s'appliquer à la France⁴⁷. Le modèle pyramidal français fait de Paris la ville qui concentre tous les pouvoirs et toutes les activités à l'époque moderne, relayée par d'autres grandes villes comme Lyon qui disposent également d'une concentration un peu moindre de pouvoirs, suivies des villes moyennes, puis des petites villes. L'intérêt historique suit ce même schéma descendant : les études sont nombreuses sur Paris et se réduisent progressivement lorsque l'on descend les échelons urbains. Olivier Zeller, dans *La ville moderne*, souligne pourtant le rôle essentiel des petites villes⁴⁸. Certes, les petites villes tendent à être plus fragiles en cas de conjecture difficile et leurs droits ont été malmenés par le pouvoir royal. Cependant, elles concentrent l'essentiel de la population urbaine, ont souvent une grande diversité fonctionnelle, possèdent un rôle culturel non-négligeable, et surtout, sont plus à même de garder une identité propre face au pouvoir royal. Ce champ d'étude reste donc encore largement à approfondir alors même qu'il est légitime.

L'existence de monographies et d'études locales permet en partie de pallier cette lacune. L'ampleur et l'approfondissement des travaux dépend en grande partie de l'intérêt des chercheurs locaux mais Saumur est plutôt privilégiée sur la question. Parmi les ouvrages généraux, on peut citer *l'Histoire de Saumur* dirigé par Hubert Landais, l'ouvrage *Saumur. Architecture, urbanisme, société* d'Éric Cron plus récemment, ou encore le site Internet *Saumur-jadis* tenu par Joseph-Henri

⁴⁶BOURILLON Florence, GOROCHOV Nathalie, NOGUÈS Boris, VADELORGE Loïc (dir.), *L'université...*, op. cit.

⁴⁷ Dans le Saint-Empire, l'éclatement politique donne un pouvoir plus important aux petites villes qui se développent selon un modèle réticulaire. En Angleterre, le modèle macrocéphalique fait que, à l'exception de Londres, il n'existe pas véritablement de grandes villes.

⁴⁸ PINOL Jean-Luc (dir.), ZELLER Olivier, *Histoire de l'Europe urbaine...*, op. cit., p. 84-92.

Denécheau⁴⁹. Même si ce type d'études n'apportent pas de concepts pour penser globalement les petites et moyennes villes, elles réussissent à montrer les particularités des villes étudiées indépendamment des considérations propres aux grandes villes. L'historiographie attend toujours un grand ouvrage qui proposerait une analyse générale des petites et moyennes villes, mais la relégitimation des études locales depuis une vingtaine d'années constitue déjà un début.

L'histoire du protestantisme et l'histoire urbaine sont fondamentales pour étudier la situation de l'académie protestante dans Saumur. Jusqu'à présent, les études ont présenté l'académie protestante comme un organisme distinct de la ville car distinct sur le plan confessionnel. Ce bilan historiographique montre qu'il est en réalité nécessaire de faire dialoguer les deux, pour comprendre les contingences urbaines qui ont pu peser sur l'académie, et inversement, l'influence qu'a pu exercer un établissement de confession rivale sur la ville. À l'heure actuelle, la présence d'une académie au rayonnement intellectuel international a effacé l'histoire de la ville dans laquelle elle était implantée. La plupart des ouvrages s'intéressant à Saumur au XVII^e siècle traitent en réalité de l'académie protestante, alors même qu'à une échelle locale, l'enseignement qu'elle dispense ne touche que peu de personnes. En revanche, sa présence impacte les institutions, les activités, les modes de pensées, les habitants de la ville. Les apports de l'histoire urbaine permettent de replacer l'établissement dans son contexte local, et cette étude tentera de montrer les liens qui ont existé entre Saumur et son académie protestante.

⁴⁹ LANDAIS Hubert, *Histoire de Saumur*. Toulouse, Privat, 1997 ; CRON Éric, *Saumur. Architecture, urbanisme, société*, Revue 303, Nantes, 2010 ; DENÉCHEAU Joseph-Henri, site *Saumur-jadis*, 1999, URL : <http://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/>.

État des sources

Pour étudier Saumur et son académie protestante, un vaste corpus de sources peut être mobilisé afin de proposer une approche qui englobe l'ensemble de la ville dans sa dimension sociale, politique, économique, matérielle, culturelle ou encore religieuse. La ville et l'académie de Saumur sont très bien documentées en dépit de quelques lacunes (disparition d'un des registres de l'académie, absence de registres municipaux avant 1662...) et des informations peuvent se retrouver dans des ouvrages et des centres d'archives variés. Pour ces raisons, il était difficile d'en entreprendre une étude exhaustive à l'échelle d'un Master 1. Les archives départementales du Maine-et-Loire pourraient par exemple être consultées de façon plus systématique et un grand travail reste à faire du côté des archives de la généralité de Tours ou dans les centres d'archives étrangers. Les sources présentées ci-dessous sont donc le résultat d'un choix. Ce corpus a été construit en cherchant à couvrir le plus grand nombre possible de thématiques et à varier les points de vue sur les relations entre la ville de Saumur et son académie protestante.

I - Sources manuscrites

Les cotes dans une police de caractère inférieure sont celles qui ont été consultées mais qui ne présentaient pas d'intérêt pour le présent mémoire.

A) Archives municipales de Saumur (A.M.S.)

- AA1. Gouvernement de Saumur 1672-1795
- BB1. Délibérations des assemblées générales des habitants et du conseil de ville 1662-1692
 - **Le BB1 concerne les assemblées publiques, le BB2 celles à laquelle n'assiste que la municipalité. Ces deux registres ne donnent presque aucune information sur l'académie protestante mais sont indispensables pour comprendre la façon dont s'organise le pouvoir à Saumur.**
- BB 15. Offices municipaux-convocations, élections, informations de vie et mœurs-prestation de serments 1650-1789
- CC 17. Compte des deniers communs (recettes et dépenses) 1637-1641

- CC 22. Droit d'apétissement sur le vin vendu en détail et sur le sel. Lettres patentes, arrêts du conseil, enregistrements 1590-1617
- GG 96. Collège des catholiques ou des Oratoriens 1651-1796
- GG 97 Manège-académie d'équitation 1674
- HH 80. Artisans divers 1672-1792
 - **Cette cote aurait pu permettre de mieux comprendre les commerces de luxe présents à Saumur au temps de l'académie, les autres cotes du HH se centrant sur l'économie du quotidien, mais seules deux pièces concernent le XVII^e siècle**
- JJ 1. Recueil très utile pour se mettre au courant de ce qui concerne l'hôtel de ville de Saumur ca. 1660
 - **Ce recueil assez hétéroclite mentionne différents événements de la vie municipale, contemporains mais aussi anciens : élections d'échevins, prestations de serment, remarques sur des faits notables, comptes, créanciers de la ville...**
- JJ 2. Inventaire des titres et papiers de l'hôtel de ville de Saumur, dressé en présence de Julien Avril écuyer président sénéchal et maire perpétuel 23 nov. 1671
- IA1. Académie Royale Protestante de Saumur : registre des délibérations du conseil ordinaire et extraordinaire 1613-1673
 - **Ces registres sont une source indispensable pour comprendre l'organisation de l'établissement. Même si la ville n'est pas leur préoccupation principale, ils permettent tout de même de comprendre les modalités de cohabitation et de diffusion de l'académie et ses membres sur le territoire urbain.**
- IA2. Déclaration royale réunissant aux hôpitaux les biens du culte protestant (27 janvier 1683). Donation concernant les biens des consistoires (7 septembre 1684). Arrêt du Conseil supprimant l'Académie protestante de Saumur (8 janvier 1685). Arrêt du Conseil interdisant le culte protestant et ordonnant la démolition du temple de Saumur (15 janvier 1685). Arrêt du Conseil cédant la bibliothèque de l'Académie à l'hôpital (21 février 1685). Arrêt du Conseil réunissant les biens du consistoire à l'hôpital de Saumur (4 juillet 1689) et lettre d'envoi (16 juillet). Accueil d'une nouvelle convertie (2 décembre 1693) 1683-1693
- IA4. Délibérations du conseil académique : registre (23 juin 1683 – 6 décembre 1684) 1683-1684
- IA5. Dossiers de recettes des deniers ordonnés pour l'entretien de l'Académie protestante : registre 1631-1685
- 1 ONDA 1. Copie de lettres patentes, créant l'Ordre de l'Oratoire (décembre 1611). Lettres royales confirmant les droits des Pères (9 août 1614). Fragment d'un plan d'autel. Historique de la chapelle Notre-Dame des Ardilliers. Consentement de l'évêque d'Angers à l'établissement des prêtres à la

chapelle des Ardilliers (11 février 1615), décret (29 janvier 1619) et extrait. Procès-verbal de l'assemblée des habitants (30 avril 1615). Accord avec les chapelains de Nantilly (juin 1616). Lettres de BOURNEAU, procureur du roi à M. de BERULLE (1614 - 1618), traces de sceau. Accord des habitants et des chapelains des Ardilliers avec les prêtres de l'Oratoire (20 octobre 1617). Consentement du prieur de Nantilly (13 mars 1623). Procès-verbal d'installation (5 avril 1619). Exemption de contributions des prêtres de l'Oratoire pour le Sanitat (4 mai 1627). Lettres patentes et arrêts du Conseil portant attribution de priviléges (1629 - 1673), évocation au Grand Conseil

1661-1673

- 1 ONDA 2. Lettres autographes du cardinal de BERULLE au Révérend Père GASTAUD prêtre de l'Oratoire concernant La Rochelle et des questions personnelles (s.d.), traces de sceau. Copie de 4 lettres du cardinal de BERULLE concernant la chapelle des Ardilliers adressés au Supérieur et au sieur BOURNEAU procureur du roi (s.d.). Lettres des Révérends Pères généraux BOURGOING, de CONDREN, de SAINTE MARTHE et de LA TOUR au supérieur de l'Oratoire de Saumur donnant des conseils de conduite (1620 - 1715), 1 lettre du Révérend Père BOURGOING, au Révérend Père GOMES, Supérieur de l'Oratoire, de Mâcon, l'aviso de l'élection du Révérend Père de CONDREN (1628). 2 lettres de J.B. GAULT, prêtre de l'Oratoire puis évêque de Marseille à sa mère (s.d.) et au Révérend Père ROBERT, de l'Oratoire (1639), traces de sceau

1620-1715

- 3 ONDA 4. Circulaires et instructions concernant notamment les étudiants (1643 - 1715). Circulaires imprimées et manuscrites des Pères généraux et des Pères assistants pour les convocations des assemblées. Liste des prêtres résidents. Avis et instructions pour procéder à la députation. Factums et mémoires notamment pour prouver la nullité des assemblées générales de l'Oratoire depuis 1723. Précis pour le régime intérieur de l'Oratoire contre le sieur BOYALS (1634 - 1788)

1634-1788

➤ **Les documents de l'Oratoire de Notre-Dame des Ardilliers (ONDA) ont été consultés afin de comprendre les différences de gestion qu'il pouvait y avoir entre les établissements catholiques et protestants. Ce fonds gagnerait sans doute à être exploité de façon plus systématique pour proposer une étude sur les établissements catholiques de Saumur au XVII^e siècle.**

B) Archives départementales du Maine-et-Loire (A.D.M.L.)

- 2 B 527. [Sénéchaussée secondaire de Saumur – Police de la librairie, de la moralité et des jeux] Librairie, contrôle des publications (1621-1679)., Moralité, ordonnances défendant de subordonner les domestiques (1742) et contre les cris pendant les spectacles (1760)., Jeux, élection du prince de la basoche (1608, 1640, 1659), condamnation à payer la quintaine (1754-1779).

1608-1779

- 2 B 534. [Sénéchaussée secondaire de Saumur – Police des affaires religieuses – Religion réformée] Cimetière du Chardonnet à Saumur, agrandissement (1615)., Appartenance à la Religion réformée : déclaration (1626-1650)., Conversion à la religion catholique (1642)., Collecte en faveur des réfugiés piémontais en Dauphiné (1655)., Élève transfuge du collège de l'Oratoire au collège protestant (1680)., Autorisation d'inhumation (1771).

1615-1771

- 7 B 3. [Cours et juridiction – maréchaussée de Saumur] Procédures et sentences.

1646-1743

- E 4385. Ville de Saumur [gouvernement de la ville et château]. 1384-1634
 - E 4386. Mairie et échevinage [de Saumur]. 1472-1789
- E 4388. [Sur l'interdiction du culte protestant à Saumur] Arrêt du Conseil d'État portant suppression du collège ou Académie de ceux de la religion prétendue réformée de la ville de Saumur (8 janvier 1685) ; - lettre de la reine de Suède au chevalier Terlon, où elle déplore la persécution des protestants français : « Je plains tant de familles ruinées, tant d'honnêtes gens réduits à l'aumône... Je considère aujourd'hui la France comme une malade à qui on coupe bras et jambes pour la guérir d'un mal qu'un peu de patience et de douceur auraient guéri ; mais je crains fort que ce mal ne s'aigrisse... Rien n'est plus louable que le dessein de convertir les hérétiques et les infidèles ; mais la manière dont on s'y prend est fort nouvelle, etc. » (Rome, 2 février 1646, copie) ; - liste des « personnes de la religion converties depuis peu à taxer » ; - « noms des huguenots qui restent à convertir. » 1685-1690 ?
- E 4393. [État des comptes et dettes de Saumur] Arrêt du Conseil d'État qui ordonne de procéder à la vérification des dettes de la ville de Saumur (1663) ; - qui établit, pendant dix ans, des droits d'entrée sur le foin, l'avoine, le bois à brûler, pour l'acquittement des dettes (1683) ; - relevé des charges et dettes de la ville (1683) ; - projet et affiche de la taxe à percevoir sur les entrées (1683) ; - adjudication du droit d'appétissement (1684) ; - réclamation des habitants de la Croix-Verte (1685) ; - projets de supplique à adresser au Roi par les habitants de la ville afin d'obtenir la transformation de la taxe sur les foins et le bois en un endroit sur les vins pendant dix ans : « La ville a été privée de tous les avantages qu'elle retirait par le concours de la noblesse étrangère et françoise, qui y venoit faire ses études et par le commerce des marchands hollandais et autres étrangers et françois, lesquels par leur union et correspondance avec ceux de Paris rendoient cette ville l'une des plus considérables du royaume à proportion de sa force et de son étendue et cette pauvre ville est devenue déserte par l'absence et la retraite de la plus grande part des meilleurs marchands qui ont retourné dans leur pays » (sans date) ; - arrêt du Conseil d'État qui rejette la demande et maintient l'arrêt de 1683 (24 février 1688) ; - supplique des habitants afin d'être déchargés de la taxe pour leurs vignes de la campagne (sans date) ; - arrêt du conseil d'État, portant établissement d'un tarif à l'entrée de la ville et des faubourgs (1758) ; - mémoire pour le maire et les échevins contre le sieur Basin, directeur des Aides, receveur, au nom de la ville, des entrées (1778). 1663-1778
- 2 E 1680. Le Boeuf, sieur des Roches de Saumur - Constitutions de rente, provision d'office de lieutenant particulier à la sénéchaussée de Saumur pour Antoine Le Boeuf, procuration, procédures, quittances, fragment de comptes [sur l'assemblée électorale du 2 novembre 1674].

C) Archives nationales (A.N.)

- TT 266. Archives et biens des protestants – Saumur 1611-1689
 - Alors la municipalité et de l'académie ne se mentionnent presque jamais l'une l'autre dans leurs registres, cette cote fait apparaître au contraire les relations qui pouvaient exister entre elles, même si elle ne concerne que les affaires judiciaires, et offre des informations qui ne peuvent pas être trouvées ailleurs.

II – Sources imprimées

Certaines des sources mentionnées dans cette partie n'ont pas été lues systématiquement et des passages pertinents ont été sélectionnés à l'aide d'une recherche par mots-clefs. Dans ce cas, les termes de recherche sont indiqués en-dessous de la référence.

- ALQUIÉ François-Savinien de, *Les délices de la France, avec une description des provinces et des villes du royaume*, G. de Luyne, Paris, 1670, tome II, p. 123-124.
- BENOIST Elie, *Histoire de l'edit de Nantes, contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées en France avant & après sa publication, à l'occasion de la diversité des religions : et principalement les contraventions, inexecutions, chicanes, artifices, violences, & autres injustices, que les reformez se plaignent d'y avoir souffertes, jusques à l'edit de revocation, en octobre 1685. Avec ce qui a suivi ce nouvel edit jusques à présent*, chez Adrien Beman, Delft, 1693, 5 volumes.
 - Mots-clefs utilisés : Saumur ; academie ; college.
- BONNECASE SAINT-MAURICE Alcide de, *Le guide fidelle des étrangers dans le voyage de France*, chez E.Loyson, Paris, 1672, p. 107-109.
- BOUHÉREAU Élie, « Lettres d'Élie Bouhéreau, élève de première à l'Académie de Saumur, à ses parents (mai 1684 — août 1684) », éditées par ITTI Éliane, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, vol. 154, octobre-novembre-décembre 2008, p. 614-631.
- BRACKENHOFER Élie, *Voyage en France, 1643-1644*, Berger-Levrault, Strasbourg, 1925, p. 207-217.
 - Seules une dizaine de page sont consacrées au séjour d'Élie Brackenhoffer à Saumur. Toutefois, sa description de la ville est très complète. Il s'agit d'une source indispensable pour comprendre l'organisation spatiale de la ville et les modalités d'accueil.
- CITOIS François, *Histoire d'un miracle advenu à Nostre-Dame des Ardilliers par l'intercession de la très sainte Vierge, mère de Dieu, à l'arrivée de la royne mère du Roy à Saumur*, chez René Hernault, Saumur, 1619.
- COULON Louis, *L'Ulysse françois ou Le voyage de France, de Flandre et de Savoie. Contenant les plus rares curiosités des pays, la situation des villes, les meurs & les façons de faire des habitans*, chez Gervais Clousier, Paris, 1643, p. 392-395.
- DUPLESSIS-MORNAY Charlotte, *Mémoires*, éditées par DE WITT Henriette, chez Mme Veuve Jules Renouard, Paris, 1878 [1^{ère} éd. : 1824], 2 volumes.
 - Mots-clefs utilisés : Saumur ; eschevin ; maire ; domestique ; estudiant ; escolier ; college ; academie.
- DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, Treuttel et Würtz, Paris, 1824-1825 [1^{ère} éd. : 1624], volumes 5 à 12.
 - Mots-clefs utilisés : Saumur ; eschevin ; maire ; corps de ville ; officiers ; academie ; college ; Duncan ; Nouë ; Trochorege ; escole ; escolier ; estudiant ; regent ; professeur.

- DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Suite des Lettres et mémoires de messire Philippe de Mornay, seigneur Du Plessis Marly, ... contenant divers discours, instructions, lettres et despêches par lui adressées ou escriptes aux roys, roines... depuis l'an 1618 jusques à l'an 1623, ensemble quelques lettres des susdits au dit sieur du Plessis*, chez Louys Elzevier, Amsterdam, 1651.
 - Mots-clefs utilisés : Saumur ; eschevin ; maire ; corps de ville ; officiers ; academie ; college ; Nouë ; Cameron ; Bouchereau ; Daillé ; escole ; escolier ; estudiant ; regent ; professeur.
- HUSSSEAU Isaac d', *La Discipline ecclésiastique des Eglises reformées de France, avec les observations des synodes nationaux sur tous ses articles. A quoi l'on a joint la conformité de la dite discipline avec celles des anciens chrétiens et la discipline du synode de Dordrecht*, chez Pierre Gosse, la Haye, 1760 [1^{ère} éd. : 1559 / 1653 pour cet auteur].
- LOUVET Jehan, *Récit véritable de tout ce qui est advenu digne de mémoire tant en la ville d'Angers, pays d'Anjou et autres lieux (depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1634)*, in *Revue de l'Anjou*, 1855-1856.
- MORTOFT Francis, *Francis Mortoft: his Book, Being his Travels through France and Italy 1658-1659*, édité par LETTS Malcolm, Hakluyt Society, Londres, 2010.
- PITTON Jean-Paul (éd.), « Loix et Reiglements de l'Académie et College de Saumur » in « Statuts et règlement de l'Académie (1612-1613) », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015, p. 3-10. URL : http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arco/articles/803/statuts-et-reglement-de-l-academie-1612-1613-_doc.pdf
- RERESBY John, *The Memoirs of Sir John Reresby. The Complete Text and a Selection from his Letters*, éditées par BROWNING Andrew, Offices of the Royal Historical Society, London, 1991.
- TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon, *Historiettes*, éditées par DE MONMERQUÉ et PAULIN, Garnier, Paris, 1861-1862 [1^{ère} éd. : 1657], 6 volumes.
 - Mot-clef utilisé : Saumur.
- YOUNG M. J., « Lettres », éditées par PITTON Jean-Paul, « Séjourner à Saumur : les frères Kerr. Correspondance de M. J. Young à Ann Kerr, Comtesse de Lothian, janvier-décembre 1654. » *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015, p. 9-40. URL : http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arco/articles/813/sejourner-a-saumur-les-freres-kerr_doc.pdf
- « Arrest de la Cour de Parlement pour reparation de l'iniure faite au S. Sacrement de l'Autel, indiscrettement receu par deux de la Religion pretendue reformee », *Le Mercure françois*, t. XVIII, 1632-1633, p. 25-28.
- *Arrest du conseil d'Estat portant suppression du college ou Academie de ceux de la Religion pretendue reformée de la Ville de Saumur. Avec deffenses à tous ministres, professeurs, regens & à toutes autres personnes d'enseigner en ladite ville de Saumur aucunes Sciences ou Langues, soit publicquement ou en allans dans les maisons particulières, sur peine de desobeissance, & de trois mil livres d'amende, du huictieme janvier 1685*, chez François Ernou, Saumur, 1685.
- *Édit de Nantes [13 avril 1598]*, édité par Janine Garrisson, Atlantica, Biarritz, 1997.
- *Gazette* [de Théophraste Renaudot], Bureau d'adresse, Paris, 1650, p. 537-548.
 - *Ibid*, 1652, p. 131-288.

- *Ibid*, 1660, p. 249.
- *Procez verbal du miracle tres-veritable arrivé a Saumur le neufiesme jour de septembre mil six cens vingt. En la personne d'une femme paralytique de la ville d'Orleans : qui a receu parfaite guerison, apres s'estre confessée & avoir receu la S. communion, en la chapelle de Nostre Dame des Ardilliers, suivant le veu qu'elle en avoit fait*, chez Denis Langlois, Paris, 1620.
- *Récit véritable d'un signalé miracle fait en la chapelle de Nostre-Dame des Ardilliers-lez-Saumur, en la personne de Marguerite Loyseau, au mois de mai de la présente année 1626. Ensemble trois autres miracles advenus sur mer, en suite des voeux faits de venir audit lieu des Ardilliers*, chez René Hernault, Saumur, 1626
- *Resolution du Conseil du Roy, pour la Démolition & Razement des fortifications de Saumur. Donnée audit Saumur le 5 d'Avril, 1622. Ensemble l'ordre estably par sa Maiesté pour la seureté de la place, contre les mauvais dessins des Rebelles*, chez Pierre Ramier, Paris, 1622.

Étude de cas

De 1599 à 1685, la ville de Saumur a été profondément transformée par la présence d'une académie protestante, c'est-à-dire d'une faculté de théologie et de l'ensemble qu'elle forme avec un collège protestant⁵⁰. Le nombre d'académies est alors réduit en France, guère plus de sept au XVII^e siècle⁵¹. Ces établissements peuvent être assimilés à des universités par l'enseignement qui y est proposé mais ne sont pas reconnus comme tels : la collation de grades leur est refusée et ils ne possèdent souvent que la faculté de théologie au détriment de celles de médecine et de droit⁵². Les académies n'en demeurent pas moins des pôles intellectuels majeurs dans la mesure où ils ont pour vocation d'éduquer la jeunesse protestante et de former les futurs pasteurs.

L'implantation d'un centre intellectuel de ce type à Saumur pose un double problème à la ville, c'est-à-dire à la communauté d'habitants et à sa représentation municipale. Le premier est tout d'abord religieux puisque la ville est restée très majoritairement catholique. Au XVII^e siècle, l'édit de Nantes légalise le culte protestant dans deux villes par baillage, dont Saumur fait partie, mais cela n'empêche pas les tensions des deux bords de la frontière confessionnelle. Quelle place accorder à un établissement protestant sur un territoire catholique ? Indépendamment de la différence de religion, l'installation d'un établissement supérieur bouleverse l'organisation de Saumur. Ville de petite taille, elle doit répondre à des besoins culturels et matériels nouveaux et doit faire face à l'afflux soudain d'étudiants et de voyageurs que l'académie attire, et aux problèmes qui en découlent.

Pendant presque un siècle, ville et académie sont amenées à cohabiter et interagir, avec des périodes plus ou moins marquées de conflits et d'entente⁵³. Comment Saumur s'est-elle adaptée à la présence d'une académie protestante ? Quels liens ont pu être créés ?

Afin de comprendre la situation saumuroise, il est tout d'abord nécessaire de comprendre ce que représente la ville au début du XVII^e siècle puisque l'académie s'insère dans un cadre urbain déjà défini. Cette installation engendre un espace urbain partagé entre les deux entités et la cohabitation n'est pas toujours facile au quotidien. L'intérêt économique qu'elle représente amène toutefois la ville à retarder le moment de s'en prendre à l'académie, même si, en définitive, la ville ne perd jamais de vue ses intérêts religieux.

⁵⁰ Sauf indication contraire, c'est ce dernier sens qui sera retenu par la suite puisque les conséquences sur le territoire urbain sont les mêmes.

⁵¹ Cf. annexe 1. Orthez, Orange et Sedan sont incluses car elles appartiennent aux Églises réformées de France.

⁵² CASTAGNET Véronique, « Les questions éducatives au cœur des affrontements religieux de la fin du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle : Académies protestantes versus collèges catholiques ? » in CONDETTE Jean-François, *Education, Religion, Laïcité (XVI^e-XX^e s.). Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, Lille, 2010, p. 287.

⁵³ Cf. annexe 2 pour une chronologie détaillée.

I – Saumur au début du XVII^e siècle

Afin de comprendre ce qu'a pu représenter l'académie protestante à l'échelle de Saumur, il faut auparavant donner quelques informations d'ordre structurel sur la ville. L'académie est une nouvelle institution qui s'insère dans un paysage urbain déjà constitué possédant une histoire collective et des institutions. Alors que Saumur connaît peu de changements des années 1650 à 1685, les premières décennies du XVII^e siècle donnent lieu à de nombreuses transformations pour la ville. Cette partie propose donc d'étudier le cadre dans lequel s'installe l'académie, en se concentrant notamment sur l'histoire de la ville, son économie, ses institutions et la place réservée à la minorité protestante.

A) Une petite ville stratégique

Au tournant des XVI^e et XVII^e siècles, Saumur peut être considérée comme une ville assez mineure en France face à d'autres grands centres urbains, ne serait-ce qu'Angers à l'échelle de la province. Pourtant, les guerres de la fin du règne de Henri III lui donnent une importance militaire, notamment en raison de son emplacement stratégique.

Aucun recensement n'est fait pour Saumur jusqu'au XVIII^e siècle, mais on estime que la ville comptait entre 8 000 et 10 000 habitants, faubourgs inclus, à la fin du XVI^e siècle⁵⁴. Cela fait d'elle une ville petite à moyenne⁵⁵. Elle est cependant la deuxième ville de la province d'Anjou après Angers dont la population avoisine les 30 000 habitants à la même époque⁵⁶. Elle dispose d'une petite importance administrative par les institutions qu'elle héberge, puisqu'elle est le siège d'une élection et qu'elle devient provisoirement une sénéchaussée indépendante entre 1544 et 1547 avant d'être remise sous la tutelle de celle d'Angers⁵⁷. En revanche, son rôle culturel et économique reste faible et son poids démographique et politique ne lui accordent pas d'importance en dehors de l'Anjou. Cependant, sa position géographique stratégique sur la Loire lui donne un intérêt nouveau à l'échelle nationale lors des guerres de religion de la fin du XVI^e siècle.

La huitième guerre de religion notamment, à partir de 1585, se révèle capitale pour Saumur. La ville est alors catholique avec une minorité protestante. Le gouverneur de la province, le comte de Cossé-Brissac, tente de remettre Saumur aux Ligueurs en 1585 mais échoue. Le duc de Joyeuse,

⁵⁴ POTON Didier, « Les protestants de Saumur au XVII^e siècle, étude démographique » in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne du protestantisme*, Centre Culturel de l'Ouest, 3^e cahier de Fontevraud, Fontevraud, 1992, p. 13.

⁵⁵ La limite qui sépare petite et moyenne ville n'est pas clairement définie et fait l'objet de débats chez les historiens. Cf. PINOL Jean-Luc (dir.), ZELLER Olivier, *Histoire de l'Europe urbaine. Tome 3. La ville moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Seuil, Paris, 2012, p. 84-82.

⁵⁶ MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789*, Presses Universitaires d'Angers, Angers, 1984, tome 1, p. 15-16.

⁵⁷ MAILLARD Jacques, *L'Ancien Régime et la Révolution en Anjou*, Picard, Paris, 2011, p. 42.

nommé par Henri III pour lui succéder, essaie de transformer la ville en point de rassemblement d'une armée pour attaquer les protestants du sud de la Loire⁵⁸. L'Anjou est alors perçu comme un territoire important à l'échelle française dans la mesure où il se situe à la limite nationale entre protestants et ligueurs : « [Saumur] se révèle de nouveau un point de passage essentiel sur la Loire et donc un site à tenir pour faire campagne, les uns au sud contre Henri de Navarre, les autres au nord contre Henri III et les Ligueurs⁵⁹. » Sa position sur la Loire, à un endroit où le fleuve se resserre, en fait en outre une position stratégique en tant que verrou fluvial. Indépendamment de la lutte pour l'influence religieuse, qui concerne alors l'essentiel des villes françaises, Saumur fait donc l'objet d'une attention particulière.

La rencontre en mars 1589 entre Henri III et l'un des proches conseillers d'Henri de Navarre, Philippe Duplessis-Mornay, qui marque le début du rapprochement entre le roi et son successeur légal, illustre d'ailleurs l'importance que revêt Saumur à cette époque. Les négociations sont compliquées, Duplessis-Mornay réclame Saumur qu'il considère comme un territoire essentiel pour le contrôle du Pays de Loire, ce qu'Henri III refuse dans un premier temps⁶⁰. Il finit cependant par céder la ville à Henri de Navarre « soubs deux conditions, l'une qu'il [Duplessis-Mornay] en auroit le gouvernement, parce qu'il se confieroit bien en luy de bien traicter ses subjects catholiques, l'autre que l'exercice de la religion ne se feroit en lieu publicq les quatre premiers mois⁶¹ ». L'accord est signé le 3 avril, Henri de Navarre récupère la ville le 10 et Duplessis-Mornay est nommé gouverneur et lieutenant général de la ville, château et sénéchaussée de Saumur⁶². Il y installe une garnison protestante et fait fortifier la ville pour la transformer en place forte militaire. Lors de la période pendant laquelle Henri IV tente d'affirmer son pouvoir, il séjourne à plusieurs reprises à Saumur et la garnison protestante est régulièrement utilisée pour calmer les troubles dans la région. En 1598, la ville est officiellement reconnue comme place de sûreté protestante⁶³ par l'édit de Nantes. À cette période, sa garnison protestante est l'une des plus importantes en France avec 364 hommes⁶⁴.

Ainsi, en dépit de sa faiblesse démographique, Saumur gagne une certaine importance politique et militaire à la fin du XVI^e siècle en raison de son emplacement stratégique. La huitième guerre de religion met en place les premières conditions qui permettent par la suite l'installation d'une

⁵⁸ POTON Didier, « Réforme et guerres de religion (1500-1621) » in Landais Hubert (dir.), *Histoire de Saumur*, Privat, Toulouse, 1997, p. 145-152.

⁵⁹ *Ibid*, p. 146.

⁶⁰ *Ibid*, p. 147.

⁶¹ Cité par POTON Didier, *Duplessis-Mornay. Le pape des Huguenots*, Perrin, Paris, 2006, p. 89.

⁶² POTON Didier, « Réforme et guerres... », *op. cit.*, p. 147.

⁶³ Places accordées par le roi dans lesquelles les réformés possèdent une force militaire, devant servir de garantie aux libertés protestantes.

⁶⁴ HAAG Émile et Eugène, *La France protestante, ou Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la liberté des cultes par l'assemblée nationale*, chez Joël Cherbuliez, Paris, tome 1 – II^e partie, 1847, p. 257-258.

académie protestante, en établissant de façon durable, jusqu'en 1621, une garnison et surtout un gouverneur protestants, lequel exerce une influence déterminante sur la gestion de la ville.

B) Institutions de et dans la ville

Saumur à l'époque moderne est une ville au sens plein, c'est-à-dire qu'elle dispose de franchises données par le roi et qu'elle est dotée d'une municipalité possédant une forme d'autonomie. Cette dernière n'est cependant pas la seule à agir et d'autres institutions peuvent intervenir dans la gestion de la ville et lui faire concurrence. Les institutions urbaines à l'époque moderne sont souvent le résultat d'un montage complexe. Des pouvoirs le plus souvent mal définis occasionnent des rencontres, ce qui mène à des négociations ou des oppositions. À Saumur, plusieurs acteurs sont particulièrement importants pour comprendre l'organisation générale de la ville, agissant à diverses échelles et possédant des pouvoirs variés⁶⁵.

1. Un gouverneur aux pouvoirs étendus

En raison de l'importance stratégique et militaire de la ville, un gouverneur est installé à Saumur en 1589, à l'époque Philippe Duplessis-Mornay, l'un des plus proches conseillers d'Henri de Navarre. Ses fonctions sont pensées avant tout comme militaires : Saumur étant reconnue comme place de sûreté protestante jusqu'en 1621, une garnison réformée loge sur place et le gouverneur en a le commandement. Toutefois, ses pouvoirs s'étendent bien au-delà. Dans la première moitié du XVII^e siècle, il peut être considéré comme le véritable maître de Saumur et la municipalité doit se soumettre à son autorité.

Le rôle et les attributions des gouverneurs ne sont pas définis nettement à l'époque moderne et varient selon les situations locales. La fin des guerres de religion leur a donné une position importante en France mais leur pouvoir diminue considérablement au cours du XVII^e siècle avec le renforcement du pouvoir royal et leur rôle devient essentiellement honorifique⁶⁶. Ce n'est pas le cas à Saumur : même si la première moitié du siècle représente l'apogée de leur pouvoir, les gouverneurs occupent une place d'envergure tout au long du siècle. Tallemant des Réaux rapporte cette phrase qui aurait été prononcée par Anne-Marie Bigot de Cornuel au sujet d'un gouverneur d'Orléans : « [C'est] un gouverneur d'eau douce. J'appelle ainsi les gouverneurs de la rivière de la Loire, car hors Saumur il n'y en a pas un qui soit le plus fort dans sa ville⁶⁷. » Cette citation illustre bien l'importance

⁶⁵ Une carte de la répartition géographique du pouvoir dans Saumur est disponible en annexe 3.

⁶⁶ CUER Georges, Article « Gouverneurs, gouvernements » in BÉLY Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Presses universitaires de France, Paris, 2015 [1^{ère} éd. : 1996], p. 604-608.

⁶⁷ TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon, *Historiettes*, éditées par DE MONMERQUÉ et PAULIN, Garnier, Paris, 1862 [1^{ère} éd. : 1657], volume 4, p. 131.

particulière que pouvaient revêtir les gouverneurs pour Saumur, bien plus que pour d'autres villes de la région.

Leur pouvoir l'emportait de loin sur celui des autres institutions urbaines⁶⁸. Philippe Duplessis-Mornay (1589-1621) ou encore Urbain de Maillé-Brézé (1626-1650) résident sur place, contrairement aux gouverneurs de la seconde moitié du siècle, et sont ainsi amener à rencontrer au quotidien les autres institutions urbaines. Ils interviennent dans l'essentiel des grandes décisions urbaines qui sont prises alors à Saumur. Philippe Duplessis-Mornay, gouverneur protestant, s'implique dans les affaires de la ville à tous points de vue. En ce qui concerne l'urbanisme par exemple, Éric Cron parle d'un « véritable mécénat visant à embellir la ville, à la réparer le cas échéant et à la doter d'équipements ouverts à tous⁶⁹ ». C'est sur sa seule initiative que le temple et l'académie protestante voient le jour à partir de 1593, sans concertation apparente avec les magistrats catholiques de la ville, et il s'occupe de maintenir les positions de la population réformée⁷⁰. Si Duplessis-Mornay est le gouverneur le plus impliqué et le plus puissant sur la période, ses successeurs restent considérés comme la plus haute autorité urbaine. L'académie protestante, lorsqu'elle parle de bannir des étudiants de la ville, menace toujours de s'en rapporter au gouverneur, même une fois que leur protecteur Duplessis-Mornay est parti et que la fonction est redevenue catholique⁷¹. La municipalité doit s'incliner face à sa volonté et, à plusieurs reprises, elle envoie des délégués pour le supplier de revenir sur une décision qu'elle juge défavorable. Le pouvoir du gouverneur s'affaiblit progressivement dans la seconde moitié du siècle⁷², mais ceux-ci sont le centre du pouvoir urbain avant 1650. Le rôle de Duplessis-Mornay plus spécifiquement doit être souligné car la fin des guerres de religion lui laisse un pouvoir quasi-total sur Saumur. Cela explique que des décisions favorables à la minorité protestante aient pu être prises, comme la construction d'un temple et d'une académie en plein cœur de ville.

Le gouverneur possède donc une autorité sur la ville qui excède le simple contrôle sur une garnison. D'autres fonctions et attributions y sont jointes, ce qui se fait au détriment de la municipalité qui doit réussir à ménager ses intérêts et à affirmer son pouvoir dans ces conditions.

⁶⁸ Cf. annexe 3.

⁶⁹ CRON Éric, *Saumur. Architecture, urbanisme, société*, Revue 303, Nantes, 2010, p. 141.

⁷⁰ « Monsieur, j'envoye ce gentilhomme exprés vers S.M. sur les insolences qui continuënt & s'accroissent à Saumur contre ceux de la Religion ; et les armes estant maintenant és mains des plus mutins, & de la populace, (...) l'Eglise & Academie s'en vont dissipées s'il n'y est serieusement pourveu. Je ne vous nie pas que cela me soit fort sensible, ayant l'espace de trente deux ans maintenu ce peuple en tranquillité. » *Suite des Lettres et mémoires de messire Philipes de Mornay, seigneur Du Plessis Marly, ... contenant divers discours, instructions, lettres et despêches par lui adressées ou escriptes aux roys, roines... depuis l'an 1618 jusques à l'an 1623, ensemble quelques lettres des susdits au dit sieur du Plessis*, chez Louys Elzevier, Amsterdam, 1651, p. 671-672.

⁷¹ A.MS., I A 1, *Académie Royale Protestante de Saumur : registre des délibérations du conseil ordinaire et extraordinaire, 1613-1673*, f° 131, 141 v° et 220 v° - 222 v° (seuls les versos seront indiqués). François de Bonne de Créqui, gouverneur entre 1621 et 1623, est protestant mais abjure. Urbain de Maillé-Brézé, entre 1626 et 1650, est catholique, comme tous ses successeurs.

⁷² MAILLARD Jacques, *L'Ancien Régime..., op. cit.*, p. 30.

2. Une municipalité fragile

Une municipalité est « une autorité qui a vocation à organiser harmonieusement la vie sociale sur un espace matériel construit concentré, correspondant à une ville⁷³. » Ce pouvoir est donc particulièrement décisif pour comprendre la façon dont s'organisent les situations de coexistence à l'échelle locale. À l'exception des statuts de 1650, la municipalité de Saumur n'a pas laissé de registres avant 1662. Seuls les registres postérieurs à cette date et d'autres sources permettent de mieux comprendre ce qu'elle a pu être dans la première moitié du XVII^e siècle. Il s'agit d'une période particulièrement essentielle dans la tentative de construction du pouvoir municipal et dans sa reconnaissance par le pouvoir royal.

La fondation de la municipalité de Saumur est difficile à dater : deux sources peu fiables, car postérieures de plus de deux siècles, mentionnent les années 1371 ou 1437⁷⁴. La première date attestée historiquement est celle 1466, lorsque Louis XI donne le droit à une assemblée d'habitants de se réunir à Saumur⁷⁵. Cela fait d'elle une municipalité qui apparaît de façon plutôt tardive à une époque où l'ancienneté de la ville est gage de prestige. Tout au long de l'époque moderne, elle demeure sous contrôle royal, le sénéchal possédant un droit de regard sur les assemblées, ainsi que l'intendant de la généralité de Tours à la fin du XVII^e siècle. Les événements ne lui permettent pas de se renforcer. Les guerres du XVI^e siècle empêchent régulièrement la tenue des assemblées et les élections. Le début du XVII^e siècle est particulièrement dramatique pour le pouvoir municipal : lors du conflit qui oppose Louis XIII et Marie de Médicis en 1620, les troupes du roi prennent possession de l'hôtel de ville et le fonctionnement des organes élus est suspendu⁷⁶. Il n'est rétabli qu'en 1650, lorsque la ville montre sa fidélité au roi pendant la Fronde. La municipalité ne disparaît cependant pas complètement pendant cette période : diverses sources mentionnent des échevins ou un corps de ville pendant ces trente ans⁷⁷, mais ce n'est qu'en 1650 qu'elle récupère une reconnaissance officielle de la royauté. Elle connaît alors une dizaine d'années où elle peut se déployer, puis l'endettement de la ville qui s'aggrave dans les années 1660 la place progressivement dans le giron de la royauté, avec un contrôle accru de la généralité de Tours et du pouvoir royal qui perdure jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

⁷³ SAUPIN Guy, « Le pouvoir municipal en France à l'époque moderne. Bilan historiographique des vingt dernières années » in HAMON Philippe, LAURENT Catherine (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2012, p. 18.

⁷⁴ CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, op. cit. p. 83-84.

⁷⁵ Ibid ; MAILLARD Jacques, *L'Ancien Régime...*, op. cit., p. 35-36.

⁷⁶ LEBRUN François, POTON Didier, « De la Révocation aux Lumières (1685-vers 1750) » in LANDAIS Hubert, *Histoire de Saumur*, op. cit., p. 196.

⁷⁷ C'est le cas par exemple de Duplessis-Mornay ou du voyageur Élie Brackenhoffer. DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Suite des Lettres et mémoires de messire Philibert de Mornay...*, op. cit. ; BRACKENHOFFER Élie, *Voyage en France, 1643-1644*, Berger-Levrault, Strasbourg, 1925. Ce dernier mentionne en 1643 « quatre eschevins » (p. 215) : il s'agit plus probablement des deux échevins, du procureur syndic et du sénéchal.

Les statuts municipaux de 1650⁷⁸, les premiers conservés, ont probablement été inspirés de l'organisation qui existait déjà dans la première moitié du siècle⁷⁹. Ils définissent les attributions de la municipalité : gestion des comptes de la ville (dette, baux à rente, emprunts...), sécurité ou encore gestion de l'hôtel-Dieu. Le corps de ville est composé de deux échevins, d'un procureur-syndic et de douze conseillers choisis par les paroisses⁸⁰, auxquels il faut ajouter une série de petits rôles : responsable de l'hôtel-Dieu ou encore greffier. Le mandat est de trois ans et n'est normalement pas renouvelable⁸¹. Il n'y a en théorie pas de maire, même si les sénéchaux prennent tous le titre de « maire perpétuel » au XVII^e siècle, ce que les échevins contestent⁸². Le bâtiment de pouvoir est en théorie l'hôtel de ville, mais lorsque la municipalité en est chassée ou lors des élections, des assemblées peuvent avoir lieu au palais royal de la place Saint-Pierre, également palais de justice⁸³.

Le premier paragraphe des statuts de 1650 mentionne les personnes présentes lors de la signature des statuts et nous renseigne ainsi sur les fonctions qui gravitent autour de ce conseil de ville, par exemple le sénéchal, qui a un droit de regard sur les assemblées, le lieutenant criminel, les élus, les prévôts ou encore le président du grenier à sel, ainsi que divers autres rôles plus ou moins proches de la municipalité. Leur présence illustre le poids des fonctions judiciaires dans la municipalité de Saumur : les registres de la ville montrent que les magistrats urbains sont le plus souvent issus des cours de justice, notamment royales. La mainmise des officiers de justice sur la municipalité de Saumur est assez totale et la deuxième moitié du XVII^e siècle nous montre que peu d'édiles sont issus d'une autre catégorie professionnelle⁸⁴ : René Fouyer, entre 1668 et 1671, est par exemple « conseiller du roy, president juge prevost et eschevin de cette ville de Saumur⁸⁵ », ce rassemblement de fonctions étant alors assez fréquent. Lorsque le procureur-syndic et les échevins sont absents, le procureur du roi préside les assemblées. Le renouvellement des officiers est assez rare : si les magistrats ne sont en théorie pas rééligibles, les conseillers sont le plus souvent des anciens ou futurs procureurs-syndics ou échevins, et les mêmes familles dominent sur l'ensemble de l'époque moderne.

⁷⁸ A.M.S., BB2, *Délibérations du conseil de ville et du bureau de l'Hôtel Dieu*, 1650, f°1-4 v°. Cf. annexe 4.

⁷⁹ LEBRUN François, POTON Didier, « De la Révocation... », *op. cit.*, p. 197-198.

⁸⁰ À titre de comparaison, la municipalité d'Angers en 1601 est composée d'un maire, de quatre échevins et de douze conseillers alors que la ville compte trois fois plus d'habitants. MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal à Angers...*, *op. cit.*, tome 1, p. 27.

⁸¹ À la fin du XVII^e siècle, on peut remarquer certains dysfonctionnements qui montrent les difficultés de la municipalité : Joseph Cailllin est ainsi procureur-syndic de 1680 jusqu'au moins 1684 alors qu'une élection a eu lieu en 1683. A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées générales des habitants et du conseil de ville*, 1680, f°158 et A.D.M.L, E 4393, *adjudication du droit d'appétissement*, 1684.

⁸² « Cette qualité pretendue de maire perpétuel n'est rien qu'imaginaire et a toujours été contestée, ne pouvant estre soutenue par aucun tiltre valable. » A.M.S., BB1, *Délibérations du conseil...*, 1684, f°184 v°. Ces protestations ne changent pas la situation et la fonction est officialisée en 1693.

⁸³ CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, *op. cit.* p. 202. Cf. annexe 3.

⁸⁴ A.M.S., BB1 *Délibérations des assemblées...*, 1662-1692 et BB2, *Délibérations du conseil...*, 1650-1687.

⁸⁵ A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*, 1669, f°77 v°.

La municipalité de Saumur dans la première moitié du XVII^e siècle apparaît ainsi comme particulièrement fragile. Le pouvoir royal exerce un fort contrôle sur celle-ci, par le refus d'une reconnaissance officielle pendant trente ans, par sa mise sous tutelle progressive à partir des années 1660 mais également par le nombre d'officiers royaux qui y sont représentés. Cela ne signifie pas que la municipalité est exempte de toute indépendance : son contrôle reste réel sur la ville, mais limité par des institutions qui la surplombent.

3. Une tutelle forte par les administrations royales

À l'échelle nationale, la ville n'est qu'une des circonscriptions territoriales qui existent, et l'une des plus petites. Elle est ainsi incluse dans d'autres ensembles territoriaux qui ont un pouvoir et une influence sur sa gestion et avec lesquels elle est amenée à interagir fréquemment⁸⁶. Saumur appartient aux ressorts de la généralité de Tours, au parlement de Paris et à la sénéchaussée secondaire puis principale de Saumur, trois institutions qui agissent surtout au nom du pouvoir royal⁸⁷.

La sénéchaussée est l'institution dont le pouvoir est le plus sensible pour la ville. Même si Saumur ne devient officiellement une sénéchaussée indépendante de celle d'Anjou qu'en 1656⁸⁸, elle existe au moins de fait auparavant⁸⁹. Le sénéchal est nommé par le roi et il s'agit d'un personnage majeur dans la vie de la ville. Le contrôle qu'il exerce sur la municipalité a déjà été brièvement évoqué. Ses fonctions sont toutefois d'abord judiciaires et administratives. Julien Avril se définit ainsi comme « escuier, conseiller du roy, senechal de robbe longue, lieutenant général et juge ordinaire audit Saumur et maire perpetuel audit lieu⁹⁰. » Le cumul des pouvoirs est conséquent, entre politique, juridique et militaire, et découle des efforts des différents sénéchaux du XVI^e et XVII^e siècle qui ont cherché à accroître leurs domaines d'intervention. Jean Bonneau, à la fin du XVI^e siècle, se décrète sénéchal indépendant de la sénéchaussée d'Anjou et maire perpétuel⁹¹. Ces deux titres, au moins jusqu'en 1656 pour le premier et 1687 pour le second, sont usurpés. Cependant, ils sont repris par tous les sénéchaux du XVII^e siècle et sont suivis d'une application réelle. Si le gouverneur est la plus grande autorité de la ville dans la première moitié du XVII^e siècle, le sénéchal est sans conteste la seconde. Il n'est pas responsable devant la municipalité mais uniquement devant le roi. Les statuts de 1650 lui accordent la place d'honneur dans les conseils de ville, qu'il préside et surveille : Julien Avril,

⁸⁶ HAMON Philippe, LAURENT Catherine (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2012.

⁸⁷ Saumur héberge également une prévôté royale et une élection mais leur rôle reste secondaire pour la ville.

⁸⁸ Elle est brièvement reconnue entre 1544 et 1547, période à laquelle s'installent également un procureur et un avocat du roi, mais est ensuite rattachée de nouveau à celle d'Anjou.

⁸⁹ MAILLARD Jacques, *L'Ancien Régime...*, *op. cit.*, p. 42.

⁹⁰ Entre autres exemples, A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*, 1664, f°24 v°.

⁹¹ MAILLARD Jacques, *L'Ancien Régime...*, *op. cit.*, p. 43 ; DENÉCHEAU Joseph-Henri, « Jean Bonneau 1^{er} de la Maisonneuve », *Saumur-Jadis*, 2015, URL : <http://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/bios/bonneau.htm>.

à l'exception des années 1670, assiste à une grande partie d'entre eux⁹². La longévité de leur fonction, bien plus importante que celle des échevins ou des intendants puisqu'ils l'occupent en moyenne une trentaine d'années, leur permet d'avoir une bonne connaissance des affaires de la ville. Les sénéchaux jouent donc un rôle-clef à Saumur. Toutefois, ils doivent être compris différemment de simples exécutants du roi. Contrairement aux intendants et aux parlementaires, ils habitent la ville et peuvent souhaiter ménager ses intérêts même s'ils sont en décalage avec la volonté royale. Sous le règne de Louis XIV, malgré la réduction progressive de leurs droits, Julien Avril défend à plusieurs reprises les protestants dont la présence lui semble avantageuse⁹³.

La généralité de Tours est une institution plus récente : elle n'apparaît que dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, les intendants qui la régissent, en 1618, et leur fonction ne devient permanente que dans les années 1630⁹⁴. Pourtant, en très peu de temps, leur rôle prend une ampleur considérable pour Saumur. L'absence de registres ne permet pas d'estimer ce qu'ils ont pu représenter dans la première moitié du siècle, même si leur fonction encore provisoire permet de supposer une autorité encore irrégulière. En revanche, pour la seconde moitié du siècle, ils apparaissent comme une autorité incontournable. L'élection du corps de ville de 1677 est par exemple reportée jusqu'à ce que l'intendant puisse y assister⁹⁵. Les magistrats municipaux sont régulièrement obligés d'aller le consulter. Un état des charges de la ville datant de juillet 1673 indique ceci : « pour les frais des voyages pour les procès à la ville de la cour du conseil et pres de Messieurs les intendants quand on est obligé de les aller trouver ou que l'on est mandé par eux, huict cens livres⁹⁶ », somme équivalente à celle déployée pour l'entretien de tous les bâtiments, ponts et routes de la ville, ce qui permet de déduire que ces déplacements étaient fréquents. Le rôle de la généralité s'accroît au fur-et-à-mesure du siècle mais dès sa création, l'intendant est pensé comme un moyen d'exercer un contrôle sur les municipalités, dans les domaines politiques et financiers essentiellement, et les difficultés financières de Saumur contribuent à une mise sous tutelle.

Le parlement de Paris a un rôle plus distant mais exerce une forme de tutelle similaire dans le domaine juridique. Au XVII^e siècle, il intervient surtout à Saumur par le biais de la chambre de l'édit, c'est-à-dire une chambre composée de magistrats catholiques et protestants qui veille à l'application de l'édit de Nantes. Alors que le parlement de Paris a généralement un rôle plutôt lointain dans les provinces, la présence protestante renforce sa place dans Saumur puisqu'il peut juger en appel les

⁹² Son successeur Henri Mocet du Buisson, de 1680 à 1716, se fait généralement remplacer par son lieutenant.

⁹³ MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs de l'académie de Saumur : une « République des Lettres » au XVII^e siècle ? » in LÉONARD Julien, *Prêtres et pasteurs : Les clergés à l'ère des divisions confessionnelles (XVI^e-XVII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 271.

⁹⁴ MAILLARD Jacques, *L'Ancien Régime..., op. cit.*, p. 30.

⁹⁵ A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées..., 1666*, f°137.

⁹⁶ A.M.S., BB2, *Délibérations du conseil..., 1673*, f°30 v°. Cf. annexe 9.

jugements rendus par les cours inférieures et qu'il enregistre les arrêts de règlement. La chambre de l'édit permet ainsi un contrôle plus rapproché de Saumur par le parlement.

La tutelle royale sur Saumur est marquée par l'influence qu'exercent sur elles l'intendant et le parlement de Paris, qui limitent parfois son champ d'action. Le sénéchal joue quant à lui un rôle intermédiaire, entre vecteur du contrôle royal et défenseur des intérêts de la ville. Le poids de ces institutions explique sans doute la constante fidélité des Saumurois à l'égard du roi au XVII^e siècle.

C) Économie et société

Au début du XVII^e siècle, Saumur ne dispose pas d'une spécialité économique et regroupe des activités très variées sans grande ampleur, généralement orientées vers un marché local. Quelques corporations détiennent une certaine puissance, notamment celle des bouchers, et certains secteurs peuvent être considérés comme un peu plus importants que les autres, comme le textile et l'habillement ou les métiers de l'alimentation, mais leur influence est surtout locale et la production reste limitée⁹⁷. Ce sont surtout les marchands et l'industrie touristique qui contribuent à la croissance économique de Saumur au XVI^e et XVII^e siècle⁹⁸.

Si l'emplacement stratégique de Saumur est un atout militairement, il en est aussi un économiquement : sa position sur la Loire, entre Tours et Angers, permet un trafic portuaire au départ avant tout régional, mais qui devient national voire européen. Des marchands étrangers, en majorité néerlandais, s'installent au tournant des deux siècles, et certains quartiers, le Fenet mais surtout la Bilange, deviennent des pôles commerciaux dynamiques pour la ville en raison de la proximité avec le port et de la présence de foires⁹⁹. Cette insertion au sein d'un réseau international bénéficie également au tourisme. L'une des raisons qui explique le développement de Saumur au XVII^e siècle est l'ampleur de son activité touristique, liée surtout à l'académie protestante et aux pèlerinages vers Notre-Dame des Ardilliers¹⁰⁰. Tous les guides français et étrangers de cette époque mentionnent la ville de Saumur, réputée pour son cadre, son bon vin et les loisirs qui y sont proposés¹⁰¹, « l'une des [villes les] plus agréables et des plus accomplies qui soit en France¹⁰² ». Les métiers de bouche et les auberges se développent particulièrement pendant cette période.

⁹⁷ Pour le textile et l'habillement, A.M.S., HH 38 à HH 79 ; pour les bouchers, HH 5 à HH 13.

⁹⁸ A.D.M.L, E 4393, *Projets de supplique à adresser au Roi, ca. 1686*.

⁹⁹ CRON Éric, *Saumur. Architecture..., op. cit.*, p. 191-233.

¹⁰⁰ Cf. III, 2.

¹⁰¹ « The City is much frequented by Almans, Flamans and English, has well for the beauty and purity of the languish and diverse exercises that are there taught. » MORTOFF Francis, *Francis Mortoft: his Book, Being his Travels through France and Italy 1658-1659*, édité par LETTS Malcolm, Haklyut Society, Londres, 2010, p. 12-13.

¹⁰² COULON Louis, *L'Ulysse françois ou Le voyage de France, de Flandre et de Savoie. Contenant les plus rares curiosités des pays, la situation des villes, les meurs & les façons de faire des habitans*, chez Gervais Clousier, Paris, 1643, p. 392.

Cet essor touristique et commercial entraîne l'apparition d'une nouvelle élite dans Saumur. L'enrichissement de la ville dès la deuxième moitié du XVI^e siècle permet l'ascension de quelques artisans fortunés, des marchands et surtout des officiers qui en profitent pour réclamer des droits supplémentaires, principalement politiques¹⁰³. Cette nouvelle élite s'installe surtout dans le Sud de la ville, dans le quartier du Temple, où elle fait construire des bâtiments qui illustrent leur richesse nouvelle¹⁰⁴. Les registres municipaux donnent parfois le nom et la fonction d'une partie des personnes qui assistent aux l'assemblées de ville, ce qui permet de voir la domination des officiers de justice, des médecins et des marchands. Saumur héberge assez peu de grandes fortunes ou de noblesse, et cette dernière réside rarement à l'année dans la ville, préférant les campagnes environnantes ou la capitale. C'est donc la bourgeoisie aisée qui domine véritablement Saumur culturellement, économiquement et politiquement. Les classes sociales inférieures sont plus difficiles à saisir car il semble qu'aucune étude systématique des registres de baptêmes, mariages et sépultures n'ait été produite pour le XVII^e siècle¹⁰⁵ et elles sont assez rarement mentionnés dans les registres de la ville, sauf en cas de conflits.

Saumur connaît ainsi un dynamisme économique au XVII^e siècle mais qui reste limité à deux secteurs principaux qui font vivre cette petite ville, le commerce et le tourisme. Lorsque les deux s'effondrent à la fin du XVII^e siècle, Saumur se retrouve en situation de crise et la ville connaît un demi-siècle de difficultés économiques majeures. Si la révocation de l'Édit de Nantes constitue une victoire pour l'Église catholique de Saumur, elle entraîne également le départ des marchands et touristes réformés.

D) L'Église catholique dans Saumur

L'Église peut être considérée comme une institution de la ville, mais une institution particulière, à la fois interne puisqu'elle est partie prenante de la vie courante et du paysage urbain, et externe dans la mesure où son comportement dépend de la papauté ou encore d'évêques qui ne vivent pas nécessairement dans la ville¹⁰⁶. Même si elle est censée n'agir que dans le domaine spirituel, sa présence marque considérablement la ville, à laquelle elle impose « ses présences et ses régulations¹⁰⁷ ».

Saumur n'est pas le siège d'un évêché et appartient au diocèse d'Angers. Elle compte un nombre limité de paroisses, cinq au total : Nantilly au Sud, Saint-Pierre au Nord, Saint-Nicolas à l'Ouest,

¹⁰³ POTON Didier, « Réformes et guerres... », *op. cit.*

¹⁰⁴ CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, *op. cit.*, p. 212.

¹⁰⁵ À l'exception de la population protestante, cf. CHAREYRE Philippe, « Les protestants de Saumur au XVII^e siècle, religion et société » in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne du protestantisme au XVII^e siècle*, 3e Cahier de Fontevraud, Abbaye Royale de Fontevraud, 1991.

¹⁰⁶ Les protestants seront traités dans la partie suivante.

¹⁰⁷ DUMONS Bruno, HOURS Bernard (dir.), *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2010, p. 12.

Saint-Lambert dans le faubourg de la Croix-Verte et Saint-Florent-du-Château à l'Est¹⁰⁸. Ces circonscriptions religieuses servent également à la vie civile des habitants : c'est à l'échelon des quatre premières paroisses que les conseillers de villes sont élus, et les actes officiels donnent toujours l'appartenance paroissiale des personnes mentionnées. Outre le service religieux, le clergé séculier n'exerce pas d'influence particulière sur la vie de la ville, ou du moins celle-ci n'apparaît pas dans les sources urbaines.

La réelle originalité de Saumur réside dans la place occupée par le clergé régulier. En 1613, Duplessis-Mornay parle des ordres réguliers « desquels [les habitants] n'ont point faulte en la ville¹⁰⁹ ». Même si la confession de Duplessis-Mornay, protestant, peut expliquer le fait qu'il insiste sur cette présence, il n'en demeure pas moins que Saumur dispose d'un grand nombre de congrégations religieuses. Celui-ci s'accroît constamment au cours du XVII^e siècle : outre les Cordeliers et les Récollets déjà présents, les Capucins s'installent en 1609, les Oratoriens et les Ursulines en 1619, les bénédictines de la Fraternité en 1626, les Visitandines en 1647 et les Augustines en 1678. À ceux-ci s'ajoute la présence proche de deux centres religieux majeurs datant du Moyen Âge : l'abbaye Saint-Florent de Saumur et celle de Fontevraud¹¹⁰. S'ils sont excentrés, ils ont une forme de pouvoir sur le religieux à Saumur et ont le droit de percevoir certaines taxes : Saint-Florent perçoit celle sur les ponts par exemple. Selon J.-P. Dray, l'influence parfois écrasante exercée par ces deux centres peut en partie expliquer le succès de la Réforme auprès des élites saumuroises, qui y voient un moyen d'échapper à cette domination¹¹¹.

L'Église à Saumur s'illustre particulièrement par ses ordres réguliers, dont le nombre et l'influence l'emportent de loin sur les paroisses, cadre de vie ordinaire des habitants. Pour une petite ville, il est rare de concentrer autant d'ordres religieux. Saumur est une ville marquée par la religion : par le catholicisme, largement majoritaire, mais également par le protestantisme qui occupe une place importante dans la ville en dépit de la faiblesse du nombre de fidèles.

¹⁰⁸ DENÉCHEAU Joseph-Henri, « Plan de Saumur catholique », *Saumur-jadis*, 2015, URL : <http://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/recit/ch11/r11d18pl.htm>.

¹⁰⁹ DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, Treuttel et Würtz, Paris, 1824-1825 [1^{ère} éd. : 1624], tome 12, p. 217.

¹¹⁰ Saint-Florent reste plutôt discret mais Fontevraud intervient régulièrement dans les affaires de la ville au XVII^e siècle, la proximité des abbesses avec le pouvoir royal leur donnant une influence particulière.

¹¹¹ DRAY J.-P., « The Protestant Academy of Saumur and its relation with the Oratorians of Les Ardilliers », *History of European Ideas*, volume 9, n°1, 1988, p. 466.

E) Ville catholique, minorité protestante

La population calviniste de Saumur au XVII^e siècle est estimée à environ 1 000 personnes, avec un maximum de 1 600 individus atteint dans les années 1620¹¹². Dans ses meilleurs jours, la population réformée ne représente donc que 15% de la population totale saumuroise. Pourtant, son dynamisme rend cette minorité déterminante dans le destin de Saumur. En dépit de sa faiblesse numérique, son rôle économique et intellectuel est majeur pour la ville au XVII^e siècle.

1. Arrivée et développement de la Réforme

Dans la première moitié du XVI^e siècle, la Réforme se diffuse progressivement en France. Si des indices laissent à penser qu'il existait sans doute quelques réformés dès les années 1520 en Anjou¹¹³, Saumur ne semble concernée qu'à partir des années 1550 : en 1552, René Poyer y est brûlé pour avoir prêché la foi calviniste. Une petite communauté protestante existe alors à Saumur, composée principalement de la bourgeoisie locale et de quelques officiers, c'est-à-dire des membres de l'élite urbaine. Desmé de Chavigny indique que « dès les débuts de la Réforme, le parti protestant fut nombreux et puissant à Saumur¹¹⁴. » L'exemple de l'exécution de René Poyer pousse toutefois les protestants à la discrétion et ils laissent peu de traces jusqu'aux années 1560. L'interruption des persécutions en 1561 amène les réformés saumurois à réclamer un lieu de prêche¹¹⁵ : le jeu de paume du faubourg de la Bilange, à l'ouest de la ville, leur est accordé, et hors périodes de remise en question du culte, subsiste jusqu'à l'inauguration du temple en 1593¹¹⁶.

La première guerre de religion de 1562 à 1563 touche rapidement les Pays de la Loire. À Saumur, les troubles débutent fin mars 1562 : les réformés interrompent les cérémonies catholiques, prennent possession de la ville puis, en mai, s'attaquent à l'abbaye de Saint-Florent. Entre 1562 et 1568, la royauté n'autorise qu'un lieu de culte par baillage, qui est Baugé pour la région et, même si elle perdure sans doute, la communauté protestante n'est pas connue. En 1568, lors de la troisième guerre de religion, Saumur est ville royale et non ville huguenote. L'édit de 1570 rétablit la liberté de culte mais la Saint-Barthélemy touche Saumur le 28 août 1572 : une partie des pilleurs de Saint-Florent ainsi que quelques autres sont exécutés par le comte de Montsoreau et les catholiques de la ville. L'édit de Beaulieu de 1576, favorable aux protestants, permet le redéploiement de la communauté

¹¹² POTON Didier « Les protestants de Saumur au XVII^e siècle, étude démographique » in LEBRUN François, *Saumur capitale...*, op. cit., p. 11-26.

¹¹³ En 1523, l'évêque d'Angers ordonne de brûler les livres de Luther présents dans son diocèse. POTON Didier, « Réforme et guerres de religion... », op. cit., p. 138.

¹¹⁴ CHAVIGNY Desmé de, *L'Église et l'Académie protestantes de Saumur*, Paul Godet, Saumur, 1914, p. 2.

¹¹⁵ POTON Didier, « Réforme et guerres de religion... », op. cit.

¹¹⁶ DUPLESSIS-MORNAY Charlotte, *Mémoires*, éditées par DE WITT Henriette, chez Mme Veuve Jules Renouard, Paris, 1878, volume 1, p. 248 et p. 257.

réformée jusqu'en 1585¹¹⁷. Les conflits reprennent à cette date avec la huitième guerre de religion jusqu'à l'arrivée de Duplessis-Mornay en 1589, qui garantit les libertés protestantes dans la ville, l'installation de la garnison protestante puis la reconnaissance de la ville comme place de sûreté avec l'édit de Nantes en 1598. La communauté protestante, en dépit d'une déprise démographique progressive, existe officiellement jusqu'en 1685, persiste encore quelques années ensuite mais semble avoir totalement disparu au début du XVIII^e siècle. Le développement de la Réforme en Anjou et à Saumur a donc été freiné par les différentes guerres de religion, ce qui explique que le nombre de protestants reste réduit et ne progresse pas pendant tout le XVII^e siècle, les changements de religion étant rares.

Les protestants sont ainsi amenés à côtoyer en permanence les catholiques, ce qui a pu permettre le développement d'un « protestantisme saumurois spécifique¹¹⁸ » dont certaines pratiques sont proches de celles des catholiques. Philippe Chareyre étudie les baptêmes et les inhumations, qui, selon lui, distinguent les protestants de Saumur. Pour les premiers, il remarque la brièveté du délai entre la naissance de l'enfant et son baptême, alors que les réformés du sud de la France n'hésitent pas à attendre plusieurs semaines ; pour les secondes, il montre que les cortèges funéraires étaient une pratique courante alors qu'elle est désapprouvée par les autorités ecclésiastiques protestantes. Indépendamment de cette originalité au sein des Églises réformées de France, l'existence de pareilles pratiques tend à montrer qu'il existe des liens entre catholiques et protestants à Saumur. Dans la plupart des villes françaises en situation de coexistence religieuse, les membres des deux religions se crispent généralement sur leurs pratiques et rejettent celles de l'autre religion afin de préserver leur identité et leurs croyances¹¹⁹. À Saumur, l'absence de cette réaction de défense permet de penser soit que les protestants ne se sentaient pas attaqués dans leur foi par les catholiques, soit que les liens entre les deux religions étaient suffisamment nombreux pour créer ce transfert¹²⁰, cette dernière hypothèse paraissant la plus plausible. Cela mène à questionner les relations qui existaient entre la majorité catholique et la minorité protestante.

¹¹⁷ POTON Didier, « Réforme et guerres de religion... », *op. cit.*

¹¹⁸ CHAREYRE Philippe, « Les protestants de Saumur au XVII^e siècle, religion et société » in LEBRUN François, *op. cit.*, p. 32-41.

¹¹⁹ « Plus « les autres » seront présents, plus l'acte créatif ou le besoin de se distinguer sera important. » BAETENS Roland, « Le rôle d'Anvers dans la transmission de valeurs culturelles au temps de son apogée (1500-1650) » in NARMON François (dir.), *La ville et la transmission des valeurs culturelles au bas Moyen Âge et aux temps modernes*, Crédit Communal, Bruxelles, 1996, p. 51.

¹²⁰ Cette relation semble toutefois unilatérale : les catholiques saumurois auraient plutôt tendance à développer les pratiques dénoncées par les protestants. Cf IV, C.

2. Intégration ou distinction ? Place des protestants dans Saumur

Conformément à l'édit de Nantes et au moins pendant les deux premiers tiers du XVII^e siècle, sauf circonstances exceptionnelles, les protestants de Saumur ne font pas l'objet d'une hostilité particulière de la part des autorités et des habitants de la ville. Toutefois, cette population se distingue en raison de son poids économique majeur tout d'abord, mais également par son rôle politique entravé, ce qui remet en question la réelle intégration des protestants.

L'étude de Philippe Chareyre sur les registres de baptêmes, mariages et sépultures des protestants saumurois au XVII^e siècle a permis de mieux connaître leurs catégories socio-professionnelles¹²¹. Ses conclusions montrent que la minorité protestante occupe une place privilégiée socialement et économiquement parlant : ils sont les principaux acteurs et bénéficiaires de l'essor économique et commercial de Saumur au XVII^e siècle. Leur premier secteur d'activité est l'artisanat, majoritairement de luxe : textile, orfèvrerie, horlogerie ou encore imprimerie ; le second est le commerce. Ces deux secteurs occupent à eux seuls les deux tiers de l'activité réformée¹²². On retrouve ensuite des professionnels de la santé, des fonctions juridiques et des officiers royaux, ainsi que quelques autres fonctions éparses. Les protestants représentent ainsi une minorité au poids économique et social majeur : ils soutiennent l'essor économique saumurois et la plupart d'entre eux habitent les plus beaux quartiers de Saumur, aux côtés des autres élites locales¹²³. Si Saumur décline après la Révocation, c'est en partie parce cette communauté très active sur le plan économique fuit vers les pays du Refuge. L'intégration économique et sociale des protestants dans Saumur est indéniable ; cependant, sur le plan politique, ils apparaissent plutôt exclus.

À priori, aucun règlement n'interdit formellement aux protestants de participer à la vie politique de Saumur. Cependant, à l'exception des premiers gouverneurs, les autorités urbaines sont presque exclusivement catholiques. L'attitude de la municipalité à ce sujet est assez incertaine. Le 21 janvier 1669, suite à l'élection comme conseiller de Jacques Peltier, les registres déclarent ceci :

« Au regard de l'opposition formée par ledit syndicq a ce que le sieur Jacques Peltier marchant orphevre soit receu a donner avis en qualité de conseiller de paroisse attendu ville, attendu qu'il faict profession de la Religion Pretendue Reformée, et par cette raison, il ne peut exercer aucunes charges publiques conformement aux declarations de Sa Majesté et arretz de Nosseigneurs du Conseil (...) Le conseil a esté d'avis que ledit syndicq se pourvoira par-devant monseigneur l'intendant comme

¹²¹ CHAREYRE Philippe, « Les protestants de Saumur au XVII^e siècle, religion et société » in LEBRUN FRANÇOIS, *op. cit.*, p. 41-49.

¹²² *Ibid* ; POTON Didier et Laplanche François « Les temps de la controverse (1621-1685) » in Landais Hubert (dir.), *op. cit.*, p. 174-175.

¹²³ Selon Éric Cron, le fait que les protestants vivent majoritairement autour du temple tient moins d'un critère religieux que du fait qu'il s'agisse du beau quartier de Saumur. CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, *op. cit.*, p. 212.

commissaire affin d'obtenir deffense contre ledit Peltier de faire aucune profession de ladite charge¹²⁴. »

Jacques Peltier est effectivement interdit de siéger par la suite, ce qui pourrait donner à croire qu'il y a bel et bien une réglementation qui interdise aux protestants d'accéder aux charges municipales. Cependant, deux ans plus tard, Charles Drugeon, également protestant, est tout de même élu échevin¹²⁵. Il semblerait toutefois que ce soit le seul protestant à avoir accédé à cette charge¹²⁶, ce qui montre qu'il existe de fait une certaine limitation pour l'accès aux plus hautes fonctions. Des charges moindres liées à la municipalité peuvent ponctuellement être occupées par des réformés, celles liées à la finance et à la justice surtout, mais rarement aux plus hauts échelons : un protestant peut par exemple être receveur et contrôleur au grenier à sel, mais pas président¹²⁷. La seule manière pour les protestants d'obtenir une forme d'autorité à Saumur est d'appartenir au consistoire ou au conseil extraordinaire de l'académie, mais ceux-ci ne permettent une influence et un prestige que vis-à-vis des autres réformés.

Il y a donc, sinon une interdiction, du moins une limitation dans l'accès aux charges urbaines pour les protestants. Leur profil socio-professionnel les place au même niveau que la plupart des magistrats urbains, généralement officiers de justice ou marchands, ce qui devrait en faire des candidats potentiels, mais leur religion est discriminante. Si la minorité réformée est intégrée socialement, elle ne dispose pas véritablement d'un pouvoir sur la ville. Le destin des réformés saumurois repose sur un déséquilibre permanent, entre importance économique et restrictions politiques, entre faiblesse numérique et rayonnement intellectuel.

3. La fondation de l'académie protestante

À la fin du XVI^e siècle, Philippe Duplessis-Mornay, gouverneur protestant, décide de fonder un collège protestant, complété quelques années plus tard par une académie. Si ce projet est sous-tendu par un désir de conquête religieuse, il s'agit également d'encourager la « fierté civique » des habitants de Saumur, qu'ils soient catholiques ou protestants, en les dotant d'un établissement supérieur¹²⁸.

¹²⁴ A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*, 1669, f°55 v°.

¹²⁵ A.D.M.L., 2 E 1680, *Sur l'assemblée électorale du 2 novembre 1674*, 1674.

¹²⁶ Au moins à partir de 1662, date à partir de laquelle les registres municipaux sont conservés.

¹²⁷ CHAREYRE Philippe « Les protestants de Saumur... », *op. cit.*, p. 45-46 ; POTON Didier et LAPLANCHE François « Les temps de la controverse... », *op. cit.*, p. 175.

¹²⁸ PITTON Jean-Paul, « L'Académie de Saumur, création, organisation, fonctionnement » in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne...*, *op. cit.*, p. 71-73.

Alors que les collèges protestants sont plutôt nombreux, atteignant jusqu'au nombre de vingt-neuf en 1615, les académies sont des cas d'exception et leur fondation représente un grand prestige¹²⁹.

L'installation de l'académie de Saumur est assez étendue dans le temps. Le projet est sans doute ancien pour Duplessis-Mornay : en 1592, dans l'une de ses lettres, il rappelle à l'un de ses amis son intention de « dresser ung college à Saumur, où il y ait classes, philosophes, mathematicien, théologien¹³⁰ ». Son épouse mentionne la même année ce projet pour la première fois dans ses mémoires¹³¹. Des lettres patentes accordées par Henri IV l'année suivante accomplissent cette volonté¹³². Pour des raisons financières, la mise en place de ce qui n'est au départ qu'un collège prend du temps et il est probable que les premiers cours ne soient donnés qu'à partir de 1599¹³³, peut-être après. En 1601, le synode protestant de Jurgau décide de financer l'académie de Saumur et une rente royale de 1101 écus est accordée à partir de 1603. Enfin, en 1604, Duplessis-Mornay achète un corps de logis en ville pour servir de bâtiment, puis un second l'année suivante. En 1606, l'académie proprement dite, et non plus seulement le collège, ouvre ses portes¹³⁴.

L'enseignement est séparé entre le collège, pour les humanités, et l'académie, pour l'enseignement supérieur en philosophie et théologie. Le premier, dirigé par un principal, est composé de cinq ou six classes tenues chacune par un régent et accueille prioritairement la jeunesse locale. La seconde est divisée entre deux années de philosophie et trois de théologie, les cours étant donnés par des professeurs sous la direction d'un recteur¹³⁵. Le collège et l'académie sont placés sous l'autorité d'un conseil ordinaire qui se réunit toutes les semaines, composé du recteur, du principal, des professeurs et des pasteurs de Saumur. Il est complété par des notables locaux dans un conseil extraordinaire qui délibère d'affaires graves, souvent de discipline ou de dogme. Parmi le personnel, on compte également un bedeau, un concierge, des imprimeurs et un libraire¹³⁶.

Les cours ont lieu cinq heures par jour du lundi au samedi, et les écoliers doivent assister au prêche les dimanches et mercredis. Des grandes vacances sont prévues généralement de mi-

¹²⁹ KRUMENACKER Yves, « Les collèges protestants au XVII^e siècle » in KRUMENACKER Yves, NOGUÈS Boris (éd.), *Protestantisme et éducation dans la France moderne*, LARHRA RESEA, Lyon, 2014, p. 77. Il existe trente-six collèges jésuites à la même époque.

¹³⁰ DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Mémoires et correspondances...*, op. cit., volume 5, p. 295.

¹³¹ DUPLESSIS-MORNAY Charlotte, (éd.) *Mémoires*, op. cit., volume 1, p. 246.

¹³² « [Sa Majesté] octroya lettres d'érection pour un collège à Saumur, garny de professeurs ès trois langues et es artz et sciences, promettant de pourveoir, quand la nécessité de ses affaires le permettroit, au bastiment et entretienement d'iceluy. » *Ibid*, p. 257.

¹³³ MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie protestante de Saumur*, La Cause, Carrières-sous-Poissy, 2005, p. 32.

¹³⁴ « Hier nous dediasmes ici nostre Academie, qui s'en va fleurir, accomplit desormais de toutes pieces necessaires. » DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Mémoires et correspondance...*, op. cit., p. 186. Certains historiens retiennent également la date de 1607, lorsque les statuts de l'académie sont soumis au synode de la Rochelle.

¹³⁵ BOISSON Didier, « Le collège et l'Académie de Saumur, un même établissement ? » in KRUMENACKER Yves, NOGUÈS Boris (éd.), *Protestantisme et éducation dans la France moderne*, LARHRA RESEA, Lyon, 2014, p. 109-123.

¹³⁶ MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie protestante...*, op. cit.

septembre à fin octobre ainsi que dix jours à Pâques, plus quelques jours exceptionnels¹³⁷. L'enseignement est tourné vers l'apprentissage des langues anciennes (latin, grec, mais également hébreu), la rhétorique, la logique, la théologie, la philosophie ou encore les mathématiques. Outre les leçons, des chries¹³⁸ ou des compositions ont parfois lieu en public.

Le but de cette académie est d'offrir à la jeunesse réformée une éducation de qualité, afin de pouvoir assurer la formation des futurs pasteurs et, pour la première moitié du siècle, de diffuser les bienfaits de la Réforme. Dès le début, la portée de l'académie est prévue pour dépasser le cadre de la ville : la faiblesse du nombre de protestants à Saumur ne permettait pas de la limiter à un vivier local, et sa position en fait la seule académie dans un rayon de plus de 450 kilomètres, les autres étant situées dans les marges françaises ou à l'étranger¹³⁹. Cette ambition nationale et internationale de l'académie se révèle dès ses débuts, lorsque Duplessis-Mornay fait appel à des personnalités écossaises ou encore néerlandaises pour y enseigner. Dès les années 1610, des étrangers réformés se rendent à Saumur pour y étudier. La qualité de l'enseignement qui y est proposé par la suite contribue également à asseoir la popularité de l'académie. Daniel Bourchenin explique ainsi que parmi toutes les académies des Églises réformées de France, seules trois ont une réelle importance théologique : Sedan, Montauban et Saumur¹⁴⁰. La doctrine de la « grâce universelle »¹⁴¹, élaborée par John Cameron et développée par Moïse Amyraut, deux grandes figures professorales saumuroises, est ainsi considérée comme majeure pour le protestantisme au XVII^e siècle¹⁴².

La structure et l'organisation de l'académie de Saumur restent globalement assez classiques et suivent celle des autres établissements protestants¹⁴³. Ce qui la distingue est sa portée internationale, ainsi que son lieu d'implantation, enclave protestante au sein d'une région et d'une ville très largement catholiques, ce qui a des conséquences immédiates sur sa gestion et à sa réception à une échelle locale.

Saumur est donc, dans la première moitié du XV^e siècle, une petite ville à tous points de vue : démographiquement, économiquement, politiquement. Seuls deux éléments lui permettent de se distinguer. Sa position géographique tout d'abord constitue un atout. Sa situation sur la Loire lui donne

¹³⁷ BOURCHENIN Daniel, *Étude sur les académies protestantes en France au XVI^e et au XVII^e siècle*, Slatkine Reprints, Genève, 1969 [1^{ère} éd. : 1882], p. 179-191.

¹³⁸ Exercices durant lesquels les élèves doivent commenter une sentence par sept à huit procédés rhétoriques différents.

¹³⁹ Cf. annexe 1.

¹⁴⁰ BOURCHENIN Daniel, *Étude sur les académies...*, op. cit., p. 395-404.

¹⁴¹ Pour plus d'informations, consulter PITTON Jean-Paul, « Chapitre 3 - Contestations et affirmation, 1640-1661 », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015. URL : <http://archives.ville-saumur.fr/a/752/consulter-l-histoire-de-l-academie-par-jean-paul-pittion/>.

¹⁴² Les synodes nationaux hésitent longuement à qualifier cette doctrine d'hérésie.

¹⁴³ BOURCHENIN Daniel, *Étude sur les académies...*, op. cit.

un intérêt militaire, ce qui en fait une ville qui compte dans la stratégie nationale globale, et lui offre des opportunités commerciales et touristiques qui l'ouvrent sur l'extérieur. La situation religieuse de la ville est le deuxième élément original de Saumur au XVII^e siècle, partagée entre le catholicisme majoritaire, très présent dans l'espace urbain, et une minorité protestante qui, en dépit de sa faiblesse numérique et politique, réussit à avoir un rayonnement majeur grâce à la fondation d'une académie protestante. Cette dernière n'a vraisemblablement pas été établie en accord avec les autorités catholiques, qui doivent cependant apprendre à vivre avec. Le problème de la cohabitation se pose alors. Quelle place est laissée à l'académie sur le territoire urbain ? Comment s'organisent les interactions au quotidien ?

II – La cohabitation au quotidien

Les universités ont longtemps été perçues comme des organismes « hors-sol¹⁴⁴ », indépendantes du territoire sur lequel elles prennent place. Leur importance intellectuelle a souvent occulté l'impact social ou encore matériel qu'elles ont eu à une échelle locale, alors même que les interactions entre ville et université sont nombreuses¹⁴⁵. La municipalité et les citadins rencontrent les conseils universitaires et les étudiants, avec plus ou moins de concorde et de conflits. La cohabitation représente ainsi un défi au quotidien dans la mesure où chacun cherche à défendre ses prérogatives et ses intérêts, tout en cherchant à parvenir à une situation de compromis qui satisfasse tout le monde. À Saumur, la présence d'une académie d'une autre religion représente encore un défi supplémentaire : quelle latitude la ville peut-elle lui laisser ? Fait-elle l'objet d'un contrôle plus strict ? L'étude de l'organisation de l'espace urbain, de la visibilité de l'académie, de la discipline étudiante et de la rencontre sociale permettent de répondre à ces questions.

A) Partager l'espace urbain

Au début du XVII^e siècle, Duplessis-Mornay achète des corps de logis pour servir de bâtiment à l'académie protestante et fait enregistrer les titres de propriété devant un huissier. Néanmoins, s'il s'agit d'une propriété privée, le territoire académique n'est pas un enclos coupé de toute réalité urbaine et doit être inscrit dans la géographie d'ensemble de la ville. Sa position à proximité de l'hôtel de ville pose la question de son inscription dans le territoire urbain global. De plus, l'académie est amenée à se diffuser dans la ville, par la circulation des professeurs et des étudiants dans un but d'étude ou de loisirs.

1. Une académie en plein cœur de ville

L'une des particularités de la situation des protestants à Saumur est que, en dépit de leur statut de minorité urbaine, leurs deux bâtiments majeurs, l'académie et le temple, sont situés au sein de la ville murée. À l'époque moderne pourtant, la plupart des bâtiments réformés se retrouvent hors des remparts, dans les faubourgs et campagnes environnantes, parfois même pour des villes majoritairement protestantes¹⁴⁶. La géographie réformée de Saumur est donc particulière dans la

¹⁴⁴ AMALOU Thierry, NOGUÈS Boris (dir.), *Les Universités dans les villes. XVI^e-XVIII^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2013, p. 8.

¹⁴⁵ *Ibid* ; BOURILLON Florence, GOROCHOV Nathalie, NOGUÈS Boris, VADELORGE Loïc (dir.), *L'université et la ville*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2018.

¹⁴⁶ KRUMENACKER Yves, « Masquer le protestantisme dans les villes françaises au XVII^e siècle » in DUMONS Bruno, HOURS Bernard (dir.), *Ville et religion*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2010, p. 235-239.

mesure où les bâtiments protestants sont particulièrement bien insérés dans l'espace de la ville, ce qui pose problème aux pouvoirs urbains.

Si le temple est situé contre le rempart tout au sud, dans les murs mais en périphérie, l'académie se trouve quant à elle en plein cœur du territoire urbain, à une position privilégiée¹⁴⁷. Avant même son installation définitive vers 1605, les deux bâtiments qui ont sans doute hébergé les cours ont un fort rapport au pouvoir : il s'agit du château, siège du gouverneur, et de l'hôtel de ville lui-même¹⁴⁸. L'emplacement définitif à l'arrière de l'hôtel de ville, au croisement de la rue Saint-Jean et de la rue Bonnemère, confirme cette proximité constante entre académie et pouvoir urbain¹⁴⁹. La cour des deux bâtiments n'est séparée que par un muret et une galerie permet de communiquer de l'un à l'autre¹⁵⁰. Dans son article sur l'hôtel de ville de Saumur, Éric Cron montre bien la portée symbolique de la proximité entre les deux institutions : « L'aile construite par Duplessis-Mornay dans la cour de l'hôtel de ville contribue à créer avec le collège et l'académie mitoyens un véritable pôle protestant. Si son emprise parcellaire s'est avérée être tout à fait importante en plein cœur de la ville close, il a surtout permis aux réformés de s'approprier sans heurt le symbole le plus évident de l'autonomie d'une municipalité majoritairement catholique¹⁵¹. » L'académie, de façon encore plus marquée à l'époque de Duplessis-Mornay, apparaît comme un moyen de s'affirmer face aux autorités municipales. Les protestants ne peuvent revendiquer un accès aux charges mais se situent dans un rapport de force avec la municipalité par leur emplacement géographique. Dans ce même article, Éric Cron émet également l'hypothèse que l'académie, dont les dimensions exactes ne sont pas connues, ait pu faire exactement la même longueur que l'hôtel de ville, ce qui en aurait fait son « exact pendant¹⁵² ». L'académie, en plus de son emplacement stratégique au centre de la ville et à proximité du pouvoir, se présentait comme un élément imposant, presque comme un pouvoir comparable à celui de la municipalité.

Cette portée symbolique est d'ailleurs nettement perçue par les pouvoirs municipaux. Elle apparaît d'autant plus importante que l'usage de l'hôtel de ville n'est pleinement récupéré qu'à partir des années 1650, puisqu'il a été occupé par Duplessis-Mornay puis par les troupes de Louis XIII. La municipalité est en recherche de prestige et la présence d'une institution protestante majeure en

¹⁴⁷ Cf. annexe 3.

¹⁴⁸ Duplessis-Mornay habite dans l'hôtel de ville entre 1589 et 1597 puis emménage au château à cette date suite à une tentative d'assassinat. Dans la mesure où son logement de l'hôtel de ville est inoccupé et que le château dispose d'un espace suffisant, il est raisonnable de penser que les cours, qui débutent vers 1599, étaient donnés dans l'un ou l'autre de ces deux bâtiments en attendant d'en avoir un propre.

¹⁴⁹ AN, TT 266, *Archives et biens des protestants – Saumur*, 1669, f°169. Cf. annexe 5.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ CRON Éric « L'hôtel de ville de Saumur : de l'émancipation des élites urbaines aux enjeux de pouvoir » in Alain Salamagne (dir.), *Hôtels de ville. Architecture publique à la Renaissance*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours [en ligne], 2015, §16. URL : <http://books.openedition.org/pufr/8309>.

¹⁵² *Ibid.*

miroir de l'hôtel de ville pose problème. S'il est difficile de savoir dans quelle mesure la ville cherchait à se débarrasser de sa communauté protestante, il est certain qu'elle cherchait à réduire son empreinte spatiale, d'autant plus si celle-ci se faisait au détriment de l'affirmation de son pouvoir. Les premières contestations à l'encontre des protestants de Saumur portent essentiellement sur des questions territoriales : le temple est accusé d'empiéter sur une ancienne rue et l'académie d'avoir usurpé une partie de la cour de l'hôtel de ville¹⁵³. Un procès portant sur ces deux bâtiments est lancé à partir de 1670 et dure quinze ans, ne s'achevant que parce que le culte protestant est interdit à Saumur en janvier 1685¹⁵⁴. Ce procès est l'acte de contestation le plus direct de la municipalité à l'encontre des protestants, l'un des seuls qui apparaisse explicitement dans les registres de la ville. Alors que le temple avait été accusé d'abord, l'académie est supprimée la première par un arrêt du conseil d'État du 8 janvier 1685. Sur l'ensemble des accusations, l'unique raison invoquée est « l'indeuë occupation » de la cour de la maison de la ville¹⁵⁵.

L'emplacement de l'académie, au cœur de la vie urbaine et en parallèle de l'hôtel de ville, l'inscrit comme un élément majeur du paysage urbain, presque comme un « contre-pouvoir¹⁵⁶ ». Par sa localisation, l'académie apparaît comme une institution presque équivalente à la municipalité en termes de pouvoir et de prestige. Les attaques judiciaires sur le terrain ne sont pas qu'une question de droit : il s'agit également pour la ville de se récupérer sa puissance symbolique.

2. Une absence de ségrégation spatiale

L'empreinte de l'académie protestante ne peut se limiter au seul bâtiment de cours, même si c'est entre ses murs qu'elle peut se déployer pleinement et librement. Ses membres, professeurs et étudiants sont amenés à circuler dans l'espace de la ville, à côtoyer les citadins, et certaines activités de l'académie ou associées à celle-ci doivent avoir lieu à l'extérieur. L'académie est amenée à se diffuser sur le territoire urbain, ce qui « engendre un espace partagé entre l'université et les citadins qui l'accueillent¹⁵⁷ ». Dans la mesure où l'académie ne suit pas le courant religieux majoritaire, est-elle libre de se s'étendre librement dans la ville ou fait-elle l'objet de restrictions ?

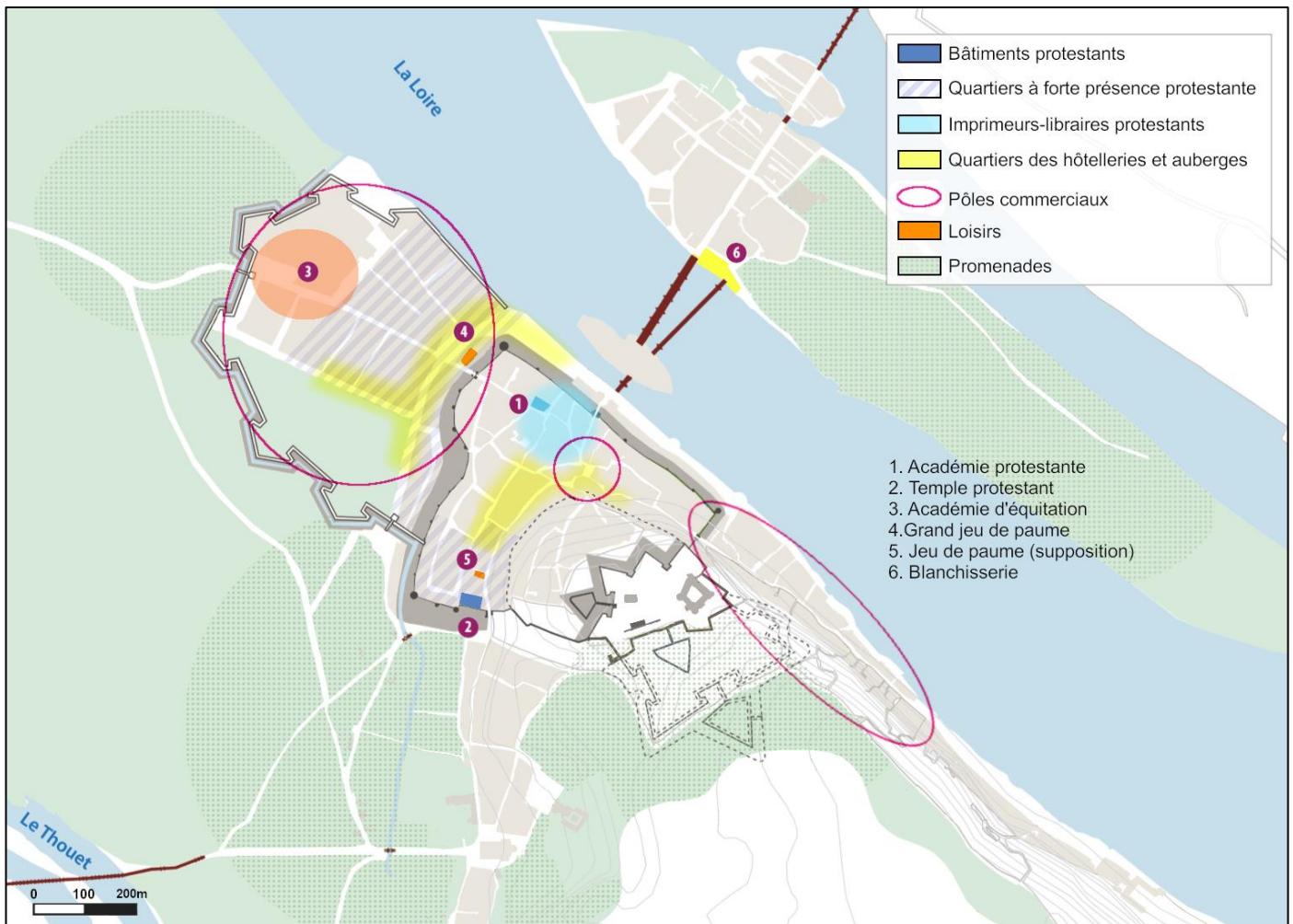
¹⁵³ AN TT 266, *Archives et biens...*, 1669-1685, f°61-300 ; A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées générales des habitants et du conseil de ville*, 1669, f°55 v°- 58 v°.

¹⁵⁴ Cf. annexe 5.

¹⁵⁵ *Arrest du conseil d'Estat portant suppression du college ou Academie de ceux de la Religion pretendue reformée de la Ville de Saumur. Avec deffenses à tous ministres, professeurs, regens & à toutes autres personnes d'enseigner en ladite ville de Saumur aucunes Sciences ou Langues, soit publiquement ou en allans dans les maisons particulières, sur peine de desobeissance, & de trois mil livres d'amende, du huictieme janvier 1685*, chez François Ernou, Saumur, 1685.

¹⁵⁶ CRON Éric, « L'hôtel de ville... », *op. cit.*, §15.

¹⁵⁷ BOURILLON Florence, GOROCHOV Nathalie, NOGUÈS Boris, VADELORGE Loïc, *L'université...*, *op. cit.*, p. 12.



Commerces et loisirs dans Saumur (fond de carte : S. Hue et É. Cron, Saumur. Architecture, urbanisme, société, Revue 303, Nantes, 2010)

Cette carte met en avant la localisation de certaines des activités liées de façon plus ou moins directe à l'académie et aux étudiants¹⁵⁸. Il est tout d'abord possible de voir que deux espaces sont particulièrement marqués par l'empreinte protestante, la Grande Rue, qui relie le temple au centre-ville, et le quartier de la Bilange¹⁵⁹. Toutefois, cela ne correspond pas à une forme de ségrégation religieuse : Yves Krumenacker a démontré que les protestants dans les villes étaient le plus souvent répartis selon une logique socio-professionnelle¹⁶⁰. Les protestants saumurois sont avant tout des artisans et des commerçants, activités liées à la Bilange. Ils appartiennent majoritairement à des classes aisées, or les Saumurois les plus riches habitent dans le quartier du temple. Si ces quartiers sont à dominante protestante, ils ne constituent pas pour autant un quartier protestant.

¹⁵⁸ Disponible également en annexe 6.

¹⁵⁹ D'après CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, op. cit., p. 191-233. Cf. annexe 3 pour les quartiers.

¹⁶⁰ KRUMENACKER Yves, « Masquer le protestantisme dans les villes de France au XVII^e siècle » in DUMONS Bruno, HOURS Bernard (dir.), *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2010, p. 230-234.

Si l'on s'intéresse cette fois-ci exclusivement aux activités liées à l'académie, il est possible de remarquer qu'elles sont majoritairement présentes au centre et au Sud. Le trajet à parcourir pour se rendre de l'académie au temple, où avaient lieu de fréquents événements académiques, traverse toute la ville murée du Nord vers le Sud. Les imprimeurs et libraires protestants, qui produisent essentiellement pour l'académie, sont situés pour la plupart dans le quartier Saint-Pierre. En revanche, pour ce qui est de l'hébergement, et surtout des loisirs, la ville est investie dans son ensemble. La plupart des hôtelleries et auberges sont situées sur la Grande Rue et à la Bilange¹⁶¹. En revanche, les pensions chez l'habitant, fréquentes pour les étudiants qui résident à l'année, peuvent potentiellement se répartir sur toute la ville même si, les logeurs étant pour la plupart protestants, la plus grande partie d'entre eux doivent se situer dans les quartiers du Temple et de la Bilange. Les loisirs, quant à eux, ne sont pas cantonnés à un seul quartier et se retrouvent partout en ville¹⁶², comme le montre l'académie d'exercice à l'Ouest, la présence de boutiques très fréquentées par les étudiants et touristes les plus riches dans l'Ouest, le centre et l'Est ou encore par les promenades qui concernent l'ensemble des faubourgs¹⁶³. Une restriction doit cependant être posée : le quartier de Fenet était sous contrôle oratorien et les protestants ne pouvaient s'y installer, même si les étudiants et touristes protestants pouvaient s'y rendre pour faire des achats et se promener¹⁶⁴.

L'académie protestante n'est donc pas repliée au sein du bâtiment derrière l'hôtel de ville, mais investit l'ensemble de l'espace de ville par le biais de ses membres qui y circulent quotidiennement et qui fréquentent divers quartiers et structures. Même si les espaces à forte présence protestante restent privilégiés, il n'y a pas de ségrégation spatiale à Saumur et la population étudiante et enseignante est intégrée à la vie urbaine. Toutefois, si la circulation des académiciens est admise dans la ville, leur visibilité pose plutôt problème.

B) Processions et visibilité

Dans la mesure où la plupart des activités mentionnées précédemment concernent avant tout la vie civile des étudiants et professeurs, elles ne posent pas problème à la ville. Ils ne se distinguent pas en cela du reste des habitants et rien n'indique leur appartenance à l'académie. Pourtant, d'autres activités la rendent plus visibles dans l'espace urbain comme c'est le cas avec les processions.

¹⁶¹ BODIN Jean-François, *Saumur : recherches historiques sur la ville, ses monuments et ceux de son arrondissement*, Le Livre d'Histoire, Paris, 2003 [1^{ère} éd. : 1812-1815].

¹⁶² Si l'ensemble des activités de loisirs n'est pas à imputer à l'académie protestante, les catholiques pouvant en bénéficier également, c'est sa présence qui a toutefois permis l'essor de cette industrie à Saumur. Cf. III, 2.

¹⁶³ Lieux de promenade établis d'après BOUHÉREAU Élie, « Lettres d'Élie Bouhéreau, élève de première à l'Académie de Saumur, à ses parents (mai 1684 — août 1684) », éditées par ITTI Éliane, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, n°154, octobre-novembre-décembre 2008 ; BRACKENHOFFER Élie, *Voyage en France, 1643-1644*, Berger-Levrault, Strasbourg, 1925.

¹⁶⁴ CRON Éric, *Saumur. Architecture..., op. cit.*, p. 214-218.

Les processions sont un élément fondamental dans la société d'Ancien Régime. Elles organisent la société, permettent de faire corps et offrent aux autres, à ceux à l'extérieur de la procession, une image prestigieuse du corps. La plupart des institutions d'une ville sont amenées à défilier sur le territoire de la ville, ensemble ou séparément. C'est également le cas pour les universités pour lesquelles les processions représentent un moyen d'affirmer leur place et de défendre le corps au sein de la ville¹⁶⁵. À Saumur, l'académie est ainsi amenée à organiser des processions ou à y prendre part.

Une grande partie de ces processions était organisée par et pour l'académie. La plus courante d'entre elles est celle qui consiste à se rendre au temple depuis l'académie, les deux étant situés de part et d'autre de la ville murée. Lorsque les charges du principal sont dressées par l'académie en 1615¹⁶⁶, l'une de ses tâches consiste ainsi en l'accompagnement des écoliers jusqu'au temple : « Tous les jours de presche donnera ordre que les escholiers s'assemblent tous pour aller au temple en bon ordre et soubs bonne conduitte¹⁶⁷. » Cette procession ordinaire, plusieurs fois par semaine, pour se rendre au prêche ou pour pratiquer divers exercices, inscrit l'académie en tant que corps dans la ville mais possède une portée symbolique assez faible. Il existe cependant d'autres processions, plus importantes et plus prestigieuses, qui distinguent véritablement l'académie. L'une d'elles a lieu lors de la Fête des Promotions pendant laquelle les étudiants célèbrent la fin de l'année scolaire et reçoivent leurs prix. À cette occasion, toute l'académie défile en robe jusqu'au temple, le bedeau portant une masse d'argent à l'avant de la procession. D'après Louis-Jean Méteyer, l'académie est suivie par les magistrats et notabilités locales mais il ne précise pas que ces derniers étaient nécessairement protestants, ce qui laisse à croire que les magistrats catholiques pouvaient y participer¹⁶⁸. D'autres processions sont également organisées lors de la collation de grades, suivant un schéma similaire : les professeurs et le récipiendaire portent une robe et sont menés solennellement de l'académie au temple par le bedeau portant un laurier. Une fois la soutenance terminée, l'étudiant est reconduit toujours en procession à l'académie et les professeurs chez eux¹⁶⁹.

Ces processions extraordinaires mettent particulièrement en avant l'académie, qui apparaît en splendeur dans la ville, dotée d'attributs prestigieux (lauriers, masse d'argent...) et d'une tenue particulière, la robe. Dès le premier règlement de l'académie, il est dit que les assemblées solennelles

¹⁶⁵ RIDEAU Gaël, « Un corps séparé. L'université et les pouvoirs urbains à Orléans aux XVII^e et XVIII^e siècle », in AMALOU Thierry et NOGUÈS Boris (dir), *Les Universités...*, op. cit., p. 87-94.

¹⁶⁶ A.M.S., I A 1, *Académie Royale Protestante de Saumur : registre des délibérations du conseil ordinaire et extraordinaire*, 1615, f°18 v° - f°20.

¹⁶⁷ A.M.S., I A 1, *Académie Royale...*, 1615, f°20.

¹⁶⁸ MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie protestante de Saumur*, La Cause, Carrières-sous-Poissy, 2005, p. 67-68.

¹⁶⁹ Ibid ; A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669, f°320-328. Cf. annexe 7.

et les processions auront lieu « en habit décent de robbe longue¹⁷⁰ ». Le fait de porter cet habit et surtout de s'afficher avec celui-ci rend l'académie égale aux édiles de la ville, puisque la robe longue est portée aussi bien par les universités que par les magistrats. Elle assimile ainsi l'académie à l'élite urbaine et symbolise son pouvoir et sa dignité. Les processions en robe semblent relativement bien acceptées pendant la première moitié du siècle puisque, hors des registres de l'académie, elles ne sont jamais mentionnées dans les sources urbaines. Toutefois, en 1669, une plainte est déposée par le procureur du roi sur ces processions, portant sur la question des robes dont il réclame l'interdiction, arguant du fait que les protestants ne sont plus autorisés à en porter en dehors des temples¹⁷¹. L'académie rétorque qu'il ne s'agit pas là d'une tenue pastorale mais d'une tenue académique et, après de longues discussions, elle obtient en définitive gain de cause¹⁷².

Cette plainte nous renseigne plus en détail sur le déroulé et la perception de ces processions. Elle montre bien que la situation pour les protestants à Saumur commence à se dégrader à partir de la fin des années 1660 mais également que ces cérémonies étaient tout à fait tolérées avant cette date. La réponse des deux professeurs convoqués montre une réelle surprise, dans la mesure où ce type de procession existe depuis la fondation de l'académie : « en ce il ne s'est rien passé de nouveau et contre ce qui s'est toujours pratiquer d'année en année », « ils n'estiment pas qu'ils doibvent s'y abstenir veu la liberté qu'ils en ont et l'usage pratiqué de tout temps et la possession paisible, tranquille et publique en laquelle ils sont depuis plus de soixante ans que leur college est establi en cette ville¹⁷³ ». L'idée d'interdire à l'académie de se montrer irait à l'encontre de la tradition urbaine et affaiblirait sa dignité. À cette période, l'idée de supprimer complètement l'académie n'est peut-être pas encore complètement envisagée, toutefois, dans une période de réduction des droits des protestants, la visibilité de l'académie commence à gêner et il s'agit de la « masquer¹⁷⁴ », en lui dénier ses signes extérieurs de dignité et de pouvoir.

Indépendamment de celles qui lui sont propres, il est possible de se demander si et comment l'académie est intégrée dans les processions urbaines. Municipalité et université défilent généralement ensemble, les universités étant considérées comme un corps de prestige dans la ville¹⁷⁵.

¹⁷⁰ PITTION Jean-Paul (éd.), « Loix et Reiglements de l'Académie et College de Saumur » in « Statuts et règlement de l'Académie (1612-1613) », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015, p. 3-10. URL : http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arko/articles/803/statuts-et-reglement-de-l-academie-1612-1613-.doc.pdf.

¹⁷¹ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669, f°320-328. Cf. annexe 7.

¹⁷² A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1669, f°218 v° - f°219 : « Monsieur le séneschal de cette ville ayant eu la bonté de nous donner avis qu'il avoit recû une réponse de monsieur de Laprevillere par laquelle nous estions maintenus en nostre ancien droit de marcher avec robes et soutanes à la cérémonie des maistres es arts, sans y rien changer, ont esté nommés monsieur le recteur et monsieur le principal pour remercier mon dit sieur séneschal. »

¹⁷³ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669, f°320-328, cf. annexe 7.

¹⁷⁴ KRUMENACKER Yves, « Masquer le protestantisme... », *op. cit.*, p. 229-242.

¹⁷⁵ RIDEAU Gaël, « Un corps séparé... », *op. cit.*, p. 87-94.

À Saumur, il n'existe à priori pas de documents qui attestent que l'académie était présente dans les processions de la ville, mais rien n'indique non plus qu'elle en était exclue. Élie Brackenhoffer, même s'il ne mentionne pas la présence de l'académie¹⁷⁶, témoigne que les écoliers de l'académie d'équitation, très majoritairement protestants, ont été sollicités par le gouverneur catholique de Saumur lors du passage de la reine Henriette-Marie de France à Saumur en 1644¹⁷⁷. Cela montre que la différence religieuse n'est pas un obstacle lorsqu'il s'agit pour la ville de manifester sa prestance, ce qui laisse à croire que l'académie, établissement prestigieux d'enseignement supérieur, aurait pu être sollicitée. Cependant, l'académie d'équitation n'est pas connotée religieusement et ses étudiants n'ont pas de marqueurs confessionnels visibles. Les registres de l'académie protestante permettent également de savoir que les professeurs allaient accueillir les invités prestigieux de la ville, comme ils le font lors de la venue du roi et de la reine régente en août 1614¹⁷⁸. Rien n'indique cependant que cet accueil s'est fait en concertation avec les autres corps urbains. Un autre indice peut être décelé lorsqu'en 1660, les étudiants catholiques et protestants défilent ensemble dans un cortège pour fêter le mariage du roi¹⁷⁹, ce qui montre que des processions communes peuvent être organisées, mais il ne peut s'agir que d'une situation isolée et ce n'est pas la ville qui est en représentation à ce moment. L'académie a donc possiblement pu être incluse dans certaines des processions urbaines. Si cela a existé, elle n'intervenait probablement que dans les grandes réceptions et à l'époque de Duplessis-Mornay. Il est certain en tout cas qu'à partir des années 1660, elle est totalement exclue des processions urbaines.

La visibilité de l'académie par le biais de processions représente ainsi un enjeu à la fois pour l'académie et la ville de Saumur. Pour la première, il s'agit de se présenter en tant que corps prestigieux et respectable, comme le font les autres corps de la ville et toutes les universités. Pour la seconde, la question de la visibilité qu'elle est prête à laisser à cette académie, de religion contraire mais qui hausse le prestige de la ville, pose problème et ses réactions sont variables. De façon générale, ces processions ne gênent pas trop puisqu'elles sont prévues et codifiées ; la ville tend plutôt à se méfier de ce qui échappe à tout contrôle.

¹⁷⁶ Il ne la fréquente pas lui-même, ce qui pourrait expliquer qu'il n'y fasse pas attention.

¹⁷⁷ BRACKENHOFFER Élie, *Voyage en France, 1643-1644*, Berger-Levrault, Strasbourg, 1925, p. 214-216.

¹⁷⁸ « Le conseil extraordinairement assemblé et adverty de la venue du Roy et de la Royne a ordonné les choses qui ensuivent. 1°/ Que tous les escoliers iront au devant de leurs majestés jusques à la porte de la Bilange et que deux d'entre eux choisis par monsieur le recteur feront les harengues en latin et franczois et qu'autres donneront leurs vers 2°/ qu'on parlera seulement à la Royne en franczois 3°/ Que monsieur le recteur accompagné du conseil et en habit décent iront en la compagnie de messieurs les pasteurs de ceste église et le consistoire saluer leurs majestés en leurs maisons et a prié monsieur Bouchereau de porter la parole au nom de tous les deux. » A.M.S., I A 1, *Académie royale..., 1614*, f°9 v°.

¹⁷⁹ *Gazette, Bureau d'Adresse, Paris, 1660*, p. 249.

C) Les étudiants protestants dans Saumur

À l'époque moderne, la question de la discipline étudiante constitue le plus souvent « la pierre d'achoppement des relations entre la ville et l'université¹⁸⁰ ». Amenés à sortir pendant leur temps de loisirs, les étudiants peuvent représenter un risque pour le bon ordre de la ville : indiscipline, rixes et chahuts sont alors fréquents et l'on retrouve de nombreuses plaintes des citadins à ce sujet dans toutes les villes universitaires. Les désordres étudiants génèrent des conflits : entre habitants de la ville et étudiants mais également entre ville et université. Selon Philippe Chareyre, à Saumur, « les registres protestants font mention des tensions qui témoignent que la coexistence ne fut pas toujours idyllique. Ce sont les écoliers et étudiants qui en sont le plus souvent les auteurs ; cette partie la plus jeune et la plus bouillante de la population protestante paraît en avoir été le catalyseur¹⁸¹. »

La présence dans Saumur d'une population masculine jeune et éloignée du cercle familial entraîne nécessairement des désordres et de l'indiscipline, et la cohabitation entre étudiants et citadins n'est pas toujours sans heurts¹⁸². Les registres de l'académie montrent que le contrôle de la population étudiante et de ses mœurs fait l'objet d'une surveillance attentive de la part des autorités académiques¹⁸³. Les étudiants sont particulièrement surveillés en ce qui concerne les « désordres et licence effrenée des escholiers classiques tant au temple qu'en leurs classes, chez leurs hostes et par les rues, en portz d'armes de toutes sortes, fusées, pétars, débauches en cabaretz, despenses excessives et extraordinaires qu'insolences, pétulances et absences de leurs classes et du temple, comportemens insolens¹⁸⁴ » ainsi que les festins, les jeux d'argent et la compagnie de filles. Pour l'académie, l'indiscipline ne concerne pas que les violences mais également les fautes morales¹⁸⁵. Des sanctions sont régulièrement prises, allant du fouet jusqu'à l'exclusion définitive de l'académie. Néanmoins, le fait que les mêmes reproches reviennent tout au long du siècle montre leur persistance. La ville aussi bien que l'académie doivent par exemple rappeler à de fréquentes reprises l'interdiction du port d'armes, ce qui se pratique alors pour la noblesse. Cela aggrave considérablement les conflits et occasionne à de nombreuses reprises des blessés voire des morts¹⁸⁶.

¹⁸⁰ LANGE Johan, « Conflits et coopération entre l'université et la ville autour de la discipline étudiante. Le cas des universités protestantes allemandes au XVIIIe siècle » in BOURILLON Florence, GOROCHOV Nathalie, NOGUÈS Boris, VADELORGE Loïc, *L'université...*, op. cit., p.159.

¹⁸¹ CHAREYRE Philippe, « Les protestants de Saumur au XVII^e siècle, religion et société » in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne du protestantisme au XVII^e siècle*, 3e Cahier de Fontevraud, Abbaye Royale de Fontevraud, 1991.

¹⁸² LE CAM Jean-Luc, « Le poids de l'université dans la (petite) ville : un paradigme allemand » in AMALOU Thierry, NOGUÈS Boris (dir), *Les Universités...*, op. cit., p. 101-156.

¹⁸³ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1613-1673 ; I A 4, *Délibérations du conseil académique : registre*, 1683-1684.

¹⁸⁴ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1646, f°142.

¹⁸⁵ Cf. annexe 8.

¹⁸⁶ A.M.S., I A 1, *Académie royale*, 1643-1663, f°130, 132, 141 v°, 167 v°, 183 v°, 211.

Le nombre de conflits susceptibles de mener à une grave opposition entre la ville et l'académie reste toutefois assez limité, et leurs conséquences sont souvent assez faibles. Les étudiants sont de fait une population turbulente mais il semble que leurs désordres affectent davantage l'académie que la vie de la cité. Le mémoire de Gaëtan Vaudron sur les violences à Saumur montre ainsi que les conflits verbaux ou physiques ont lieu principalement entre membres de l'académie et plus rarement avec les citadins¹⁸⁷. Dans les registres de l'académie, il ne relève qu'une seule victime extérieure à l'établissement. Il explique ce faible nombre par le fait que les affaires avec des citadins relèvent des tribunaux civils et non du conseil académique, et donc n'apparaissent pas dans les registres. En effet, lorsque les désordres sont des infractions aux règlements municipaux ou aux lois royales, ce sont les tribunaux de la ville qui en assurent la gestion : « Que dans les fautes commises contre les loix politiques, comme duels, batteries entre les escholiers, insolences faites aux portes et au fenestres des maisons bourgeois, et choses semblables si le magistrat en prend cognoissance, on ne s'en meslera poind jusques a ce qu'il ait jugé¹⁸⁸. » Les désordres ne sont mentionnés dans les registres de l'académie que si celle-ci a souhaité se prononcer ou aggraver la sanction. En décembre 1632 par exemple, deux étudiants protestants assistent à la messe catholique pour s'amuser et y reçoivent la communion. Ils sont reconnus, arrêtés et jugés par les tribunaux de la ville, puis en appel par la Chambre de l'Édit¹⁸⁹. Cette affaire fait grand bruit dans la France entière et est relatée dans des sources très diverses¹⁹⁰. Pourtant, les registres académiques ne la mentionnent pas. L'académie surveillant les étudiants de près, les registres restent une source relativement fiable mais tous les conflits générés par les étudiants n'y apparaissent pas.

La discipline des étudiants dans Saumur fait l'objet d'une gestion partagée entre ville et académie, puisque les tribunaux prennent en charge une partie des délits. Toutefois, l'académie cherche, autant que possible, à contrôler elle-même ses étudiants : elle a conscience d'appartenir à une minorité bénéficiant d'un climat de tolérance relativement favorable et il est dans son intérêt de préserver cette concorde¹⁹¹. Dans les sources que nous conservons, la ville ne semble pas s'être plainte

¹⁸⁷ VAUDRON Gaëtan, *La violence à Saumur au XVIIe siècle, d'après les registres de l'académie protestante*, mémoire de master 2 sous la direction de Didier Boisson, 2011, p. 103-104.

¹⁸⁸ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1659, f°172 v°.

¹⁸⁹ *Le Mercure françois*, t. XVIII, 1632-1633, p. 25-28 ;

¹⁹⁰ *Le Mercure françois*, op. cit. ; BENOIST Élie, *Histoire de l'edit de Nantes, contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées en France avant & après sa publication, à l'occasion de la diversité des religions : et principalement les contraventions, inexécutions, chicanes, artifices, violences, & autres injustices, que les reformez se plaignent d'y avoir souffertes, jusques à l'edit de revocation, en octobre 1685. Avec ce qui a suivi ce nouvel edit jusques à présent*, chez Adrien Beman, Delft, 1693, tome 2, p. 530 ; LOUVET Jehan, *Récit véritable de tout ce qui est advenu digne de mémoire tant en la ville d'Angers, pays d'Anjou et autres lieux (depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1634)*, in *Revue de l'Anjou*, 1856, tome II, p. 332-334.

¹⁹¹ DRAY J.-P., « The Protestant Academy of Saumur and its relation with the Oratorians of Les Ardilliers », *History of European Ideas*, volume 9, n°1, 1988, p. 468.

directement à l'académie des désordres¹⁹². Il semble ainsi qu'il y ait eu un encadrement assez fort de la part de l'institution académique : le chemin à effectuer entre l'académie et le temple par les écoliers est placé sous le contrôle du proviseur ou des régents¹⁹³. Le temps libre des étudiants fait également l'objet d'une attention particulière pour limiter tout risque de mauvaise conduite, le règlement de l'académie prévoyant les lieux et les activités auxquels les étudiants ont droit¹⁹⁴. L'académie tente également d'exercer un contrôle sur les logeurs en jouant sur leurs intérêts économiques pour qu'ils n'encouragent pas les vices des étudiants: « D'oresnavant les escholiers venans en ceste académie ne se logeront sinon par le conseil et permission du recteur ou principal ou de l'un des pasteurs qui adviseront à les mettre en bon lieu, là où le maistre de la maison puisse veiller sur eux et les tenir en bride¹⁹⁵ » ou encore « sera déclaré [aux logeurs] que si aucun d'eux mesprise lesdites remonstrances et exhortations et donne subject de plainte à aucun pour ce regard là, le conseil académique (...) empeschera qu'aucuns escholiers soient logez chez eux¹⁹⁶. » L'académie exerce donc un contrôle sur la vie de ses étudiants qui tend à limiter les risques de débordements. Lorsque des conflits se produisent entre des élèves et des protestants saumurois ou étrangers, il lui arrive même de les prendre en charge elle-même alors que ces conflits relèvent normalement de la justice ordinaire¹⁹⁷. Si les désordres existent, ce n'est qu'en quantité limitée par comparaison avec d'autres villes universitaires à la même période.

Cette inquiétude sur la discipline pourrait surprendre au sujet d'étudiants protestants dans la mesure où les Églises réformées de France prohibent la plupart de ces excès¹⁹⁸, et d'autant plus qu'une partie des étudiants est destinée au pastorat. Toutefois, les étudiants de l'époque moderne dans leur ensemble sont réputés pour être chahuteurs et indisciplinés. Johan Lange a notamment montré que les étudiants protestants, à la morale en théorie plus stricte, ne sont pas moins insolents ni perturbateurs que leurs homologues catholiques¹⁹⁹. À Saumur, l'existence d'un collège catholique permet d'étudier la discipline des deux religions en parallèle, et les reproches adressés aux étudiants réformés et catholiques s'avèrent être exactement les mêmes : absence aux sermons, tenues

¹⁹² A.M.S., I A 1, *Académie royale...* ; I A 4, *Délibérations du conseil académique...* ; BB1, *Délibérations des assemblées...* ; BB2, *Délibérations du conseil...* Une seule exception : A.M.S., I A 1, f°67 v°. Suite à la mort d'un étudiant, la ville rappelle une nouvelle fois l'interdiction du port d'arme.

¹⁹³ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1615, f°16 v°.

¹⁹⁴ « Loix et Reiglements de l'Académie et College de Saumur », édité par PITTON Jean-Paul in « Statuts et règlement de l'Académie (1612-1613) », *op. cit.*

¹⁹⁵ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1615, f°19.

¹⁹⁶ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1632, f°106 r°-v°.

¹⁹⁷ Voir par exemple A.M.S., I A 1, *Académie royale*, 1620, f°48.

¹⁹⁸ Les étudiants doivent avoir de bonnes dispositions à l'étude, être modestes, avoir une tenue décente. Les réformés dans leur ensemble doivent s'abstenir des danses, des mōmeries, des jeux. Cf. Huisseau Isaac d', *La Discipline ecclésiastique des Eglises reformées de France, avec les observations des synodes nationaux sur tous ses articles. A quoi l'on a joint la conformité de la dite discipline avec celles des anciens chrétiens et la discipline du synode de Dordrecht*, chez Pierre Gosse, la Haye, 1760.

¹⁹⁹ LANGE Johan, « Conflits et coopération... », *op. cit.*

extravagantes, manque de modestie dans le comportement, fréquentation de filles, dépenses superflues²⁰⁰... Les étudiants de l'académie n'étaient donc pas les seuls à faire preuve d'indiscipline et le critère religieux ne peut expliquer qu'il y ait plus ou moins de désordres. Toutefois, le statut de minorité religieuse incitait les étudiants protestants à faire preuve d'un peu plus de prudence.

La gestion de la discipline étudiante dans Saumur a pu générer des conflits ponctuels entre les étudiants et les citadins, susceptibles de détériorer les relations entre les deux religions. Toutefois, les relations entre municipalité et conseil académique ne semblent pas en avoir pâti. Alors qu'à l'époque moderne les villes et les universités ont tendance à se renvoyer la responsabilité des conflits étudiants²⁰¹, les rôles sont plutôt bien partagés à Saumur. La ville juge des affaires qui nuisent à l'ordre public et l'académie tente de les filtrer autant que possible en amont. Les étudiants pouvaient être le « catalyseur » de querelles mais une gestion efficace et commune a permis globalement de les garder sous contrôle. Municipalité et académie sont ainsi deux corps qui sont amenés à communiquer et qui peuvent s'entendre pour préserver leurs intérêts communs.

D) Deux corps prestigieux : conseil académique, conseil municipal

L'académie et la ville sont toutes deux gérées par des conseils possédant un prestige et une certaine reconnaissance sociale auprès de la population. Ces deux corps, académique et municipal, possèdent un grand nombre de caractéristiques similaires. La plus importante de ces similitudes reste la classe sociale : les hommes qui composent ces deux corps viennent généralement de la moyenne bourgeoisie, possèdent une autorité essentiellement locale et sont en quête de reconnaissance. La façon dont le conseil académique et le conseil municipal se construisent et s'affirment présente également des caractéristiques communes : les processions, les robes longues, les querelles de préséance, les tentatives pour gagner du pouvoir se retrouvent aussi bien chez l'un que chez l'autre. À ce titre, il est possible de se demander quels liens ont pu être bâties entre municipalité et corps académique : la différence religieuse empêchait-elle toute relation ? Existait-il une forme de compétition entre eux ?

1. Une absence de concurrence

Une distinction essentielle s'impose entre la défense des intérêts institutionnels et personnels. La possible usurpation du terrain de ville mettait en péril le prestige de la municipalité mais ne nuisait pas à ses membres personnellement. Ainsi, édiles et membres du conseil académique pouvaient s'opposer pour défendre leur institution mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il existait une

²⁰⁰ A.M.S., 1 ONDA 2, *Fondation de l'Oratoire*, 1677, f°26.

²⁰¹ LANGE Johan, «Conflits et coopération...», *op. cit.*, p.149-151.

animosité personnelle entre eux et des relations cordiales pouvaient être exister. Saumur ne semble pas avoir été le siège d'une rivalité entre les membres de l'un ou l'autre corps. L'une des raisons qui l'explique est le fait qu'aucun des corps ne craignait l'ingérence de l'autre.

À l'exception de Saumur, toutes les académies protestantes françaises se trouvent dans des villes où les réformés sont majoritaires. Il s'agit le plus souvent d'une création princière ou municipale, et à ce titre, les institutions de la ville ont un certain contrôle sur l'établissement : les édiles participent par exemple aux conseils extraordinaires des académies²⁰². À Nîmes, le recteur est élu par le conseil de ville²⁰³. Cette imbrication entre pouvoir politique et éducatif engendrait régulièrement des querelles afin de savoir jusqu'à quel point la ville pouvait exercer une autorité sur ce qui relevait du domaine intellectuel et spirituel. À Saumur, la question ne se pose pas : la division religieuse entre la municipalité catholique et l'académie protestante fait que la ville n'a aucun pouvoir sur les affaires internes de l'académie, à l'exception des problèmes qui concerne la sécurité commune. Elle intervient par exemple en 1639 en ordonnant la fermeture de l'académie pendant l'épidémie de peste mais il s'agit d'une mesure de santé publique, non d'une ingérence éducative²⁰⁴. Ce sont les professeurs et les personnalités protestantes locales qui ont la charge de l'académie sans aucune forme de pression urbaine.

De la même manière, les restrictions qui existent dans l'accès aux charges municipales pour les protestants empêchent que les membres de l'académie accèdent à un pouvoir urbain. Le fait qu'une grande partie des professeurs et régents soient d'origine étrangère limite encore cette possibilité. Parmi les quelques protestants qui réussissent à accéder à des charges urbaines, aucun n'est également une autorité de l'académie. Le corps académique ne représente donc pas une menace et ne dispose pas de moyens pour s'immiscer dans les affaires de la ville. Lorsque la Cour réside à Saumur en 1652, Moïse Amyraut rencontre Mazarin à plusieurs reprises mais leur discussion porte surtout sur des affaires religieuses et Amyraut n'est pas en représentation pour la ville²⁰⁵ : il est l'une des figures prestigieuses qui s'y trouvent, ce qui participe à la réputation de Saumur comme centre intellectuel, mais non une autorité s'adressant au nom des habitants. Seul Duplessis-Mornay, gouverneur protestant, a pu avoir un fort contrôle sur les deux institutions à la fois, mais à partir de 1621, elles sont totalement distinctes.

Les pouvoirs municipaux et académiques ne sont donc pas interconnectés mais agissent dans des champs nettement séparés. Ceci explique sans doute la faiblesse des mentions de l'autre corps

²⁰² BOURCHENIN Pierre Daniel, *Étude sur les académies protestantes en France au XVIe et au XVIIe siècle*, Slatkine Reprints, Genève, 1969 [1^{ère} éd. : 1882], p. 278-285.

²⁰³ *Ibid.*, p. 227.

²⁰⁴ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1639, f°124 v°.

²⁰⁵ LAPLANCHE François, « La doctrine saumuroise de la tolérance religieuse » in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne...*, op. cit., p. 120.

dans les registres institutionnels : les deux registres de la ville conservés sur la période 1662-1690 mentionnent à eux deux moins de cinq fois l'académie protestante²⁰⁶. Dans un même temps, le collège et l'école de théologie catholiques font l'objet d'une attention constante de la part du pouvoir municipal. Les registres académiques évoquent également peu la municipalité, mentionnant surtout les lois et ordonnances qui doivent être respectées. Même s'il existe une forme de coopération entre la municipalité et l'académie dans ce qui sert leurs intérêts communs, les deux corps sont pensés comme indépendants l'un de l'autre.

Il n'existe donc pas de concurrence de pouvoir entre municipalité et académie. Chacun dispose d'un champ d'action strictement défini sans possibilité d'interférer. Une autorité municipale ne peut pas être une autorité académique et vice-versa. Selon Pierre Benoist, « l'absence d'affinités sociales pouvait être un gage de neutralité apprécié²⁰⁷ » : cette affirmation peut s'appliquer à Saumur, puisque même si les académiciens et les édiles n'étaient pas si éloignés socialement, ils ne pouvaient pas aspirer aux mêmes responsabilités. Cette séparation des pouvoirs n'empêche toutefois pas des interactions entre les deux corps.

2. Des relations cordiales et respectueuses

Dans une petite ville comme Saumur, les élites municipales et les élites académiques sont nécessairement amenées à se rencontrer. En dépit de l'opposition confessionnelle qui n'est jamais totalement oubliée, ces deux groupes disposent d'une culture commune²⁰⁸, du même sentiment d'appartenance à une élite. À défaut d'une réelle intégration mutuelle, les relations entre édiles et professeurs sont globalement cordiales et respectueuses et les deux corps reconnaissent leurs compétences mutuelles. Les deux institutions peuvent être en lutte mais dans les relations au quotidien, des passerelles existent.

En dépit de la frontière religieuse, des échanges ponctuels existent entre la ville et l'académie. Il convient tout d'abord de remarquer que si les professeurs de l'académie n'exercent pas de charges municipales, ils peuvent toutefois participer à la vie de la ville. Les assemblées municipales sont ouvertes à tous les « manants et habitans » de Saumur, sans distinction de religion. Certaines des assemblées de ville donnent une liste non-exhaustive des personnes présentes. Les noms qui

²⁰⁶ A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...* et BB2, *Délibérations du conseil...* Les références qui y sont faites concernent le procès au sujet des usurpations de terrain et les conséquences de la suppression de l'académie après janvier 1685.

²⁰⁷ BENOIST Pierre, *Affrontements religieux. Europe, XVIe-XVIIe*, Atlande, Neuilly-sur-Seine, 2009.

²⁰⁸ Les deux groupes ont reçu une éducation et les programmes scolaires sont assez proches d'une religion à l'autre. CASTAGNET Véronique, « Les questions éducatives au cœur des affrontements religieux de la fin du XVIe siècle au milieu du XVIIe siècle : Académies protestantes versus collèges catholiques ? » in CONDETTE Jean-François, *Éducation, Religion, Laïcité (XVIe-XXe s.). Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Septentrion, Lille, 2010, p. 287-312.

apparaissent alors sont tout aussi bien issus de familles protestantes que catholiques : les Desbordes, famille d'imprimeurs protestants, apparaissent dès les premiers pages des registres et subsistent jusqu'à la fin des années 1670²⁰⁹. La présence de Moïse Amyraut notamment, l'un des professeurs les plus éminents de l'académie entre 1633 et 1664, qui assiste de façon régulière aux conseils de ville, montre que les professeurs de l'académie pouvaient participer à la vie de la ville²¹⁰. Le statut d'autorité intellectuelle protestante n'exclut pas nécessairement les professeurs de leur participation à la vie civique.

Il est possible de s'intéresser à l'exemple inverse, c'est-à-dire à la participation des édiles municipaux à la vie de l'académie. Celle-ci est moins évidente, puisque les professeurs sont des habitants de la ville alors que les édiles ne sont pas des membres de l'académie. Pourtant, ces relations existent également. Julien Avril, sénéchal catholique réputé pour sa piété, assiste volontiers aux soutenances de thèses et aux grands événements de l'académie²¹¹. Il n'est pas le seul. En 1630, divers magistrats de la ville ainsi que le sénéchal assistent à une soutenance de thèse de philosophie²¹². En 1664, Jean-Robert Chouet envoie une lettre à son oncle au sujet de son élection à la chaire de philosophie, dans laquelle il rapporte ceci : « Messieurs les juges de la ville qui sont catholiques, eurent la curiosité de me venir ouïr dans ma leçon suivante et, nous ayant ouïs tous deux, ils dirent tout haut au Conseil académique que j'étais préférable à mon concurrent... » et plus loin « Ces Messieurs les juges de la ville me donnèrent encore des marques qu'ils trouvaient quelque satisfaction en ma manière d'argumenter, car ils me sollicitèrent d'opposer lorsque je n'en avais plus le dessein et obligèrent des personnes fort considérables à se taire²¹³ ». Ces extraits nous apprennent que les édiles catholiques pouvaient assister aux soutenances de l'académie, y participer et même reconnaître les qualités d'un professeur protestant. Enfin, quelques magistrats catholiques de la ville, même si leur nombre est sans doute réduit, ont suivi les cours au collège protestant²¹⁴. En 1680, un élève catholique du collège de l'Oratoire tente de changer d'établissement pour se rendre au collège protestant, ce qui

²⁰⁹ A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*

²¹⁰ Première mention : A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*, 1663, f°14.

²¹¹ MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs de l'académie de Saumur : une « République des Lettres » au XVIIe siècle ? » in LÉONARD Julien, *Prêtres et pasteurs : Les clergés à l'ère des divisions confessionnelles (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 271.

; DENÉCHEAU Joseph-Henri, « Une rivalité courtoise », site *Saumur-jadis*, 2016, URL : <http://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/recit/ch12/r12d6riv.htm>.

²¹² A.M.S., I A 1, *Académie royale*, 1630, f°87.

²¹³ Genève, Archives Tronchin, f°31-32, cité par PITTION Jean-Paul, « Jean-Robert Chouet à Saumur », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015. URL : <http://archives.ville-saumur.fr/a/752/consulter-l-histoire-de-l-academie-par-jean-paul-pittion/>.

²¹⁴ Seul le collège peut être concerné puisqu'il enseignait des connaissances élémentaires assez peu différentes de celles données dans un collège catholique. La théologie protestante ne débutait vraiment qu'au niveau de l'académie.

entraîne des poursuites judiciaires à cette époque où l'étau se resserre sur les protestants. Un procès-verbal est dressé et l'académie rappelle ceci :

« *Les lessons sont ouvertes à tous ceux quy les veulent entendre, ce quy n'est pas mesme nouveau en cette ville, ledit Sieur Deprey ayant appris que plusieurs personnes catholiques de cette ville avoyent aussy faict leur de philosophie dans ledit college. (...) Le sieur Druet accorda [à l'étudiant de suivre les cours au collège protestant] ainsy qu'il le l'a faict paravant a plusieurs autres catholicques depuis qu'il enseigne audit college et entre autres au sieur Prestre, conseiller à la sénéchaussée de cette ville, au sieur des Gouraux gentilhomme, frere du defunct sieur Dumont lieutenant du roy en cette ville et ce quy a aussy esté praticquer par les autres professeurs du college, le sieur Deshayes à presant commandant au chasteau ayant faict sa philosophie soubs le sieur Hugues²¹⁵ »*

Si l'existence même de ce document nous prouve que cette pratique décline petit à petit, certaines des élites de la ville ont ainsi pu suivre un enseignement de philosophie au collège protestant, d'autant plus que l'enseignement catholique laisse à désirer jusqu'à ce que les Oratoriens prennent en charge le collège catholique en 1624.

En dépit des oppositions religieuses entre la municipalité et le conseil académique, des liens existent bel et bien entre eux, globalement cordiaux et respectueux. Les professeurs ne nient jamais l'autorité du conseil municipal ; les édiles peuvent participer aux événements de l'académie. La situation est bien entendu loin d'être idyllique et il faut la mettre en parallèle de la réduction progressive des droits accordés aux protestants et de la volonté d'uniformiser la ville religieusement²¹⁶. Lorsque l'idée d'un procès au sujet des usurpations de terrain est évoquée pour la première fois en 1669, la plupart des conseillers approuvent l'idée²¹⁷. Toutefois, pour ce qui est de la coexistence au quotidien, « les dirigeants montrent le bon exemple²¹⁸ ». Pourtant, cette cohabitation semble limitée en dehors de ce groupe social précis. Les habitants de Saumur et les organes extérieurs à la ville ont une attitude plus ambiguë face à l'académie.

E) La cohabitation, un problème interne ?

Les relations entre municipalité et académie ne posent pas particulièrement problème et les contacts au quotidien apparaissent cordiaux en dépit des oppositions institutionnelles et religieuses.

²¹⁵ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1680, f°542-544.

²¹⁶ LEBRUN François, « Saumur au XVII^e siècle : les limites d'une cohabitation confessionnelle » in FABRE Rémi, LAUNAY Marcel, SAUPIN Guy (dir.), *La Tolérance. Actes du colloque international de Nantes*, 1998, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, p. 41-48.

²¹⁷ A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*, 1669, f°55 v°-58 v°.

²¹⁸ MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs... », *op. cit.*, p. 271.

Pourtant, Saumur connaît de fréquents épisodes pendant lesquels la présence de l'académie est remise en cause : les années 1620 fragilisent considérablement l'établissement et les années 1670 et 1680 multiplient les procédures à son encontre. Pendant ces deux périodes difficiles pour la subsistance de l'académie, les liens entre la ville et l'établissement protestant se distendent considérablement. Pourtant, il est possible de remarquer que la ville est rarement à l'origine de cette agressivité vis-à-vis de l'académie. La cohabitation au quotidien n'est pas qu'un problème interne et des institutions et événements extérieurs à la ville tendent à la complexifier. Il faut rappeler que la ville et l'académie appartiennent à des ensembles de pouvoir complexes qui interfèrent avec les décisions qui peuvent y être prises. Pour Saumur, le parlement, l'intendance et surtout la royauté jouent un rôle dans la fragilisation de l'académie à laquelle ils sont peu favorables²¹⁹. L'entrecroisement de différentes juridictions « accroissait les ressources procédurales » et permettait des « manœuvres de retardement ou d'intimidation » vis-à-vis de l'académie et des protestants de façon générale²²⁰.

Alors que l'académie se développe petit à petit au début du XVII^e siècle, le premier coup dur survient en mai 1621 lorsque Louis XIII arrive à Saumur. Il destitue Duplessis-Mornay, ses troupes pillent la bibliothèque du gouverneur et la garnison protestante est remplacée par une catholique²²¹. Même si le roi n'agit pas directement contre l'académie, ces événements perturbent son fonctionnement et son acceptation. Les registres témoignent du trouble qui la gagne à cette période. Entre le 3 mars et le 29 juillet 1621, rien n'est ajouté dans des registres jusque-là tenus plutôt fidèlement. Ils ne reprennent que le 30 juillet :

« Le conseil accadémicque assemblé, a esté proposé et conclud que nonobstant la grande dissipation arrivée à l'accadémie par le changement faict en ceste ville, et l'abscence de messieurs Cameron recteur et Cappel précepteur, puis qu'il restoit encores quelques estudiants en philosophie et humanité, il ne failloit pas laisser de maintenir l'ordre pour la conduite des affaires de l'eschole, et devoit estre nommé quelqu'un qui en eust soin jusques à ce que par la grâce de Dieu les choses estant en meilleur estat chacun reprist sa charge. (...) »

Les lessres de messieurs Cameron et Cappel ont esté leues par lesquelles cestui là s'excuse de n'estre retourné comme il avoit desseigné partant de ceste ville et d'en retirer sa famille, et cestui-cy d'estre parti si promptement et subitement qu'il n'ait

²¹⁹ « C'est souvent l'intervention de l'État et du clergé qui conduit à de fortes tensions. » BOISSON Didier, « La place et le rôle des protestants dans les villes françaises », in Poussou Jean-Pierre (dir.), *Les sociétés urbaines au XVIIe siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, 2007, p. 229. Le clergé sera étudié en IV.

²²⁰ LAPLANCHE François, « Le protestantisme en Anjou au temps de l'Édit de Nantes », *Archives d'Anjou*, n°2, 1998, p. 77.

²²¹ LOUVET Jehan, *Récit véritable de tout ce qui est advenu digne de mémoire tant en la ville d'Angers, pays d'Anjou et autres lieux (depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1634)*, in *Revue de l'Anjou*, 1855, tome II, p. 173-177.

peu déclarer son départ, et tous deux promettent de retourner à leurs charges incontinent que Dieu nous redonnera la liberté et seureté en ce lieu d'y faire leur exercice et profession²²². »

Cet extrait nous montre à quel point l'académie a été touchée : Cameron et Cappel, deux personnalités professorales, s'enfuient suite aux événements de mai 1621 et ne reviennent que plusieurs mois après. Duplessis-Mornay, fondateur et protecteur de l'académie, n'est plus présent en ville et ne peut veiller sur l'académie que de loin. Le nombre d'étudiants s'est considérablement réduit. Le corps académique est obligé de s'en remettre à l'intercession divine : « par la grâce de Dieu » « incontinent que Dieu nous redonnera la liberté et la seureté ». Pendant encore environ deux ans, les registres se font écho des troubles provoqués par l'intervention royale de mai 1621. Il est même envisagé pendant un temps de déplacer l'académie à Loudun²²³, illustrant à quel point les rapports entre catholiques et protestants avaient pu se dégrader durant cette période. Les mémoires de Duplessis-Mornay montrent également le recul de la position protestante à cette période²²⁴. L'impact de la décision royale perturbe durablement les relations entre la ville et la minorité protestante.

La situation se rétablit ensuite, et à l'exception de quelques conflits, l'académie semble de nouveau acceptée. La politique antiprotestante de Louis XIV engendre de nouveaux troubles qui touchent Saumur à partir de la fin des années 1660. Suite à une déclaration royale du 18 juillet 1656, deux commissaires de chacune des religions sont chargés de veiller à la stricte application de l'édit de Nantes, l'occasion le plus souvent de supprimer des temples ou des établissements protestants. Ils arrivent à Saumur en 1668. Leurs conclusions sont partagées, le commissaire catholique invitant à la suppression de l'académie tandis que celui qui est protestant considère qu'il faut la garder. Les arguments et pièces justificatives se multiplient pour prouver l'un et l'autre point de vue, sans aboutir à un résultat concluant pendant quinze ans²²⁵. L'académie subsiste en l'absence d'une réponse unanime mais le doute est jeté. Les intendants deviennent particulièrement hostiles à l'académie à partir de cette période : Jean-Baptiste Voysin de la Noiraye, intendant entre 1666 et 1671, multiplie

²²² A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1621, f°62.

²²³ PITTON Jean-Paul, « Chapitre 2 – L'Académie en difficulté, 1621- 1641 », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015. URL : <http://archives.ville-saumur.fr/a/752/consulter-l-histoire-de-l-academie-par-jean-paul-pittion/>.

²²⁴ 14 juin 1621 : « Il a pleu à Vostre Majesté que je m'absentasse pour quelque temps de Saumur. Je la supplie tres-humblement de croire que je ne m'impatiente de rien, lors qu'il y va de l'utilité de son service. Mais j'estime, Sire, que V.M. m'ayant voulu conserver la qualité de gouverneur, ne prendra point en mauvaise part que pendant cest intervalle je luy represente les desordres & insolences que s'y commettent, avec si juste apprehension de pis, que l'Eglise & Academie de ceux de la Religion s'en vont totalement dissipé. » DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Suite des Lettres et mémoires de messire Philipes de Mornay, seigneur Du Plessis Marly, ... contenans divers discours, instructions, lettres et despeches par lui adressées ou escriptes aux roys, roines... depuis l'an 1618 jusques à l'an 1623, ensemble quelques lettres des susdits au dit sieur du Plessis*, chez Louys Elzevier, Amsterdam, 1651, p. 671.

²²⁵ Cf. annexe 5.

par exemple les mesures pour limiter les droits de l'académie²²⁶ et rédige un mémoire qui encourage à sa disparition, aidé par le syndic du clergé d'Anjou²²⁷. Ces procédures peuvent être considérées comme à l'origine du procès qui débute entre la ville et l'académie sur la question des usurpations de terrains, qui ne s'achève que lorsque le roi fait fermer l'académie par arrêt le 8 janvier 1685²²⁸.

Ces interventions royales ne font pas que fragiliser la position de l'académie : ils ont également un impact direct sur la perception de l'académie et des protestants par les habitants de Saumur. Dans la mesure où les classes inférieures laissent généralement assez peu de sources, il n'est pas facile de savoir comment ils vivaient la cohabitation au quotidien avec les réformés. La plupart des sources extérieures, de la part des voyageurs ou des professeurs, laissent cependant à entendre que cette cohabitation ne pose pas de problème en temps de paix. Élie Brackenhoffer dit par exemple que « les Huguenots sont ici en bonne posture. Ils ont leur temple dans la ville, et il est très beau. Leurs enterrements, leurs baptêmes, ont lieu en plein jour²²⁹. » Il en va tout autrement pendant les périodes de difficultés : en 1621, aussi bien Jehan Louvet, un clerc angevin très catholique, que Duplessis-Mornay rapportent que les habitants catholiques se réjouissent du départ du gouverneur et participent aux répressions à l'encontre des protestants, créant de nombreux troubles dans la ville²³⁰. En 1669, durant la Fête-Dieu, des troubles éclatent contre les protestants : des catholiques défilent avec des torches sur lesquelles sont marqués les noms de Théophile de Bèze, de Luther et de Calvin, menacent le pasteur Isaac d'Huisseau et un marchand protestant, lancent des pierres sur le temple et sur des boutiques protestantes et la ville est au bord de l'émeute²³¹. Enfin, quand le culte protestant est interdit à Saumur en 1685, le cimetière protestant est saccagé avec une rare violence, les corps sont exhumés et les cendres dispersées²³², et le temple est détruit « dans la liesse générale²³³ ». Tous ces événements font suite à des événements provoqués par des éléments extérieurs à la ville. L'acceptation de l'académie, l'un des deux grands symboles de l'hérésie avec le temple, par la population catholique saumuroise paraît ainsi incertaine et varie considérablement en fonction de la conjecture politique globale. La cohabitation entre ville et académie n'est pas que l'affaire de la ville :

²²⁶ MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs... », *op. cit.*, p. 269.

²²⁷ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669, f°340-346.

²²⁸ *Arrest du conseil d'Estat portant suppression du college ou Academie de ceux de la Religion pretendue reformée de la Ville de Saumur. Avec deffenses à tous ministres, professeurs, regens & à toutes autres personnes d'enseigner en ladite ville de Saumur aucunes Sciences ou Langues, soit publicquement ou en allans dans les maisons particulières, sur peine de desobeissance, & de trois mil livres d'amende, du huictieme janvier 1685*, chez François Ernou, Saumur, 1685.

²²⁹ BRACKENHOFFER Élie, *Voyage...*, *op. cit.*, p. 212.

²³⁰ LOUVENT Jehan, *Récit véritable...*, *op. cit.*, 1855, tome II, p. 173-177 et 273-274 ; DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Suite des Lettres et Mémoires...*, *op. cit.*, p. 641-874.

²³¹ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669-1670, f°448-469.

²³² A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1685, f°440-441.

²³³ LEBRUN François, « Saumur au XVII^e siècle... », *op. cit.*, p.47.

elle dépend également de circonstances externes, liées notamment à la royauté et à l'intendance, et la population s'en fait le reflet.

Au XVII^e siècle, l'édit de Nantes constraint à la coexistence entre catholiques et protestants. Toutefois, la présence d'une académie protestante à Saumur donne une place et une importance majeure à la minorité réformée qu'il est beaucoup plus difficile de masquer que dans la plupart des autres villes. Bâtiments, processions ou encore étudiants occupent l'espace urbain, ce qui crée des occasions de rencontre et donc de frictions. La cohabitation entre Saumur et l'académie représente ainsi un défi au quotidien. Il s'agit pour la ville de définir la place qu'elle est prête à laisser à l'académie. Les réponses à ce problème varient considérablement selon les périodes ou encore les milieux sociaux, la position de l'académie apparaissant toujours comme fragile. L'une des raisons qui explique que la ville hésite sur l'attitude à tenir peut s'expliquer par le fait qu'elle a conscience de l'intérêt économique que représente pour elle l'établissement protestant.

III – L’académie, une bonne affaire ?

En dépit des problèmes qu’elle peut engendrer, la présence d’une institution scolaire supérieure représente le plus souvent une opportunité économique pour la ville d’accueil. Cette réalité est particulièrement vraie pour les petites villes pour lesquelles l’université devient vite une part essentielle de l’économie locale²³⁴. Cet intérêt est perçu par les municipalités et par les commerçants qui tirent profit des nombreux besoins nécessaires au bon fonctionnement de l’université et des demandes particulières des étudiants²³⁵. La ville de Saumur profite ainsi de la présence d’une académie protestante, les apports économiques liés à celle-ci étant substantiels. En raison de la divergence religieuse, elle n’a pas à y contribuer financièrement mais bénéficie du développement de l’économie universitaire et touristique. Le XVII^e siècle correspond ainsi à un essor économique majeur pour Saumur.

A) L’intérêt économique, facteur de bonne entente

L’acceptation de l’académie par la ville de Saumur peut s’expliquer, du moins en partie, par l’intérêt économique que la ville y trouve. S’il serait réducteur de considérer que la coexistence n’est permise que pour cette raison, il n’en demeure pas moins que l’aspect économique « assure une entente minimum²³⁶ » entre ces deux institutions aux intérêts divergents.

Dans son ouvrage *L’école, une bonne affaire ?*, Jean-François Condette souligne le fait que même si l’école constitue un atout économique indéniable pour les villes d’accueil, celui-ci doit être relativisé dans la mesure où les municipalités sont amenées à contribuer financièrement au bon fonctionnement de l’établissement²³⁷. Cela amène à nuancer la rentabilité d’une présence scolaire, la balance entre dépenses et apports étant parfois difficile à évaluer. Si les sommes dépensées sont souvent indiquées dans les comptabilités municipales, le « retour sur investissement²³⁸ » est plus complexe à appréhender car il n’est pas perçu directement. Ce sont les commerçants et les services éducatifs qui touchent un revenu qui ne revient ensuite que partiellement à la municipalité, sous forme d’impôts par exemple. Les villes ne bénéficient donc, généralement, que de façon limitée de la présence d’une institution scolaire.

²³⁴ LE CAM Jean-Luc, « Le poids de l’université dans la (petite) ville : un paradigme allemand » in AMALOU Thierry, NOGUÈS Boris (dir), *Les Universités dans la ville : XVIIe-XVIIIe siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2013, p. 123.

²³⁵ CONDETTE Jean-François (dir), *L’école, une bonne affaire ? Institutions éducatives, marché scolaire et entreprises (XVIIe siècle – XXe siècle)*, Villeneuve d’Ascq, Revue du Nord, Hors-série n°29, 2013.

²³⁶ AZEMA Thierry, « Montélimar au XVII^e siècle : une biconfessionnalité fragile » in SAUZET Robert (dir), *Les frontières religieuses en Europe du XVe au XVIe siècle*, Librairie Philosophique J.Vrin, Paris, 1992, p.138.

²³⁷ CONDETTE Jean-François, *L’école...*, op. cit.

²³⁸ *Ibid.*

La ville de Saumur se trouve, de ce point de vue, dans une situation privilégiée. En effet, la municipalité ne contribue pas financièrement à l'académie. Alors que les activités urbaines bénéficient pleinement de sa présence, la différence religieuse fait que la ville n'est pas tenue de participer aux frais d'entretien des locaux ou au traitement des professeurs. Une étude des comptes de l'académie montre en effet que l'argent nécessaire à son fonctionnement émane des Églises réformées de France²³⁹ et, jusqu'en 1627, d'une rente royale accordée par Henri IV²⁴⁰. Les comptes de la municipalité, qui donnent la liste des recettes et des dépenses, confirment que la ville ne dépense rien pour l'académie²⁴¹. Une comparaison peut être effectuée avec les sommes consacrées au collège catholique, confié aux Oratoriens à partir de 1624. En juillet 1673, ces charges se montent à 1300 livres-tournois²⁴² ; en novembre 1683, elles sont de 2300 LT²⁴³. Il s'agit, à ces deux dates, du premier poste de dépense mensuel de la municipalité. Alors qu'elle subit la charge de son établissement catholique, l'éducation des protestants ne coûte rien à la ville et stimule même l'activité économique urbaine, ce qui fait de l'académie une meilleure « affaire » financière que le collège catholique. Il est néanmoins possible de considérer que ce dernier a été financé afin de contrer l'académie, auquel cas le collège serait une conséquence financière indirecte de la présence des protestants²⁴⁴.

Cette situation est d'autant plus intéressante qu'à partir des années 1660, la ville connaît de grandes difficultés financières²⁴⁵. Les registres municipaux font souvent état de l'endettement croissant de la ville. Des demandes régulières de délais et d'aides sont envoyées dans l'espoir de pallier une situation qui se dégrade de plus en plus, permettant la mise sous tutelle progressive de Saumur par l'intendance de Tours et le pouvoir royal²⁴⁶. Dans ce contexte, il est presque impossible pour la ville de s'attaquer directement à son académie protestante : l'activité qu'elle engendre est trop importante. Elle apparaît comme un rempart contre la ruine et la sacrifier ne ferait qu'accélérer le déclin, ce qui explique que la municipalité hésite parfois à agir contre elle.

²³⁹ A.M.S., I A 5, *Dossiers de recettes des deniers ordonnés pour l'entretien de l'Académie protestante : registre*, 1631-1685.

²⁴⁰ PITTION Jean-Paul, « Les finances de l'académie », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015. URL : http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arko/articles/805/les-finances-de-l-academie_doc.pdf

²⁴¹ A.M.S., JJ1, *Recueil très utile pour se mettre au courant de ce qui concerne l'hôtel de ville de Saumur*, ca. 1650, f°209 ; BB2, *Délibérations du conseil de ville et du bureau de l'Hôtel Dieu*, 1673, f°29-31 v°. Cf. annexe 9 pour les comptes complets.

²⁴² A.M.S., BB2, *Délibérations du conseil...*, 1673, f°29 : « Pour les gaiges accordez aux Reverends Prestres de l'Oratoire qui instruisent et regentent la jeunesse dans le college des catholicques qui appartient a la ville treize cens livres cy..... XIII^e Lt. » Cf. annexe 9.

²⁴³ A.D.M.L., E 4393, *Relevé des charges et dettes de la ville*, 1683.

²⁴⁴ Cf. IV, 2.

²⁴⁵ D'après Joseph-Henri Denéchau, la ville de Saumur cesse de payer ses créanciers dès 1623. « La municipalité, de la tutelle du sénéchal à la tutelle du subdélégué », *Saumur-Jadis*, 2016, URL : <https://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/recit/ch19/r19d5mun.htm>.

²⁴⁶ A.D.M.L., E 4393, *État des comptes et dettes de la ville*, 1663-1687 ; A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées générales et du conseil de ville*, 1662-1692, et BB2, *Délibérations du conseil...*

Cette idée de la nécessité de l'académie est parfois timidement exprimée dans les registres de la municipalité avant 1685. L'académie n'est pas présentée directement comme bénéfique. En revanche, les étrangers qu'elle attire le sont, et sans eux, les habitants « seroient hors d'estat de payer le sol et la taille et autres subside où ils sont cottisez considerablement²⁴⁷ ». Ce n'est qu'à partir de sa fermeture en 1685 que la ville exprime explicitement que l'académie lui était nécessaire financièrement. Les contemporains établissent une corrélation claire entre sa disparition et le déclin de la ville à la fin du XVII^e siècle. Des plaintes insistant sur la perte subie sont régulièrement adressées par la ville à l'intendant ou encore au roi, comme ce projet de supplique au roi datant de 1685 ou 1686 :

« les habitans de vostre ville de Saumur remonstrent tres humblement a vostre Majesté que vostre zelle leur a accordé la destruction de l'accadémie et du temple de ceux de la RPR qu'ils ont sollicitée depuis plusieurs années, mais que le concours de la noblesse françoise et estrangere qui y faisoient les exercisses et estude s'estanct retirés, les marchands d'Hollande et autres provinces qui faisoient commerce à cause de ladite noblesse et escolliers et presque tous les artisans se sont pareillement retirez et l'esloignement des uns et des autres a rendu cette ville qui, selon son estandue, estoit l'une des plus considerables du royaume pour le traficq, presque déserte et sans negoce²⁴⁸ ».

Ce document montre que la municipalité considérait l'académie comme une source de revenus et que sa disparition se fait au détriment de la ville. Cette dépendance économique à l'académie, sans doute ressentie dès les années 1630 ou 1640, peut expliquer le fait que les attaques de la municipalité à l'encontre des protestants soient restées relativement faibles comparativement à d'autres villes dans les années qui précèdent la révocation de l'édit de Nantes. Les intendants, même s'ils ont participé à la disparition de l'académie, ont également conscience qu'elle contribuait au dynamisme économique de Saumur. Louis Béchameil de Nointel, intendant, rédige en 1688-89 un *État de la généralité de Tours* dans lequel il précise que « la ville de Saumur profitait autrefois en son particulier de l'habitude qui avaient les étrangers d'y envoyer leurs enfants pour apprendre le français à cause de l'académie et du temple de ceux de la RPR²⁴⁹ ». Dans un même temps, ce document précise que Saumur connaît des difficultés importantes depuis le départ de l'établissement protestant. Il corrobore ainsi l'analyse de la ville : l'académie représentait un avantage économique majeur.

²⁴⁷ A.M.S., BB2, *Délibérations du conseil...*, 1681, f°117 v°.

²⁴⁸ A.D.M.L., E 4393, *Projets de supplique à adresser au roi, ca. 1686*. Aucun document ne vient attester l'idée que la ville avait effectivement demandé la suppression de l'académie. Une supplique similaire est disponible en annexe 10.

²⁴⁹ Cité par POTON Didier, LEBRUN François, « De la Révocation aux Lumières (1685-vers 1750) » in LANDAIS Hubert (dir.), *Histoire de Saumur*, Privat, Toulouse, 1997, p. 193-194.

Saumur n'a donc pas à investir dans l'académie mais bénéficie malgré tout de retombées intéressantes au vu de son état financier. L'intérêt économique apparaît donc comme un facteur explicatif à la relative acceptation de l'académie.

B) Le développement d'une économie universitaire

Le développement de métiers liés à l'éducation est l'une des conséquences les plus directes de l'installation d'un établissement scolaire. L'institution, les étudiants et les professeurs arrivent avec un certain nombre de besoins intellectuels mais également pratiques qu'il revient à la ville de fournir²⁵⁰. Certaines offres peuvent préexister mais c'est bel et bien la présence universitaire qui permet leur essor et leur donne une place aussi importante dans l'activité économique globale. La plupart des ouvrages sur les universités dans les villes insistent sur le fait qu'elles faisaient fonctionner le secteur du bâtiment en raison de l'entretien qu'elles réclament²⁵¹. À Saumur, ce secteur ne semble pas avoir été particulièrement stimulé par l'académie, il ne sera donc pas traité. En revanche, elle crée un « marché scolaire²⁵² » en ce qui concerne les logements, l'imprimerie-librairie et les précepteurs et professeurs particuliers.

1. Une économie de l'accueil

L'installation d'un établissement supérieur entraîne une arrivée généralement assez soudaine d'une population, étudiants et professeurs, qui a besoin d'être logée. Cela se constate particulièrement à Saumur : en raison de la faiblesse du nombre de protestants locaux, l'académie est surtout destinée à accueillir des étudiants et professeurs de la France voire de l'Europe entière²⁵³. À l'exception du principal qui habite l'académie même, les professeurs et régents possèdent le plus souvent leur propre maison dans la ville ou ses faubourgs. Ce sont donc plutôt les étudiants qui représentent une opportunité économique en ce qui concerne les logements. Cela correspond, aux meilleurs temps de l'académie, à 200 ou 300 étudiants qui doivent être hébergés, auxquels il faut ajouter leurs domestiques²⁵⁴.

À plusieurs reprises, la création d'un pensionnat est envisagée par l'académie. Lors du synode provincial de 1620, il est dit que « [les envoyés] requerront audit synode provincial que lors que les députez d'iceluy présenteront audit synode national le susdit contract d'acquest, ilz le supplient

²⁵⁰ CONDETTE Jean-François, *L'école...*, op. cit.

²⁵¹ *Ibid* ; AMALOU Thierry, NOGUÈS Boris, *Les Universités...*, op. cit.

²⁵² AMALOU Thierry, NOGUÈS Boris, *Les Universités...*, op. cit, p. 8.

²⁵³ Cf. annexe 5.

²⁵⁴ POTON Didier, « Les protestants de Saumur au XVIIe siècle, étude démographique » in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne du protestantisme*, Centre Culturel de l'Ouest, 3^e cahier de Fontevraud, Fontevraud, 1992, p. 14.

d'ordonner quelque somme pour bastir ou achapter un logis propre à tenir ladite œconomie comme estant un des moyens plus convenables pour faire que les pensions soient à bon prix²⁵⁵. » Le projet n'aboutit jamais et les étudiants doivent donc prendre leurs repas et coucher à l'extérieur de l'académie. Plusieurs possibilités s'offrent alors : l'hébergement chez un parent ou un ami de la famille pour les rares étudiants qui ont la chance d'en avoir sur place ; les auberges et hôtelleries ; les pensions chez des habitants ; et enfin, les pensions chez les professeurs et régents²⁵⁶. Le choix du logement dépend avant tout d'un critère de richesse. Les moins fortunés, souvent les étudiants bénéficiant d'une bourse d'étude pour devenir pasteurs, habitent à l'auberge ou, à défaut d'un pensionnat, dans les quelques pensions prévues pour être peu coûteuses qui prennent le nom « d'œconomie²⁵⁷ ». Les autres sont plutôt pensionnaires chez des habitants de la ville ou des professeurs, la plupart de ses derniers accueillant des étudiants afin de compléter leur traitement assez bas²⁵⁸. Cela convient à l'académie qui leur accorde sa confiance pour prendre soin de la jeunesse. La question du logement faisait en effet l'objet d'une attention constante de la part de l'académie. Deux critères étaient particulièrement surveillés : la moralité du logeur et le coût de la pension.

Afin de veiller aux bonnes mœurs des étudiants et de les encourager sur le chemin de la vertu, l'académie était attentive à l'endroit où les étudiants se logeaient. Dès le premier règlement scolaire, datant d'entre 1600 et 1615, il est dit que « [les escholiers] ne se pourront logier sinon par l'avis desdicts Recteur et Principal²⁵⁹ ». Le conseil académique tente d'exercer un droit de regard sur le logement de ses étudiants, le soumettant à son accord. Le but n'est pas précisé à ce moment, mais il s'agit bel et bien d'exercer un contrôle disciplinaire, les bonnes mœurs du logeur devant servir d'exemple à l'étudiant. Dans les articles à présenter au synode provincial de 1617, pour imposer leur décision disciplinaire, l'académie préconise ceci : « Aiant esté par cy-devant arresté au conseil de l'académie que veu la grande licence et desbauche des escholiers estant en chambre, ou en lieux esquels il n'y ha personne de respect ou qui veille sur leurs déportemens, d'oresnavant les escholiers venans en ceste académie ne se logeront sinon par le conseil et permission du recteur ou principal ou de l'un des pasteurs qui adviseront à les mettre en bon lieu, là où le maistre de la maison puisse veiller

²⁵⁵ A.M.S., I A 1, *Académie Royale Protestante de Saumur : registre des délibérations du conseil ordinaire et extraordinaire*, 1619, f°49 v°.

²⁵⁶ MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie protestante de Saumur*, La Cause, Carrières-sous-Poissy, 2005, p. 52-53 et 74-78 ; PITTON Jean-Paul, « Être collégien à Saumur sous l'édit de Nantes » in KRUMENACKER Yves, NOGUÈS Boris (dir.), *Protestantisme et éducation dans la France moderne*, LARHRA RESEA, Lyon, 2014, p. 96.

²⁵⁷ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1619 et 1632, f°42-44 v° et f°106 v°-107. Sur les œconomies, voir *infra*.

²⁵⁸ MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie...*, op. cit.

²⁵⁹ *Loix et Reiglements de l'Académie et Collège de Saumur*, National Library Of Scotland, Wodrow MS., Quarto XXII, f°255, édité par PITTON Jean-Paul, « Statuts et règlement de l'Académie (1612-1613) », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015. URL : http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arkeo/articles/803/statuts-et-reglement-de-l-academie-1612-1613-doc.pdf.

sur eux et les tenir en bride²⁶⁰. » Pour héberger les étudiants, il était donc nécessaire de prouver le sérieux de sa maison : une décision de 1614 n'autorisait l'immatriculation²⁶¹ de l'étudiant qu'à condition qu'il habite dans un lieu approuvé par l'académie²⁶². Cette homologation n'était pas définitive et l'académie se réservait le droit de la lever. Lors des périodes de troubles étudiants particulièrement importants, les logeurs étaient appelés à faire preuve d'une plus grande sévérité sous peine de ne plus être reconnus par l'académie. En 1632, les hôtes sont incités à ne plus encourager les dépenses extraordinaires des écoliers qui s'endettent très facilement. La punition en cas de refus des logeurs apparaît comme particulièrement sévère : « Si aucun d'eux mesprise lesdites remonstrances et exhortations et donne subject de plainte à aucun pour ce regard là, le conseil académique autant qu'en lui est empeschera qu'aucuns escholiers soient logez chez eux, voire seront déferez au consistoire pour y estre censurez²⁶³. » L'hébergement représentait donc une opportunité économique certaine pour les habitants de Saumur mais il fallait accepter un certain contrôle de la part de l'académie. Cela n'empêchait toutefois pas les logeurs d'inciter les étudiants à la dépense²⁶⁴, comme cela se pratiquait dans toutes les villes universitaires²⁶⁵.

Le second point que l'académie tentait de contrôler, avec plus ou moins de succès, était le coût de l'hébergement. Deux grandes catégories d'étudiants parmi d'autres peuvent être distinguées : les boursiers, aux moyens financiers limités à ce que leur province synodale leur accordait, et les étudiants issus des classes sociales supérieures pour lesquels les études servaient surtout pour leur carrière professionnelle future. La présence de ces derniers, qui disposent de moyens financiers souvent étendus, explique la hausse constante des tarifs des pensions à Saumur, tandis que l'académie essaie autant que possible de conserver des pensions à des prix accessibles pour les étudiants les plus démunis. En 1619, en accord avec un petit nombre de logeurs, une première « œconomie » est mise en place, c'est-à-dire un système de pension peu onéreuse pour les étudiants selon des conditions d'hébergement strictement définies. À cette date, l'œconomie est divisée en trois tables : 100, 120 et 150 LT par an²⁶⁶. La quantité et la qualité des repas ou encore du linge de maison varient selon la table choisie. Ce système de pension semble plutôt bien fonctionner dans un premier temps mais dès les années 1630, les logeurs demandent une augmentation des prix car la hausse du coût de la vie à Saumur rend ce système très peu rentable. En 1664, les trois tables reviennent respectivement à 200,

²⁶⁰ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1614, f°22 v°.

²⁶¹ C'est-à-dire l'inscription dans la liste des étudiants.

²⁶² MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie protestante...*, *op. cit.*, p. 75.

²⁶³ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1632, f°106 r°-v°.

²⁶⁴ PITTON Jean-Paul, « Être collégien à Saumur... », *op. cit.*, p. 104-107.

²⁶⁵ NEGRUZZO Simona, « Strasbourg universitaire. Ville et institutions académiques à l'époque moderne » in BOURILLON Florence, GOROCHEV Nathalie, NOGUÈS Boris, VADELORGE Loïc, *L'université...*, *op. cit.*, p. 44.

²⁶⁶ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1619, f°42-43.

250 et 300 LT par an²⁶⁷, soit un doublement des prix en un demi-siècle. Cette augmentation même des pensions les moins chères se fait le reflet de la hausse constante des prix : la récurrence des guerres au XVII^e siècle qui pèsent sur l'économie générale ainsi que l'arrivée massive de riches étrangers ont fait de Saumur une ville très coûteuse²⁶⁸. En 1654, un précepteur anglais, M.J. Young, venu avec ses deux pupilles pour leur faire pratiquer les exercices (ils n'étudient pas à l'académie) montre que pour les pensions ordinaires, les prix augmentent à vue d'œil : « Our pension is like to be heighthned 4 franks a piece a month, all things growing dearer here and they in the house with us paying already 40 fr[anks] a month²⁶⁹. » En raison d'un coût de la vie beaucoup trop élevé, ses pupilles et lui préfèrent quitter Saumur : ils ne sont restés que quelques mois mais ils ont tout de même pu voir l'évolution des prix pour le logement. À ces frais déjà élevés, il faut en outre ajouter le prix des chandelles et bougies, non-compris, ainsi que les frais de blanchisserie²⁷⁰.

L'arrivée des étudiants et des touristes crée une demande en termes de logements à Saumur. L'académie tente de la contrôler, en veillant à ce que les étudiants habitent chez des personnes de confiance et en essayant de ralentir la hausse des prix, mais ses efforts ne suffisent pas. Cette augmentation des loyers reflète l'attractivité de Saumur au XVII^e siècle.

2. Les imprimeurs-libraires

L'un des secteurs qui croît rapidement avec l'installation de l'académie et qui disparaît presque totalement avec elle est celui de l'imprimerie-librairie. À l'époque moderne, ces deux activités sont le plus souvent réservées aux grandes villes. Les villes moyennes comptent parfois quelques imprimeurs et libraires, plus rarement les petites villes. À ce titre, la position de Saumur apparaît comme particulièrement exceptionnelle. L'installation d'une université permet généralement l'arrivée d'un ou deux ateliers ou boutiques. Dans les autres villes possédant une académie, le nombre d'imprimeurs-libraires n'est pas si important : il y aurait un imprimeur à Die et deux à Sedan²⁷¹. Mais à Saumur au XVII^e siècle, une demi-douzaine d'imprimeurs-libraires peuvent parfois exercer simultanément²⁷² : « Avec l'Académie avait commencé l'âge d'or de l'imprimerie à Saumur (...). Les négociants en livres

²⁶⁷ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1664, f°192 v°- 193 v°.

²⁶⁸ Cf. III, C.

²⁶⁹ YOUNG M.J., « Lettres » in PITTON Jean-Paul, « Séjourner à Saumur : les frères Kerr. Correspondance de M. J. Young à Ann Kerr, Comtesse de Lothian, janvier-décembre 1654 », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015, p. 24. URL : http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arko/articles/813/sejourner-a-saumur-les-freres-kerr_doc.pdf.

²⁷⁰ A.M.S., I A 1, *Académie royale*, 1664, f°193 ; BOUHÉREAU Élie, « Lettres d'Élie Bouhéreau, élève de première à l'Académie de Saumur, à ses parents (mai 1684 — août 1684) », éditées par ITTI Éliane, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, n°154, octobre-novembre-décembre 2008, p. 617.

²⁷¹ DEYON Solange, « Les académies protestantes en France », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, n°127, 1989, p. 83.

²⁷² PASQUIER Émile, DAUPHIN Victor, *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, Société anonyme des éditions de l'Ouest, Angers, 1932.

s'installèrent en nombre imposant, si bien que Paris seul, pouvait, à cette période, montrer un pareil luxe de libraires et d'imprimeurs²⁷³. » Cette affirmation est exagérée dans la mesure où certaines grandes villes en possèdent davantage, néanmoins, rapporté à la population totale de Saumur, ce nombre semble en effet assez exceptionnel.

Si une librairie existe probablement avant, l'imprimerie à Saumur commence vraisemblablement à fonctionner aux alentours de 1589, lorsque Duplessis-Mornay devient gouverneur²⁷⁴. À partir de cette date et jusqu'à son renvoi, le nombre d'imprimeurs et de libraires croît considérablement : durant les deux premières décennies du XVII^e siècle, au moins cinq d'entre eux s'installent à Saumur, ainsi que d'autres professions liées au monde du livre comme des relieurs²⁷⁵ ou des graveurs²⁷⁶. Durant les années 1620, la position protestante s'érode à Saumur et les imprimeurs-libraires connaissent une période difficile. Leur nombre recommence à croître ensuite et leur « âge d'or²⁷⁷ » pendant lequel Saumur est un espace majeur de la culture imprimée peut se situer entre 1645 et 1675²⁷⁸. Les imprimeurs et libraires sont pour la grande majorité d'origine protestante²⁷⁹. Il n'existe pas de corporation des imprimeurs-libraires à Saumur et les imprimeurs protestants ne peuvent imprimer sous privilège royal, contrairement aux catholiques. Toutefois, leur appartenance confessionnelle commune et souvent leurs liens familiaux facilitent les échanges et parfois la coopération professionnelle d'un atelier à l'autre²⁸⁰. La plupart des autres pôles réformés étant éloignés, les imprimeurs exportent une partie de leur production et les libraires reçoivent une partie de leur fond des autres régions et pays réformés, souvent avec un retard de plusieurs mois voire années. En dépit de ce décalage assez ordinaire dans les provinces et en excluant Paris, Saumur domine la production des œuvres protestantes françaises au XVII^e siècle.

L'appartenance protestante devient un problème à partir des années 1660, lorsque la royauté instaure des moyens de contrôle sur les publications réformées. En 1665, sur déclaration royale, une autorisation d'imprimer doit être donnée par les magistrats de la ville aux protestants et un contrôle est exercé sur l'ensemble des publications réformées à partir de 1670²⁸¹. Cette mesure s'avère particulièrement préoccupante pour les imprimeurs saumurois réformés désormais soumis au regard

²⁷³ *Ibid.*, p. 226.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 225.

²⁷⁵ PITTION Jean-Paul, « L'imprimerie protestante et ses imprimeurs à Saumur », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015. URL : http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arkeo/articles/889/imprimerie-protestante-a-saumur_doc.pdf.

²⁷⁶ PASQUIER Émile, DAUPHIN Victor, *Imprimeurs et libraires...*, *op. cit.*, p. 223-303.

²⁷⁷ PITTION Jean-Paul, « L'imprimerie protestante... », *op. cit.*, p. 5.

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ Pasquier et Dauphin dénombrent vingt-huit imprimeurs et/ou libraires sur la période. Parmi eux, onze sont catholiques contre dix-sept protestants. D'après PASQUIER Émile, DAUPHIN Victor, *Imprimeurs et libraires...*, *op. cit.*, p. 382.

²⁸⁰ *Ibid* ; PITTION Jean-Paul, « L'imprimerie protestante... », *op. cit.*

²⁸¹ PITTION Jean-Paul, « L'imprimerie protestante... », *op. cit.*

des magistrats catholiques. À partir de cette époque, poussée par le clergé, une surveillance stricte est appliquée et les procédures judiciaires se multiplient. L'intendance se montre particulièrement attentive et encourage des contrôles rigoureux. Les documents conservés aux A.D.M.L. sur la question des publications réformées portent tous l'en-tête de la généralité de Tours, ce qui montre à quel point elle était impliquée dans cette surveillance²⁸². Les contrôles deviennent de plus en plus sévères, conduisant à la fermeture de certains ateliers et boutique et contraignant certains imprimeurs à l'exil²⁸³. Entre 1675 et 1683, il n'existe plus que deux imprimeurs réformés à Saumur et la fermeture de l'académie achève de les faire disparaître²⁸⁴. Les imprimeurs-libraires catholiques, qui ne connaissent pourtant pas les mêmes restrictions, poursuivent leurs activités mais ils connaissent eux aussi un grand déclin : en 1685, il ne subsiste plus que deux imprimeurs et deux libraires catholiques²⁸⁵.

Même si les habitants et touristes consomment également, l'académie et ses étudiants constituent les premiers clients des imprimeurs-libraires²⁸⁶. Les professeurs de Saumur publient à un rythme assez important et, outre le programme de cours qui recommande déjà un certain nombre de lectures, des exercices comme la dispute nécessitent de consulter des ouvrages variés, ce qui explique que l'imprimerie-librairie soit perçue comme nécessaire à la vie de l'académie²⁸⁷. Il est probable qu'aucun libraire ne fournissait exclusivement l'académie²⁸⁸, mais à partir de 1617 un imprimeur est recruté pour l'impression des thèses avec une grille tarifaire prévue, comme cela se pratique ordinairement pour les établissements supérieurs : « Il ha esté ordonné que le sieur Portau imprimeur continuera d'avoir les 60 l. accordées par le synode provincial à condition qu'outre les autres charges ausquelles il ha auparavant consenti, il imprimera par an douze thèses en théologie pour chacune desquelles il se contentera d'un escu s'il n'y ha qu'une feuille, si feuille et demie, un escu et demi, si deux feuilles deux escuz, et ainsi à proportion. Et en donnera à l'estudiant qui fera imprimer les thèses

²⁸² A.D.M.L., 2 B 527, *Librairie, contrôle des publications*, 1621-1679.

²⁸³ En 1681, l'imprimeur Henri Desbordes est condamné à fermer sa boutique pendant un mois. Il quitte la France l'année suivante.

²⁸⁴ PITTON Jean-Paul, « L'imprimerie protestante... », *op. cit.*, p. 9. Une précaution : Jean-Paul Pittion retient la date de 1683 car il la considère comme l'année de fermeture de l'académie alors que celle-ci subsiste jusqu'en 1685.

²⁸⁵ PASQUIER Émile, DAUPHIN Victor, *Imprimeurs et libraires...*, *op. cit.*, p. 227.

²⁸⁶ PITTON Jean-Paul, « Chez le libraire : la librairie Delerpinière en 1660 », *Histoire de l'académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015. URL : http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arkeo/articles/810/chez-le-libraire-la-librairie-delerpiniere-en-1661_doc.pdf.

²⁸⁷ « [Il est requis] d'ordonner quelques gages pour l'imprimeur du tout nécessaire en une académie qui ne s'en peut passer sans estre grandement incommodée ainsi que celle de Saumur l'a expérimenté depuis la mort de Portau. » A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1626, f°72 v°.

²⁸⁸ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1626, f°76 v° : « Ha esté aussy résolu que les promotions se feront l'un des jours de la sepmaine prochaine, monsieur Doncan chargé de choisir chez les libraires des livres qui se donneront pour prix aux promotions. » Les libraires sont indiqués au pluriel, ce qui montre qu'il n'y avait pas une librairie sous contrat.

jusques à cent copies²⁸⁹. » Lorsque le synode provincial refuse de continuer à fournir un budget pour l'imprimeur, l'académie qui refuse de s'en séparer trouve comme expédient de joindre sa charge à celle du bedeau puisque ce dernier continue à être financé par les synodes²⁹⁰. En 1638, ce n'est plus un mais deux imprimeurs qui sont adjoints à l'académie pour répondre à ses besoins et leurs obligations en termes de quantité, qualité, nombre etc. sont encore davantage précisées²⁹¹. De façon générale, l'académie se soucie grandement de ses imprimeurs et tout au long du siècle, ils apparaissent de façon régulière dans les registres ce qui montre à quel point leur présence est perçue comme essentielle.

L'imprimerie-librairie est le secteur commercial qui bénéficie le plus de l'académie. La présence de ce centre intellectuel majeur permet le développement d'un nombre assez impressionnant de boutiques et d'ateliers, activités de luxe à l'époque moderne. Ce commerce suit parfaitement la trajectoire de l'académie : il croît, culmine et chute avec elle. Le développement qu'a connu ce secteur au XVII^e siècle est inédit pour une ville qui ne dépasse jamais 13 000 habitants et montre l'importance culturelle de Saumur à cette époque.

3. Précepteurs et professeurs particuliers

Les cours de l'académie protestante, réputés pour leur qualité, apparaissaient comme particulièrement difficiles pour les jeunes écoliers²⁹². Au collège, les élèves apprenaient à parler couramment latin et étaient initiés au grec et à l'hébreu ainsi qu'aux diverses humanités. À l'académie proprement dite, les cours de philosophie et de théologie donnaient lieu à des exercices pratiques complexes. Pour pallier ces difficultés, il existait à Saumur des « pourvoyeurs de savoirs multiples²⁹³ » qui profitaient de la présence de l'académie pour vendre leurs compétences comme cela se faisait alors dans l'ensemble des villes universitaires²⁹⁴. Les étudiants étaient ainsi souvent suivis par des précepteurs qui avaient pour tâche de leur faire répéter les leçons et faisaient fréquemment appel à des professeurs particuliers (appelés également maîtres d'art) pour les points de cours les plus ardu. Cette forme de soutien scolaire générait de nombreux échanges d'argent et de compétences.

²⁸⁹ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1617, f°22. Cette somme connaît des augmentations successives au XVII^e siècle.

²⁹⁰ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1626, f°76 v°.

²⁹¹ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1638, f°122 v° - 123 v°.

²⁹² PITTON Jean-Paul, « L'enseignement : les travaux et les jours », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015. URL : http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arko/articles/800/l-enseignement-les-travaux-et-les-jours_doc.pdf.

²⁹³ CONDETTE Jean-François, *L'école...*, op.cit., p. 8.

²⁹⁴ LE CAM Jean-Luc, « Le poids de l'université dans la (petite) ville : un paradigme allemand » in AMALOU Thierry, NOGUÈS Boris (dir), *Les Universités dans la ville : XVIe-XVIIIe siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2013, p. 131-134.

Les précepteurs avaient essentiellement une tâche de répétiteurs et d'accompagnateurs auprès des étudiants : ils se chargeaient de faire réviser les leçons et conduisaient les collégiens sur le trajet entre leur logement et l'académie. Les étudiants les plus riches venaient le plus souvent accompagnés de leur propre précepteur²⁹⁵. Pour les autres, il était possible d'en trouver sur place. Certains habitants de la ville pouvaient exercer cette tâche, les logeurs notamment recevaient une petite somme en plus quand il faisait la répétition des leçons²⁹⁶. Lorsque le prix des pensions est défini en 1665, il est indiqué que les logeurs n'ont pas le droit de réclamer des suppléments, sauf en accord avec l'étudiant s'ils servent de répétiteurs : « Que si ceux qui auront désormais des escoliers en leurs maison sont capables de les instruire, et que ceux qui les leur donneront le désirent, ils pourront convenir avec eux de quelque récompense pour leur faire des répétitions²⁹⁷. »

Mais la majorité des précepteurs était en réalité les étudiants eux-mêmes, pour qui l'exercice de cette fonction offrait un certain nombre d'avantage²⁹⁸. Pour les étudiants les plus pauvres et les plus doués qui servaient de précepteurs à leurs camarades, cela permettait de pouvoir vivre plus correctement dans une ville aussi chère que Saumur. Cela fournissait également une expérience d'enseignement auprès des plus jeunes, valorisée dans le cursus étudiant dans la mesure où les étudiants de dernière année pouvaient ponctuellement être appelés pour dispenser des cours au collège. Ces précepteurs étudiants ne fournissaient sans doute pas leurs services qu'aux étudiants de l'académie et du collège. Avec l'exemple de la ville de Hemstedt, Jean-Luc Le Cam montre qu'assurer une charge de précepteur auprès des enfants du logeur permettait d'obtenir une réduction sur le loyer, ou, auprès des enfants des classes supérieures de la ville, d'obtenir un peu d'argent²⁹⁹. Cette pratique devait se retrouver à Saumur.

Il y avait également à Saumur un certain nombre de maîtres d'art ou professeurs particuliers qui pouvaient assister les étudiants, souvent spécialisés dans un domaine précis³⁰⁰. En 1644, Élie Brackenhoffer rapporte ainsi qu'il existe, entre autres, deux maîtres de langues ainsi qu'un mathématicien, ce qui est confirmé une dizaine d'années plus tard par le précepteur des frères Kerr, M.J. Young³⁰¹. Aucun de ces jeunes gens n'étudie à l'académie, ce qui explique que les autres professeurs dont les spécialités concernent avant tout le cursus académique ne soient pas mentionnés. Des professeurs particuliers de latin, de philosophie ou encore d'hébreu exercent également en ville,

²⁹⁵ PITTON Jean-Paul, « L'enseignement... », *op. cit.*

²⁹⁶ D'après Méteyer, les logeurs étaient tenus d'avoir un « pédagogue » à leur service mais ils devaient sans doute exercer la fonction eux-mêmes. MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie protestante...*, *op. cit.*, p. 53.

²⁹⁷ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1666, f°200.

²⁹⁸ LE CAM Jean-Luc, « Le poids de l'université... », *op. cit.*, p. 131-134.

²⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰ Seuls les maîtres d'arts possédant un domaine d'expertise lié à l'éducation seront mentionnés ici. Les autres (danse, dessin, armes...) le seront dans la sous-partie suivante.

³⁰¹ BRACKENHOFFER Élie, *Voyage en France, 1643-1644*, Berger-Levrault, Strasbourg, 1925, p. 212 ; YOUNG M. J., « Lettres », in PITTON Jean-Paul, « Séjourner à Saumur... », *op. cit.*

au moins pendant les plus belles années de l'académie, entre les années 1640 et 1660³⁰². Les professeurs et régents de l'académie peuvent également proposer des compléments à leurs cours, souvent rémunérés et réservés aux étudiants qu'ils hébergent : outre des approfondissements pour les cours de latin et de grec, des cours de géographie ou encore de musique peuvent être proposés³⁰³.

Ces précepteurs et maîtres d'arts ne concernent qu'une minorité de personnes dans la ville de Saumur, à savoir les étudiants et les quelques personnes extérieures qui proposent ces services. Ils génèrent toutefois des échanges assez nombreux et même s'ils n'ont pas un poids économique majeur, leur existence se fait le reflet d'une qualité de vie globale. Ces métiers ne sont présents que parce que l'académie existe et qu'elle suscite de nouveaux besoins spécifiques. Les maîtres d'arts s'étendent d'ailleurs au-delà de la sphère académique, touchant également aux loisirs. Saumur au XVII^e siècle devient en effet un pôle touristique attractif et doit proposer des services en adéquation avec les voyageurs aisés qui y résident.

C) Satisfaire aux goûts d'une société aisée

Au XVII^e siècle, Saumur s'affirme comme une ville cosmopolite dont l'activité repose essentiellement sur le tourisme. Elle attire alors de nombreux voyageurs étrangers majoritairement originaires des pays qui ont connu la Réforme. Pour la plupart d'entre eux, Saumur n'est qu'une étape parmi d'autres dans le cadre du Grand Tour et ils ne fréquentent pas l'académie. À leurs yeux, l'intérêt de la ville dépend surtout de « la salubrité de l'air, du bon marché de la vie³⁰⁴, de la *courtoisie* des gens du pays, de la gaité de l'endroit et des bons maîtres d'*exercices* qui s'y trouvent³⁰⁵ ». Néanmoins, l'influence de l'académie n'est pas à négliger : c'est elle qui fait la réelle originalité de Saumur et qui a servi d'impulsion à cette venue étrangère que la ville a réussi à récupérer à son avantage.

1. L'insertion dans le « Grand Tour » européen

Au XVII^e siècle se développe la pratique jusque-là assez marginale du « Grand Tour », c'est-à-dire un voyage à travers l'Europe effectué par des jeunes gens majoritairement issus des élites. Son périmètre est d'abord assez restreint, limité à quelques grandes villes, mais s'élargit rapidement et des

³⁰² PITTION Jean-Paul, « L'enseignement... », *op. cit.*

³⁰³ BOUHÉREAU Élie, « Lettres d'Élie Bouhéreau... », *op. cit.*, p. 611.

³⁰⁴ Par comparaison avec les grandes capitales culturelles.

³⁰⁵ BRACKENHOFFER Élie, *Voyage..., op. cit.*, p. 212. En cela, son portrait de ne diffère pas de celui de la plupart des villes touristiques de l'époque moderne : Gaël Rideau mentionne exactement les mêmes éléments pour Orléans au XVII^e siècle. « Un corps séparé. L'université et les pouvoirs urbains à Orléans aux XVII^e et XVIII^e siècle », in AMALOU Thierry et NOGUÈS Boris (dir), *Les Universités dans la ville : XVIIe-XVIIIe siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2013, p. 86-87.

petites villes intermédiaires sont ajoutées à ce parcours relativement standardisé³⁰⁶. Trois types de parcours existent : la *peregrinatio academica*³⁰⁷, le voyage éducatif ou initiatique, et le voyage purement touristique³⁰⁸. Saumur présente un intérêt pour les trois : l'académie attire les jeunes gens qui voyagent dans un but universitaire, les nombreux maîtres d'arts permettent de développer l'éducation des élites et la région possède suffisamment de curiosités à visiter. Saumur dispose ainsi d'un certain nombre d'atouts qui expliquent qu'elle ait pu être incluse dans le Grand Tour au début du XVII^e siècle et surtout dans les années 1640 à 1670.

Selon Thomas Erpinius, six critères étaient essentiels dans les voyages : la langue, la région, la religion, l'histoire, les mœurs et les hommes célèbres³⁰⁹. Pour la jeunesse protestante, Saumur représentait à ce titre une destination de choix. Les Pays de la Loire étaient réputés pour le français qui y étaient parlé, « which is not so pure in any other part of France³¹⁰ ». La beauté de la région est régulièrement manifestée dans les guides de voyage : « Je puis dire que je n'ay jamais rien veu de si beau que la veuë de cette campagne quand on est au chasteau³¹¹. » L'histoire de Saumur, place ou ancienne place protestante, avait également de quoi séduire. La présence d'une Église protestante assurait un service religieux minimum. Les habitants étaient décrits comme particulièrement courtois. Quant aux hommes célèbres qu'il fallait rencontrer³¹², Saumur n'en manquait pas. Dans les deux premières décennies du siècle, Duplessis-Mornay était une autorité incontournable que tout voyageur protestant soucieux des formes devait aller saluer³¹³. La compagnie des professeurs de l'académie protestante, dont l'activité était réputée, était également très recherchée. Toutes ces raisons expliquent que Saumur soit si souvent citée dans les guides de voyage au XVII^e siècle, y compris dans des guides internationaux³¹⁴.

L'académie protestante « n'était donc qu'un atout de Saumur parmi d'autres³¹⁵ » auprès des étrangers. Son rôle initial ne doit toutefois pas être négligé. Les autorités académiques ainsi que

³⁰⁶ PITTON Jean-Paul, « Saumur et les voyageurs britanniques au XVIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°121-3, 2014, p. 97-117.

³⁰⁷ Forme du Grand Tour qui consiste à fréquenter diverses universités réputées.

³⁰⁸ FRIJHOFF Willem, « L'Académie protestante de Saumur et les Néerlandais », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 123-4, 2016, p. 61-91

³⁰⁹ ERPENIUS Thomas, *De peregrinatione Gallica utiliter instituenda tractatus*, Franciscus Hegerus, Leyde, 1631, p. 2, cité par FRIJHOFF Willem, « Les guides universitaires (XVI^e – XVII^e siècle) » in CHABAUD Gilles, COHEN Évelyne, COQUERY Natacha, PENEZ Jérôme (dir.), *Les guides imprimés du XVI^e au XX^e siècle. Villes, paysages, voyages*, Belin, Paris, 2000, p. 24.

³¹⁰ YOUNG M. J., « Lettres », in PITTON Jean-Paul, « Séjourner à Saumur... », *op. cit.*, p. 26.

³¹¹ ALQUIÉ François-Savinien d', *Les délices de la France, avec une description des provinces et des villes du royaume*, G. de Luyne, Paris, 1670, tome II, p. 123

³¹² FRIJHOFF Willem, « Les guides universitaires... », *op. cit.*, p. 24.

³¹³ PITTON Jean-Paul, « Saumur et les voyageurs... », *op. cit.*

³¹⁴ CHAREYRE Philippe, « Les protestants de Saumur au XVII^e siècle, religion et société » in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne du protestantisme au XVII^e siècle*, 3e Cahier de Fontevraud, Abbaye Royale de Fontevraud, 1991, p. 56-57.

³¹⁵ FRIJHOFF Willem, « L'Académie protestante... », *op. cit.*

Duplessis-Mornay ont contribué à attirer l'attention sur elle et à la transformer en ville internationale. Dans le cadre de la République des Lettres, ils possédaient souvent des réseaux de correspondants assez étendus en Europe et ils ont ainsi participé à l'élaboration de liens avec divers établissements européens³¹⁶. Les professeurs étrangers étaient d'ailleurs nombreux, ce qui montre que la ville attirait non seulement des étudiants et voyageurs mais également des intellectuels en quête de reconnaissance. C'est grâce aux professeurs qu'une première vague de jeunes étrangers s'est rendue à Saumur dans les années 1610, essentiellement pour étude à cette période³¹⁷, et que s'installent les premiers services culturels qui attirent par la suite les voyageurs du Grand Tour. Les difficultés de l'académie dans les années 1620 rompent cet élan mais cette première habitude a permis à Saumur de commencer à s'organiser pour accueillir des voyageurs et a attiré l'attention sur la ville. La fin de cette vocation touristique peut également être reliée avec celle de l'académie : bien que leur nombre ait commencé à décroître dès la fin des années 1670, les étrangers cessent définitivement de venir après la disparition de l'établissement.

Si l'académie, par le biais de ses professeurs, a pu servir d'impulsion pour la venue des étrangers et a permis de relier Saumur au reste de l'Europe, elle en subit également les conséquences directes. Les accusations de débauche et d'excès de luxe deviennent nombreuses à partir des années 1640, précisément au moment où Saumur devient une ville touristique. Par mimétisme et par proximité sociale pour les plus aisés d'entre eux, les étudiants imitent le luxe des riches étrangers. L'académie leur reproche régulièrement leurs excès de dépense : « La compagnie les ayant fait venir en sa présence, leur a fait sur tous ces articles des graves et sérieuses remonstrances, leur défendant expressément le luxe, les débauches, les partialités et toutes les dissolutions ausquelles ils se sont cy devant abandonnés³¹⁸. » Les festins sont nombreux et certains d'entre eux vont même jusqu'à faire imprimer leur thèse sur du satin³¹⁹. Les simples voyageurs et les étudiants sont amenés à se fréquenter pendant leurs loisirs. Les registres de l'académie, même s'ils ne pointent que les cas de conflits, montrent qu'il existe de nombreux liens entre eux³²⁰. Les étudiants de l'académie peuvent donc, au moins pour les plus riches d'entre eux, être assimilés aux voyageurs dans Saumur, dans la mesure où leurs loisirs et leurs consommations se ressemblent.

³¹⁶ PITTON Jean-Paul, « Saumur et les voyageurs... », *op. cit.*

³¹⁷ *Ibid.*

³¹⁸ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1632, f°203.

³¹⁹ A.M.S., I A 1, *Académie royale*, 1632, f°206.

³²⁰ Par exemple « Malet estudiant en logique ayant pris querelle au jeu de paume contre monsieur Cotton gentilhomme anglais » ou encore « Quelques gentilhommes allemands nommés les sieurs Moufle et un nommé Chas s'estantz transportéz de nuit chez monsieur Deslandes, et par un d'eux le sieur de La Fite, béarnois de nation, et proposant en théologie aiant esté blessé à la teste d'un coup d'espée ». A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1620 et 1656, f°47 et f°164 v°.

Au XVII^e siècle, en raison des nombreux atouts qu'elle possède, Saumur se retrouve intégrée au circuit du Grand Tour et les nombreux voyageurs de toutes les nationalités transforment Saumur en ville touristique. La présence de ces touristes, souvent issus d'une classe aisée ou nobiliaire, crée de nouveaux besoins dans la ville car ils mènent souvent grand train. Afin de répondre aux besoins de cette clientèle en loisirs et en besoins matériels, un certain nombre d'activités sont alors développées qui contribuent encore davantage à asseoir la réputation de Saumur.

2. Des consommateurs de luxe

Cette inscription de Saumur dans un circuit touristique européen a des conséquences immédiates sur la vie économique de la ville. Alors qu'au XVI^e siècle, les professions présentes ne diffèrent pas de celles de n'importe quelle autre petite ville de province³²¹, des activités nouvelles liées au tourisme se développent au XVII^e siècle. Les touristes et les étudiants, qui cherchent à maintenir un train de vie élevé, sont des acteurs essentiels dans l'essor économique de Saumur au XVII^e siècle.

Les hôtels et les auberges sont les premiers à bénéficier de cet afflux de touristes et d'étudiants. La plupart des établissements sont situés dans le Sud de la ville murée et dans les faubourgs de la Bilange. Une partie se trouve également dans l'Est de la ville, dans le quartier de Fenet mais concerne surtout les pèlerins catholiques venus visiter les Ardilliers. Vers la moitié du XVII^e siècle, Saumur compte environ une quarantaine d'hôtelleries³²², auxquelles il faut ajouter les particuliers qui peuvent également loger certains de ces voyageurs ; cela indique le grand nombre de voyageurs qui transitaient par Saumur. Dans leur sillage, tous les métiers de l'alimentation et de la boisson fonctionnent de façon prospère : cabaretiers, traiteurs, pâtissiers, sommeliers, bouchers³²³... Pour ce qui est de la boisson, un indice peut être décelé dans le fait qu'une bonne partie des revenus de la ville au XVII^e siècle dépend des taxes perçues sur le vin. Dans l'état des comptes de la ville en juillet 1673, les « revenus casuels » de la ville sont divisés en quatre catégories et deux d'entre elles sont des impôts sur le vin : la taxe sur le vin qui circule par la Loire et surtout l'apétissement³²⁴. Les métiers de l'alimentation se portent bien également : des boucheries sont installées au Nord, au centre et à l'Ouest de la ville. Leur corporation, l'une des plus puissantes à Saumur à la fin de l'époque moderne, prend son essor à cette époque³²⁵. Les étrangers et les étudiants aisés organisent de nombreuses fêtes

³²¹ L'analyse rapide par Jean-Luc le Cam de l'activité économique de Hemstedt, ville allemande de 3 000 habitants au XVII^e siècle, montre que les secteurs principaux sont les mêmes qu'à Saumur : textile, métier de l'alimentation et commerce. LE CAM Jean-Luc, « Le poids de l'université... », *op. cit.*, p. 126.

³²² DENÉCHEAU Joseph-Henri, « Les hôtelleries aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles », *Saumur-Jadis*, 2018, URL : <http://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/plans/hotelleriesSud.htm>. Cf. annexe 6.

³²³ ROCHE Daniel, *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris, fin XVII^eme-début XIX^eme siècle*, Fayard, Paris, 2000, p. 326-331.

³²⁴ A.M.S., BB2, *Délibérations du conseil...*, 1673, f°30 v^o - f°31. Cf. annexe 9.

³²⁵ CRON Éric, *Saumur. Architecture, urbanisme, société*, Revue 303, Nantes, 2010, p. 203-204.

et font fonctionner ces secteurs. Les registres de l'académie, quand ils mentionnent la débauche des étudiants, indiquent l'importance des festins et des beuveries³²⁶. En 1633 par exemple, elle tente d'interdire ceux qui ont lieu après la collation de grade : « La compagnie estant advertie qu'à la réception des maistres ès artz on ha accoustumé de faire des excez en festins, le synode ha enjoint au conseil académique de faire retrancher les excez et banquetz extraordinaires en telles réceptions³²⁷. » Les jeunes étrangers pour qui les voyages étaient l'occasion de se créer un réseau organisaient également facilement des festins et l'auberge restait le moyen le plus efficace de se rencontrer³²⁸.

L'élite étrangère avait également un fort impact sur l'artisanat de la ville. Le quartier de Fenet, même s'il est sous le contrôle des Oratoriens, comptait un grand nombre de maisons à boutiques et constituait l'un des pôles de l'artisanat et du commerce de la ville, suivi par le quartier de la Bilange et la place Saint-Pierre. C'est grâce aux consommations des étrangers et des étudiants que ces quartiers ont pu connaître un véritable essor³²⁹. L'artisanat de luxe de façon générale, comme l'horlogerie, est particulièrement touché par cet afflux d'étrangers. Les dépenses étaient le plus souvent assez conséquentes, notamment en ce qui concerne l'habillement et la parure : bas, costumes, rubans, perruques, bijoux... Pour les produits qui n'étaient pas fabriqués sur place, l'importation était parfois possible, ce qui bénéficiait aux marchands³³⁰. Dans les comptes dressés par M.J. Young, ces dépenses tiennent une place importante : rubans, chapeaux, gants, bas ou encore étuis sont achetés à Saumur, la somme totale dépensée excédant 850 livres³³¹. Les soins du corps occupent également une place de choix, avec les barbiers ou encore les apothicaires, ce qui se retrouve dans toutes les villes où des classes aisées séjournent³³². La présence d'une classe sociale aisée qui voyage a donc impacté le commerce à Saumur, en permettant l'essor d'artisanats et de services de luxe.

3. Exercices et divertissements

L'un des plus grands attraits de Saumur aux yeux des étudiants et des étrangers est la présence de nombreuses activités recherchées par la bonne société. La ville possède tout d'abord un certain nombre de structures assez classiques. Saumur dispose d'au moins deux jeux de paume³³³, peut-être plus, « the most ordinary recreation here³³⁴ » d'après M. J. Young. Il n'y a pas encore de théâtre fixe

³²⁶ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1632-1666, f°106 r°-v°, 120 r°-v°, 141 v°-142, 165, 187 et 208.

³²⁷ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1633, f°111 v°.

³²⁸ FRIJHOFF Willem « L'Académie protestante... », *op. cit.* ; ROCHE Daniel, *La ville promise...*, *op. cit.*, p. 344-351.

³²⁹ CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, *op. cit.*, p. 215-223.

³³⁰ YOUNG M. J., « Lettres » in PITTON Jean-Paul, « Séjourner à Saumur... », *op. cit.*, p. 3.

³³¹ *Ibid.*, p. 3.

³³² LE CAM Jean-Luc, « Le poids de l'université... », *op. cit.*, p. 126. PINOL Jean-Luc (dir.), ZELLER Olivier, *Histoire de l'Europe urbaine. Tome 3. La ville moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Seuil, 2012, p. 119-122.

³³³ Cf. annexe 6.

³³⁴ YOUNG M.J., « Lettres » in PITTON Jean-Paul, « Séjourner à Saumur », *op. cit.*, p. 16.

en ville puisque celui-ci n'apparaît qu'au XVIII^e siècle mais des représentations ont régulièrement lieu dans divers endroits de la ville, au jeu de paume ou chez des particuliers³³⁵. Les étudiants eux-mêmes pouvaient proposer des courtes pièces, comme c'est le cas en 1646 lorsque quelques étudiants protestants jouent une pièce devant le sénéchal, même s'ils se font réprimer par le conseil académique par la suite³³⁶. Cette activité était indispensable à l'époque moderne et l'une des favorites des voyageurs : « sitôt ses malles portées chez l'aubergiste, le voyageur se rendait au théâtre : c'était le plus sûr moyen (...) d'observer la société locale³³⁷ ». Les étudiants, en dépit de l'interdiction qui leur était faite par les deux religions³³⁸, en étaient également très friands³³⁹. Une salle de danse a sans doute aussi existé mais elle est rarement mentionnée directement³⁴⁰. Enfin, activité non-lucrative pour la ville mais indispensable pour se divertir à l'époque moderne, Saumur dispose d'un très grand nombre de promenades, tout autour de la ville murée, en hauteur aux alentours du château et dans les îles de la Loire³⁴¹.

Outre ces structures assez classiques, l'une des particularités de Saumur réside dans le nombre et la qualité des activités nécessaires à l'accomplissement d'un gentilhomme qui y étaient proposées. Tous les récits de voyage insistent sur le fait que tous les exercices peuvent être appris à Saumur et montre la présence de maîtres de qualité : « The Citty is much frequented by Almans, Flamans and English (...) for diverses exercises that are there taught³⁴². » En 1644, Élie Brackenhoffer indique que « deux maîtres d'équitation, deux maîtres de danse, deux maîtres de langues et un maître d'armes³⁴³ » s'y trouvent. Une dizaine d'années plus tard, les comptes des frères Kerr montrent que ces activités sont toujours disponibles mais également qu'il en existe d'autres :

³³⁵ MAILLARD Jacques, *L'Ancien régime et la révolution en Anjou*, Picard, Paris, 2011, p. 297.

³³⁶ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1646, f°141.

³³⁷ PINOL Jean-Luc (dir.), ZELLER Olivier, *Histoire de l'Europe urbaine...*, op. cit., p. 269.

³³⁸ À Saumur, pour les protestants, A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1646, f°141 ; pour les catholiques, A.M.S., 3 ONDA 4, *Matières ecclésiastiques de l'Oratoire*, s.d., f°12.

³³⁹ En 1657, un étudiant est tué en tentant de s'introduire frauduleusement à une représentation théâtrale. A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1657, f°167 v°.

³⁴⁰ A.M.S., I A 1, *Académie royale*, 1667, f°211 v°.

³⁴¹ BRACKENHOFFER Élie, *Voyage...*, op. cit., p. 210-211. Cf. annexe 6.

³⁴² MORTOFT Francis, *Francis Mortoft: his Book, Being his Travels through France and Italy 1658-1659*, éditées par LETTS Malcolm, Haklyut Society, Londres, 2010, p. 12-13.

³⁴³ BRACKENHOFFER Élie, *Voyage...*, op. cit., p. 212.

Activité	Prix (en livre)
« Fencing, being two	16
Dancing, being two	16
Master of language	10
Master for the lute for my Lord Kerr	10
Master for gytar for Sr William	5
Master for designing for both	10
Writing master for both, at several hours	10
Singing master for Sr William	5
Master for the great viol for my L[ord]	5
Master for the pike and musket, for both	10 ³⁴⁴ »

Cette liste montre l'importance qu'occupaient les maîtres d'arts à Saumur dans la seconde moitié du siècle. Dix d'entre eux sont mobilisés pour seulement deux personnes qui possèdent déjà un précepteur, qui ne suivent pas de cours à l'académie d'équitation et qui n'appartiennent pas à la plus riche élite parmi ceux qui se rendent à Saumur³⁴⁵. Élie Brackenhoffer montre que plusieurs maîtres pouvaient exercer pour un même domaine, ce qui laisse à penser qu'ils devaient être au moins une vingtaine à exercer simultanément à Saumur dans les années 1650-1660, les plus fastes pour la venue de touristes. M.J. Young lui-même souligne régulièrement dans sa correspondance que Saumur est la ville idéale pour l'apprentissage des exercices : « For my part I doe not knowe where wee can be more profitably at present than where wee are. For wee finde as much excercise (though ther be no mathematique master) as the Gentlemen are able to doe³⁴⁶. » Saumur possède une grande diversité et surtout une grande qualité de maîtres d'arts qui contribuent à faire venir les étrangers. Un maître de danse qui exerçait entre 1625 et 1642 tenait un carnet que ses élèves signaient s'ils avaient été satisfaits de leurs leçons. Cent dix-huit signatures y sont recensées, toutes provenant de jeunes étrangers, majoritairement allemands et néerlandais³⁴⁷.

La municipalité est consciente de l'enjeu que représente pour elle ces maîtres d'exercices et fait tout son possible pour continuer à se montrer attractive de ce point de vue. L'académie d'équitation³⁴⁸ notamment fait l'objet d'une attention particulière et elle est régulièrement mentionnée dans les registres de la ville³⁴⁹ : la ville veille de près à la qualité de l'enseignement

³⁴⁴ YOUNG M. J., « Lettres » in PITTON Jean-Paul, « Séjourner à Saumur... », *op. cit.*, p. 16.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 4.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 23.

³⁴⁷ Document cité par JOUBERT André, *Les Étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse : 1625-1642*, Germain et G. Grassin, Angers, 1889. L'auteur considère que les danseurs étaient tous des étudiants de l'académie protestante, ce qui est contestable. Les noms qu'il appelle « allemands » sont parfois en réalité d'origine néerlandaise.

³⁴⁸ Établissement où l'on apprend à monter à cheval ainsi que divers autres exercices nécessaires aux gentilhommes : danse, maniement des armes, etc.

³⁴⁹ A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*, 1673-1682, f°103 v°, 156 r°-v°, 159 v°, 166 v° ; BB2, *Délibérations du conseil...*, 1673-1680, f°32 r°-v°, 35 v°, 117 v°.

proposé³⁵⁰. Elle n'hésite pas à intervenir pour la préserver en avançant parfois des fonds³⁵¹, et dans le dernier quart du siècle, l'académie est presque exclusivement financée par la ville³⁵². Les autres exercices sont très rarement évoqués mais sont surveillés tout de même. En 1681, un maître de danse, Varangot, obtient du gouverneur l'exclusivité des cours de danse à Saumur³⁵³. La municipalité s'oppose aussitôt à cette décision qu'elle estime contraire à ses intérêts. Elle répond en envoyant une commission pour remercier le gouverneur de sa sollicitude mais précise qu'il est « important aussi que Mondict Seigneur ne commette pas à la discretion dudit Varangot le choix des maîtres de danse qu'y voudront s'établir ici dont il n'y en sauroit avoir trop et d'habiles comme il s'y est toujours praticquer pour y attirer les estrangers³⁵⁴. » Cela montre que même si la vocation touristique de Saumur commence à sérieusement faiblir dans les années 1670, cette activité reste encore suffisamment lucrative pour que la ville prenne la peine de s'y intéresser.

Saumur est donc une ville qui a tous les atouts pour satisfaire aux goûts d'une société aisée, ce qui explique qu'elle ait tant attiré au XVII^e siècle. L'académie a entraîné le développement d'une économie de l'accueil et l'apparition de services culturels recherchés par les aristocrates ce qui explique leur venue. En retour, les étrangers qui vivent souvent grand train et dépensent des sommes parfois très élevées influent sur les comportements étudiants. Le secteur touristique et les activités qui y sont liées représentent ainsi une part importante de l'économie de la ville. Toutefois, les protestants semblent être ceux qui tirent le plus parti de cette venue étrangère et étudiante.

D) La minorité protestante comme première bénéficiaire ?

Cette installation d'étudiants et de voyageurs étrangers menant la grande vie bénéficie à l'ensemble de la ville en développant son commerce et ses activités. Toutefois, il est possible de considérer que c'est la minorité protestante qui en tire le plus grand profit dans la mesure où elle est plus fréquemment au contact de ces voyageurs et étudiants réformés.

Pour les étudiants de l'académie qui n'appartiennent pas aux classes aisées, leurs retombées économiques pour les catholiques de la ville sont assez faibles. Toutefois, les réformés parviennent à en tirer profit. Cette catégorie d'étudiants vient exclusivement à Saumur pour études et n'a pas les

³⁵⁰ « [le sieur Dupré] seroit arrivé en cette ville au mois de mars denier avecq un sy mauvais equipage que les habitans jugeant bien que cet estableissement leur seroit plus prejudiciable que advantageux par le degoust que donneroit un tel changement a tous les estrangers trouvant l'accademie sy mal garnie » A.M.S., BB1, f°166 v°.

³⁵¹ « A esté arresté que la proposition faicte par le sieur Lessigny de venir restablir en cette ville une academie et y monstrar a monter a cheval est receue et que pour soutenir les frais et les despance qu'il leur conviendra faire, qu'il luy sera donné annuellement la somme de cent cinquante livres pour estre employés au payement du louage d'une maison. » A.M.S., BB2, *Délibérations du conseil...*, 1673, f°32 r°-v°.

³⁵² CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, op. cit., p. 137.

³⁵³ A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*, 1681, f°159 v°.

³⁵⁴ A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*, 1681, f°160 v°.

moyens de gaspiller de l'argent dans des domaines de luxe. Pourtant, ils doivent tout de même être logés, nourris et blanchis au quotidien et peuvent consacrer quelques dépenses pour leurs études. Ces étudiants n'ont un impact économique que sur les populations réformées, logeurs ou libraires. Pour ceux qui disposent d'une capacité de dépense plus importante, celle-ci s'exerce aussi en priorité auprès des réformés saumurois. En ce qui concerne les logements par exemple, le contrôle de l'académie sur les logeurs et leur moralité favorisaient sans doute déjà grandement les pensions des professeurs et régents, puis venaient ensuite les familles réformées. Louis-Jean Méteyer dit ainsi que les logeurs « devaient être des gens pieux, et donnant l'exemple de la piété. Tous les matins et tous les soirs, ils devaient faire chez eux la « prière publique », le culte de la famille³⁵⁵. » Il précise que quelques familles catholiques pouvaient également accueillir des étudiants mais elles sont présentées comme des exceptions. La nécessité de piété et de prières limitait déjà l'envoi chez des catholiques. Les registres de l'académie confirment par ailleurs que les logeurs étaient pensés avant tout comme des protestants : lorsque l'académie parle de sanctionner les logeurs qui encouragent la débauche étudiante, il est indiqué qu'ils sont susceptibles d'être « déferez au consistoire pour y estre censurez³⁵⁶ », ce qui ne constituerait pas une menace efficace pour une population catholique. Les étrangers prenaient également pension en priorité chez des personnes protestantes. Les quelques noms qui apparaissent dans les sources renvoient à de grandes familles réformées saumuroises. On retrouve par exemple une Madame Amyrault³⁵⁷, cousine du professeur Moïse Amyraut, ou encore les Lerpinière³⁵⁸, famille d'imprimeurs réformés. Les autres domaines liés à l'économie bénéficient également davantage aux protestants. Même si les œuvres classiques grecques et latines se trouvent chez les deux religions, les librairies réformées seules proposent celles des grands théologiens comme Jean Calvin ou Théodore de Bèze. Quant aux professeurs particuliers, les étudiants de théologie et de philosophie ne peuvent faire appel qu'à des personnes qui ont une bonne connaissance de la théologie protestante, ce qui exclut les catholiques.

Pour les secteurs liés au tourisme, les voyageurs fréquentent davantage les boutiques des réformés. Ce n'est pas tant pour des raisons de préférences religieuses que parce que ce sont celles qui proposent les produits et services souhaités. En effet, les réformés saumurois sont nombreux à exercer dans le commerce et les artisanats, bien plus que les catholiques qui sont davantage concentrés sur les consommations du quotidien³⁵⁹. Ceci n'est bien entendu pas exclusif et certains commerces catholiques, les auberges notamment, bénéficient pleinement de la venue des étrangers.

³⁵⁵ MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie protestante...*, op. cit., p. 53.

³⁵⁶ A.M.S., I A 1, f°106 r°-v°

³⁵⁷ YOUNG M. J., « Lettres », in PITTON Jean-Paul, « Séjourner à Saumur... », op. cit.

³⁵⁸ TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon, *Historiettes*, édité par De Monmerqué et Paulin, Garnier, Paris, 1861-1862 [1^{ère} éd. : 1657], volume 6, p. 524.

³⁵⁹ CHAREYRE Philippe, « Les protestants de Saumur... », op. cit., p. 49.

Ce qu'il faut souligner ici, c'est plutôt que la population réformée dans sa quasi-totalité en a tiré un bénéfice, ce qui n'est pas le cas de la population catholique. Les ressentiments qui ont pu naître à l'encontre de ces riches étrangers réformés qui dépensaient de façon parfois assez ostentatoire ont pu s'ajouter au sentiment anti-protestant en hausse à partir des années 1670³⁶⁰. Lorsque l'académie est supprimée et le culte interdit en 1685, Saumur perd une partie de la population qui venait pour étudier. Mais le déclin du tourisme, déjà amorcé avec la baisse de la tolérance religieuse et les différentes guerres, peut s'expliquer également par le fait que ceux qui pourvoyaient aux besoins des classes aisées, majoritairement protestants, ont été contraints de partir³⁶¹.

Les réformés bénéficient ainsi en premier des retombées économiques de la présence de l'académie et des voyageurs étrangers. La ville y trouve bien entendu son intérêt, dans le cas contraire elle ne chercherait pas à favoriser son activité touristique. Toutefois, les bénéfices inégalement répartis et l'enrichissement des réformés ont pu favoriser une forme de rancœur de la part des habitants catholiques de Saumur.

Au XVII^e siècle, Saumur peut être considérée comme « ville très accueillante, ville refuge, ville de villégiature, ville académique, ville commerçante³⁶² ». Cela s'illustre par l'importance que prend pour elle l'économie universitaire et touristique. L'académie protestante, qui ne coûte rien aux Saumurois, lance cet élan et la ville réussit à s'en emparer en favorisant les activités indispensables aux attentes de la bonne société. Saumur devient une ville où il fait bon vivre et qui est réputée comme telle, ce qui contribue à son essor économique³⁶³. En dépit de leurs divergences, la ville a conscience que l'académie est la raison d'une partie de ces arrivées et n'a aucun intérêt financier à vouloir la supprimer. Si la ville n'impute pas cet élan touristique à l'académie avant 1685, elle n'hésite plus à le faire ensuite : « L'abat du temple de ceux de la Religion Prétendue Réformée de cette ville et la suppression de leur academie ou college causent une perte considerable aux habitans, la plus part de ceux de ladite religion P R ayant abandonné la ville aussy bien que tous les estrangers et escolliers³⁶⁴. » Pourtant, la ville ne fait rien pour la sauvegarde de son académie à la fin du XVII^e siècle. L'intérêt

³⁶⁰ PITTON Jean-Paul, « Saumur et les voyageurs... », *op. cit.*, p. 114.

³⁶¹ CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, *op. cit.*, p. 233.

³⁶² CHAREYRE Philippe, « Les protestants de Saumur au XVII^e siècle, religion et société », in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale...*, *op. cit.*, p. 27 à 70.

³⁶³ Gédéon Tallemant des Réaux rapporte cette anecdote qui illustre la réputation qu'avait Saumur alors : « Le vieux Pena, celebre medecin, fut appellé pour voir un malade à Paris. « De quel pays estes-vous ? » lui demanda-t-il. – « de Saumur. - De Saumur, et vous estes malade !... Quel pain mangez-vous ? Du Pain de la belle Cave. – Vous estes de Saumur, vous mangez du pain de la belle Cave, et vous estes malade !... » (...) etc. puis « Allez, vous vous mocquez des gens. » et il le laissa là. » *Historiettes*, *op. cit.*, p. 261.

³⁶⁴ A.M.S., BB2, *Délibérations du conseil...*, 1685, f°134 v°.

économique, s'il est essentiel, se heurte en effet à la volonté de s'affirmer en tant que ville catholique en dépit d'une académie protestante très voyante. Saumur se trouve partagée entre sa vocation nouvelle de centre culturel et la nécessité de manifester sa foi.

IV – Prestige culturel, honte religieuse

Dans les villes, vie religieuse et vie civique sont profondément liées et s'influencent mutuellement : « Durant des siècles, le fait religieux va participer à la fabrique de la ville, lui offrir son ciment unificateur. En retour, le fait urbain oblige à une transformation profonde des théologies, des pastorales et des pratiques³⁶⁵. » La vie religieuse structure la ville par beaucoup d'aspects : la paroisse, circonscription religieuse, sert également à définir les quartiers, les bâtiments ecclésiastiques imposants marquent le territoire urbain et les grands événements du calendrier liturgique peuvent être l'occasion de cérémonies urbaines. À ce titre, l'autorisation du protestantisme par l'édit de Nantes pose problème et apparaît comme une menace à la concorde et à l'équilibre urbains. En réponse, les villes à majorité catholique tentent généralement de « masquer le protestantisme³⁶⁶ » sur leur territoire. À Saumur, la présence d'une académie protestante rayonnante rend cette opération plus complexe. La ville doit réussir à proposer un catholicisme au moins aussi éclatant en contrepartie et doit continuer à manifester sa foi.

A) Une ville réputée pour ses hérésies

Alors que la minorité réformée n'excède jamais 15% de la population, Saumur au XVII^e siècle acquiert dans la conscience collective une image de ville protestante. Dès le XVI^e siècle, l'abbesse de Fontevraud qualifie Saumur de « second Genève³⁶⁷ » et l'apparition de l'académie protestante fige cette réputation de manière durable. Au XVIII^e siècle encore, Voltaire surnomme la ville « l'Athènes du protestantisme³⁶⁸ ». Si l'académie bénéficie d'une réputation favorable dans les pays qui ont connu la Réforme, la France est restée majoritairement catholique et porte un regard très critique sur cet établissement. Saumur est vue comme une ville dans laquelle l'hérésie est bien ancrée et sa suppression apparaît comme un défi de taille pour les catholiques. Les réactions alternent entre vive opposition et négation de cette présence protestante.

Hors des murs de la ville, le regard le plus inquisiteur sur l'académie émane bien évidemment du clergé. Les autorités catholiques du diocèse d'Angers auquel appartient Saumur sont particulièrement virulentes. Les protestants de Saumur ne sont alors pas les seuls dans le diocèse puisqu'il existe une minorité réformée à Angers³⁶⁹. Toutefois, l'académie apparaît comme

³⁶⁵ DUMONS Bruno, HOURS Bernard (dir.), *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2010, p. 11.

³⁶⁶ KRUMENACKER Yves, « Masquer le protestantisme dans les villes françaises au XVII^e siècle », in DUMONS Bruno et HOURS Bernard, *Ville et religion...*, *op. cit.*, p. 229-242.

³⁶⁷ Cité par POTON Didier, « Réforme et guerres de religion (1500-1621) » in LANDAIS Hubert, *Histoire de Saumur*, Privat, Toulouse, 1997, p. 139.

³⁶⁸ MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie protestante de Saumur*, La Cause, Carrières-sous-Poissy, 2005 [1^{ère} éd. : 1933], p. 93.

³⁶⁹ MAILLARD Jacques, *L'Ancien régime et la révolution en Anjou*, Picard, Paris, 2011, p. 86-87.

particulièrement préoccupante et le succès de la théologie protestante saumuroise attise l'hostilité déjà présente. L'évêque Henri Arnauld, en place entre 1649 et 1692, lutte vigoureusement contre les protestants³⁷⁰. Il interdit en avril 1659 aux catholiques de fréquenter le collège protestant et l'académie sous peine d'exclusion de l'Église³⁷¹. Il organise une cérémonie en grande pompe lorsque le fils de Louis Cappel, l'un des célèbres professeurs de l'académie, abjure au profit de la foi catholique³⁷². De façon générale, l'évêque œuvre contre ce qui peut contribuer à l'entente entre catholiques et protestants³⁷³. Ce sont les autorités ecclésiastiques diocésaines et notamment le syndic du clergé³⁷⁴ qui lancent presque toutes les procédures judiciaires contre les réformés saumurois dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, agissant régulièrement de concert avec la généralité³⁷⁵. Dans un mémoire rédigé en 1669, un commissaire de la généralité de Tours dit que « [les academies] sont comme des séminaires où la mauvaise doctrine se cultive et se perpétue, et que le syndic du clergé du diocèse devroit bien plustost consentir l'establissement de plusieurs temples que d'une academie dans les terres de l'esglizes³⁷⁶. » Cette comparaison avec le séminaire est réutilisée à plusieurs reprises : « Cette academie se regarde principalement estant comme le grand séminaire où s'eslevent leurs ministres (...) de manière que de 50 ministres qui servent en divers lieux, il y en a quelques 48 qui viennent de l'academie de Saumur³⁷⁷. » Plus que les protestants en eux-mêmes, somme toute assez peu nombreux dans le diocèse, l'académie symbolise la puissance protestante et des efforts sont déployés pour éradiquer cet établissement qui nourrit et perpétue l'hérésie.

Toujours à l'échelle provinciale, la réputation de Saumur en tant que ville marquée du sceau de l'hérésie ne concerne pas exclusivement les autorités religieuses. Le journal de Jehan Louvet, clerc catholique au tribunal civil d'Angers, nous renseigne sur la façon dont était perçue la ville de Saumur et entre autres l'académie. Lors du renvoi de Duplessis-Mornay, après avoir insisté longuement sur le fait que les catholiques de Saumur ont été maltraités par les protestants, il dit ceci :

« [les catholicques] estoient vexez et travaillez des soldartz dudit Plessis et des huguenotz qui venoient de tous costez aux presches dans la ville, dans ung temple qu'ilz avoient faict bastir près la porte dudit chasteau, mesme par les estrangers et

³⁷⁰ LEBRUN François, « Saumur au XVII^e siècle : les limites d'une cohabitation confessionnelle » in FABRE Rémi, LAUNAY Marcel, SAUPIN Guy (dir.), *La Tolérance. Actes du colloque international de Nantes, 1998*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, p. 41-47 ; MAILLARD Jacques, *L'Ancien régime...*, op. cit., p. 112-127.

³⁷¹ LEBRUN François, *ibid*, p. 46.

³⁷² *Ibid.*

³⁷³ MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs de l'académie de Saumur : une « République des Lettres » au XVII^e siècle ? » in LÉONARD Julien, *Prêtres et pasteurs : Les clergés à l'ère des divisions confessionnelles (XVI^e-XVII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 267.

³⁷⁴ Homme chargé de défendre les intérêts du diocèse, notamment dans le domaine juridique.

³⁷⁵ A.N., TT 266, *Archives et biens des protestants – Saumur, 1669-1684*, f°309-310, 340-345, 347-408, 410-439.

³⁷⁶ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669-1684, f°340.

³⁷⁷ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669, f°317.

jeunesse des escollies qui estoient pour estudier tant en la science d'hérésie que magie³⁷⁸. »

Les termes utilisés montrent à quel point l'académie est perçue comme une aberration : les catholiques sont non seulement victimes des réformés saumurois mais également des étrangers. L'enseignement qui y est professé est contre la religion catholique (« hérésie ») et tient même de la diablerie (« magie »). Certes, Jehan Louvet apparaît comme un catholique particulièrement intransigeant dans le reste de son *Journal*. Toutefois, il est le parfait « témoin de l'intolérance et de l'hostilité de la majorité de la population angevine envers les protestants³⁷⁹ » et permet ainsi de comprendre comment Saumur pouvait être perçue.

Si l'académie bénéficie d'une bonne réputation auprès des pays réformés, ce n'est pas le cas à l'échelle nationale, comme cela s'observe dans les guides de voyage français. Tous répondent à des normes assez similaires : localisation, particularités, paysages et lieux à visiter de la ville. Les collèges et universités sont presque toujours présentés pour les petites et moyennes villes en tant qu'éléments remarquables. En ce qui concerne Saumur, trois guides parmi les plus célèbres nous apportent des informations sur la perception de l'académie : *Le guide fidelle des étrangers dans le voyage de France*, *Les délices de la France* et *L'Ulysse François*³⁸⁰. Leur point commun est la négation qu'ils font de l'académie dans leurs descriptions alors qu'il s'agit d'une attraction très originale et essentielle de la ville. Seul le premier mentionne rapidement que « ceux de la Religion y ont un beau Temple, et quelques classes pour leur usage³⁸¹ » mais le terme d'académie n'est pas utilisé et cette description pourrait laisser à croire que les réformés possèdent tout au plus un collège. Quant aux deux autres, ils ne mentionnent pas l'établissement protestant et insistent au contraire de façon appuyée sur les lieux catholiques comme l'abbaye de Saint-Florent et surtout Notre-Dame des Ardilliers. Les auteurs essaient de nier la présence protestante. Dans *L'Ulysse françois*, l'auteur est tout à fait explicite :

« Dans le monde naturel, la terre porte les remedes où elle produit les poisons et dans le monde surnaturel, le Ciel fait paroistre ses graces avec plus de magnificence, où il semble que l'enfer nous forme plus de danger. Saumur a esté long temps possedé par ceux de la Religion prétendue, et c'est par là que le sieur du Plessis

³⁷⁸ LOUVET Jehan, *Récit véritable de tout ce qui est advenu digne de mémoire tant en la ville d'Angers, pays d'Anjou et autres lieux (depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1634)*, in *Revue de l'Anjou*, 1855, tome II, p. 176.

³⁷⁹ MAILLARD Jacques, « Louvet, l'apport du mémorialiste (1583-1634) », in MARAIS Jean-Luc (dir.), *Historiens de l'Anjou*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2012, p. 74.

³⁸⁰ ALQUIÉ François-Savinien de, *Les délices de la France, avec une description des provinces et des villes du royaume*, G. de Luyne, Paris, 1670, tome II, p. 123-124 ; BONNECASE SAINT-MAURICE Alcide de, *Le guide fidelle des étrangers dans le voyage de France*, chez E. Loysen, Paris, 1672, p. 107-109 ; COULON Louis, *L'Ulysse françois ou Le voyage de France, de Flandre et de Savoie. Contenant les plus rares curiosités des pays, la situation des villes, les meurs & les façons de faire des habitans*, chez Gervais Clousier, Paris, 1643, p. 392-395.

³⁸¹ BONNECASE SAINT-MAURICE Alcide de, *Le guide fidelle..., op. cit.*, p. 108.

Mornay Gouverneur de la ville et du chasteau donna le nom à un mauvais enfant que plusieurs peres avoient engendré, je veux dire le livre pernicieux qu'il mit au jour contre l'Eglise, dont les ornemens et les dispositions estoient à luy, le corps et l'esprit au mensonge. C'estoit neantmoins assés pour faire beaucoup d'impression dans les ames foibles si Dieu n'y eust pourvu par une grande quantité de prodiges, qui s'operent tous les jours par les intercessions de la saincte Vierge dans la Chapelle des Ardilliers, consacrée à son nom, qui est sur le bord du Loire, sous la direction des Peres de l'Oratoire, qui taschent par les doctes instructions qu'ils donnent à la jeunesse dans un College qu'ils ont, et par leurs bons exemples de confirmer les veritez de Dieu, que sa Mere autorise par les miracles³⁸². »

Ce guide illustre bien à quel point le protestantisme constitue une honte religieuse pour Saumur. Alors qu'il date de 1643, début de la période à laquelle l'académie connaît son apogée intellectuelle, le protestantisme est présenté comme un scandale éteint. Les catholiques, par leurs efforts et avec le soutien des miracles offerts par Dieu, ont réussi à l'étouffer. Si l'académie n'est pas mentionnée, le collège des Oratoriens fait l'objet d'une forte valorisation ce qui montre que l'enseignement est conçu comme essentiel dans la lutte contre les protestants. Par leurs omissions mais également par leur insistance sur les lieux et miracles catholiques, ces guides nous montrent ainsi que Saumur possède une image de ville dans laquelle l'hérésie est présente et doit être combattue.

Il existe ainsi un décalage entre la faiblesse numérique des protestants et la réputation hérétique de Saumur à l'extérieur de ses murs. La présence de l'académie peut l'expliquer : si elle est attractive du point de vue des pays réformés, elle fait apparaître la ville aux yeux des catholiques français comme une place forte de l'hérésie. Puisque la force des protestants saumurois vient de l'académie, la ville tente de proposer un contre-poids éducatif catholique.

B) Concurrencer l'académie : l'éducation catholique

La minorité protestante à Saumur se montre principalement rayonnante sur le plan éducatif. Il apparaît donc comme logique pour la ville de chercher à la concurrencer sur ce terrain en proposant une éducation catholique qui puisse lutter à armes égales avec le collège protestant et l'académie. Les Oratoriens, nouvel ordre reconnu par la papauté en 1612 et semblant particulièrement apte à lutter contre les protestants aux yeux de la ville³⁸³, obtiennent cette responsabilité et prennent en charge le collège de la ville puis une école de théologie. Contre toute attente, cette contre-offensive éducative

³⁸² COULON Louis, *L'Ulysse françois...*, op. cit., p. 393-394.

³⁸³ DRAY J.-P., « The Protestant Academy of Saumur and its relation with the Oratorians of Les Ardilliers », *History of European Ideas*, volume 9, n°1, 1988, p. 470.

n'entraîne pas une détérioration du climat de coexistence ; bien au contraire, les établissements des deux confessions se rencontrent et contribuent à transformer Saumur en centre intellectuel majeur.

1. Le développement de l'éducation catholique

À la fin du XVI^e siècle, la ville de Saumur possède déjà un collège catholique mais celui-ci fonctionne assez mal³⁸⁴. L'émergence du collège protestant puis de l'académie amène cependant la ville à le reconsidérer et à s'y investir de nouveau. Une décision municipale du 30 avril 1615 dit ceci : « La ville de Saumur est peuplée en partie d'habitans de la religion prétendue réformée, qui y tient une Académie (...) ; et n'ont lesdits habitans catholiques de ladite ville aucun revenu pour leur collège... lesquels habitans catholiques craignants que s'ils n'y avoient pareil ou plus grand soin pour l'instruction de leurs enfans, qu'à la longue, faute d'avoir receu une bonne instruction, ils vinssent à changer de religion³⁸⁵. » La ville a conscience des enjeux religieux de l'éducation et tente d'opposer un concurrent à l'académie. C'est ainsi que les Oratoriens, qui ont déjà pris en charge le sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers, récupèrent le collège catholique de la ville en 1624 puis fondent une école de théologie vers 1630³⁸⁶. Ces deux établissements ont un objectif clair : contrer l'académie en proposant une éducation tout aussi qualitative³⁸⁷.

La venue des Oratoriens est prévue dès 1614, même si elle n'est effective qu'en 1619, et il est rapidement question de leur confier le collège de la ville³⁸⁸. Guillaume Bourneau, procureur du roi à la sénéchaussée de Saumur, entretient dès 1618 une correspondance assez fournie avec le fondateur des Oratoriens, Pierre de Bérulle³⁸⁹. Leurs lettres témoignent des difficultés rencontrées pour mettre en place le collège : celles-ci viennent moins des réformés, qui ne sont mentionnés qu'une seule fois³⁹⁰, que des catholiques eux-mêmes car l'évêque d'Angers ou encore les autres ordres ralentissent leur installation³⁹¹. Bérulle finit même par s'impatienter et dit à Bourneau en 1618 « ne doutez point de notre volonté à vous servir. Tandis que vous ne nous delairrez point, je ne changeray point de volonté ; mais il est convenable que votre ville aussi tesmoigne son inclination à se servir de nous³⁹². » Ceci

³⁸⁴ MAILLARD Jacques, « L'Oratoire de Saumur et les protestants au XVII^e siècle » in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne...*, *op. cit.*, p. 127.

³⁸⁵ Cité par MAILLARD Jacques (d'après l'Abbé GOISNARD), « L'Oratoire de Saumur... », *op. cit.*, p. 127-128.

³⁸⁶ MAILLARD Jacques, « L'Oratoire de Saumur... », *op. cit.*, p. 128 ; DRAY J.-P., « The Protestant Academy... », *op. cit.*, p. 471.

³⁸⁷ MÉRIT (Abbé), « Les Pères de l'Oratoire et le Collège royal de Saumur », *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois*, n°31, octobre 1922, p. 5.

³⁸⁸ MAILLARD Jacques, « L'Oratoire de Saumur... », *op. cit.*, p. 128.

³⁸⁹ A.M.S., 1 ONDA 1 et 1 ONDA 2, *Fondation de l'Oratoire*.

³⁹⁰ A.M.S., 1 ONDA 1, *Fondation de l'Oratoire*, 1618, f°10 : « Vite, de crainte que nos messieurs de la Religion y apportassent quelque empeschement, c'est tout ce que nous avons à craindre. »

³⁹¹ A.M.S., 1 ONDA 1 et 1 ONDA 2, *Fondation de l'Oratoire*.

³⁹² A.M.S., 1 ONDA 2, *Fondation de l'Oratoire*, 1618, f°14.

explique que la prise en main du collège n'ait lieu qu'en 1624. À partir de cette date, l'éducation par les Oratoriens n'est plus remise en question et la ville s'en estime satisfaite³⁹³.

En 1630, une demi-douzaine de Pères se chargent de l'éducation de la jeunesse catholique dans un bâtiment proche du château³⁹⁴. Suite aux troubles de la Fronde, le bâtiment est endommagé et le collège, contraint de déménager, est installé dans le quartier de la Bilange³⁹⁵. Il se déploie pleinement à ce moment et atteint son apogée dans les années 1660 avec 300 élèves en 1664, contre 200 étudiants à l'académie à la même période³⁹⁶. L'organisation de ce collège ne diffère pas fondamentalement de l'académie. Les Pères de l'Oratoire assurent le même rôle auprès de leurs élèves que les régents, et les matières enseignées, à quelques nuances près, reprennent un programme de cours centré sur les humanités correspondant à celui des protestants et à l'ensemble des collèges français.

À la différence de l'académie, la municipalité s'occupe de son collège, administrativement mais surtout financièrement, ce qui implique que les habitants protestants contribuent à l'éducation des catholiques tandis que l'académie ne touche rien. L'éducation de la jeunesse catholique coûte cher à la ville : 1 300 livres sont accordés « pour les gaiges accordez aux R[everends] Prestres de l'Oratoire qui instruisent et regentent la jeunesse dans le college des catholicques qui appartient à la ville³⁹⁷ ». L'abbé Méril estime que cette somme est relativement basse pour entretenir douze professeurs et au moins trois domestiques en 1656³⁹⁸. Toutefois, ce montant est à replacer dans un contexte d'endettement croissant pour la ville puisqu'il s'agit alors de la première source de dépenses. Pour un collège oratorien également, la ville de Boulogne-sur-Mer ne débourse que 600 LT en 1629³⁹⁹. Il faut de plus y ajouter les fréquentes réparations du collège : la ville pare surtout au plus urgent mais doit tout de même régulièrement débourser des sommes pour l'entretien du bâtiment⁴⁰⁰. En 1652, la ville profite des faveurs du roi suite à sa fidélité pendant la Fronde et requiert l'octroi d'une rente royale et le droit de lever un impôt pour aider à financer son collège. Cette première demande lui est accordé⁴⁰¹, ainsi qu'une seconde en 1683⁴⁰², la déchargeant en partie d'un poids financier très lourd. Cela n'empêche pas la ville de s'être lourdement endettée : en 1664, elle doit encore payer « 12 250 LT du

³⁹³ MÉRIT (Abbé), « Les Pères de l'Oratoire... », *op. cit.*, p. 9

³⁹⁴ *Ibid.*, p. 6 ; CRON Éric, *Saumur. Architecture, urbanisme, société*, Revue 303, Nantes, 2010, p. 202.

³⁹⁵ A.M.S., GG 96, *Collège des catholiques ou des oratoriens*, 1652, f°8.

³⁹⁶ MAILLARD Jacques, « L'Oratoire de Saumur... », *op. cit.*, p. 132.

³⁹⁷ A.M.S., BB2, *Délibérations du conseil de ville et du bureau de l'Hôtel Dieu*, 1673, f°29.

³⁹⁸ MÉRIT (Abbé), « Les Pères de l'Oratoire... », *op. cit.*, p. 8.

³⁹⁹ MOULIS Philippe, « Le collège de l'Oratoire de Boulogne-sur-Mer de sa fondation à la Révolution et ses liens avec l'environnement local (XVIIe-XVIIIe siècles) » in CONDETTE Jean-François (dir.), *L'école, une bonne affaire ?, Institutions éducatives, marché scolaire et entreprises (XVIe siècle – XXe siècle)*, Villeneuve d'Ascq, *Revue du Nord*, Hors-série n°29, 2013, p. 45.

⁴⁰⁰ A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées des habitants et du conseil de ville*, 1663-1683, f°11 r°-v°, 17, 44, 142, 174-176 v° ; A.M.S., BB2, *Délibérations du conseil...*, 1676-1679, f°62-65, 76 r°-v°, 94.

⁴⁰¹ A.M.S., GG96, *Collège des catholiques...*, 1652, f°2 à 7.

⁴⁰² A.D.M.L., E 4393, *État des comptes et dettes de la ville*, 1683.

prix principal, et 338 LT d'interest » pour le bâtiment du collège⁴⁰³. Lors du procès-verbal de 1671 dressé par les commissaires de la déclaration du 18 juillet 1656⁴⁰⁴, l'envoyé catholique qui déclare que le culte n'est pas autorisé à Saumur et qui prône l'interdiction et la confiscation de l'académie au profit de la royauté propose ceci :

« *Les habitans de ladite ville de Saumur se pourront pourvoir par devant sa Majesté pour la suplier de leur faire la grace de donner en leur faveur ladite maison aux Peres de l'Oratoire pour y tenir leur college ; moyennant quoi la maison où le college desdits Peres de l'Oratoire est estably, de laquelle le prix est encor deub par les habitans retournera au proprietaire envers lequel lesdits habitans demeureront deschargez de ce qui luy est deub pour le prix desdites acquisitions (...) Et qu'il y a lieu soubz le bon plaisir de sa Majesté d'ordonner que la bibliotheque qui est dans ledit college desdits de la RPR demeurera en la disposition desdits Peres de l'Oratoire⁴⁰⁵.* »

La disparition de l'académie permettrait à la ville d'être déchargée du loyer du collège qui s'ajoute aux frais de traitement des professeurs et aux réparations. Indépendamment de l'aspect financier, la suppression de l'académie est également prévue comme devant servir les intérêts de l'éducation catholique en permettant la récupération de la bibliothèque par l'Oratoire pour servir à former ses propres élèves.

Outre le collège, l'école de théologie qui se tient aux Ardilliers sert de séminaire pour les futurs prêtres. Celle-ci est assez mal connue mais ses cours débutent vraisemblablement vers 1630 et sa mise en place définitive peut être située en 1649, au moment où se terminent les travaux de l'établissement⁴⁰⁶. Elle accueille en moyenne une trentaine d'élèves. Si le collège a pour but d'instruire la jeunesse locale dans la foi catholique, c'est l'école de théologie qui est perçue comme un réel moyen d'affrontement face à l'académie. Au vu de l'importance de la minorité protestante dans Saumur, l'école de théologie se doit de devenir « a Catholic center of excellence⁴⁰⁷ ». La discipline y est particulièrement stricte afin de servir d'exemple aux catholiques aussi bien qu'aux protestants⁴⁰⁸. Les meilleurs professeurs sont envoyés là-bas, comme Louis Thomassin qui enseigne l'histoire de l'Église⁴⁰⁹. La compétition qui s'installe entre l'école de théologie et l'académie aurait pu conduire à

⁴⁰³ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669-1684, f°345.

⁴⁰⁴ Pour veiller à la stricte application de l'édit de Nantes et vérifier si le culte protestant est autorisé. Cf. II, E.

⁴⁰⁵ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669, f°101. Cette disposition proposée fréquemment entre 1670 et 1685 n'est en définitive pas appliquée après la suppression de l'académie.

⁴⁰⁶ MAILLARD Jacques, « L'Oratoire de Saumur... », *op. cit.*, p. 129.

⁴⁰⁷ DRAY J.-P., « The Protestant Academy... », *op. cit.*, p. 470.

⁴⁰⁸ A.M.S., 1 ONDA 2, *Fondation de l'Oratoire*.

⁴⁰⁹ LAPLANCHE François, POTON Didier, « Les temps de la controverse (1621-1685) in LANDAIS Hubert, *Histoire de Saumur*, Privat, Toulouse, 1997, p. 181.

des affrontements théologiques violents, le but des Oratoriens étant de convertir les populations protestantes⁴¹⁰. Toutefois, des relations cordiales voire amicales se créent entre les deux établissements.

L'éducation catholique est ainsi perçue comme un moyen de concurrencer la présence protestante, en proposant une alternative éducative catholique à l'académie. La ville s'investit dans son collège et les Oratoriens tentent d'opposer des adversaires solides aux professeurs de l'académie. Toutefois, cette contre-offensive catholique a une conséquence inattendue : au lieu d'affaiblir l'académie, elle lui offre « des concurrents à sa mesure⁴¹¹ », transformant Saumur en centre intellectuel d'excellence.

2. Relations avec les protestants

La récupération du collège puis l'installation d'une école de théologie par les Oratoriens sont véritablement conçues comme une réplique directe aux protestants. Selon une phrase attribuée à Moïse Amyraut, « la maison de l'Oratoire, toute remplie des élèves de la Congrégation, est un fort que l'Église romaine oppose à la place d'armes que les Protestants ont établie dans cette ville⁴¹². » Pourtant, cette confrontation entre les deux établissements s'avère bénéfique aussi bien pour les établissements catholiques que protestants. Leur rivalité apparaît cordiale tout au long du siècle et de nombreux échanges ont lieu dans le cadre éducatif, ce qui a pu amener à considérer Saumur comme une sorte de « République des Lettres⁴¹³ ».

Les contacts entre les Oratoriens et les protestants, surtout dans les années 1640 à 1660, sont fréquents. Les professeurs de l'académie se rendent par exemple volontiers aux conférences données aux Ardilliers par Louis Thomassin sur l'histoire de l'Église⁴¹⁴, tout comme les Oratoriens viennent parfois écouter certains cours à l'académie⁴¹⁵. Les étudiants des deux confessions assistent aux soutenances de thèses les uns des autres, n'hésitant pas à y intervenir et à y poser des questions⁴¹⁶.

⁴¹⁰ MAILLARD Jacques, « L'Oratoire de Saumur... », *op. cit.*, p. 131-135.

⁴¹¹ PITTON Jean-Paul, « Chapitre 2 – L'académie en difficulté, 1621-1641 », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015. URL : http://archives.villes-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arko/articles/796/chapitre-2-l-academie-en-difficulte-1621-1641_doc.pdf

⁴¹² Cité par MÉRIT (Abbé), « Les Pères de l'Oratoire et l'Académie protestante de Saumur », *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois*, n°28, janvier 1922, p. 20 ; DRAY J.-P., « The Protestant Academy... », *op. cit.*, p. 471 ; MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs... », *op. cit.*, p. 266. Aucun de ces auteurs ne donne directement les références de la source où Moïse Amyraut aurait écrit cette phrase.

⁴¹³ MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs... », *op. cit.*

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 272.

⁴¹⁵ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1680, f°544 : Druet, professeur à l'académie, explique que « des peres de l'Oratoire de la communauté de cette ville et des prestres luy ont faict l'honneur d'aller entendre quelques foyes ses explications. »

⁴¹⁶ MAILLARD Jacques, « L'Oratoire de Saumur... », *op. cit.*, p. 130-131.

Chaque semaine, des controverses institutionnalisées sont organisées entre l'académie et l'école de théologie⁴¹⁷, c'est-à-dire des exercices rhétoriques de débats autour de questions religieuses. Elles ont lieu en public et sont rendues possibles par le fait que les deux établissements se fondent sur les mêmes outils rhétoriques et intellectuels en dépit des divergences religieuses⁴¹⁸. Les professeurs de l'académie et de l'école de théologie se côtoient et se respectent mutuellement et ont conscience que leurs adversaires sont des intellectuels de haut niveau⁴¹⁹. Jean-Robert Chouet écrit ceci dans une lettre en 1667 : « Je suis dans une ville fort commode pour les gens de mon mestier, à cause de diverses personnes, et de la Religion, et Catholicques romains, avec qui je puis conférer de philosophie⁴²⁰. »

Il est plus difficile de connaître les rapports entre les étudiants des deux religions mais les relations semblent avoir été également cordiales. En 1660, un cortège est par exemple organisé en commun à l'occasion du mariage du roi :

« Le 3 de ce mois, quelques Compagnies de la ville, se promenerent par les quartiers, tambour batant et enseignes déployés, faisans trainer une pipe de vin, pour inviter les passans à boire la santé du Roy. Et le 4, les Academistes et les escoliers des deux colléges, tous couverts de lierre et de rubans de diverses couleurs, firent le mesme, suivans un char ombragé de pareils feüillages, et de banderoles, sur lequel estoit un Apollon jouant du luth, un Cupidon jettant des fléches aux dames et un Baccus sur une pipe qui présentoit du vin à un chacun⁴²¹. »

Les écoliers des deux confessions ont nécessairement dû se concerter pour organiser cette parade et cette mise en scène, ce qui montre l'existence de contacts entre eux. De plus, alors que les registres de l'académie témoignent de fréquentes querelles avec de jeunes apprentis saumurois ou des voyageurs étrangers, aucune mention n'est jamais faite d'un conflit qui aurait dégénéré entre des étudiants des deux institutions⁴²². Les rapports entre Oratoriens et académistes semblent ainsi particulièrement bons au XVII^e siècle.

⁴¹⁷ *Ibid.* Étonnamment, les registres de l'académie ne mentionnent pas ces controverses.

⁴¹⁸ DRAY J.-P., « The Protestant Academy... », *op. cit.*, p. 471 ; CASTAGNET Véronique, « Les questions éducatives au cœur des affrontements religieux de la fin du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle: Académies protestantes versus collèges catholiques ? » in CONDETTE Jean-François, *Éducation, Religion, Laïcité (XVI^e-XX^e s.). Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, Lille, 2010, p. 287-312.

⁴¹⁹ MAILLARD Jacques, « L'Oratoire de Saumur... », *op. cit.*, p. 131 ; MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs... », *op. cit.*, p. 271-274.

⁴²⁰ Cité par DENÉCHEAU Joseph-Henri, *Archives des Saumurois*, [autoédition], Saumur, 1998, p. 89.

⁴²¹ *Gazette*, Bureau d'adresse, Paris, 1660, p. 249.

⁴²² A.M.S., I A 1, *Académie Royale Protestante de Saumur : registre des délibérations du conseil ordinaire et extraordinaire, 1613-1673* ; I A 4, *Délibérations du conseil académique : registre, 1683-1684*.

Bien entendu, il convient de nuancer cette situation. Les controverses pouvaient être vives et les Oratoriens n'oublient jamais que le but de leur mission est la conversion⁴²³. De la même manière, lorsqu'il est question de supprimer l'académie et de confier le bâtiment et la bibliothèque aux Oratoriens, l'intendant précise que « nous sçavons que les peres de l'oratoire accepteroient volontiers ce changement⁴²⁴ ». Cela implique que le projet avait déjà été évoqué auprès des Oratoriens et qu'ils l'avaient approuvé. La suppression du protestantisme constitue bel et bien une finalité pour eux et les rapports cordiaux n'empêchent pas une volonté de l'emporter sur l'autre. Toutefois, la situation à Saumur n'en demeure pas moins exceptionnelle : l'opposition religieuse attendue n'empêche pas les établissements catholiques et protestants de nouer des liens et d'interagir⁴²⁵, dans une « fraternelle inimitié⁴²⁶ ».

Par l'émulation intellectuelle qu'elle crée, chacun cherchant à dépasser l'autre, cette double présence éducative catholique et protestante fait véritablement de Saumur un centre intellectuel et culturel d'envergure. La ville bénéficie d'une situation privilégiée en termes d'éducation : quatre établissements supérieurs pour une ville qui atteint au plus 13 000 habitants est un chiffre assez exceptionnel. Certes, il n'existe pas d'université proprement dite, toutefois la ville possède deux établissements d'un niveau équivalent, l'école de théologie et l'académie, là où l'essentiel des villes n'en ont qu'un seul. Le nombre d'institutions et d'étudiants, les activités culturelles générées par ceux-ci ou encore la qualité des débats entre les établissements accordent à Saumur un grand prestige et une crédibilité intellectuelle. Les personnalités catholiques et protestantes qui y enseignent ou encore l'ampleur du secteur de l'imprimerie-librairie sont autant d'indices de l'importance intellectuelle de Saumur au XVII^e siècle. Elle est au sens plein une ville universitaire : ses institutions scolaires sont le moteur de l'économie locale, de la vie sociale et culturelle et expliquent son rayonnement⁴²⁷. Même si l'école de théologie a eu un écho moins durable, il s'agit du deuxième pôle de formation des

⁴²³ MAILLARD Jacques, « L'Oratoire de Saumur... », *op. cit.*, p. 132-135 ; LEBRUN François, « Saumur au XVII^e siècle : les limites d'une cohabitation confessionnelle » in FABRE Rémi, LAUNAY Marcel, SAUPIN Guy (dir.), *La Tolérance. Actes du colloque international de Nantes, 1998*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, p. 41-47.

⁴²⁴ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669, f°148.

⁴²⁵ « Almost inevitably there were struggles between the two camps, but the antagonism, even though the Oratorian foundations were specifically intended to combat the *arsenal théologique* established by Duplessis-Mornay, never became violent or fanatical. To a large extent this was due to the atmosphere of intellectual freedom and openness of debate that was an essential characteristic of the Oratoire, but there was also a considerable spirit of tolerance and flexibility amongst their Protestant counterparts. Indeed, there was a surprising degree of interaction, cooperation and collaboration between Catholics and Protestants in Saumur. » DRAY J.-P., « The Protestant Academy... », *op. cit.*, p. 472.

⁴²⁶ LAPLANCHE François, « Le protestantisme en Anjou au temps de l'Édit de Nantes », *Archives d'Anjou*, n°2, 1998, p. 89.

⁴²⁷ AMALOU Thierry et NOGUÈS Boris (dir), *Les Universités dans la ville : XVI^e-XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2013, p. 18.

Oratoriens après celui de Paris⁴²⁸. L'académie et les établissements catholiques offrent un destin inattendu à cette petite ville, en la dotant du statut de centre intellectuel.

Saumur tente ainsi de proposer une alternative à sa situation de ville protestante. L'installation des Oratoriens pour diriger des établissements catholiques marque cette volonté de rivaliser avec l'académie et la transforme en centre intellectuel pour les deux confessions. Toutefois, la relative tolérance entre les établissements protestants et catholiques, qui ne concernent de surcroît que l'élite cultivée de Saumur, limite l'impact de cette contre-offensive catholique et n'explique pas la dégradation du climat à Saumur à partir de la fin des années 1660.

C) La Contre-Réforme à Saumur

L'historiographie a appelé à utiliser prudemment les termes de « Contre-Réforme », leur préférant ceux de « Réforme catholique » dans la mesure où cette expression laisse à entendre que les changements connus par le catholicisme au XVI^e et XVII^e siècle ne seraient qu'une réaction face au protestantisme⁴²⁹. À Saumur pourtant, l'expression de Contre-Réforme semble particulièrement adaptée puisqu'il s'agit bien de répondre à l'implantation protestante. Pour les catholiques, Saumur est bel et bien envisagée comme un front de reconquête religieuse. En réaction au rayonnement de l'académie et de la minorité protestante, il s'agit de montrer la splendeur et la force du catholicisme⁴³⁰. Le clergé régulier et la valorisation du pèlerinage de Notre-Dame des Ardilliers apparaissent dès lors comme des moyens de lutte privilégiés.

1. Le triomphe des ordres réguliers

À Saumur, la reconquête religieuse ne repose pas véritablement sur le clergé séculier⁴³¹. Celui-ci ne prend pas une importance majeure dans l'opposition aux protestants et l'œuvre de la Réforme catholique ne le touche pas vraiment au XVII^e siècle⁴³². Plusieurs sources témoignent que les églises de Saumur sont plutôt décrépies, ce qui montre le faible intérêt qui leur est accordé. Élie Brackenhoffer en 1644 décrit l'église Saint-Nicolas comme une « bâtie médiocre, où il n'y a rien à voir » et celle de Saint-Pierre comme « un vieil édifice, en très mauvais état »⁴³³. La façade de cette dernière s'effondre d'ailleurs en 1675⁴³⁴. Les lieux religieux du quotidien font l'objet d'un faible investissement humain et

⁴²⁸ MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs... », *op. cit.*, p. 267.

⁴²⁹ COTTRET Bernard, *Le siècle de l'édit de Nantes*, CNRS éditions, Paris, 2018, p. 33-41.

⁴³⁰ LAPLANCHE François, « Le protestantisme en Anjou... », *op. cit.*, p. 79.

⁴³¹ À l'échelle locale car l'évêché est beaucoup plus actif, cf. IV, A.

⁴³² DENÉCHEAU Joseph-Henri, « La Contre-Réforme catholique », *Saumur-jadis*, 2015, URL : <https://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/recit/ch11/r11f.htm#18>.

⁴³³ BRACKENHOFFER Élie, *Voyage en France, 1643-1644*, Berger-Levrault, Strasbourg, 1925, p. 208.

⁴³⁴ A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*, 1675, f°119.

matériel. Cela n'est guère compensé par la présence spirituelle des prêtres. Certes, l'encadrement clérical des fidèles est plus important que la moyenne nationale si l'on rapporte le nombre de prêtres à la population de la ville⁴³⁵. Cependant, Saumur ne sort pas du lot qualitativement. Cela montre que la ville ne redoutait pas vraiment que les fidèles catholiques changent de religion, dans le cas contraire, l'effort aurait été beaucoup plus important. Le danger ne vient pas tant des populations protestantes que de la force de l'académie, ce qui explique que la Contre-Réforme à Saumur soit plutôt passée par les ordres réguliers.

Les ordres réguliers sont les fruits et les grands porteurs de la Contre-Réforme à Saumur au XVII^e siècle. Le nombre de ces ordres augmente constamment : deux existent à la fin du XVI^e siècle, huit à la fin du XVII^e. Il est également question pendant un temps d'installer des Jésuites, des Carmes et des Minimes mais ces projets échouent en raison de l'opposition de Duplessis-Mornay pour les premiers⁴³⁶ et des religieux déjà installés pour les autres⁴³⁷. Outre leur nombre, leur emprise territoriale est particulièrement remarquable : « En quelques décennies, une constellation d'ordres religieux, appartenant aux nouvelles familles de la Contre-Réforme, encerclent symboliquement la ville close. Soutenus par les sénéchaux et les officiers de la ville, les religieux ont pu bénéficier des libéralités d'une bourgeoisie florissante, majoritairement catholique, et d'une aristocratie en quête de crédibilité⁴³⁸. » Le terme d'« encerclement » correspond parfaitement à la géographie religieuse de Saumur au XVII^e siècle⁴³⁹. Suite aux efforts de Duplessis-Mornay, les deux grands lieux protestants, le temple et l'académie, sont situés au cœur de la ville, ce qui montre l'emprise protestante à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle. Ils ne sont néanmoins que deux bâtiments de taille moyenne isolés dans la ville. L'académie, fusion de plusieurs maisons saumuroises, ne devait pas être particulièrement imposante architecturalement, ce qui semble confirmé par le fait qu'aucune représentation n'en ait été conservée. Les bâtiments catholiques répondent à une logique contraire. À l'exception des sœurs de la Fidélité jusqu'en 1650 et des Cordeliers, les enclos religieux sont situés à l'extérieur des remparts mais entourent parfaitement la ville. Les voyageurs désireux de se rendre à Saumur passent presque nécessairement devant l'un ou l'autre de ses lieux et voient ces manifestations catholiques au premier abord. Les efforts architecturaux déployés achèvent de situer Saumur comme ville catholique, surtout en ce qui concerne les Ardilliers puisque les autres ordres tendent vers plus de sobriété. La municipalité

⁴³⁵ DENÉCHEAU Joseph-Henri, « La Contre-Réforme catholique », *Saumur-jadis*, 2015, URL : <https://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/recit/ch11/r11f.htm#18>. Le chiffre qu'il donne d'un prêtre pour 80 habitants avec une moyenne nationale de 200 semble assez peu probable, mais il est certain que proportionnellement, leur nombre devait être plus important que dans la plupart des villes françaises.

⁴³⁶ DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, Treuttel et Würtz, Paris, 1824-1825 [1^{ère} éd. : 1624], tome 12, p. 217-240.

⁴³⁷ CRON Éric, *Saumur. Architecture..., op. cit.*, p. 151-152.

⁴³⁸ *Ibid*, p. 144.

⁴³⁹ Cf. annexe 11.

s'investit beaucoup dans la venue de ces ordres, aidant le plus souvent ceux-ci à installer, même si le financement est plus irrégulier par la suite. Les capucins sont par exemple conviés par les autorités municipales qui leur paient une partie du terrain⁴⁴⁰. Les familles d'officiers et surtout de commerçants, dont une partie s'est enrichie grâce à la venue des élites protestantes, sont les principaux contributeurs dans l'entretien du clergé régulier⁴⁴¹. Si la ville héberge une minorité protestante active dont elle tire profit, elle rachète sa bonne conscience dans les sommes déboursées au profit des religieux.

Un dernier avantage sur les protestants doit être souligné en ce qui concerne les ordres réguliers féminins. Les couvents sont susceptibles d'accueillir des jeunes femmes, temporairement ou définitivement, et les élites confient souvent au moins une de leurs filles aux ordres⁴⁴². Cela signifie qu'il existe une possibilité, aussi limitée soit-elle, d'éducation pour les femmes catholiques, alternative que ne possèdent pas les protestantes. Le collège protestant et l'académie ne concernent que la population masculine, de même que le pastorat, le rôle des femmes protestantes restant limité à la vie familiale⁴⁴³. En 1618, une religieuse en pèlerinage aux Ardilliers, Mère Françoise de la Croix, s'étonne de découvrir qu'un très grand nombre de jeunes filles ont reçu une éducation à Saumur⁴⁴⁴. La moitié des ordres présents dans la ville sont féminins et les femmes catholiques peuvent recevoir une formation religieuse voire, pour celles qui rejoignent les ordres, participer à la vie religieuse et politique de la cité, comme le montre les interventions des abbesses de Fontevraud dans les affaires de la ville⁴⁴⁵.

Les ordres réguliers opposent ainsi au rayonnement de la minorité protestante une force géographique et numérique conséquente et sont grandement favorisés par la ville. La Contre-Réforme saumuroise s'appuie majoritairement sur les témoignages religieux refusés par les protestants : les ordres réguliers tout d'abord, mais également les pèlerinages.

2. Notre-Dame des Ardilliers et ses miracles

Au XVII^e siècle, Saumur connaît un afflux de pèlerins venus visiter Notre-Dame des Ardilliers qui devient alors l'un des plus grands sanctuaires de France⁴⁴⁶. Il peut être vu comme le contre-pied

⁴⁴⁰ CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, op. cit., p. 148-149.

⁴⁴¹ *Ibid*, p. 144-189.

⁴⁴² *Ibid*, p. 165.

⁴⁴³ WILLAIME Jean-Paul, « L'accès des femmes au pasteur et la sécularisation du rôle du clerc dans le protestantisme », *Archives de sciences sociales des religions*, n°95, 1996, p. 29-32.

⁴⁴⁴ MAILLARD Jacques, *L'Ancien régime et la révolution en Anjou*, Picard, Paris, 2011, p. 145.

⁴⁴⁵ Entre autres exemples : « [Les échevins] estiment à propos d'escrire à Madame l'Abesse de Fontevrault pour la remercier de la bonté qu'elle a eu pour les habitans de cette ville de leur avoir procuré le restablissement dudit nouveau escuier catholique en la place du sieur de Saint-Vual [protestant]. Suppliée très humblement de continuer sa protection auxdits habitans. » A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*, 1680, f°158 v°.

⁴⁴⁶ MAES Bruno, « Les conditions de voyage des pèlerins sous l'Ancien Régime », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°121-3, 2014, p. 79-96.

parfait du protestantisme saumurois. Celui-ci rayonne grâce aux professeurs de l'académie, à leur érudition et à leur théologie calviniste originale. Le sanctuaire des Ardilliers représente le contraire et incarne tout ce que le protestantisme rejette : une religion populaire, superstitieuse et dévote. Notre-Dame des Ardilliers peut être considéré comme une riposte religieuse et sa renommée auprès des catholiques tente d'égaler celle de l'académie auprès des protestants.

Les dévotions à Notre-Dame des Ardilliers débutent dans la seconde moitié du XV^e siècle et la première pierre de la chapelle est posée en 1534⁴⁴⁷. Les visiteurs qui se rendent à ce centre marial sont avant tout des Saumurois et des habitants de la région. Le rayonnement du sanctuaire est assez faible jusqu'à la visite de Louis XIII et de Marie de Médicis en août 1614. Avec l'appui de la reine-régente, il est décidé de confier le sanctuaire aux Oratoriens qui s'investissent beaucoup pour développer et promouvoir le lieu⁴⁴⁸ : une succession de constructions et d'aménagements ont lieu tout au long du XVII^e siècle⁴⁴⁹. À partir du deuxième quart du XVII^e siècle, sa renommée grandit et des pèlerins, issus majoritairement de l'Ouest de la France, commencent à affluer.

Cette venue de pèlerins, qui contribue également à l'essor touristique de Saumur, peut être vue comme une sorte de réponse à la venue des voyageurs étrangers majoritairement protestants. Les mouvements de départ et d'arrivée ne sont pas les mêmes entre protestants et catholiques : le nombre de pèlerins augmente au début du printemps, décline à l'été et connaît un pic en septembre⁴⁵⁰. Pour les protestants, les périodes creuses et fastes sont moins bien définies mais les guides de voyages recommandent surtout une venue à Saumur de mi-juillet à mi-août⁴⁵¹ ou un séjour hivernal avant de repartir sur les routes du Grand Tour au printemps puisque la vie est moins chère qu'à Paris et que les exercices sont de qualité⁴⁵². Quant aux étudiants, leurs vacances sont généralement de mi-septembre à mi-octobre, période pendant laquelle ils s'absentent de la ville⁴⁵³. Saumur n'est donc jamais une ville vide de touristes, puisque les mouvements catholiques et protestants se complètent. De plus, les lieux d'hébergement ne sont pas les mêmes : les voyageurs réformés logent principalement dans le faubourg de la Bilange et aux alentours de la Grande Rue tandis que les pèlerins privilégiennent les lieux à proximité des Ardilliers, dans le quartier de Fenet, ou se rendent à l'hôtel-Dieu dans le faubourg de Nantilly pour les plus pauvres d'entre eux⁴⁵⁴. Alors que les consommations des riches voyageurs sont

⁴⁴⁷ CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, *op. cit.*, p. 95-96.

⁴⁴⁸ MAILLARD Jacques, « L'Oratoire de Saumur... », *op. cit.*, p. 125-135.

⁴⁴⁹ CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, *op. cit.*, p. 152-164.

⁴⁵⁰ MAES Bruno, « Les conditions de voyage... », *op. cit.*, p. 92.

⁴⁵¹ « D'après mes prévisions, tu es arrivé dans cette ville vers le milieu de juillet. Il faut y séjourner jusqu'au milieu d'août environ » ZINZERLING Just, *Iodoci Sinceri Itinerarium Galliae*, Iacobum de Creux alias Molliard, Lugduni, 1616, cité et traduit par DENÉCHEAU Joseph-Henri, *Archives des Saumurois*, [auto-édition], Saumur, 1998, p. 107.

⁴⁵² PITTON Jean-Paul, « Saumur et les voyageurs britanniques au XVIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°121-3, 2014, p. 97-117.

⁴⁵³ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1615-1625, f°17 v°, 39, 70 v°.

⁴⁵⁴ MAES Bruno, « Les conditions de voyage des pèlerins... », *op. cit.* Cf. annexe 11.

plutôt luxueuses, les pèlerins achètent surtout des cierges et des chandelles, des livres de pèlerinages ou encore des images religieuses. À Saumur, des ex-voto de cire qui représentent les membres guéris suite à un miracle sont même fabriqués⁴⁵⁵. Pour ce qui est des imprimeries-librairies enfin, l'académie et Notre-Dame des Ardilliers réclament des imprimés très différents. Tandis que les imprimeurs protestants sont concentrés sur les ouvrages érudits écrits par les professeurs de l'académie, les imprimeurs catholiques produisent une grande quantité de petites brochures à bas prix pour les pèlerins. Celles-ci relatent surtout les miracles observés à Notre-Dame des Ardilliers⁴⁵⁶.

La contre-offensive catholique s'appuie en effet beaucoup sur les miracles observés à Notre-Dame des Ardilliers. L'installation des pères de l'Oratoire entraîne une multiplication de leur nombre, ceux-ci étant utilisés comme un moyen de prouver que Dieu soutient les catholiques⁴⁵⁷. Leur abondance est telle que l'évêque d'Angers, Henry Arnauld, craint que cela ne joue en défaveur du catholicisme. Il renforce les vérifications pour les authentifier, entraînant dès lors une diminution des miracles recensés dans la seconde moitié du siècle, même si ceux-ci perdurent⁴⁵⁸. Pendant un siècle, ces miracles ont deux fonctions à Saumur : manifester la supériorité de la foi catholique sur les protestants tout d'abord, et diffuser l'identité catholique de la ville. Ils représentent un « argument dans une démonstration intellectuelle antiprotestante⁴⁵⁹ » qui se veut équivalente aux démonstrations théologiques de l'académie. Les miracles sont toujours nombreux sur les frontières confessionnelles, là où se rencontrent les populations protestantes et catholiques. Ils incarnent l'identité catholique et sa supériorité sur l'hérésie⁴⁶⁰. Il s'agit d'un symbole d'autant plus fort pour Saumur sachant le rayonnement protestant, ce qui explique la multiplication des miracles aux Ardilliers au XVII^e siècle, puis leur diminution une fois le culte réformé interdit à Saumur. Ils dépassent eux aussi le simple cadre local : à partir de 1619, quand Marie de Médicis assiste à un miracle et que la renommée du sanctuaire grandit soudainement⁴⁶¹, Saumur en profite pour exporter ses miracles et la production de petits imprimés croît. Les pèlerins qui achètent ces brochures les ramènent ensuite chez eux et diffusent

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 95.

⁴⁵⁶ Par exemple : *Procez verbal du miracle tres-veritable arrivé a Saumur le neufiesme jour de septembre mil six cens vingt. En la personne d'une femme paralytique de la ville d'Orleans : qui a receu parfaite guerison, apres s'estre confessée & avoir receu la S. communion, en la chapelle de Nostre Dame des Ardilliers, suivant le veu qu'elle en avoit fait*, chez Denis Langlois, Paris, 1620 ; *Récit véritable d'un signalé miracle fait en la chapelle de Nostre-Dame des Ardilliers-lez-Saumur, en la personne de Marguerite Loyseau, au mois de mai de la présente année 1626. Ensemble trois autres miracles advenus sur mer, en suite des voeux faits de venir audit lieu des Ardilliers*, chez René Hernault, Saumur, 1626 ; CITOIS François, *Histoire d'un miracle advenu à Nostre-Dame des Ardilliers par l'intercession de la très saincte Vierge, mère de Dieu, à l'arrivée de la royne mère du Roy à Saumur*, chez René Hernault, Saumur, 1619.

⁴⁵⁷ BURKARDT Albrecht, « Les miracles de Notre-Dame des Ardilliers » in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne...*, op. cit., p. 137-156.

⁴⁵⁸ *Ibid.*

⁴⁵⁹ MAES Bruno, « Les conditions de voyage des pèlerins... », op. cit., p. 89.

⁴⁶⁰ *Ibid.*

⁴⁶¹ CITOIS François, *Histoire d'un miracle advenu...*, op. cit.

l'image de Saumur comme ville catholique. Leur portée de diffusion est bien supérieure aux ouvrages érudits produits par les professeurs de l'académie. Un livret régulièrement réédité entre 1634 et 1713 intitulé *L'histoire de l'origine de l'image et de la chapelle de Nostre-Dame des Ardilliers* a été étudié par Bruno Maes⁴⁶². Il démontre que celui-ci est destiné à un lectorat plutôt populaire comme l'indiquent sa faible qualité et son contenu assez simple, ce qui permettait à de nombreux pèlerins d'en acheter. Certains de ces livrets sont même réédités dans d'autres villes, ce qui montre leur succès : dans le *Procez verbal du miracle tres-veritable arrivé à Saumur*, l'éditeur parisien mentionne sur la couverture que le livret « jouxte la copie imprimée à Saumur »⁴⁶³. Alors que les œuvres protestantes saumuroises ne concernent qu'un public réduit et cultivé, le catholicisme à Saumur tente de rivaliser à la fois par son école de théologie mais également par un soutien plus populaire en entretenant la piété des fidèles.

Notre-Dame des Ardilliers représente ainsi une arme essentielle du catholicisme saumurois. Ce sanctuaire insiste sur tout ce que les protestants rejettent : ex-voto, culte marial, miracles. L'affrontement avec l'académie ne peut pas être réduit aux querelles théologiques : il mobilise la société toute entière, pour qui Notre-Dame des Ardilliers constitue une offensive religieuse, mais également une opportunité économique par les pèlerins qu'elle amène. La Contre-Réforme à Saumur apparaît ainsi comme particulièrement puissante. Toutefois, il est possible de se demander comment la ville au quotidien, hors de ses bâtiments religieux et des ecclésiastiques, tente elle aussi de s'inscrire dans cette logique catholique.

D) Manifester sa catholicité

La religion dans les villes ne se limite pas à l'œuvre de l'Église : la ville elle-même est actrice à part entière du fait religieux⁴⁶⁴. À Saumur, la ville et surtout la municipalité doivent réussir à affirmer leur catholicité face à une minorité protestante particulièrement voyante en raison de la vigueur de l'académie. La manifestation de la catholicité représente un enjeu non seulement de religion mais également de pouvoir pour la ville.

⁴⁶² *L'histoire de l'origine de l'image et de la chapelle de Nostre-Dame des Ardilliers lez Saumur en Anjou, et des plus signalés miracles que Dieu y a opérez par l'intercession de la Sainte Vierge*, François Ernou, Saumur, 1634, cité par MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs... », *op. cit.*, p. 266.

⁴⁶³ *Procez verbal du miracle tres-veritable arrivé a Saumur ...*, *op. cit.*

⁴⁶⁴ DUMONS Bruno, HOURS Bernard (dir.), *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2010.

1. Marquer la ville comme territoire catholique

L'académie protestante investit l'ensemble du territoire de la ville par les activités et les circulations qu'elle entraîne, bien plus que le temple qui ne réunit qu'à l'occasion des prêches⁴⁶⁵. Pour faire face à cette présence parfois envahissante, la ville doit réussir à manifester sa foi et à marquer son territoire comme un espace catholique. L'affichage catholique ne doit pas être compris exclusivement comme une réponse à la minorité protestante, dans la mesure où toutes les villes à l'époque moderne tendent à faire ce genre de démonstrations. Toutefois, la présence d'une minorité religieuse lui ajoute une portée argumentative⁴⁶⁶.

Tout d'abord, les processions, événements fréquents à l'époque moderne, permettent à la ville de faire un front de catholicité face à la minorité protestante. Les processions religieuses sont en nombre réduit pour les protestants mais les cérémonies civiques et politiques sont tout aussi importantes pour eux et devraient les intégrer à la ville. Dans les faits, les processions saumuroises tendent plutôt à les distinguer voire à les exclure. Les processions organisées par les universités n'insèrent généralement pas les établissements dans l'espace urbain : elles montrent l'université comme un corps certes uni, mais fondamentalement différent des autres corps de la ville⁴⁶⁷. À Saumur, cette dimension est renforcée par la différence religieuse : l'académie n'est pas seulement distinguée, elle est exclue des autres corps urbains, et ses processions doivent nécessairement faire le fruit d'une négociation et d'une acceptation de la part de la municipalité et des habitants de la ville. En 1622 par exemple, l'académie ne défile pas lors des soutenances de thèses sous prétexte de mauvais temps⁴⁶⁸. Selon Jean-Paul Pittion, il s'agit surtout de ne pas éveiller l'hostilité des catholiques alors que la situation de l'académie est particulièrement fragile suite au renvoi de Duplessis-Mornay⁴⁶⁹.

À l'inverse de ses processions qui singularisent l'académie, les processions et cérémonies organisées par la ville sont des moments de fédération de l'ensemble de la société urbaine grâce à la religion⁴⁷⁰, dont les protestants sont partiellement exclus. Les fêtes urbaines saumuroise, même si elles sont pensées avant tout comme des événements civiques et fédérateurs, sont marquées par

⁴⁶⁵ Cf II, A et B.

⁴⁶⁶ DUMONS Bruno, HOURS Bernard (dir.), *Ville et religion...*, op. cit.

⁴⁶⁷ RIDEAU GAËL, « Un corps séparé. L'université et les pouvoirs urbains à Orléans aux XVII^e et XVIII^e siècle », in AMALOU Thierry, NOGUÈS Boris (dir), *Les Universités dans la ville : XVI^e-XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2013, p. 81-99.

⁴⁶⁸ A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1622, f°64 : « [Les étudiants] ont été receus à ladite maistrise par monsieur de La Place leur professeur avec toutes les cérémonies accoustumées excepté que ç'a esté au collège et non au temple, et qu'ilz n'ont point esté conduits par la ville comme on faisoit auparavant et cela à cause du mauvais temps. »

⁴⁶⁹ PITTON Jean-Paul, « Chapitre 2 – L'académie en difficulté, 1621-1641 », *Histoire de l'Académie*, site des Archives Municipales de Saumur, 2015. URL : http://archives.villes-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arko/articles/796/chapitre-2-l-academie-en-difficulte-1621-1641_doc.pdf

⁴⁷⁰ RIDEAU Gaël, « La définition d'une frontière politique : clergé et municipalité à Orléans au XVIII^e siècle », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, hors-série n°6-3, 2010, p. 60-75.

catholicisme, d'autant plus dans le contexte de la Contre-Réforme⁴⁷¹. Saumur, en tant que frontière confessionnelle, doit organiser des événements qui rappellent la vocation catholique de la ville. Les *Te Deum* demandés par Louis XIV sont par exemple des moments qui unissent pouvoirs temporel et spirituel mais qui excluent les protestants : « tous les ecclésiastiques tant séculier que régulier ensembles les officiers lesdits sénéchal et autres et les eschevins qui ont toujours assisté à cette ceremonie s'y trouveront en corps⁴⁷² ». Les prestations de serments et les nominations sont également des moments de manifestation de foi : les échevins et conseillers doivent affirmer « qu'il[s] [font] profession de la religion catholique, apostolique et romaine⁴⁷³ ». Les événements politiques permettent ainsi de faire corps mais leur dimension catholique exclut en partie les protestants.

Les fêtes purement religieuses sont des événements tout aussi fédérateurs pour la ville. L'une des plus importantes est la Fête-Dieu, fête catholique à laquelle la ville et la municipalité participent activement. À cette occasion, la ville fait venir des prédicateurs⁴⁷⁴ et, comme dans la plupart des villes, les habitants de Saumur doivent parer leurs maisons pour les célébrations. Les protestants sont exemptés de cette obligation, au moins jusqu'à la mort du professeur et pasteur Moïse Amyraut en 1664, mais y sont contraints dans les dernières années de l'édit de Nantes⁴⁷⁵. C'est d'ailleurs durant la Fête-Dieu de 1669 qu'éclate pour la première fois de façon virulente l'hostilité à l'égard des protestants : des catholiques déclarent « qu'il y alloit de leur conscience de ne souffrir pas davantage ceux de la Religion pretendue R[éformée]⁴⁷⁶ ». Des missions religieuses sont également organisées dans la seconde moitié du siècle, pendant lesquelles les protestants n'ont pas le droit d'organiser des prêches : alors que ces missions constituent des moments de réjouissance pour les catholiques, les activités protestantes sont empêchées⁴⁷⁷.

La manifestation de la foi pour la ville passe également par la volonté soit de diminuer la présence protestante, soit par des tentatives pour imposer aux protestants des comportements calqués sur ceux des catholiques. Si les protestants ont le droit de culte dans la ville, celui-ci se doit de rester discret : contrairement aux églises catholiques, le temple n'a pas le droit de sonner pour appeler les fidèles⁴⁷⁸. Alors que les enterrements avaient lieu en grand comité et en plein jour dans la première

⁴⁷¹ CASSAN Michel, Article « Fêtes », in BÉLY Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Presses universitaires de France, Paris, 2015 [1^{ère} éd. : 1996], p. 544.

⁴⁷² A.M.S., BB1, *Délibérations des assemblées...*, 1675, f° 123.

⁴⁷³ A.M.S., BB 15, f°2. Le document date de 1693 mais ce serment devait être le même avant la Révocation.

⁴⁷⁴ DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, Treuttel et Würtz, Paris, 1824-1825 [1^{ère} éd. : 1624], tome 12, p. 219 ; A.M.S., BB2, *Délibérations du conseil...*, 1673, f°25 v°.

⁴⁷⁵ PITTON Jean-Paul, « Vivre ensemble : les réformés et la « paix de religion » à Saumur », *op. cit.* URL : http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arko/articles/817/vivre-ensemble-les-reformes-et-la-paix-de-religion-a-saumur-_doc.pdf.

⁴⁷⁶ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669, f°461.

⁴⁷⁷ MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs... », *op. cit.*, p. 269-270.

⁴⁷⁸ BRACKENHOFFER Élie, *Voyage en France...*, *op. cit.*, p. 212.

moitié du siècle⁴⁷⁹, des plaintes sont ensuite déposées par des habitants de la ville pour que ceux-ci n'aient lieu que la nuit tombée et en comité réduit⁴⁸⁰. De même, au moment où la tolérance diminue, il semble que des arrêts aient été prononcés pour interdire aux protestants de chanter leurs psaumes à voix haute dans la ville, ces chants étant considérés comme des provocations⁴⁸¹. Enfin, les catholiques imposent leur calendrier aux protestants : à partir de 1668, les cours de l'académie sont interdits les jours chômés par les catholiques, ce qui perturbe le calendrier scolaire prévu et modifie l'organisation des cours pour l'académie⁴⁸². Le refus de cette inscription protestante dans l'espace de la ville s'exprime parfaitement dans les lieux détruits et saccagés suite à l'interdiction du culte protestant à Saumur en 1685. Les cimetières et le temple sont attaqués par la population mais l'académie semble épargnée⁴⁸³ : cela peut s'expliquer par le fait qu'ils marquaient dans l'espace la présence protestante tandis que l'académie était un bâtiment relativement banal, simple fusion entre plusieurs maisons ordinaires.

Saumur cherche ainsi à montrer sa fidélité à la foi catholique, aussi bien dans son quotidien que lors des événements solennels qui possèdent une forte dimension religieuse. L'académie peut faire corps lors de processions mais ne se mélange pas au reste de la ville. L'édit de Nantes contraint légalement à la coexistence, non à l'intégration pleine et entière des protestants que leur appartenance religieuse exclut symboliquement d'une partie de la vie civique. Paradoxalement, ce refus de la foi protestante renforce la cohésion urbaine pour les habitants catholiques. La présence de l'académie protestante amène la ville à se remettre en question mais également à s'affirmer politiquement.

2. La différence religieuse, un atout politique ?

Le XVII^e siècle met à mal le pouvoir municipal à Saumur. Obligée d'accueillir une minorité protestante contraire à sa vocation catholique et placée progressivement sous le contrôle de l'intendance et de la monarchie en raison de difficultés financières, la ville doit réussir à défendre ses intérêts et ses prérogatives. Dans cette lutte pour l'autonomie, le politique et le religieux s'avèrent extrêmement liés. La religion représente une arme à double tranchant pour la municipalité de Saumur : si le protestantisme, au travers de l'académie notamment, perturbe le bon fonctionnement de la ville, il retarde également sa mise sous tutelle.

⁴⁷⁹ Ibid.

⁴⁸⁰ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1679, f°510-521.

⁴⁸¹ MÉTEYER Louis-Jean, *L'Académie protestante de Saumur*, La Cause, Carrières-sous-Poissy, 2005, p. 89.

⁴⁸² A.M.S., I A 1, *Académie royale...*, 1669, f°214 v° : « L'académie ayant été obligée depuis quelques temps de choumer la plus part des festes qu'on observe dans l'église Romaine ; le conseil ordinaire et extraordinaire qui voyait avec douleur que cela emportoit aux escholiers beaucoup de temps, qui n'en perdent déjà que trop, à résolu que pour réparer en quelque façon cette perte, on entrevoit à l'advenir tous les premiers du moi ».

⁴⁸³ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1685, f°440-441 et f°575-630.

Lorsque Henri III accepte de remettre Saumur à Duplessis-Mornay en 1589, il donne une influence inattendue au protestantisme saumurois très largement minoritaire. À peine installé, le gouverneur met à mal l'autorité municipale : il réquisitionne aussitôt l'hôtel de ville et les édiles municipaux sont contraints de tenir leurs assemblées dans le palais de la place Saint-Pierre pendant au moins une dizaine d'années⁴⁸⁴, plutôt que dans le bâtiment qui constitue normalement le cœur de leur pouvoir⁴⁸⁵. Jusqu'en 1621, Saumur est l'œuvre de Duplessis-Mornay plus que de la municipalité alors qu'elle est censée représenter les habitants et qu'elle dispose de franchises : « Bâtir le plan intra-muros lui [Duplessis-Mornay] a permis de légitimer la pratique du prêche, tout en faisant de Saumur un pôle religieux exemplaire où se côtoient les deux religions. Une volonté aussi affirmée a toutefois été imposée autoritairement⁴⁸⁶. » Même si les liens entre Duplessis-Mornay et les édiles semblent plutôt cordiaux au début du XVII^e siècle⁴⁸⁷, le gouverneur protestant se place d'emblée comme un concurrent de la municipalité ayant la capacité d'agir à contre-courant de celle-ci. L'académie protestante a probablement été installée sans concertation avec la ville. Lors du procès concernant les empiètements sur le terrain de l'hôtel de ville, il est dit que « partie du lieu où se tient leur academie a esté usurpée sur la maison de ville par l'autorité du sieur Duplessis Mornay de mesme qu'il avoit faict le pomerium interieur de la ville pour la construction du temple⁴⁸⁸. »

Si la force protestante décline après 1621 et le départ du gouverneur, elle ne disparaît pas pour autant. En dépit des nombreuses difficultés qu'elle rencontre alors pour se maintenir, l'académie protestante subsiste et prend alors le relais symbolique de Duplessis-Mornay. Certes, elle ne dispose d'aucun pouvoir politique et est exclue d'une partie de la vie urbaine. Toutefois, il n'est pas possible de la limiter à sa seule dimension religieuse. Son emplacement, juste derrière l'hôtel de ville, et le possible empiètement sur la cour de celui-ci, rappellent à la municipalité qu'elle n'a pas toujours eu le contrôle et qu'elle a dû se soumettre au pouvoir protestant à la fin du XVI^e siècle. L'académie incarne la vigueur et la force de la communauté réformée qui, toute minoritaire qu'elle est et en dépit de sa constante « érosion démographique⁴⁸⁹ », parvient à rayonner bien au-delà des frontières urbaines⁴⁹⁰.

⁴⁸⁴ La date exacte de récupération de l'hôtel de ville n'est pas connue. Elle intervient sans doute en 1597 et 1606.

⁴⁸⁵ CRON Éric « L'hôtel de ville de Saumur : de l'émancipation des élites urbaines aux enjeux de pouvoir » in Alain Salamagne (dir.), *Hôtels de ville. Architecture publique à la Renaissance*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2015.

⁴⁸⁶ CRON Éric, *Saumur, urbanisme..., op. cit.*, p. 133.

⁴⁸⁷ Au moment de son renvoi en 1621 : « Le corps de la Justice et de l'Election me virent dire adieu, tesmoignans la pluspart beaucoup de regret. » DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Suite des Lettres et mémoires de messire Philippe de Mornay, seigneur Du Plessis Marly, ... contenant divers discours, instructions, lettres et despêches par lui adressées ou escriptes aux roys, roines... depuis l'an 1618 jusques à l'an 1623, ensemble quelques lettres des susdits au dit sieur du Plessis*, chez Louys Elzevier, Amsterdam, 1651, p. 651.

⁴⁸⁸ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669-1684, f°270.

⁴⁸⁹ POTON Didier, « Les protestants de Saumur au XVII^e siècle, étude démographique » in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne du protestantisme*, Centre Culturel de l'Ouest, 3^e cahier de Fontevraud, Fontevraud, 1992, p. 15.

⁴⁹⁰ LEBRUN François, « Saumur au XVII^e siècle... », *op. cit.*, p. 42.

Elle oblige la ville à se doter d'un arsenal ecclésiastique et théologique pour la combattre, ce qui pèse sur ses finances déjà mises à mal, et oriente ainsi la gestion de Saumur par les pouvoirs municipaux.

Néanmoins, la force de cette présence protestante, même si elle peut être vue comme une forme de contre-pouvoir, sert également les intérêts de la municipalité. À l'époque de Duplessis-Mornay, la municipalité n'hésite pas à jouer sur la différence religieuse pour s'opposer au gouverneur. S'il est tout puissant sur la ville, il n'a aucun droit concernant l'aspect religieux puisqu'il n'est pas catholique et la ville n'hésite pas à le lui rappeler en encourageant l'installation de nouveaux ordres ou en tentant de récupérer du pouvoir dans ce domaine. En 1613, la municipalité tente par exemple de faire venir un prédicateur jésuite, ordre réputé pour sa virulence vis-à-vis des réformés et normalement interdit dans les places de sûreté. Les édiles sont alors convoqués par Duplessis-Mornay :

« Apres longue deliberation, me viennent trouver le seneschal, lieutenant criminel, procureur du roy, conseillers du siege, eschevins de la ville et aultres, et me remonstrent qu'il n'avoient pensé me debvoir communiquer ce qui estoit de leurs predicteurs ; d'autant que cela regardoit leur religion, me pryans fort instamment, et sans avoir esgard auxdicts articles, de laisser venir et prescher ledict jesuite, (...) parce qu'il s'y estoient engagés, et qu'il leur seroit difficile de trouver ung autre predicator; et voulleurent les ung trouver de l'ambiguité en la [déclaration royale] ; les aultres, mesmes le procureur du roy, mettre en doute que Saulmur feust des places mentionnes en l'article⁴⁹¹ »

La réponse des échevins et magistrats interdit à Duplessis-Mornay toute ingérence en matière religieuse : la foi catholique relève de leur ressort. En dépit de son pouvoir pourtant étendu, le gouverneur n'obtient pas gain de cause par lui-même et est contraint de s'en remettre à la reine pour résoudre l'affaire⁴⁹².

Après son renvoi, lorsque le pouvoir redévient exclusivement catholique, la municipalité ne s'appuie désormais plus sur sa foi catholique mais joue de sa minorité protestante. En 1675, à une époque où Saumur connaît de grandes difficultés financières, la façade de l'église Saint-Pierre s'effondre. La municipalité réclame alors une aide auprès du cardinal Jérôme Grimaldi pour pourvoir à ce chantier très coûteux. Elle représente habilement les risques religieux encourus si ce dernier n'accède pas à sa requête et obtient ainsi 1 000 livres : « Si nous n'avons un secours aussi puissant que le vostre, nous sommes en danger de voir qu'il n'y aura point d'église dans l'enceinte de cette ville et que le temple de l'erreur et de l'hérésie y triomphera avec insolence⁴⁹³. » Une partie des financements

⁴⁹¹ DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Mémoires et correspondances*, op. cit., tome 12, p. 219.

⁴⁹² *Ibid*, tome 12, p. 229-240.

⁴⁹³ Cité par CRON Éric, *Saumur. Architecture...*, op. cit., p. 175.

obtenus par le roi pour entretenir le collège peut également s'expliquer par la volonté royale de lutter contre les protestants. La minorité réformée permet ainsi à Saumur d'obtenir des aides.

De plus, les apports économiques de la présence de l'académie, avec le développement d'une économie universitaire et touristique, ont également un intérêt politique. La monarchie profite des difficultés financières des villes aux XVII^e et XVIII^e siècles pour les placer sous tutelle de l'intendance et ainsi diminuer leur autonomie au profit de la royauté. Saumur commence à connaître de graves difficultés financières dès la seconde moitié du XVII^e siècle mais la présence de l'académie permet d'enrayer sa chute. Le déclin rapide que connaît la ville à la fin du XVII^e siècle n'est pas qu'économique : il est aussi politique. À partir de 1692, le contrôle de la ville sur ses affaires est à peu près inexistant⁴⁹⁴. Cette perte de pouvoir ne peut pas être imputée à la disparition de l'académie puisqu'elle s'inscrit dans un phénomène global de réduction des pouvoirs municipaux sous le règne de Louis XIV ; toutefois, l'académie a permis de ralentir ce mouvement et de préserver encore quelques temps un minimum de pouvoir en maintenant tant bien que mal les finances de la ville.

Enfin, il faut remarquer que la minorité protestante était particulièrement respectueuse du pouvoir municipal, peut-être plus que les habitants catholiques. Conscients de la fragilité de leur position et souhaitant bénéficier de conditions de cohabitation favorables, les protestants saumurois n'avaient pas intérêt à entrer en conflit avec les autorités de la ville⁴⁹⁵. Lors du procès entre la ville et l'académie sur la question du culte à Saumur, les protestants réclament que ce soit la ville et non l'intendance qui juge de l'affaire⁴⁹⁶. Cela manifeste une forme de confiance dans les institutions urbaines puisque les tribunaux de Saumur sont reconnus à la fois comme une autorité suffisante et comme un moyen d'échapper à l'intendance bien moins tolérante vis-à-vis des protestants. Il y a donc une reconnaissance de l'autorité municipale par les protestants. Alors que les établissements supérieurs constituent souvent des contre-pouvoirs dans les villes, ce n'est pas le cas à Saumur. Moïse Amyraut affirme par exemple dans son œuvre que la liberté de conscience doit être toujours respectée mais prône résolument l'obéissance civile : les fidèles doivent obéir au souverain et aux lois⁴⁹⁷. De la même manière, dans les petites villes, les étudiants avaient tendance à tenir tête aux autorités

⁴⁹⁴ POTON Didier, LEBRUN François, « De la Révocation aux Lumières (1685-vers 1750 ») in LANDAIS Hubert, *Histoire de Saumur*, Privat, Toulouse, 1997, p. 196-201.

⁴⁹⁵ *Ibid*, p. 184.

⁴⁹⁶ A.N., TT 266, *Archives et biens...*, 1669, f°347-348 : « A ces 3 différentes demandes, les religionnaires ont repondu qu'elles ne devoient point estre faites devant des commissaires mais se devoient traiter devant les juges ordinaires des lieux et des parties. »

⁴⁹⁷ LAPLANCHE François, « Le protestantisme en Anjou au temps de l'Édit de Nantes », *Archives d'Anjou*, n°2, 1998, p. 77-92 ; « La doctrine saumuroise de la tolérance », in LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne...*, *op.cit.*, p. 113-124.

municipales, par l'entremise de moqueries ou encore de démonstrations de force⁴⁹⁸. À Saumur, les étudiants protestants ne provoquent jamais la municipalité directement⁴⁹⁹. Alors que les universités tendent à vouloir s'imposer face aux municipalités⁵⁰⁰, l'académie protestante se montre parfaitement respectueuse de ses magistrats. Elle ne représente en cela aucun danger politique et ne cherche pas à contrarier les élus locaux puisque cela ne pourrait que jouer en sa défaveur en poussant la municipalité à renforcer les procédures à son encontre.

La présence de l'académie protestante représente ainsi un enjeu de pouvoir pour la municipalité de Saumur : si sa puissance symbolique, dans la continuité de Duplessis-Mornay, peut être vue comme une manière de manifester la force protestante, elle participe toutefois à l'élaboration du pouvoir municipal de façon indirecte.

Si la ville de Saumur est prête à accepter la présence d'une académie protestante à partir du moment où l'ordre public n'est pas troublé et qu'elle y trouve son intérêt, l'académie n'en demeure pas moins un établissement qui promeut l'hérésie. Afin de s'en désolidariser sans mettre en péril ses intérêts, la ville multiplie les manifestations de catholicité. L'invasion conventuelle, les établissements catholiques, le sanctuaire des Ardilliers ou encore les cérémonies urbaines sont autant de moyen de rappeler la vocation catholique de la ville. Si la postérité a retenu Saumur comme ville protestante au XVII^e siècle, c'est surtout en raison du rayonnement intellectuel de l'académie dans l'Europe protestante : à une échelle locale, Saumur apparaît nettement comme catholique. La différence religieuse bénéficie toutefois à la ville qui tire parti de l'académie protestante pour accroître son pouvoir culturel, religieux et même politique.

⁴⁹⁸ LE CAM Jean-Luc, « Le poids de l'université dans la (petite) ville : un paradigme allemand » in AMALOU Thierry, NOGUÈS Boris (dir), *Les Universités dans la ville : XVI^e-XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2013, p. 101-155.

⁴⁹⁹ Cf. II, C.

⁵⁰⁰ RIDEAU Gaël, « Un corps séparé. L'université et les pouvoirs urbains à Orléans aux XVII^e et XVIII^e siècle », in AMALOU Thierry et NOGUÈS Boris (dir), *Les Universités...*, op. cit., p. 81-99.

Conclusion

Dans son article sur la coexistence entre catholiques et protestants, François Lebrun explique qu'en dépit d'une absence de violences, les relations entre les deux confessions sont un échec à Saumur. Il conclut son propos ainsi : « Force est de constater que, dans le Saumur du XVII^e siècle, le beau message de cohabitation confessionnelle n'a eu qu'un écho assourdi⁵⁰¹. » L'équilibre religieux établi semble en effet toujours prêt à basculer. Tant que l'académie bénéficie à la ville, elle semble relativement acceptée, mais dès lors que les catholiques ont la certitude d'avoir le dessus, ils n'hésitent plus à rogner ses droits. Au début du XVII^e siècle, à l'époque de Duplessis-Mornay, la ville doit accepter l'installation d'une académie protestante contraire à sa foi catholique puisqu'elle est voulue par le gouverneur protestant. Toutefois, lors de son renvoi en 1621, l'académie subit une première décennie de difficultés et de remise en question : elle est le reliquat indésirable de l'époque où les réformés disposaient de certains priviléges à l'échelle nationale aussi bien que locale. L'académie parvient toutefois à se rétablir dans les années 1630 à 1660 : en raison du développement d'une doctrine originale et de professeurs illustres, elle attire des réformés de France et des pays étrangers. La ville détourne en sa faveur cet afflux et en profite pour développer sa vocation touristique, bénéficiant de la présence de l'académie aussi bien culturellement qu'économiquement. Dès lors que celle-ci reste discrète sur le territoire urbain, elle semble faire l'objet d'une bonne acceptation. Toutefois, avec le tarissement de cet essor touristique et la baisse globale de la tolérance à partir du règne personnel de Louis XIV, la situation des réformés saumurois devient fragile et les difficultés s'accumulent rapidement pour l'académie. Les procédures judiciaires se multiplient à son encontre, aboutissant à sa fermeture le 8 janvier 1685 avant même la révocation de l'édit de Nantes. La religion catholique, qui a constamment fait pression sur la minorité protestante saumuroise, y compris pendant les années fastes de l'académie, réussit à l'emporter. À ce titre, les relations entre catholiques et protestants à Saumur peuvent en effet être vues comme un échec de la tolérance. Toutefois, il ne s'agit pas d'un échec de cohabitation et encore moins d'un échec urbain.

Les conflits récurrents et la disparition finale de l'académie ne doivent pas occulter le fait que la situation saumuroise est exceptionnelle au XVII^e siècle. L'arrivée d'une académie protestante n'est pas un événement pensé ni souhaité par la ville : elle le subit et doit réussir à s'adapter aux différents problèmes que cela soulève. Les conflits entre les universités et les villes sont fréquents au quotidien en ce qui concerne la discipline étudiante, les finances, la préséance... Doublée d'une différence

⁵⁰¹ LEBRUN François, « Saumur au XVII^e siècle : les limites d'une cohabitation confessionnelle » in FABRE Rémi, LAUNAY Marcel, SAUPIN Guy (dir.), *La Tolérance. Actes du colloque international de Nantes, 1998*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, p. 47.

confessionnelle, la situation représente un véritable défi pour Saumur qui doit apprendre à vivre avec une institution présente dans la ville mais profondément étrangère à celle-ci. La ville ne dispose que de moyens de contrôle limités aux infractions à la justice ordinaire. L'organisation de l'académie, conçue indépendamment de la ville par Duplessis-Mornay, l'édit de Nantes, la possession de lettres patentes qui autorisent l'établissement protestant à Saumur ou encore le rayonnement international de l'académie sont autant d'éléments qui réduisent sa capacité d'intervention. Saumur doit donc réussir à s'adapter à son académie protestante, au moins tant que sa reconnaissance légale ne peut pas être remise en doute, comme c'est le cas dans les dernières années de l'édit de Nantes.

La ville développe alors des stratégies de coexistences spécifiques qui intègrent de façon originale l'académie dans l'ensemble urbain. Celle-ci ne fait pas l'objet d'une marginalisation et ne constitue pas un microcosme indépendant. Bien au contraire, l'influence majeure qu'elle a eu sur Saumur au XVII^e siècle montre à quel point elle était prenante de la vie urbaine. Alors que la différence confessionnelle aurait dû faire de l'académie un adversaire, Saumur parvient à la transformer en atout économique, politique et même religieux. Le XVII^e siècle constitue l'âge d'or de Saumur dans ces trois domaines et l'action de l'académie, aussi bien directe qu'indirecte, ne peut être négligée. Économiquement, elle engendre un afflux touristique qui enrichit la ville. Politiquement, l'académie ne peut pas se permettre d'avoir des revendications face au pouvoir municipal, ce qui permet à celui-ci de se construire sans crainte de concurrence. Enfin, religieusement, elle pousse Saumur à affirmer sa vocation catholique. Plutôt que de s'opposer violemment, la ville choisit de s'adapter pour tirer profit de cet établissement protestant qui aurait dû la fragiliser. La différence confessionnelle continue bien entendu à déranger mais elle n'empêche pas les échanges. Ville et académie, en dépit de la volonté constante de la part des catholiques de faire disparaître la minorité protestante, parviennent à s'entendre et à définir un certain nombre d'intérêts communs. En ce sens, l'académie est bien une institution de Saumur et pas seulement une institution dans Saumur puisqu'elle participe à la vie et à la construction urbaine.

Bien entendu, cette cohabitation, fruit de compromis, n'est pas exempte de remises en cause, d'oppositions et de conflits. Divers événements survenus tout au long du XVII^e tendent à rappeler à l'académie que sa situation reste fragile et soumise à l'approbation populaire et institutionnelle. De la fin des années 1660 à 1685, la volonté de suppression de l'académie croît et la coexistence se complexifie en même temps que la tolérance diminue. Toutefois, la suppression finale de l'académie ne représente pas une victoire urbaine mais une victoire royale. Si les conditions de cohabitation se dégrade considérablement dans les quinze dernières années de l'édit de Nantes, c'est parce que la tolérance baisse à l'échelle nationale. L'académie ne disparaît pas tant par l'action des édiles et des habitants de la ville que par celle de la monarchie et de ses relais. L'interdiction du protestantisme en France, perçu comme un état dans l'État, consolide le pouvoir royal. Saumur n'en tire aucun avantage

si ce n'est celui, symbolique, d'être parvenu à extirper l'hérésie de son territoire : la disparition de l'académie entérine le déclin culturel, économique et politique de la ville. La fin de l'académie protestante peut constituer une victoire religieuse mais elle signe également la fin du Grand Siècle pour la ville de Saumur.

La réception de l'académie protestante par les institutions et habitants de Saumur ne peut donc être considérée exclusivement selon l'angle de la réduction constante des droits même si celle-ci a indéniablement lieu. Selon les circonstances, les périodes, les personnes, les milieux sociaux ou encore les institutions, l'acceptation de l'académie est très variable. Toutefois, alors que dans la plupart des villes les autorités urbaines tentent de restreindre la visibilité de leur minorité protestante, la situation originale de Saumur oblige la ville à s'adapter puisque les protestants, faibles numériquement, possèdent un rayonnement considérable en raison de leur académie. La coexistence et les relations au quotidien reposent sur un équilibre, parfois fragile, entre des intérêts qui peuvent être contradictoires. La dimension religieuse n'est toutefois qu'un élément parmi d'autres de la coexistence à Saumur et il ne faut pas oublier que la ville et l'académie partagent des ambitions et des attentes communes : paix urbaine, gain de prestige, reconnaissance réciproque. Les villes ne sont pas que des territoires de conflits et d'opposition. Ce sont elles qui apportent des réponses inédites à des situations parfois complexe. Le rayonnement et la pérennité de l'académie, en dépit de son statut d'enclave protestante dans une région catholique et de la réduction des droits à l'échelle nationale, manifeste que la ville de Saumur a su proposer des solutions de coexistence adaptées à leurs besoins mutuels.

Saumur au XVII^e siècle a le plus souvent été étudiée sous le prisme de son académie protestante et assez rarement en elle-même. Certes, l'académie est une part essentielle de la vie urbaine. Toutefois, la relation est réciproque : la gestion de la ville, ses institutions, ses habitants, ont un impact direct et immédiat sur l'établissement. De façon générale, la dimension urbaine reste encore largement à prendre en compte dans les études sur les académies protestantes françaises. Il serait intéressant de les mettre en perspective les unes avec les autres afin de comprendre comment leur enracinement local a pu peser sur leur développement. Le fait d'être financé et surveillé par la municipalité, comme à Nîmes par exemple, limite-t-il la liberté intellectuelle d'une académie ? L'impact urbain est-il le même pour des petites villes comme Orthez et pour des grandes villes comme Montpellier ? Les controverses entre la majorité protestante et la minorité catholique à Montauban sont-elles comparables à celles de Saumur ? Une étude comparée des liens entre villes et académies permettrait de renouveler le regard sur ces dernières. Les établissements protestants s'implantent dans des espaces urbains constitués, peu importe leur religion, ce qui amène nécessairement à des interactions, comme cela a été le cas pour la ville de Saumur et son académie protestante.

Table des annexes

Annexe 1 – Carte des principales académies protestantes en Europe au XVII ^e siècle	120
Annexe 2 – Chronologie.	121
Annexe 3 – Carte du protestantisme et du pouvoir à Saumur.....	125
Annexe 4 – Règlement et statuts de la municipalité, 1650.....	126
Annexe 5 – « Proces-verbal de partage sur le faict de l'exercice de ceux de la RPR à Saumur, du temple et de l'académie ».....	129
Annexe 6 – Carte des loisirs et du commerce dans Saumur	132
Annexe 7 – Procès-verbal suite à des plaintes au sujet de la tenue des professeurs et étudiants de l'académie, 24 juillet 1669	133
Annexe 8 – Remontrances disciplinaires du conseil académique.....	135
Annexe 9 – Comptabilité de la ville, 24 juillet 1673	136
Annexe 10 – Supplique au roi par les habitants de Saumur, ca. 1686	138
Annexe 11 – Carte de l'organisation religieuse de Saumur	140

Annexes

Annexe 1 – Carte des principales académies protestantes en Europe au XVII^e siècle.



Source : carte de R. Flach, © Musée international de la Réforme Genève, disponible sur le site Musée protestant. URL : <https://www.museeprotestant.org/notice/lenseignement-protestant-au-xviie-siecle/>

Annexe 2 – Chronologie.

L'histoire de l'académie protestante peut être divisée en quatre grandes périodes :

- **1593-1621** : fondation et développement par Duplessis-Mornay
- **1621-1630'** : fragilisation, difficultés économiques.
- **1630'-1669** : apogée intellectuel.
- **1669-1685** : déclin, remise en cause.

L'histoire de Saumur peut être divisée en cinq grandes périodes

- **1589-1621** : période du gouverneur protestant Duplessis-Mornay
- **1621-1650** : municipalité en crise, début de l'afflux touristique
- **1650-1670'** : âge d'or municipal et économique
- **1670'-1683** : mise sous tutelle de la municipalité, déclin économique
- **À partir de 1680** : ville en crise.

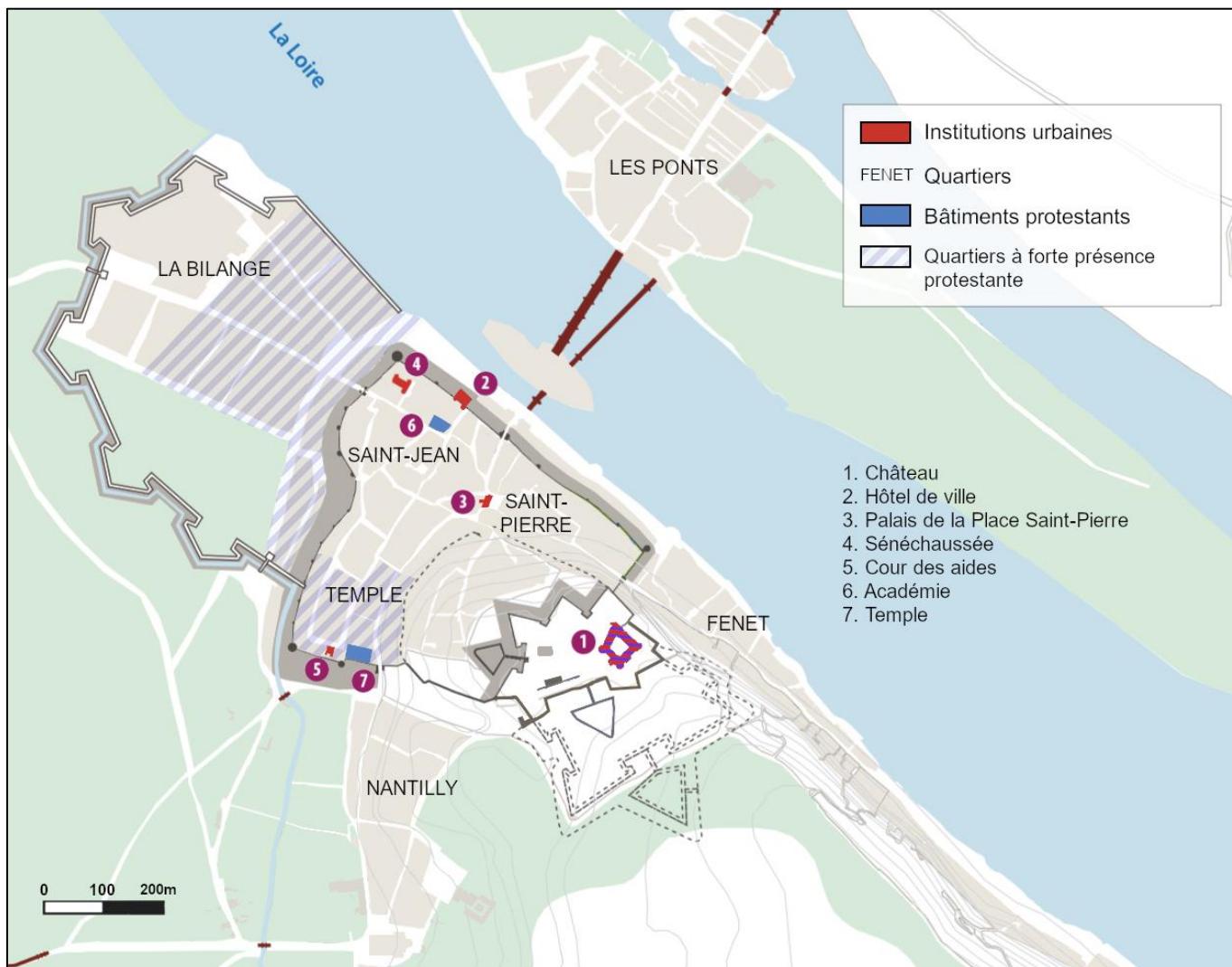
	Histoire de l'académie	Histoire de Saumur	Histoire de France
1589		Duplessis-Mornay devient gouverneur de Saumur	Assassinat d'Henri III
1590			
1592		-Construction du temple -Fortification des faubourgs	
1593	Obtention des lettres patentes pour la fondation de l'académie		Conversion d'Henri IV au catholicisme
1595			
1596		Synode national protestant à Saumur	
1598			Édit de Nantes
1599	Début des cours pour le collège		
1600			
1601	L'académie est financée par les synodes		
1603	1101 écus accordés par l'État pour financer et recruter des professeurs		
1604	Achat de corps de logis en ville		
1605	Achat d'un second corps de logis		
1606	Début des cours pour l'académie		
1607	-Enseignants réunis en corporation -Statuts de l'académie proposés au synode de la Rochelle		
1608	Premières thèses publiques		
1609		Installation des capucins	
1610	Première vague d'étudiants étrangers	? Apparition de l'académie d'équitation ?	Assassinat d'Henri IV
1611	Obtention du grade « d'académie royale »	Assemblée protestante	

1612			Fondation de l'Oratoire
1613	Première réunion du conseil académique		
1614		-visite de Marie de Médicis à Saumur -Notre-Dame des Ardilliers confiée aux Oratoriens	
1615			Début de l'application des décisions du concile de Trente
1616			
1617	-Les écoliers ne peuvent se loger sans l'aval du recteur ou du principal -recrutement d'un imprimeur officiel		
1619	Première « œconomie »	-Installation des Oratoriens -Arrivée des Ursulines -Marie de Médicis assiste à un miracle aux Ardilliers	
1620		-Suspension de la municipalité par les troupes de Louis XIII -Synode provincial protestant	-Synode d'Alais qui uniformise les disciplines pour les académies -Rétablissement du culte catholique dans le Béarn
1621	Fuite puis retour de Cameron et Cappel	-Renvoi de Duplessis-Mornay -le comte de Sault devient gouverneur	Début des révoltes protestantes (jusqu'en 1629)
1622		Ordre de raser les nouvelles fortifications	
1623		-Saumur n'est plus une place forte réformée -la ville cesse de payer ses créanciers	
1624		Collège de la ville confié aux Oratoriens	
1625		Début de la peste à Saumur (jusqu'en 1632)	
1626	Fin de la rente royale, financement uniquement synodal	-Arrivée des Bénédictines de la Fraternité -suppression d'une partie des murailles -Urbain de Maillé-Brézé devient gouverneur	
1628			
1629			Édit de grâce d'Alès
1630		Début de l'école de théologie	
1632	-Deux étudiants communient à une messe catholique -réglementation des pensions des étudiants		
1633	-Début de la « doctrine saumuroise » -nomination de Louis Cappel, Moïse Amyraut et Josué de la Place		
1635	Début des controverses liées à la « doctrine saumuroise »		

1639	-Embauche de deux imprimeurs -L'académie est fermée en raison de la peste	Peste à Saumur	
1640	Début de l'apogée de l'académie	Saumur devient véritablement une ville touristique	
1641	Problèmes de discipline, troubles étudiants	Durosay sénéchal	
1643		Elie Brackenhoffer à Saumur	Mort de Louis XIII
1644		Passage de la reine d'Angleterre à Saumur	
1645			
1647	-Les professeurs sont déchargés de la taille -Les églises suisses interdisent à leurs proposants d'étudier à Saumur	Arrivée des Visitandines	
			Début de la Fronde (jusqu'en 1653)
1649		-Julien Avril devient sénéchal -Henri Arnauld devient évêque du diocèse d'Angers	
1650		-Fronde à Saumur (siège du château) obtention des statuts de la ville -Gaston de Comminges devient gouverneur	
1652	Rencontre entre Mazarin et Amyraut	Le roi loge à Saumur	
1654		-Construction de la Visitation -Séjour des frères Kerr à Saumur	
1655	Querelle entre Isaac d'Huisseau, pasteur de Saumur, et Moïse Amyraut		
1656		Saumur devient une sénéchaussée indépendante	Déclaration du 18 juillet pour veiller à l'application rigoureuse de l'édit de Nantes
1658	Mort de Louis Cappel		
1659		Henri Arnauld interdit aux catholiques de fréquenter l'académie	
1660			-Mariage de Louis XIV -Dernier synode protestant autorisé
1661			Début du règne personnel de Louis XIV
1662		<i>Début des registres municipaux</i>	
1663		Contrôle des finances de la ville par la chambre des comptes de la généralité	
1664	Mort de Moïse Amyraut		Suppression de l'académie de Nîmes
1665			Les protestants ne peuvent plus être magistrats, officiers ou médecins

1666			Les imprimeurs protestants doivent recevoir une autorisation par leur ville d'implantation
1667	Interdiction de donner cours pendant les jours chômés par les catholiques		
1668		Arrivée des commissaires de la déclaration de 56	
1669	Plainte du procureur du roi sur le port des robes académiques	-Jacques Peltier, protestant, est interdit de siéger au conseil de ville en raison de sa religion -Incidents entre catholiques et réformés à la Fête-Dieu	
1670	Début du procès concernant le terrain de l'académie	-Début du procès concernant le terrain de l'académie -Début du déclin touristique -Louis de Comminges devient gouverneur	Les publications réformées doivent être contrôlées au préalable
1671	Interdiction des professeurs étrangers		
1672			Début des guerres de Hollande qui bloque la circulation des Hollandais en Europe
1675		Prise en charge par la ville de l'académie d'équitation	
1676		Début du logement des gens de guerres du roi	
1677		L'élection du corps de ville reportée	
1678		Arrivée des Augustines de Tours pour diriger l'hôtel-Dieu	Suppression des chambres mi-parties
1679			-Les impressions par les protestants doivent faire l'objet d'un contrôle par les magistrats des villes -Suppression de la chambre de l'édit
1680	-Interdiction pour un élève catholique d'étudier à l'académie	Henri Mocet du Buisson devient sénéchal	
1681			Suppression de l'académie de Sedan
1683		-mise sous tutelle financière de la ville par le pouvoir royal	
1684			Suppression de l'académie de Die
1685	Suppression de l'académie (8 janvier)	-Interdiction du culte et destruction du temple (15 janvier)	-suppression de l'académie de Montauban -Édit de Fontainebleau

Annexe 3 – Carte du protestantisme et du pouvoir à Saumur.



Saumur : protestantisme et pouvoir.

Remarques : le fond de carte a été établi par Éric Cron et Stéphane Hue dans *Saumur. Architecture, urbanisme, société* à partir de plans du XVII^e siècle et d'une analyse historique⁵⁰².

L'emplacement de l'académie protestante, des quartiers à forte présence protestante, de l'hôtel de ville et du temple sont également issus de son étude.

La cour des aides et la sénéchaussée ont été situés grâce aux plans fournis par Joseph-Henri Denécheau sur son site *Saumur-jadis*⁵⁰³.

L'emplacement et la forme du palais de la place Saint-Pierre ont été définis à partir d'un plan de la moitié du XVIII^e siècle⁵⁰⁴.

⁵⁰² CRON Éric, *Saumur. Architecture, urbanisme, société*, Revue 303, Nantes, 2010, p. 205.

⁵⁰³ DENÉCHEAU Joseph-Henri, « Quartiers anciens », *Saumur-Jadis*, 2007, URL : https://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/rues_q-r/quartier.htm.

⁵⁰⁴ A.M.S., 1Fi_001, *Saumur*, 1890-1891 [pour la copie].

Annexe 4 – Règlement et statuts de la municipalité, 1650 (A.M.S., BB2, f°1-4 v°).

Statuts et articles arrestez par-devant nous Julien Apvril escuyer conseiller du Roy seneschal lieutenant general au ressort de Saumur, en presence du procureur du roy, de maistres François Foulon lieutenant criminel, Anthoine le Beuf lieutenant particulier, François Le Beuf assesseur a la prevosté, François Bourneau premier president en l'eslection, Clement Vallette esleu, François Fournier ancien president au grenier à sel, Laurent Bontemps procureur scindic des habitans, Pierre Bizard, René Jacob, Michel Mestayer advocats et Rolland Quinot bourgeois de laditte ville, desputtez du corps des jurisdictions de la senechaussée, prevosté, eslection, grenier à sel, communauté des advocates, des conseillez nommez pour le conseil de ville et des paroisses de la ville et faubourgs. Que pour le bien de la ville dans le maniment et administration de leurs deniers communs et d'octroy les habitans se pourvoiront vers le roy pour l'establissement d'un conseil de ville soubs les clauses et conditions cy apres, lequels soubs le bon plaisir de sa Majesté demeurera estably et composé de deux eschevins, procureur scindic et douzes conseillers qui seront nommez par les paroisses suivant et conformement à l'assemblée du deuxiesme de ce mois, scavoir quatre de la paroisse de Nantilly, quatre de Saint Pierre, trois de Saint Nicollas et un de Lisle Neufve et la Croix Verte.

Que lesdits eschevins, scindic et conseillers seront electifs de trois en trois ans sans qu'ils puissent estre continuez les trois années suivantes, et se fera l'eslection et nomination le deuxiesme novembre jour prefix et ordinaire de leur assemblée generale et plus solennelle.

Que tous les quinze jours les eschevins, scindic et conseillers s'assembleront les vendredy à deux heures de relevé au lieu accoustumé pour conferer des affaires communes et comptes de laditte ville qui seront proposées par lesdits eschevins et scindic, en laquelle assemblée presidra le senechal lieutenant general assisté du procureur du roy et en son absence les autres officiers de degré en degré sans que ledit procureur du roy y ait voix de deliberation.

Et où surviendroit chose extraordinaire qui meritast la convoquation dudit conseil, elle sera faicte a la diligence desdits eschevins par l'huissier de ville.

Que l'estat des procez qu'à presentement ou pourroit avoir cy apres laditte ville de temps en temps sera rapporté audit conseil par lesdits eschevins et scindic pour en dresser les memoires et instructions.

Que les eschevins delivreront leurs mandements au receveur pour les charges ordinaires de laditte ville sans qu'il soit besoin de l'advis dudit conseil qui seront payées par preference a toutes autres debtes, comme aussy pourront lesdits eschevins deslivrer mandement pour reparation et affaires presentes de laditte ville jusqu'à la somme de cinquante livres seulement, esquels mandemens seront exprimez et declarez les causes de l'employ et en feront rapport au premier conseil de ville.

Qu'il sera mis entre les mains desdicts eschevins l'estat des debtes de la ville, signé et arresté dudit sieur senechal en presence des procureurs du roy scindic et conseillers et signé d'eux pour estre les creantiers de laditte ville payez selon leur ordre et hipotecque de leurs arrerages et interrestz. Et à cette fin ledit receveur de mois en mois comparoistra audit conseil de ville et representera l'estat de la recepte pour estre deslivré mandement par les eschevins pour les payemens desdites creances jusques au concurant du fond des deniers receuz, sans que les derniers creantiers puissent estre payez au prejudice des premiers et neantmoins lesdits premiers creantiers estans payez des arrerages de leur rente et interests d'une année, ils ne pourront estre payez d'aucune arerages des années suivantes que les derniers creantiers ne soyent aussy payez de la mesme année.

Que de trois mois en trois mois ledit receveur representera audit conseil de ville son estat de recepte et mise pieces et mandemens deslivrez par lesdits eschevins et par lui retirez des creantiers qui sera arresté par ledit senechal en presence du procureur du roy, eschevins, scindic et conseillers.

Qu'au quinziesme d'octobre de chacune année seront fournis audit receveur pieces comptables pour rendre ses comptes.

Que les baux des revenus et deniers d'octroy de laditte ville se feront à l'assemblée generale par devant les juges à qui la connoissance en appartient sur les projects qui seront faicts et arrestez au conseil de ville.

Que les lieux et places vacques et inutilles tant au dedans qu'au dehors de laditte ville, les baux à rentes en seront faicts a l'assemblée generale de laditte ville par devant le senechal lieutenant general en presence du procureur du roy, poursuite et diligence des eschevins et scindic. Les publications faictes et autres formes de droit gardées sur ces projects qui auront aussy esté faicts audit conseil de ville nonobstant la pretention des sieurs thresoriers de France à Tours soubs pretexte qu'ils estiment lesdits lieux faire part du domaine du roy et où il se troueroit qu'ils en dependent, attendu qu'aucun fermier ny receveur n'en a jamais jouy ny disposé, qu'il plaira a saditte majesté conserver et maintenir lesdits habitans en leur ancienne possession et pour faire cesser tous procez et differens leur en faire don pour subvenir aux necessitez de laditte ville.

Que les eschevins ne toucheront aucuns deniers du receveur ou autres apartenans a laditte ville pour s'en rendre comptables si ce n'est pour quelques frais de leur deputation ou autre despence legitime qui leur sera arresté par ledit senechal au conseil de ville.

Que les autres deutez de la ville et tous autres qui auront touché par leur main les deniers à elle apartenans en rendront aussy compte en la forme cy dessus.

Que dans les conferences et deliberations dudit conseil de ville on ne pourra resoudre d'aucuns emprunts de deniers, voyages de Paris ou suite du conseil du roy ny de construction d'aucuns nouveaux bastimens publicqs ny intenter aucun procez, que les propositions n'en ayent esté faites en l'assemblée generale des habitans et les conclusions prises et arrestées et que ledit conseil de ville

renvoie en laditte assemblée ces affaires les plus importantes qu'elle estimera meriter plus ample deliberation.

Que les resultats et resolutions prises esdittes assemblées seront sur le champ escrits par le greffier de ville dans le registre du papier desdittes assemblées signées dudit senechal procureur du roy eschevins et scindic.

Que toutes lettres et pacquets qui seront adressez aux maires, eschevins ou manans et habitans seront ouverts au conseil de ville.

Qu'il sera estably un depost publicq et seront mis tous les privileges, declarations, arrests, tiltres et autres papiers concernant laditte ville dont sera faict inventaire qui sera continué de temps en temps et ledit depost fermé a deux clefs dont l'une demeurera entre les mains du senechal et l'autre entre les mains desdits eschevins.

Que tout ce qui aura esté fait et deliberé audit conseil de ville en la forme cy dessus estans assemblez du moins au nombre de sept audit jour de vendredy jour ordinaire de la tenue dudit conseil, sera declaré bon et vallable et executé, les presens audit conseil de ville signeront les deliberations.

Faict et arresté par lesdits deputez en consequence de l'assemblée generalle des habitans du neufiesme de ce mois, sans prejudice des droits, rangs et seances de ceux qui pretendent avoir droit d'assister audit conseil de ville, à Saumur ce vingt quatriesme novembre mil six cent cinquante.

[Annexe 5 – « Proces-verbal de partage sur le faict de l'exercice de ceux de la RPR à Saumur, du temple et de l'académie » \(A.N., TT 266\)](#)

- a) Extrait d'un des arguments de Doiray, commissaire protestant, pour justifier que l'académie n'empiète pas sur la maison de ville (f° 165 à 168).

« (...) Quant à l'usurpation pretendue d'une partie de la cour de la maison de ville pour servir de cour de college, elle n'est pas plus considerable ny recevable que la precedente, lesdits de la R[eligion] C[atholique] A[postolique] et R[omaine] intervenans dudit Saumur ne l'ayant point justifiée par aucun titre, aussy que le bastiment du college est fort grand et eslevé et plus vieux que l'ancien bastiment de la maison de ville de plus de cent cinquante ans, que ledit logis du college qui respond sur la cour en question a de tres grandes et vastes ouvertures au haut, et au bas ce qui marque qu'il a tousjours eu une cour fort spacieuse.

Que les murailles de separation du college d'avec la rüe et la cour de la maison de ville, quoy qu'elles soient de simple parpin, sont neantmoins eslevez sur de vieux et gros fondements aussy anciens que ledit logis du college, et que la petite chambre de dessus la porte par où on va du college a la maison de ville soubs laquelle chambre et portail on a anté ladite muraille de parpin qui sert de separation de deux cours : de la maison de ville et du college ; ce qui faict voir qu'il n'y a jamais eu d'autre muraille de separation dans d'autres lieux que ceux où elles sont à present mais seulement qu'auparavant elles estoient plus espaissees qu'elles ne sont à present. (...)

Quant aux cours de la maison de ville et du college, il ce [sic] voit qu'elles n'ont jamais esté autrement qu'elles sont tant par le sol d'icelles, que par les croisées des fenestres et ouvertures des portes pour entrer dans les chambres et apartenances dudit logis, parce que sy la cour du college avoit esté plus grande qu'elle n'est, elle auroit comblé et bousché toutes les portes et fenestres des basses classes dudit college et autres apartenances et de la porte mesme pour y entrer, et sy la cour de la maison de ville avoit esté plus basse qu'elle n'est, il aurait fallu monter par des eschelles pour entrer par les portes qui conduisent dans leur apartenances basses de la maison de ville, et dans le grand degré par où on monte dans le haut apartement que les attentes qui sont à l'aisle du bastiment nouveau de la maison de ville, et le fondement qui est de la largeur d'icelluy, et qui se trouve continuer de niveau dans une partie de la cour du college proche une classe ne sont point des marques d'aucune usurpation d'autant que cella s'est peü faire lorsque le sieur du Plessis Mornay qui a faict bastir ledit bastiment nouveau de la maison de ville, à ce qu'ont dict lesdits de la RPR par le procez verbal de visite de Monsieur Voysin, a sans double laissé ladite pierre d'attente, et faict faire ledit fondement pour gratifier lesdits de la RPR dudit Saumur et leur donner moyen de bastir aussy un corps de logis

semblable au nouveau de la maison de ville quant ils en auroient les facultez, ce qui est justifié par le retour que faict ledit fondement du costé d'une gallerie a pilliers dependant dudit college qui va dans le cellier et les latrines d'icelluy, et non pas du costé de la cour dudit college ny a travers d'icelle. (...) »

b) Extrait des arguments de Voisyn de la Noiraye, commissaire catholique, cherchant à prouver que l'académie n'a pas d'existence légale (f°132-146).

« A l'esgard de l'academie que lesdits de la RPR ont establie dans la ville de Saumur en l'année 1604 seulement, comme il paroit que le contrat de vente du logis où elle est tenue qui a esté produit estant justifié qu'ils n'ont point droit d'exercice public, par une suite nécessaire, ladite accademie ne peut subsister, et quand bien le droit d'exercice public ne pourroit estre contesté, il est certain que n'ayant point eu de lettres patentes pour l'establissement de ladite accademie, qu'elle ne peut avoir aucun fondement legitime n'y subsister ne se pouvant pas dire avec aucune apparence de raison que l'exercice public emporte avec soy le droit d'accademie, ny qu'il soit permis ausdits de la RPR d'en avoir dans tous les lieux où l'exercice leur est permis. Ils auroient de grands privileges par-dessus les catholiques qui selon les loys du Royaume n'avoient pas la liberté de faire pareils establissemens de college ny d'accademie sans lettres patentes bien et duemant veriffiée, le droit de college qui n'est pas sy considerable que celluy d'accademie qui comprend non seulement les humanitez et la philosophie mais encore la theologie (...) »

Tous les edictz de pacification ayant ordonné que lesdits de la RPR soient receus indifferemment sans distinction dans les colleges des catholiques, il ne seroit pas juste qu'ils en puissent establir librement et sans lettres patentes dans tous les lieux d'exercice particulier (...).

Et bien loin qu'ils ayent ce pouvoir d'establir des colleges il n'est pas seulement permis a leurs ministres d'avoir chez eux des pensionnaires en plus grand nombre que deux a la foy affin que le pretepte de huis des pensionnaire ne fut point une occasion de faire des assemblée de nombre d'enfreindre pour les instruire comme il se fait dans les colleges. C'est la disposition formelle de l'arrêt du cinq octobre 1663, art. et de celuy du vingt deux septembre 1664 article 3. (...)

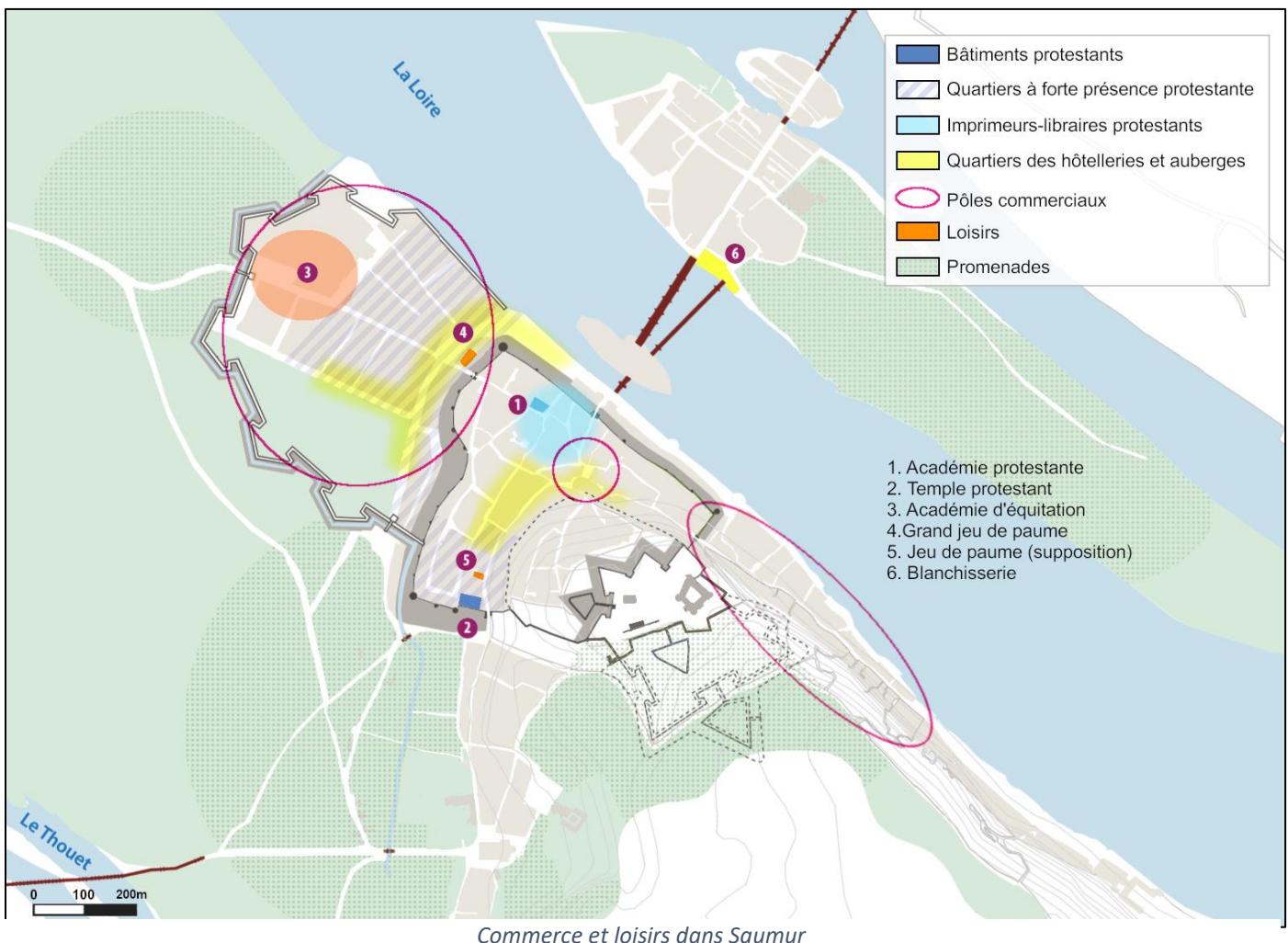
Lesdits de la RPR ont sy bien connu qu'ils avoient besoin de provisions pour l'establissement d'un college et d'une université à Saumur qu'il est remarqué dans la vie du sieur Duplessis fol. 157 ce qui est aussy allégué dans leur inventaire et production qu'en 1590 ledit Sieur Duplessis en avoit obtenu, mais on ne doit point qu'elles aient esté verifiées comme il auroit esté nécessaire et mesme elles ne sont aucunement rapportées (...).

Et supposé mesme qu'ils eussent des lettres patentes verifiées pour leur accademie, elles ne pourroient [sic] subsister dans le lieu où elle est estable dans le fief de la commanderie de St-Jean, et les Editz ayant toujours enregistré la permission qui a esté donnée auxdits de la RPR pour leurs exercices publicq les terres et seigneurie des ecclesiastiques, dans lesquelles a plus forte raison il ne peut pas leur estre permis d'establir des accademies qui sont beaucoup plus opposées à l'eglise estant comme des seminaire ou s'eslevent tous les ministres et pepiniere où le cœur et la mauvaise doctrine se cultive et se perpetue.

De plus il est justiffié au proces que partie du lieu où se tient leur accademie a esté usurpée sur la maison de ville par l'autorité du sieur Duplessis-Mornay de mesme qu'il avoit fait le pommerium interieur de la ville pour la construction du temple.

Nous n'estimons pas aussy que la prescription alléguée par lesdits de la RPR tant pour leur exercice que pour leur temple et leur accademie puisse estre d'aucune consideration puisqu'on peut dire sans difficulté que la prescription n'a point de lieu en matiere de religion et en faveur de l'hérésie contre les droitz de l'eglise ny contre l'Estat qui ne permet qu'une mesme foy pour la conservation de laquelle et l'extirpation de l'heresie »

Annexe 6 – Carte des loisirs et du commerce dans Saumur.



Remarques : sur le fond de carte et les sources, cf. « Protestantisme et pouvoir » (annexe 3).

Les quartiers des hôtelleries et auberges viennent des plans fournis par Joseph-Henri Denécheau⁵⁰⁵.

Le jeu de paume, les quartiers commerciaux et les promenades ont été définis à partir des informations apportées par Éric Cron et à partir des diverses correspondances étudiées dans le cadre de ce mémoire.

L'emplacement de la blanchisserie a été établi à partir d'un plan datant de la seconde moitié du XVIII^e siècle mais il semblerait que celle-ci n'ait pas bougé.

Les emplacements de l'académie d'équitation et du petit jeu de paume en revanche relèvent de conjectures puisqu'ils n'ont pas été trouvés directement sur des plans. Les sources consultées ne mentionnent presque jamais l'adresse exacte des bâtiments, seulement les autres bâtiments à proximité. Il faut compter une marge d'erreur de 75m au plus.

⁵⁰⁵ DENÉCHEAU Joseph-Henri, « Les hôtelleries aux XVIIe-XVIIIe siècles », *Saumur-Jadis*, 2018, URL : <http://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/plans/hotelleriesSud.htm>.

Annexe 7 – Procès-verbal suite à des plaintes au sujet de la tenue des professeurs et étudiants de l’académie, 24 juillet 1669 (AN, TT 266, f° 320-328).

Aujourd’hui vingt-quatrième juillet mil six cent soixante neuf nous Jullien Avril (...), sur la remonstrance a nous faitte par le procureur du roy qu’il a eu avis a receu pleintes de la part de plusieurs catholiques de cette ville, qu’au mespris de la declaration du Roy⁵⁰⁶ (...) ensuivant ceux de la Religion Pretendue Reformee, particulierement les regents et professeurs de leur college, et nombre d’escoliers et d’estudiants en icelui auroient paru dans les rues de cette ville lundy dernier avec soutanes et longues robes en ceremonie et pompe publique portant mesme ou faisant porter par leurs bedeaux des lauriers avec faste, et apparoît que par l’article huictieme de laditte declaration il leur soit deffendu de marcher et paroistre en public de cette maniere et avec ces sortes d’habits, ce qui auroit causé quelque bruit qui pourroit avoir suite s’il n’y estoit pourveu, requerant a cette fin qu’il nous plaise mander les regents et professeurs pour nous rendre compte en sa presence de ce qui s’est passé en cette occasion et respondue aux conclusions qu’il entend contre eux prendre pour cette contravention aux volonté de sa majesté. Sur quoy faisant droit nous aurions a l’instant mandé lesdits regens et professeurs lesquels auroient comparu en personnes de Maistre Estienne Gaussem recteur et Jean Druet professeur en philosophie audit college, ausquels aiant fait faire lecture de la remonstrance cy dessus, ils ont recognu que ledit jour de lundy dernier, (...) ils avoientachevé leur cours de philosophie sont allés en robes au temple separemamt et en particulier où la dispute aiant été faite, ils seroient retournés dudit temple au college ensemble marchans deux a deux dans les rues en robes aiant un bedeau devant eux qui tenoit un laurier en la main, et qu’en ce il ne s'est rien passé de nouveau et contre ce qui s'est toujours pratiquer d'année en année, aints accoustumé de donner un laurier apres avoirachevé leur cours de philosophie, au reste dans ledit article huict de la declaration du Roy il n'y a rien a quoi ils aient contrevenu puisque ledit article ne regarde que leurs ministres (...), et pour les autres professeurs et regents qui ne sont pas ministres (...), ils n'ont pas crû qu'il y eust quelque chose dans ledit article qui les regardast. Minutte signée Estienne Gaussem, recteur, Druet.

Le procureur du Roy a dict que l’usage allegué est un avis qui a esté souffert pour le bien de la paix, et par ce qu'il a commencé dans des temps difficiles que la creance de ceux de la Religion estant estimée particuliere en ce roiaume, et soufferte mais non approuvée, et estant mesme contraire à celle de l’estat, tout exterieur et toute ceremonie cy doibt estre bannie, qu’avec surplus quand il y auroit eu quelque pretepte pour le passé, il seroit levé pour l’advenir par les termes de laditte

⁵⁰⁶ En 1664, Louis XIV interdit aux pasteurs protestants de paraître en robe et soutane à l’extérieur des temples.

declaration, aussy bien que par tout l'esprit qui y est respandue, car si la robe est deffendue aux ministres, comment peut-elle estre permise aux professeurs, regents, et escoliers et si ceux qui ont quelque droit apparent de la porter, puisqu'ils sont ministres de la Religion dont l'exercice est permis et qui ne le peuvent faire mesme dans le temple en autre habit, ne peuvent pourtant le faire en public et dans les rues suivant l'article allegué. Comment le souffrira-t-on aux regents et escolliers, dont la fonction et le ministere est tout particulier, et qui ne sont pas mesme fondés d'en porter dans la classe. Partant a requis que deffenses soient faittes de porter sotannes, robbes et habits longs, ausdits professeurs, regents et escolliers en tous lieux, et aux ministres ailleurs que dans les temples a peine de desobeissance et de contravention aux avis du Roy, signé Du Soul.

Lesdits Gaussen et Druet esdits nous repliquants ont persisté dans leurs dires et declarations cy-dessus (...). [L'interdiction de porter des robes] ne peut s'estendre aux autres personnes, particulierement aux professeurs qui enseignent publiquement les sciences et les arts liberaux dans les academies, qui peuvent porter la robe et sotanne dans les exercices publiques de leur profession, que lors que le Roy aura par quelque declaration ou edict fait deffenses ausdits professeurs et regents de porter ladite robe et sotanne en public ; alors ils obeiront avec respect a ses ordres, et jusques là ils n'estiment pas qu'ils doibvent s'y abstenir veu la liberté qu'ils en ont et l'usage pratiqué de tout temps et la possession paisible, tranquille et publique en laquelle ils sont depuis plus de soixante ans que leur college est establi en cette ville, joint que cela ne se fait qu'une fois l'année, n'ont par aucun faste mais pour recompenser de quelque honneur ceux qui ont faict avec approvalion des deux ans de leur cours de philosophie et ainsi il n'y a point de lieu dans les conclusions prises par ledit procureur du roy dont ils doibvent estre envoies, signé Gaussen Recteur et Druet. Desquels dires et declarations nous avons decerné acte pour estre faict droit cy apres. Faict audit Saumur par nous juge susdit ledit jour vingt et quatriesme juillet 16 soixante-neuf. »

Annexe 8 – Remontrances disciplinaires du conseil académique (A.M.S., I A 1, f°130 r°-v°.

Transcription par Anne Faucou pour les A.M.S.).

« Du jeudy 6 juin 1641.

Le Conseil ordinaire assemblé, et ceux de l'extraordinaire qui ont pu s'y trouver et n'estoient absens hors ville, ha esté représenté la grande licence que prenent les escholiers 1°) à aller aux sermons de ceux de l'église romaine ; 2°) de marcher par les rues, pontz et faubourgs avec armes et espées ; 3°) de s'appeler et entrebattre en duels dont plusieurs exemples se sont veuz depuis quelques mois. 4°) de plusieurs estudiants en philosophie qui quittans les sièges à eux assignez dans le temple, se mettent ailleurs soubs les galeries des régens et classiques, avec grand scandale de l'église, pétulance, insolence, et mespris de l'ordre et des admonitions qui leur en ont esté faittes, ha esté résolu que sur le 1er qu'outre les admonitions et exhortations qui pourront estre faittes publiquement en l'église par les pasteurs sur ceste licence effrenée qui s'est veue en ceste octave du sacre de ceste présente année, on fera par les classes et auditores remontrances aux escholiers du scandale que par là ils donnent et à l'église et aux adversaires mesmes de la Vérité, et deffenses d'une telle licentieuse liberté. Et sur les autres chefs que demain sera fait aux philosophes une grave et sérieuse remonstrance et censure de ceste merveilleuse licence qu'ils prennent en ces choses, du péril manifeste où ils se jettent pour leurs batteries et appels en duel, par la rigueur des loix et ordonnances du royaume contre ces désordres, et que ceux qui cy après se monstraront réfractaires aux remontrances qui leur seront faictes après une admonition, leurs noms seront rayez de la matricule et affichez par placards ès lieux publics, sera escrit aux parens de les retirer d'icy et qu'en cas que lesdits parens négligent de les retirer, le Magistrat sera requis de ne les y souffrir plus longtemps. Ce qui ha esté faict le lendemain à l'après disnée par monsieur Amyraut principal qui en ha esté chargé, lequel leur ha faict une très vive, grave et sérieuse remonstrance et très expresses deffenses de semblables licences et desordres sur les peines cy-dessus. »

Annexe 9 – Comptabilité de la ville, 24 juillet 1673 (A.M.S., BB2, f°29-31 v°).

« État des charges ordinaires de la ville,

Scavoir,

Pour les gaiges accordez aux R[everends] Prestres de l'Oratoire qui instruisent et regentent la jeunesse dans le college des catholicques qui appartient a la ville treize cens livres cy..... XIII° Lt

Pour la rente foncière que le fond ou est basty ledit college debut tant au Sieur Duchaux de St Nicollas que administrateurs de l'hospital la somme de vingt deux livres cy..... XXII Lt

Plus pour autre rente fonciere deube au chappellain de St Jacques a cause de la chapelle des desservie en l'eglize de St Pierre trente cinq sol..... XXXV s

A l'abbaye de Saint-Florent pour la place du chardonnet cinq sol.... V s

Au seigneur de Milly pour la place ou est le parcq douze deniers.... XII d

Pour le predicateur de l'Avant et Caresme fraiz de voyages et retour et disnés accountumé luy estre donné quatre cens livres cy.... IIII° Lt

Pour le bedeau qui a le soing de l'advertisir et conduire six livres cy..... VI It

Pour le gardien de l'eglize de St Pierre, pour ses peines de conduire l'orloge de la ville, sonner les sevices et assemblées de ville trente sept livres dix sol cy..... XXXVII Lt X s

Pour les musiciens de la feste du sacre qui chantent pendant les deux processions cy vingt livres.... XX Lt

Pour l'aumosne ordinaire que l'on donne le jour du sacre aux R[évérends] Peres cordelliers, récollets et capucins qui assistent aux processions douze livres cy... XII It

Pour la poudre a canon qui s'use le jour du sacre soixante cinq livres cy.... LXIt

Pour les gaiges du procureur sindicq douze livres cy..... XII It

Pour les gaiges du secretaire de la maison de ville quinze livres cy

Pour les actes qu'il est obligé de deslivrer cy cinquante livres cy..... L It

Pour les gaiges de deux huissiers de la maison de ville trente livres cy.... XXX It

Pour les gaiges du trompette septe livres dix sol.... VII It X s

Pour sa casacque six livres cy... XI It

Pour les gaiges des deux gardes preposez par la ville pour chasser les pauvres et aller aux mandemens des mairs et eschevins deux cens quarante livres cy.... II°XL It

Pour leurs casacques douze livres cy

Pour le portier de la ville pourveue par les maires et eschevins estans logé sur une des portes douze livres cy..... XII It

Pour le concierge de la maison de ville pourvu comme dessus s'estant logé douze livres cy..... XII It

Pour l'imprimeur cinquante livres cy..... L It

Au maitre du poste pour le port des lettres quarante livres cy..... XL It

Pour le roy du papegault six vingt livres VI XX It

Pour les flambeaux de fere blanche que l'on donne aux officiers le jour du sacre pesant en tout soixante livres de fere quatre vingt dix livres cy..... IIII^{XX}X It

Pour la curure et l'enlèvement des boües de la ville deux cens cinquante livres cy..... II° L It

Au receveur des deniers commungs de la ville pour les taxations a raison de pour livre la somme de

Charges extraordinaires

Pour l'entretien des ponts (...)

Plus pour l'entretien du pavé des ponts (...).

Plus pour l'entretien des quais (...)

Pour l'entretien des murailles, pour leurs portes, porteaux de la ville, maison de ville, poissonnerie, anciennes halles et maneges, tant pour le fournissemant de bois et materiaux que pour les massons, charpentiers, couvreurs, serruriers, vitres et autres ouvriers la somme de huict cens livres.... VIII° It

Pour les presans ordinaires et accoustumez que l'on est obligé de faire aux personnes de qualité qui passent par la ville trois cens livres cy..... III° It

Pour les frais des voiges pour les proces a la ville de la cour du conseil et pres de Messieurs les intendants quand on est obligé de les aller trouver ou que l'on est mandé par eux huict cens livres cy... VIII° It

Pour les frais desdits proces aux advocats du conseil et du parlement procureurs et solliciteurs des affaires de la ville six cens livres cy..... VI° It

Pour les feus de joye cens livres cy.

Estat des revenus casuels de la ville

Le droit des sept sols six deniers pour pippe de vin qui descend ou monte par eau et par terre dans l'estendue du tablier de la senechaussée de Saumur, lequel est receu par un commis estably dans la ville auquel l'on donne 200 It par an, 20 par un autre estably aux Ponts de Cé auquel l'on donne 150 It

Le droit qui se prend sur les merrains qui sont deschargés dans le tablier de Saumur qui consiste en soixante sols par millier de grand bois merrain à faire fust de pippe et en trente sols par millier de petit merrain a faire tronçons et bacs, lequel droit est receu par le mesme commis

Le droit de l'appettissement ou court puit et le doublement dudit droit. Le fermier des aydes enjoint pour la moicté des octrois que sa Majesté a remis a la ferme generalle et lequel fermier en paye de retour la somme de deux mil livres

L'octroy de mil douze livres huict sol a prendre sur ce fond des Turcies et levés pour employer a l'entretien des quais, ledict droit est levé par arrest du conseil du 26 aoust 1665 qui a ordonné de la representation des titres

Estat des droicts patrimoniaux

La ferme de la Poissonnerie

La ferme des logemans du derriere de ladite poissonnerie

Autres droicts casuels appartenant aux habitans estans aux droicts du sieur abbé et religieux de Saint-Florent (...). »

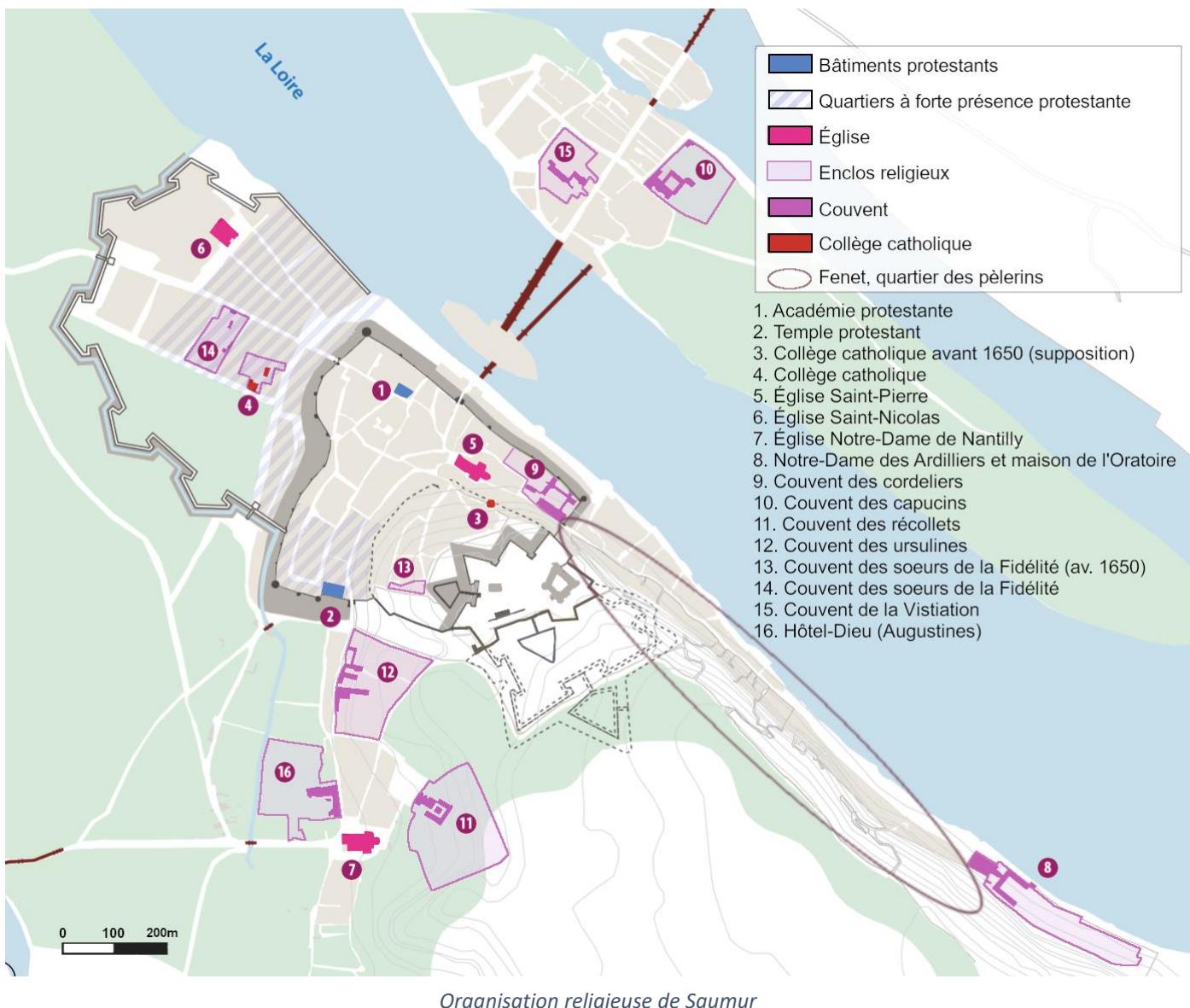
Annexe 10 – Supplique au roi par les habitants de Saumur, ca. 1686 (A.D.M.L., E 4393)

« Au Roy et à Nosseigneurs de son Conseil.

Suppliant humblement les habitans de la ville et faubourgs de Saumur disant qu'il y auroit plu à votre Majesté decharger la communauté de ladite ville ses cautions et coobligés du payement de ses debtes, ensemble ceux auxquels elle a donné des indemnités et d'ordonner par arrest de son conseil du 6^e novembre 1683 que la somme de cent cinquante mil livres a laquelle elle a reduit les debtes sera payée en dix ans aux creanciers sur le revenant bon des deniers patrimoniaux et d'octroys, les charges acquittées et en outre que la somme de onze mil quatre cent cinquante six livres sera levée et imposée par chacune année sur le foin, avoine et bois qui se consommera en ladite ville et faubourgs sans qu'aucun s'en puisse exempter soubs pretexte de priviliege, qu'en execution dudit arrest les publications auroient estés faites pour parvenir à l'abjudication dudit bail dudit droit, suivant le devis et projet mis au greffe du sieur Bechameil, intendant en la generalité de Touraine, et ne se trouvant lors aucun son cherisseur jusqu'à ladite somme de onze mil quatre cent cinquante six livres, il auroit jugé à propos d'en faire la remise à un autre temps. Mais comme les conjonctures n'ont pas estés favorables à la levée dudit droit, et que ladite ville a été privée de tous les avantages qu'elle retroit par le concours de la noblesse etrangere et françoise qui y venoit faire ses exercices et ses estudes, et par le commerce des marchands hollandois et autres etrangers et françois lesquels par leur union et correspondance avec ceux du pays rendoient cette ville l'une des plus considerables du royaume à proportion de sa force et de son etendue, et que cette pauvre ville est devenue presque deserte par l'absence et la retraite de la plus grande part des meilleurs marchands qui ne s'y estant habitués que pour le proffit qu'ils tiroient des etrangers et escoliers, sont retournés dans leurs pays elle est dans un etat à ne pouvoir soutenir l'establissement desdits droits, et les facultés des habitans sont si aneanties que ceux qui auroient autrefoys fait des offres considerables et jusqu'à la somme de onze mil livres pour la levée annuelle desdicts droits n'en offrent à present que la moytié, encor a des conditions si on excuse que ladite ville loing de s'en acquitter se trouveroit engagée en des embars invincibles à une malheureuse communauté, laquelle d'ailleurs est presque dans l'impuissance de payer ses charges ordinaires et ses tailles, quelque diminution qu'il ait plu à votre Majesté leur accorder. Que les supplians ayant reflechis sur leur estat malheureux ont cru que le seul expedient pour les soulager estoit la levée LX ou LXX par chacune pippe de vin qui entrera et se consommera dans ladite ville et faubourgs pendant dix années au lieu du droit d'entrée sur le foin, bois et avoine, parce que suivant la supputation qui en a été faite avec les interessés aux aides, ledit droit d'entrée de vin pourroit non seulement suffire à l'acquittement de ladite somme de onze mil quatre cent cinquante six livres mais encor au payement des tailles qui s'imposent annuellement sur les supplians ~~si votre Majesté considerant leur misrre avoit la bonté de vouloir reduire leur impost à une somme mediocre pendant lesdites dix années.~~ Et comme ce droit n'est à charge ny au particulier ny au publicq, qu'il ne blesse

point les droicts de votre Majesté, au contraire augmenteroit ceux du huitiesme pour la plus grande consommation se feroit de vin, puisque cette ville deserte se repeupleroit en peu de temps, les négocians des provinces voisines et estrangers y estant attirés par cette manière aisée et convenable de payer la taille sans frais extraordonnaries, et d'acquitter lesdites debtes sans charger le menu peuple des droicts sur le bois, foin et avoyne dont il ne se peut passer, que d'ailleurs les supplians ne proposent rien d'extraordinaire puisqu'en cela ils se conforment à l'exemple des villes de Lisieux, Bourges, Allançon, Issoudun, Fallaise et beaucoup d'autres qui ont estés receües par divers arrests du conseil de votre Majesté sur les avis des sieurs intendans d'acquitter leurs debtes se payer leurs tailles de cette manière facile et imperceptible, ils esperent que votre Majesté ne leur refusera pas la même grace estans obligés de luy representer que c'est la seule table qui leur reste pour se sauver du naufrage. A ces causes Sire, plaise à votre Majesté ayant egard à la requeste desdits supplians ordonner qu'au lieu du droict d'entrée sur le foin, bois et avoyne il sera pris pendant dix ans LX ou LXX sur chacune pipe de vin qui entrera et se consommera dans ladite ville et faubourgs de Saumur à la charge que le produit dudit droict sera préférablement employé au payement de la somme à laquelle il plaira à votre Majesté vouloir reduire chacun an leurs tailles et imposts pendant lesdites dix années, et que le par-sus cedera à l'acquittement de leurs debtes au desir dudit arrest, lequel au surplus sera executé selon sa forme et teneur. Ce faisant vous obligerez les supplians à continuer leurs vœux et leurs prières pour la conservation de la sacrée personne de votre Majesté et de toute la famille royalle, et pour la prosperité de ses armes toujours victorieuses et triomphantes. »

Annexe 11 – Carte de l’organisation religieuse de Saumur.



Remarques : sur le fond de carte et les sources, cf. « Protestantisme et pouvoir » (annexe 3)

Les données pour cette carte sont en grande partie issues de la carte dressée par Éric Cron et Stéphane Hue.

Les églises, qui existent toujours aujourd’hui, ont été ajoutées.

Les emplacements avant 1650 du couvent des sœurs de la Fidélité et celui supposé du collège catholique ont été déduits des explications de Joseph-Henri Denécheau⁵⁰⁷.

⁵⁰⁷ DENÉCHEAU Joseph-Henri, « La Fidélité », *Saumur-Jadis*, 2015, URL : <https://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/recit/ch11/r11d13fi.htm> ; « Le Collège des Oratoriens », *Saumur-Jadis*, 2015, URL : <https://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/recit/ch11/r11d11co.htm>.

Bibliographie

Outils

- FURTIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, A. et R. Leers, La Haye, 1690.
- BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, royaume de France, XVI^e-XVII^e siècle*, Presses universitaires de France, Paris, 2003 [1^{ère} éd. : 1996].
- PORT Célestin, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, J.-B. Dumoulin, Paris - P. Lachèse, Belleuvre & Dolbeau, Angers, 1878.

Religion et coexistence confessionnelle

- AUDISIO Gabriel, *Les Français d'hier. Des croyants*, Armand Colin, Paris, 1996.
- BENEDICT Philip, « The Huguenot Population of France, 1600-1685: The Demographic Fate and Customs of a Religious Minority », *Transactions of the American Philosophical Society* n°81, partie 5, 1991, p. 1-164.
- BENOIST Pierre, *Affrontements religieux. Europe, XVI^e-XVII^e*, Atlante, Neuilly-sur-Seine, 2009.
- BOISSON Didier, KRUMENACKER Yves (dir.), *La coexistence confessionnelle à l'épreuve. Études sur les relations entre protestants et catholiques dans la France moderne*, Université Jean Moulin Lyon III, Lyon, 2009.
- CHRISTIN Olivier, KRUMENACKER Yves (dir.). *Les protestants à l'époque moderne. Une approche anthropologique*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2017.
- CHRISTIN Olivier, *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Seuil, Paris, 1997.
- COTTRET Bernard, *Le siècle de l'édit de Nantes*, CNRS éditions, Paris, 2018.
- DELUMEAU Jean, *L'acceptation de l'autre de l'Édit de Nantes à nos jours*, Fayard, Paris, 2000.
- DENÉCHEAU Joseph-Henri, *Archives des Saumurois*, [autoédition], Saumur, 1998.
- DEREUNAUCOURT Gilles, POTON Didier, *La vie religieuse en France au XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, Ophrys, Gap, 1994.
- FABRE Rémi, LAUNAY Marcel, SAUPIN Guy (dir.), *La Tolérance. Actes du colloque international de Nantes, 1998*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999.
- HAAG Émile et Eugène, *La France protestante, ou Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la liberté des cultes par l'assemblée nationale*, chez Joël Cherbuliez, Paris, tome 1 – II^e partie, 1847.

- KRUMENACKER Yves, « L'histoire du protestantisme dans les mémoires d'étudiants à Lyon », *Chrétiens et sociétés*, n°16, 2009, p. 97-16.
- MAES Bruno, « Les conditions de voyage des pèlerins sous l'Ancien Régime », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°121-3, 2014, p. 79-96.
- SAUZET Robert (dir), *Les frontières religieuses en Europe du XVI^e au XVII^e siècle*, Librairie Philosophique J.Vrin, Paris, 1992.
- WILLAIME Jean-Paul, « L'accès des femmes au pastorat et la sécularisation du rôle du clerc dans le protestantisme », *Archives de sciences sociales des religions*, n°95, 1996, p. 29-32.

Villes : pouvoir, société, religion...

- AMALOU Thierry, NOGUÈS Boris, JULIA Dominique (dir.), *Les Universités dans la ville : XVI^e-XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2013.
- BOTTIN Jacques, CALABI Donatella, *Les étrangers dans la ville*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1999.
- BOURILLON Florence, GOROCHOV Nathalie, NOGUÈS Boris, VADELORGE Loïc (dir.), *L'université et la ville*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2018.
- CHEVALIER Bernard, *Les bonnes villes de France*, Aubin, Paris, 1982.
- DO PAÇO David, MONGE Mathilde, et TATARENKO Laurent, *Des religions dans la ville*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2010.
- DUBUY Georges (dir.), LEROY-LADURIE Emmanuel (dir.), *Histoire de la France urbaine. Tome 3. La ville des temps modernes, de la Renaissance aux Révolutions*, Seuil, Paris, 1998 [1^{ère} éd. : 1980].
- DUMONS Bruno, HOURS Bernard (dir.), *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2010.
- EMMANUELLI François-Xavier, *Un mythe de l'absolutisme bourbonien : l'Intendance, du milieu du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle (France, Espagne, Amérique)*, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1981.
- FRIJHOFF Willem, « Les guides universitaires (XVI^e – XVII^e siècle) », in CHABAUD Gilles, COHEN Évelyne, COQUERY Natacha, PENEZ Jérôme (dir.), *Les guides imprimés du XVI^e au XX^e siècle. Villes, paysages, voyages*, Belin, Paris, 2000, p. 23-36.
- HAMON Philippe, LAURENT Catherine (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2012.
- NARMON François (dir.), *La ville et la transmission des valeurs culturelles au bas Moyen Âge et aux temps modernes*, Crédit Communal, Bruxelles, 1996.
- PINOL Jean-Luc (dir.), Zeller Olivier, *Histoire de l'Europe urbaine. Tome 3. La ville moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Seuil, Paris, 2012.

- Poussou Jean-Pierre (dir). *Les sociétés urbaines au XVII^e siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, 2007.
- RABUT Elisabeth, « Vie religieuse et vie de la cité. Catholiques et protestants en Dauphiné au lendemain de l'Edit de Nantes », *Renaissance européenne et phénomènes religieux*, Association du Centre culturel de la Ville de Montbrison, Montbrison, 1991, p. 317-324.
- RIDEAU Gaël, « La définition d'une frontière politique : clergé et municipalité à Orléans au XVIII^e siècle », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, hors-série n°6-3, 2010, p. 60-75.
- ROCHE Daniel (dir.), *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris, fin XVII^eme-début XIX^eme siècle*, Fayard, Paris, 2000.
- SAUPIN Guy, *Les villes en France à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e)*, Belin, Paris, 2002.
- VERGER Jacques (dir.), *Histoire des universités en France*, Privat, Toulouse, 1986.

Éducation et académies protestantes

- ASTOUL Guy, « Enseignement et pédagogie dans les académies protestantes au XVII^e siècle », *Les Cahiers de Framespa* [En ligne], n°28, 2018, URL : <http://journals.openedition.org/framespa/4807>.
- BOURCHENIN Pierre-Daniel, *Étude sur les académies protestantes en France au XVI^e et au XVII^e siècle*, Slatkine Reprints, Genève, 1969 [1^{ère} éd. : 1882].
- CASTAGNET Véronique, « *Les questions éducatives au cœur des affrontements religieux de la fin du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle : Académies protestantes versus collèges catholiques ?* » in CONDETTE Jean-François, *Éducation, Religion, Laïcité (XVI^e-XX^e s.). Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Septentrion, Lille, 2010, p. 287-312.
- CHARTIER Roger, COMPÈRE Marie-Madeleine, JULIA Dominique, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Société d'édition d'enseignement supérieur, Paris, 1976.
- COMPÈRE Marie-Madeleine, JULIA Dominique, *Les collèges français, 16e-18e siècles*, Institut national de recherche pédagogique, Paris, 1984.
- COMPÈRE Marie-Madeleine, JULIA Dominique, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Société d'édition d'enseignement supérieur, Paris, 1976.
- CONDETTE Jean-François (dir.), *L'école une bonne affaire ? Institutions éducatives, marché scolaire et entreprises (XVI^e siècle – XX^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq, *Revue du Nord*, Hors-série n°29, 2013.
- DEYON Solange, « Les académies protestantes en France », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, n°127, 1989, p. 77-86.
- KRUMENACKER Yves, NOGUÈS Boris (éd.), *Protestantisme et éducation dans la France moderne*, LARHRA RESEA, Lyon, 2014.

- LE GOFF Jacques, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Edition Points-Seuil, Paris, 1985 [1^{ère} éd. : 1957].
- PITTION Jean-Paul, « Les académies réformées de l'édit de Nantes à la Révocation », hors-série du *Bulletin de la SHPF : La Révocation de l'édit de Nantes et le protestantisme français en 1685*, SHPF, Paris, 1986, p. 77-86.

Saumur et l'Anjou

- BODIN Jean-François, *Saumur : recherches historiques sur la ville, ses monuments et ceux de son arrondissement*, Le Livre d'Histoire, Paris, 2003 [1^{ère} éd. : 1812-1815].
- BOURQUIN Laurent, *Les nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de Religion*, Belin, Paris, 2001.
- CHAVIGNY Desmé de, *L'Église et l'Académie protestante de Saumur*, Paul Godet, Saumur, 1914.
- CRON Éric, *Saumur. Architecture, urbanisme, société*, Revue 303, Nantes, 2010.
- CRON ÉRIC, « L'hôtel de ville de Saumur : de l'émancipation des élites urbaines aux enjeux de pouvoir » in SALAMAGNE Alain (dir.), *Hôtels de ville. Architecture publique à la Renaissance*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2015, p. 137-157.
- DESGRAVES Louis, « Les thèses soutenues à l'académie protestante de Saumur au XVII^e siècle », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, n° 125, janvier-février-mars 1979, p. 76-97.
- DRAY J.-P., « The Protestant Academy of Saumur and its relation with the Oratoriens of Les Ardilliers », *History of European Ideas*, volume 9, n°1, 1988, p. 465-478.
- FRIJHOFF Willem, « L'Académie protestante de Saumur et les Néerlandais », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 123-4 (2016).
- ITTI Éliane, « Lettres d'Élie Bouhéreau, élève de première à l'Académie de Saumur, à ses parents (mai 1684 — août 1684) », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, n°154, octobre-novembre-décembre 2008, p. 609-631.
- JOUBERT André, *Les Etudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse : 1625-1642*, Germain et G.Grassin, Angers, 1889.
- LANDAIS Hubert, *Histoire de Saumur*, Privat, Toulouse, 1997.
- LAPLANCHE François, « Le protestantisme en Anjou au temps de l'Edit de Nantes », *Archives d'Anjou*, n°2, 1998, p.77-92.
- LEBRUN François (dir.), *Saumur, capitale européenne du protestantisme*, Centre Culturel de l'Ouest, Fontevraud, 1992.

- MAES Bruno, « Oratoriens et professeurs de l'académie de Saumur : une « République des Lettres » au XVII^e siècle ? » in LÉONARD Julien, *Prêtres et pasteurs : Les clergés à l'ère des divisions confessionnelles (XVI^e-XVII^e siècles)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2016, p. 263-274.
- MAILLARD Jacques, *L'Ancien régime et la révolution en Anjou*, Picard, Paris, 2011.
- MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789*, Presses Universitaires d'Angers, Angers, 1984.
- MAILLARD Jacques, « Louvet, l'apport du mémorialiste » in MARAIS Jean-Luc (dir.), *Historiens de l'Anjou*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2012.
- MARCHEGAY Paul, « L'Académie des protestants à Saumur », *Revue de l'Anjou*, n°2, 1852, p. 343-356.
- MERIT (Abbé), « Les pères de l'Oratoire et l'Académie protestante de Saumur », *Bulletin de la Société des lettres, Sciences et Arts du Saumurois*, n°28, janvier 1922, p.17-26.
- MERIT (Abbé), « Les pères de l'Oratoire et le collège royal de Saumur », *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois*, n°31, octobre 1922, p. 1-22.
- MÉTEYER L.-J. *L'Académie protestante de Saumur*, La Cause, Carrières-sous-Poissy, 2005 [1^{ère} éd. : 1933].
- PASQUIER Emile, DAUPHIN Victor, *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, Société anonyme des éditions de l'Ouest, Angers, 1932.
- PITTON Jean-Paul, « Saumur et les voyageurs britanniques au XVII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 121-3, 2014, p. 97-117.
- POTON Didier, *Duplessis-Mornay. Le pape des Huguenots*, Perrin, Paris, 2006.
- VAUDRON Gaëtan. *La violence à Saumur au XVII^e siècle, d'après les registres de l'académie protestante*, mémoire de master 2 sous la direction de Didier Boisson, 2011.

Sitographie

- DENÉCHEAU Joseph-Henri, site *Saumur-jadis*, 1999. URL : <http://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/> [dernière consultation : 05/2019]
- DENÉCHEAU Joseph-Henri, « Histoire de Saumur au XVII^e siècle », site des *Archives Municipales de Saumur*, 2018. URL : <http://archives.ville-saumur.fr/a/825/consulter-l-histoire-de-saumur-au-xviie-siecle-par-joseph-henri-denecheau/> [dernière consultation : 12/2018]
- PITTON Jean-Paul, « Histoire de l'Académie », site des *Archives Municipales de Saumur*, 2015. URL : <http://archives.ville-saumur.fr/a/752/consulter-l-histoire-de-l-academie-par-jean-paul-pittion/> [dernière consultation : 05/2019]
- Fondation Pasteur Eugène Bersier (créateur), site *Musée Protestant*, 2000. URL : <https://www.museeprotestant.org/> [dernière consultation : 05/2019]

Table des matières

Introduction.....	7
Historiographie	9
I – Histoire du protestantisme et de l'éducation protestante.....	9
A) Le « siècle de l'édit de Nantes », un classique historiographique.....	9
B) Coexistence et tolérance.....	11
C) Les académies protestantes	13
II – Histoire des villes et des institutions urbaines	15
A) Les institutions urbaines et leur champ d'action	15
B) L'université et la ville	17
C) Les minorités dans les villes	18
D) Limites et champs d'approfondissement de l'histoire urbaine	20
1. Une étude des conflits privilégiée	20
2. Les petites villes, une historiographie limitée	21
État des sources	23
I - Sources manuscrites	23
A) Archives municipales de Saumur (A.M.S.).....	23
B) Archives départementales du Maine-et-Loire (A.D.M.L.).....	25
C) Archives nationales (A.N.)	26
II – Sources imprimées	27
Étude de cas.....	31
I – Saumur au début du XVII^e siècle.....	32
A) Une petite ville stratégique.....	32
B) Institutions de et dans la ville.....	34
1. Un gouverneur aux pouvoirs étendus	34
2. Une municipalité fragile	36
3. Une tutelle forte par les administrations royales.....	38
C) Économie et société.....	40
D) L'Église catholique dans Saumur	41
E) Ville catholique, minorité protestante	43
1. Arrivée et développement de la Réforme	43
2. Intégration ou distinction ? Place des protestants dans Saumur.....	45
3. La fondation de l'académie protestante	46
II – La cohabitation au quotidien	50
A) Partager l'espace urbain	50
1. Une académie en plein cœur de ville	50
2. Une absence de ségrégation spatiale.....	52
B) Processions et visibilité	54
C) Les étudiants protestants dans Saumur	58
D) Deux corps prestigieux : conseil académique, conseil municipal	61
1. Une absence de concurrence	61
2. Des relations cordiales et respectueuses	63
E) La cohabitation, un problème interne ?	65
III – L'académie, une bonne affaire ?	70
A) L'intérêt économique, facteur de bonne entente	70
B) Le développement d'une économie universitaire	73
1. Une économie de l'accueil	73
2. Les imprimeurs-libraires.....	76
3. Précepteurs et professeurs particuliers	79

C) Satisfaire aux goûts d'une société aisée.....	81
1. L'insertion dans le « Grand Tour » européen.....	81
2. Des consommateurs de luxe	84
3. Exercices et divertissements	85
D) La minorité protestante comme première bénéficiaire ?	88
IV – Prestige culturel, honte religieuse	92
A) Une ville réputée pour ses hérésies	92
B) Concurrencer l'académie : l'éducation catholique.....	95
1. Le développement de l'éducation catholique.....	96
2. Relations avec les protestants.....	99
C) La Contre-Réforme à Saumur	102
1. Le triomphe des ordres réguliers	102
2. Notre-Dame des Ardilliers et ses miracles	104
D) Manifester sa catholicité.....	107
1. Marquer la ville comme territoire catholique.....	108
2. La différence religieuse, un atout politique ?.....	110
Conclusion	115
Table des annexes	119
Annexes	120
Bibliographie-Sitographie	143

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Élise Piedfort
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiante le 06/06/2019.

